

# Le coup d'État de Yathrib

Établissement d'un État prophétique

Cela, un grand homme ? Je n'aperçois en lui  
que le comédien de son propre idéal.

**Nietzsche, Par de-là le Bien et le Mal 97.**

## 1

## Présentation

À un échec religieux total répond une réussite politique exceptionnelle, dont nous pouvons suivre les étapes jusque dans le Corpus coranique. Car l'apostolat mecquois est un échec cuisant, traumatisant, humiliant, quoique les sources tentent de le dissimuler.

Celui-ci est, on le sait, classiquement divisé en sa partie mecquoise et sa partie médinoise, même si ce partage est largement démenti par les analyses de détail. Muhammad fuit une cité où il fait figure de révolté messianique et sectaire. Il intègre une autre, différente en tout, et les sources nous montrent son irrésistible ascension, à force de ruse, d'énergie, de férocité. Ici Muhammad acquiert une réputation remarquable, exemplaire même, de chef d'État. Car La Mecque de l'islamisme, c'est Médine. Elle est dite aussi « La Maison de la Sunna », puisqu'elle est le siège et le contexte de toute l'invention législative du règne de Muhammad.<sup>1</sup>

Rappelons qu'il est dans ces époques, tout à fait inusité pour un individu venant de A d'aller s'installer à demeure à B, et finalement, prendre le pouvoir à B, pour revenir à A. Pour un Arabe, cette carrière politique est prodigieuse : un individu lambda ne bouge pas de sa tente et de son chameau de sa naissance à sa mort. Ce sont la tente et le chameau qui bougent, pas lui.

---

<sup>1</sup> I. Goldziher, *Etudes sur la Tradition Islamique*, (ed. L. Bercher) Paris 1984, p.18.

## 2

## Deux Muhammad pour le prix d'un seul

Sans plonger trop profond dans la psychologie de bazar et de souk, le moindre observateur, le plus faible des vulgarisateurs s'ébaudit de la transformation du caractère du Personnage : du timide employé administratif, aux nerfs fragiles et aux amitiés dominatrices, au chef autoritaire, madré, cynique, impérieux et rigoureux. S'il s'agissait d'un roman, (mais il s'agit d'un roman), le lecteur songerait à une maladresse de l'auteur qui lui gâche la lecture : la cheville se devine sans peine : ce sont des personnages qui ont été agglomérés, dépareillés complètement : l'Hégire, transposition géographique, petit changement de climat, ne suffit pas à expliquer une telle transformation, métamorphose, transfiguration. Certes, le personnage de Muhammad permet à tout musulman, vu l'amplitude et la complexité du caractère prophétique, d'y vautrer sa propre schizophrénie.

Mais il faut comme toujours avec les sources musulmanes redoubler de prudence. A la première lecture, il apparaît que le séjour médinois est un triomphe constant, et une confirmation perpétuelle de son autorité. C'est oublier que le personnage et sa petite bande de disciples n'a aucun poids au départ, que son influence se construit par la guerre, interne et externe (un usage de la violence inusité à cette époque) et que jusqu'à la fin, il sera contesté, contraint par exemple de composer avec les chefs tribaux de l'oasis.

La Tradition musulmane va amplifier à l'extrême la description de cette période car elle fournit l'exemple de la communauté musulmane primordiale, considérée bien sûr comme parfaite. Ainsi, elle fournit le cadre d'un très vaste mouvement d'invention législative, qui s'appuie sur des milliers de faits et de dits de la vie quotidienne autour de Muhammad. L'essentiel est œuvre d'imagination, de transformation et d'adaptation : l'entreprise n'en est pas moins remarquable du point de vue de l'historien, qui doit trier le bon grain de l'ivraie, en jetant le bon grain du point de vue de l'islamisme, et en gardant l'ivraie, toujours plus intéressante.

L'impression est de savoir tout sur tout, et plus encore. Ce n'est qu'une illusion et l'excès d'information est la meilleure manière de tout cacher.

### 3

## Autocratie théocratique

Cette ville, au nord de La Mecque, est déjà appelée Médina (ou Médinta en araméen), avant l'installation de Muhammad. Elle est habitée par des Juifs et des Arabes.<sup>2</sup> La tradition en a fait ensuite la ville de Muhammad.<sup>3</sup>

En 622, des Arabes se convertissent à ce qu'en montrent les sources, plus ou volontairement, à la doctrine nouvelle, qui est en train de se construire peu à peu, tandis que les juifs résistent vigoureusement. Par la suite, la conversion des païens est soit occultée, soit abandonnée.

Pour maintenir sa domination, leur nouveau chef établit une sorte de « constitution » qui fixe les rapports entre eux et avec lui-même. Une fois la pacification achevée, Médine devient la base de la lutte contre La Mecque et des raids contre les tribus voisines. Le texte, complexe et lacunaire, primitif en sa forme, et peu explicatif, a toutes les apparences de l'authenticité.

Après 630, Muhammad revient à Médine et y meurt. La « ville du prophète » est encore pour quelque temps la capitale du nouvel empire, jusqu'à l'établissement

---

<sup>2</sup> M. Lecker, "Muhammed at Medina: a geographical approach", *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 6 / 1985; id., « Glimpses of Muhammad 's medinan decade », in J.E. Brockopp, *The Cambridge Companion to Muhammad*, Cambridge 2010.

<sup>3</sup> Cf. Partie IV.

des Ommeyyades.<sup>4</sup> Elle est toujours la deuxième ville sacrée pour les musulmans<sup>5</sup> et la tombe de Muhammad y est toujours visitée<sup>6</sup>.

Il s'agit d'un nouveau type de pouvoir, une « Auto-théocratie » : c'est bien sûr un néologisme qu'il faut justifier. Une théocratie est un régime politique dont la souveraineté proviendrait d'une puissance surnaturelle à travers ses relais humains : pour résumer, le gouvernement des prêtres, auto-proclamés et auto-recrutés, régime que l'humanité a souvent réussi à éviter, pour son bonheur. Mais la plupart du temps, ce régime n'est pas celui du fondateur de la religion, mais plutôt de ses disciples, ou ses héritiers lointains.

A Médine, le chef est le fondateur et « la chaîne de commandement » est la plus courte possible : le totalitarisme<sup>7</sup> en devient manifeste : il ne tire pas sa référence du passé, mais il est sa propre référence, s'élaborant dans l'instant et par des caprices, immédiate et progressive<sup>8</sup>, comme une tautologie, qui pourrait faire sourire s'il est ne s'était pas appliquée durablement à une société humaine, jouant sur du matériel humain. S'il faut le définir, il s'agit d'un régime de domination totale de l'individu par un système, et où toutes les institutions sont confondues. Le plus extraordinaire est qu'ici, la théocratie permet le totalitarisme sans qu'il y ait véritablement d'État : un tour de force, rendu possible par la taille encore modeste de l'agglomération.

<sup>4</sup> Dynastie musulmane ayant remplacé les quatre califes "bien guidés" ayant connu Muhammad ; elle règne à partir de Damas sur l'empire musulman au plus fort de son expansion militaire, de 661 à 750.

<sup>5</sup> Elle reste strictement interdite aux non-musulmans, comme La Mecque.

<sup>6</sup> Sur les monuments de Médine, M. Hamidullah, "Some arabic inscriptions of Medinah of the early years of the Hejira", *Islamic Culture* 13, 1939.

<sup>7</sup> Cf. J. Poli, *Le totalitarisme*, Paris, 1994; A. Dashti, p. 8, compare Muhammad à Lénine, et ajoute qu'il est le seul personnage à pouvoir lui être comparé. Il y a certes du vrai dans ce rapprochement.

<sup>8</sup> J. Chabbi parle, à propos de l'islam primitif d' "une religion à l'état natif". Tout dépend en fait de la définition de la religion que l'on adopte.

L'autocrate – dont le pouvoir ne se justifie que par sa propre personne, et sa force, car c'est la définition de ce type – cumule les attributs du pouvoir, dont le plus puissant est le rapport présenté comme mystique avec la puissance surnaturelle, qu'il s'efforce de démontrer à tout moment. Le résultat de ses efforts est un livre nommé « Coran », lequel, rappelons-le, n'est pas encore rédigé et collecté à cette époque, contrairement à ce qui se dit dans les textes. Molière en aurait ri, fait de belles comédies, de ce mamamouchi archaïque. Pourtant, nous n'allons pas toujours rire, loin s'en faut.

La métamorphose se voit évidemment dans le Coran mais à petite dose, et par métaphore : Muhammad avance masqué. La translation est donc visible dans le changement de totem. À La Mecque, le personnage emblématique était Moïse. Moïse à la mode coranique, une contrefaçon, quoi. Le guide d'un peuple déjà constitué, qui lutte et se débat contre les Pharaons. À Médine, changement de programme et de totem : l'endroit est propice aux nouveaux départs. Muhammad, *born again*, se choisit donc plus fort que Moïse, Abraham : le fondateur de peuple<sup>9</sup>. Même combat, dans l'espoir d'épater les juifs de l'Oasis, et d'impressionner les marginaux débarqués dans ce lieu avec lui.

### **(Q16/120-3).**

Abraham était un guide parfait. Il était soumis à Allah, voué exclusivement à Lui et il n'était point du nombre des associateurs.

Il était reconnaissant pour Ses bienfaits et Allah l'avait élu et guidé vers un droit chemin.

Nous lui avons donné une belle part ici-bas. Et il sera certes dans l'au-delà du nombre des gens de bien.

Puis Nous t'avons révélé : «Suis la religion d'Abraham qui était voué exclusivement à Allah et n'était point du nombre des associateurs».

---

<sup>9</sup> G. Katz (ed.), *Abraham unser Vater. Die Gemeinsamen Wurzeln von Judentum, Christentum, und Islam*, Göttingen, 2003.

## 4

## Un dieu, un maître

Le but de ce chapitre est de présenter de très nombreux documents concernant l'organisation et la vie à l'intérieur du nouvel État, fondé par un homme politique d'un type particulier.<sup>10</sup> Il s'agit en effet d'un État de type nouveau, de type « prophétique », révolutionnaire, qui règle le fonctionnement d'une société. Un État se crée sous nos yeux, mais dans la transformation permanente, au gré des révélations et des paroles prophétiques, d'après la lecture islamique, au gré des circonstances et la nécessité, sinon. Au sens technique, c'est alors une stasicratie, état du changement permanent, qui se caractérise toujours par l'instabilité, les homicides et génocides et la violence, contre lui-même et les autres.

Les institutions sont embryonnaires, mais la place du guide, le zèle de ses séides et l'obéissance à ses volontés en tiennent lieu. Du moins, c'est ce que les sources s'efforcent de présenter : une lecture plus critique permet d'observer la situation médinoise autrement : celle d'une guerre civile larvée, d'une lutte de nature féodale entre les clans, et de fanatisme religieux renforçant les ambitions politiques.

Le premier indice d'un État embryonnaire est le fait que Muhammad désigne un remplaçant dès son départ de Médine, assurant ainsi la continuité du pouvoir. Le quint (KHUMS), « vingtième ») prélevé par le chef sur le butin peut être considéré

---

<sup>10</sup> CF. Le résumé flegmatique par l'Anglais M. Cook, *Muhammad*, Oxford, 1983, p. 2: "The men who effected the conquests were the followers of a certain Muhamad, a arab merchant turned prophet and politician who in the 630s established a theocratic state among the tribes of western Arabia".

comme le point de départ d'un trésor public (BAYT AL MAL). Le bâtiment appelé improprement « mosquée » est en fait un centre administratif : salle de réunion, d'habitation, de réception, trésor, harem, etc. On y prie, certes, mais en ce temps, on prie un peu n'importe où. Le nouvel organisme politique est de nature totalitaire parce qu'il n'admet qu'un seul type d'autorité, théocratique, parce qu'il n'accepte aucune institution en dehors de lui-même, parce qu'il construit une vision du monde particulière, parce qu'il rejette la notion d'autonomie de l'individu, parce qu'il édicte des lois qui n'admettent aucune exception et qui ne s'interdisent aucun domaine de compétence, et parce qu'enfin, se profile peu à peu l'idée d'un être humain nouveau, distinct du reste de l'Humanité, le musulman. C'est l'Umma, la « Communauté », supérieure et distincte absolument de toutes les autres, familles, tribus ou royaumes.

Ce totalitarisme n'est pas fasciste parce que la notion d'État est encore embryonnaire dans la communauté de Médine ; il n'est pas non plus communiste, étant donné le niveau de développement économique de l'oasis. Mais il est bel et bien théocratique : l'application radicale d'une l'autorité se présentant comme d'essence divine, sans aucune autre légitimité. Ce n'est pas non plus un cadre particulièrement favorable à l'épanouissement des libertés individuelles.

Un tel programme suscite vite des oppositions, de la part de ceux qui sont en danger : les Juifs et tous ceux qui n'avaient pas compris au premier abord ce que signifiait l'arrivée à Yathrib des musulmans à Muhammad. On peut même ajouter que c'est grâce à ces opposants, à la suite de longues luttes, d'âpres invectives, d'actes brutaux que le régime se met en place, et trouve sa forme définitive.

C'est un exemple exceptionnel de formation étatique, exceptionnel, presque unique dans l'Histoire de l'Humanité. Si exceptionnel que l'on peut s'interroger tout de même sur sa réalité.

## 5

## Cités de Dieu

Telle est donc la république islamique de Médine, modèle trop méconnu de tant de structures politiques. Mais nous sommes aussi un peu naïfs et cruels d'exposer ainsi les choses. En effet, il va de soi que l'on pourrait tout à fait inverser l'analyse : ici l'on prend en considération la thèse de l'exemplarité d'un modèle archaïque, mais l'on pourrait tout aussi bien estimer que le modèle médinois a été créé a posteriori comme forme parfaite et totalitaire des sociétés musulmanes et de leurs constructions étatiques, deux ou trois siècles après l'Hégire. C'est un peu comme si elles avaient choisi, elles ou les auteurs s'exprimant en son nom, s'étaient pensées, en constituant une sorte de quintessence, société et régime conçus comme parfaits, idéaux, formidables. Les deux phénomènes peuvent être compatibles, quoique divergents.<sup>11</sup>

On peut trouver des parallèles dans des mouvements sectaires à ambition politique, qui aboutissent à l'établissement de régimes tyranniques, d'ambition eschatologique et au destin dramatique : pensons au mouvement des Anabaptistes de Munster, ville allemande dans laquelle l'aventurier mystique Jean de Leyde décide d'établir entre 1533 et 1535 une dictature biblique, le « Royaume de Sion ». Mais

---

<sup>11</sup> Bernard Lewis, "The Concept of an Islamic Republic", *Die Welt des Islam* 4, 1955; M. H. As Samman, "The Principles of Islamic Government", *Die Welt des Islam* 5/1958. Le mot "république", qui désigne un régime non personnel, où les biens appartiennent à la communauté consentante, ne convient évidemment pas.

il est finalement éliminé par le reste de la communauté chrétienne de l'époque, comme un dangereux extrémiste.

Le monde islamique apparaît comme plus propice à de tels mouvements millénaristes et furieux. Non seulement il est plus propice, mais la différence essentielle avec d'autres milieux culturels est en réalité la capacité de résistance qui se développe contre eux. En Europe, par exemple, tous ces mouvements ont échoué, rapidement, parce qu'ils ont été perçus comme des anomalies. Les expériences millénaristes musulmanes ont pu s'installer, se répandre, se fortifier, prendre des formes étatiques, nuire autant que possible, à l'intérieur et à l'extérieur de leurs structures. Chaque fois, c'est certainement le choix de l'archétype mohammédien qui a assuré leur succès dans la domination des masses, toute critique devenant une critique contre le pouvoir, le chef, le livre et le dieu, ces notions étant alors intimement mêlées.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, un musulman mystique et très particulièrement fanatique, surnommé le Mahdi, a tenté de ressusciter cet État au Soudan ; l'aventure s'est achevée dans les pires atrocités, décrites par les premiers reporters anglais.

Mais il y a aussi le Sokoto, quand un fou furieux a tenté de refaire le coup de Muhammad, dans la savane africaine : un certain Usman dan Fodio, qui dans le nord du Nigéria, dans les années 1800, a créé un État théocratique sur le modèle exact de Médine. Il s'est fait son Hégire miniature, est devenu chef des croyants. Le cauchemar a duré un bon siècle de déclin, avant de s'effondrer devant les troupes britanniques.

Plus récemment, tous les mouvements islamistes veulent tendre vers ce modèle archaïsant. Plus proche de nous, au Nigéria, un fou furieux, millénariste lui aussi, a voulu créer son petit État shariatique, en 1980, déclenchant une catastrophe sans égal.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Heinrich Detmer, *Bilder aus den religiösen und sozialen Unruhen in Münster während des 16. Jahrhunderts. Teil 1. Johann von Leiden. Seine Persönlichkeit und seine Stellung im Münsterschen*

Il serait bon un jour de faire un bilan de ces inventions politiques souvent folkloriques et pathétiques, quelle que soit la religion dans laquelle elles prennent racine. L'islamisme a souvent posé sur terre des systèmes déficients, mais c'est dans le domaine de la politique que l'indigence a été poussée le plus loin, au point que jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les populations soumis à ce joug désespèrent de s'en débarrasser.

De nos jours, et auprès des beaux esprits, il est de bon ton de bien répartir le Coran dans les deux périodes classiques, la mecquoise et la médinoise. Dans le détail, le partage est totalement dogmatique et artificiel. Des milliers d'érudits islamiques se sont passionnés à établir ce partage, mais les scientifiques ne sont pas tenus de le suivre. Pour aller vite, il y a du mecquois dans le médinois, et il y a du matériel qui n'est ni mecquois, ni médinois.

Il permet de construire aussi la biographie prophétique, qui elle aussi, est largement imaginaire. Cela permet de dissocier les deux phases par leur contexte et leur contenu. Grâce au contenu, on se permet alors de glorifier la partie la plus jolie du corpus, jolie car inoffensive, à l'expression spectaculaire, qui rappelle confusément le judaïsme et le christianisme. Ainsi, de nos jours, la préférence est claire, en faveur de La Mecque, face à la lourde et agressive production médinoise, qui marque l'établissement d'un régime totalitaire. Pourtant, croire que la période mecquoise a toujours été la favorite serait une erreur fondée sur un anachronisme. Bien au contraire, à l'examen : ce sont les longues sourates, techniques, pesantes qui ont dans les premiers temps, et pour longtemps, remporté l'adhésion. Le passage à Médine est le modèle du califat, il est le temps du triomphe, de l'écrasement des ennemis : des thèmes autrement mobilisateurs que le temps héroïque, à nos yeux, celui des épreuves et des humiliations. La période

---

*Reiche*. Copenrath, Münster 1903 ; Allan Christelow, "The 'Yan Tatsine Disturbances In Kano--A Search For Perspective. *Muslim World* 75/1985; I. Ado-Kurawa, *The Jihad in Kano: translation and analysis of Taqyid al Akbar of Qadi Muhammad Zangi ibn Salih*, Kano 1989

mecquoise, qui devrait être plus précieuse, a en fait quelque chose de lointain, d'inaccessible, et finalement de contre-modèle. Cependant, la situation a pu changer, avec l'installation dans des territoires infidèles de minorités musulmanes, qui ont enfin pu se réapproprier les sourates mecquoises.

Pour finir, nous aimerions prendre un exemple surprenant : le Maroc, qui se distingue depuis quelque temps par ses surprenantes et presque audacieuses réformes et initiatives. Que l'on ne s'emballe pas : on est encore loin de la *Bill of Rights*. Mais une bonne partie de la chance du Maroc (outre l'influence française, sans laquelle, quoiqu'en disent les imbéciles et réactionnaires, rien n'est possible), est qu'il est encore une théocratie, ou un succédané de prophétocratie. Quand bien même la fiction de l'ascendance prophétique de la dynastie soit admise par tous ou presque, le prestige que tire le dépositaire du pouvoir royal de cette ascendance lui permet d'être respecté à l'image de Muhammad, et de pouvoir, s'il le souhaite, s'il est assez courageux et clairvoyant, entamer des réformes. Dans ce cas, on aboutit à un paradoxe : le plus primitif et irrationnel des régimes peut construire l'entrée dans la modernité, en tirant toute sa légitimité de l'autorité prophétique morte il y a 13 siècles.

### **Le potentat de Médine vu par un historien anglais du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Du moment où Mahomet fut établi à Médine, il exerça les fonctions de roi et celles de grand-pontife, et ce fut une impiété de ne pas se soumettre aux décrets d'un juge inspiré par la gesse divine. Il reçut en don ou il acheta une petite portion de terre appartenant à deux orphelins ; il y bâtit une maison et une mosquée, plus respectables dans leur grossière simplicité que les dais et les temples des califes assyriens. Il fit graver sur son sceau d'or ou d'argent son titre d'apôtre ; lorsqu'il faisait la prière et puisqu'il prêchait dans l'assemblée tenue toutes les semaines, il appuyait sur le tronc d'un palmier, et ce ne fut que longtemps après qu'il se permit l'usage d'un fauteuil ou d'une chaire de bois grossièrement travaillée. Il régna depuis six ans, lorsque quinze cents musulmans réunis sous les armes renouvelèrent leur serment de fidélité : Mahomet leur promit de nouveau son assistance jusqu'à la mort du dernier d'entre eux ou la dissolution totale de la ligue. C'est dans le même camp que le député de La Mecque vit avec étonnement l'attention des fidèles aux paroles et aux regards du prophète, leur empressement à recueillir, soit ses crachats, soit la partie de ses cheveux qui tombait à terre, soit l'eau qui avait servi à ses ablutions, comme si tous ces objets avaient eu un degré de vertu prophétique.

- « J'ai vu, dit-il, le Chosroës de la Perse et le César de Rome, mais je n'ai jamais vu un roi aussi respecté que Mahomet l'est de ses compagnons. » La dévotion fervente du fanatisme se manifeste en effet d'une manière plus énergique et plus vraie que la froide et cérémonieuse servilité des cours.

**(E. Gibbon, Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain X 50).<sup>13</sup>**

Lénine peut être considéré comme le plus puissant homme de ce siècle, et peut être comparé à Muhammad. Pendant près de 20 ans (1904-1924), avec une énergie infatigable, des ressources personnelles, et une fidélité obstinée à ses principes, il a pensé, écrit, maintenu un contrôle précis sur les activités révolutionnaires, et ne s'est pas reposé avant d'établir le premier état communiste dans l'environnement naturellement et socialement défavorable de la Russie. Il a certainement surmonté d'énormes obstacles internes et externes.

**(Ali Dasthi, Vingt trois années, p.8).**

## Réforme ? Vous avez dit Réforme ?

Quand il entendait le mot « réforme », Muhammad devait sortir son sabre. BIDA ! BIDA ! BIDA ! Innovation : le diable. Car le système inventé en son nom est au mieux conservateur, et au pire, et le pire est souvent le plus commun, réactionnaire.

Que dire ? Depuis 30 ans, les intellectuels occidentaux se bercent de l'idée d'une réforme de l'islamisme comme système. Pourquoi pas. L'essentiel reste de se faire du bien en s'écoutant.

Sans que l'on se risque à prophétiser ceci ou cela, que disent les expériences du passé ? La doctrine et ses innombrables textes présentent au moins une idée simple, depuis le Glorieux Coran jusqu'au plus improbable des hadiths : rien ne doit changer. La transformation est un mal en soit, et l'innovation (BIDA) néfaste.

---

<sup>13</sup> Trad. F. Guizot, 1828.

Le système a prévu qu'il serait attaqué, et s'est bouclé à double tour, décourageant toute tentative d'adaptation à la réalité présente.

S'il y a évolution dans l'islamisme, elle n'a pour but, à ce qu'elle dit, que le passé, et un moment précis du passé : le temps de Muhammad et des glorieux ancêtres. La réforme se présentera ainsi. Il est remarquable que la liste des réformateurs islamiques commence toujours par Abd al Wahhab, le fondateur du wahhabisme dans la future Arabie saoudite : un des pires personnages que l'islamisme ait pu jamais engendrer. À cette époque, l'Europe recueillait les fruits des Lumières.

Sans que jamais personne n'ose le dire, toutes les modernisations réussies (mais toujours en péril), se sont faites en s'éloignant du contre-modèle islamique, en se couvrant d'hypocrisie.

Alors les réformes arriveront, pour sûr, mais hors du modèle islamique, quoiqu'en dise Tariq Ramadan. D'abord, avec discrétion, et puis de plus en plus ouvertement, le carcan se brisera par les initiatives individuelles et la jeunesse.

Des mouvements primitivistes et réactionnaires comme le Taghlib tenteront de résister, mais seront balayés. Ceux-ci, a priori non violents, agissent pour revenir en tout à l'époque prophétique, leur rêve étant de faire vivre l'humanité entière dans la Médine des années 630. Quoique se proclamant non-violents et seulement piétistes, ils n'en possèdent pas moins un pouvoir de contrainte et de nuisance considérable à l'égard de leurs coreligionnaires.

Oh, que cela fait du bien de prophétiser ! Comme l'on se sent important, digne d'être adulé !

# Yathrib avant Médine

## 1

### Présentation

Cette ville, au nord de La Mecque, est déjà appelée Médina, avant l'installation de Muhammad. Ce sont les Juifs qui l'appellent déjà ainsi en araméen ; le nom de Médine vient donc de sa population juive. Elle est habitée par des Juifs et des Arabes. La tradition en a fait ensuite la ville de Muhammad<sup>14</sup>.

Son nom le plus ancien, déjà connu de Ptolémée est Yathrib : cette oasis se situe dans le Hedjaz, à 350 Km au nord de La Mecque.<sup>15</sup> Ce n'est pas un centre urbain,

---

<sup>14</sup> Cf. Partie IV, en général pour les détails sur Médine.

<sup>15</sup> M.S. Makki, *Medina, Saudi Arabia, a geographical analysis of the city and the region*, Londres? 1982 ; W.M. Watt, *Encyclopédie de l'islam*<sup>2</sup> V p. 989-993; M. Lecker, *Muslims, Jews, and pagans:*

mais plutôt un agrégat de palmeraies, de collines, de villages, de marchés (ASWAQ) et de forteresses (ATAM). Sa population est complexe : deux tribus arabes<sup>16</sup>, voisines de trois tribus juives<sup>17</sup>, qui pratiquent l'élevage, l'agriculture et l'artisanat. Muhammad découvre donc une situation totalement différente de celle de La Mecque.

En 622, les Arabes se convertissent, plus ou moins volontairement, à la doctrine nouvelle, et leur nouveau chef établit une sorte de constitution qui fixe les rapports entre eux et avec lui-même. Médine devient la base de la lutte contre La Mecque et des raids.

Après 630, Muhammad revient à Médine et y meurt. La « ville du prophète » est encore la capitale du nouvel empire<sup>18</sup>, jusqu'à l'établissement des Ommeyyades.<sup>19</sup> Elle est toujours la deuxième ville sacrée pour les musulmans et la tombe de Muhammad y est toujours visitée.<sup>20</sup>

Elle reste strictement interdite aux non-musulmans (comme La Mecque), qui la souilleraient de leur seule présence ; autre nom de l'endroit : AL MADINA AL MUNAWARA, « La Lumineuse ».

Elle est devenue une sorte de deuxième centre du monde islamique, qui est le meilleur des mondes en géométrie, puisqu'il a deux centres, au moins.

*studies on early Islamic Medina*, Leiden; New York: E.J. Brill, 1995; M. Hamidullah, « Les villages arabes (surtout Médine) au temps du Prophète », *Communautés rurales, Société Jean Bodin*, Bruxelles, 1982.; Akram Diyl-Umari, *The Medinan Society at the Time of the Prophet: Vol. I. Characteristics and Organization, Vol. II. The Jihad against the Mushrikun*, The International Institute of Islamic Thought, 1991.

<sup>16</sup> I. Hasson, « Contributions à l'étude des Aws et des Khazraj », *Arabica* 36, 1989: l'article montre que bien après la mort de Muhammad, la tension reste vive entre les deux tribus ; W.M. Watt, *Encyclopédie de l'islam*<sup>2</sup> I, p. 794-5.

<sup>17</sup> H. Hirschfeld, « Essai sur les Juifs de Médine », *Revue des Etudes Juives*, 1883.

<sup>18</sup> A. Arazi, « Matériaux pour l'étude du conflit de préséance entre La Mecque et Médine », *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 5/1984.

<sup>19</sup> En 661, après la défaite et la mort d'Ali.

<sup>20</sup> C'est une étape facultative du pèlerinage canonique.

## 2

## Situation de Médine

Médine étant le second centre symbolique du monde musulman, la ville a été parcourue et décrite, identifiée, localisée par les voyageurs et les géographes. Mais chaque fois, dans la pamoison, la hiérarchie est respectée, et Médine suscite moins de déclarations exaltées et maniaques. La ville est pourtant plus authentiquement islamique que La Mecque, mais voilà, le peuple ne peut saisir que là est né le système nouveau, dans sa globalité, et préfère se ruer vers le prestige de rituels immémoriaux et incompréhensibles.

### **(Abulfeda, Géographie 86).**

Médine se trouve dans une plaine : au nord, elle a la montagne d'Ohod, et au midi, celle de Eyr. Elle abonde en palmiers. La plus grande partie de son territoire consiste en marais salins. On y remarque le tombeau de l'apôtre d'Allah ainsi que la mosquée qui l'accompagne. À côté sont ceux d'Abu Bakr et Omar. Médine est entourée d'un mur de brique.

### **L'agglomération de Médine.**

#### **(Yaqubi, Les Pays, p. 149).**

La richesse des habitants de Médine consiste en palmiers, dont ils tirent leur nourriture et leurs moyens d'existence. Comme impôts, ils versent la dime de la récolte des palmiers et paient la dime aumônière sur le bétail.

Médine est à trois jours de marche de la mer : le port le plus proche est [...] où mouillent les navires de commerce et les vaisseaux qui transportent le blé d'Égypte.

À six milles de Médine se trouve Kubà, où résidaient avant l'islam les Aws, et les Khazraj, et où s'arrêta l'envoyé d'Allah avant d'arriver à Médine. A Kubà, il logea chez Kulthum ibn Hidm, puis, après la mort de Kulthum, chez Sad ibn Khaithama Ansàri: la demeure de Sad était voisine de la mosquée de Kubà.

C'est de là qu'il partit pour Médine, où il fit rédiger les « Pactes de la fraternité ».<sup>21</sup> Puis la population délimita ses quartiers: auparavant les logements étaient séparés les uns des autres, mais dès cet instant les constructions se touchèrent et l'ensemble forma une cité.

### **Les environs de Médine.**

#### **(ibn Jubayr, Voyages).<sup>22</sup>**

Lundi, au moment du zhur<sup>23</sup>, aussitôt après la prière, nous quittâmes Khulays et nous poursuivîmes notre route jusqu'au dernier isha.<sup>24</sup> Alors nous nous arrêtâmes pour faire un court somme. Le kus retentit et nous partîmes pour un voyage de nuit qui se prolongea jusque dans la matinée, moment où nous fîmes halte pour nous reposer jusqu'au début du zhur, mardi. Puis nous gagnâmes une vallée du nom de Wadi as Samk<sup>25</sup>, nom qui ne va guère à ce lieu ! Nous y campâmes au moment du dernier isha et y séjournâmes, mercredi, pour nous ravitailler en eau : on en trouve dans cette vallée dans des mares et parfois en creusant dans le sable. Au début du jour, mercredi, nous levâmes le camp puis nous franchîmes la nuit un versant caillouteux et abrupt où périrent de nombreux chameaux. Nous campâmes dans une plaine où nous dormîmes jusqu'à minuit. Nous traversâmes alors un immense désert plat de dunes amoncelées, s'étendant à perte de vue. Alors, les chameaux purent avancer sans être en caravane à cause de la largeur de la route. Nous fîmes une halte pour nous reposer pendant la canicule, jeudi 29 dhu al-hijja.

---

<sup>21</sup> La "Constitution de Médine" ou un épisode de fraternisation précédent : l'expression est ambiguë.

<sup>22</sup> Ed. de la Pléiade, trad. Cheddadi, p. 214-5.

<sup>23</sup> Prière du matin.

<sup>24</sup> Prière de la nuit.

<sup>25</sup> "Vallée de l'Abîme".

## 3

## Les noms de Médine

Il s'agit de Yathrib, Médina, Médina al Nabi, Médinta, ou Taba. Ou même Tibba, on raconte même qu'il y aurait cent noms différents pour parler de la ville : une outrance des nombres qui trouve son parallèle dans la liste des cent noms d'Allah. Tabah pourrait simplement signifier « La Bonne (ville) ». Il ne faut pas être trop surpris par la multiplication des toponymes associés au même endroit : la mentalité magique du temps s'ingénie à inventer des pseudonymes complémentaires pour détourner les imprécations magiques qui peuvent les toucher. Ainsi, les ennemis se trompent de nom quand ils maudissent la ville, et celle-ci n'est pas affectée. Le même phénomène concerne aussi La Mecque, on le verra.

Le nom de Médine qui est resté pour l'agglomération est peut-être le moins adapté et le moins légitime : mais il devient pour la Tradition Islamique la ville parfaite, celle de l'application de l'ordre musulman.

**(Bukhari, Sahih 29- 2).**

D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit :

-J'ai reçu l'ordre de me rendre dans un bourg qui dévorera les autres bourgs ; certains l'appellent Yathrib, mais son nom est Médine, la ville qui expulse de son sein les (malhonnêtes) gens<sup>26</sup> comme le soufflet de forge chasse les impuretés du fer.

**(Bukhari, Sahih 29/ 3).**

Nous arrivions de Tabuk avec le prophète. Quand nous fûmes en vue de Médine, il s'écria :

-Voici Taba !

---

<sup>26</sup> La formule est dirigée clairement contre les Hypocrites.

**(Al Hamadani, Abrégé du Livre des Pays 28).<sup>27</sup>**

On rapporte d'après le Prophète les paroles suivantes :

-Médine possède dix noms : Tayba, al Bâqiya, al Muwaffiya, al Miskina, al-Mubaraka, al Mahfûfa, al Muharrama, al Adrâ, al-Muslima, al Muqaddasa, ash Sâfiya, al Marzuqa.

**(Corpus coranique d'Othman 33/13).**

La ville est appelée une seule fois par son nom originel dans le texte quand il s'agit de s'adresser à la population, ce qui plaide en faveur de l'authenticité de cet extrait.

Rappelez-vous qu'un parti d'entre eux vous a dit :

-Ô gens de Yathrib ! ne restez point ! retournez-vous-en !

**(Corpus coranique d'Othman 33/60).**

Le nom est déjà prononcé dans le Coran.

Certes, si les hypocrites, ceux au cœur de qui est un mal et ceux qui tremblent ne cessent point, à Médine...

**(Bukhari, Sahih 29/3).**

Médine, c'est aussi Tâba (c'est un des nombreux surnoms que porte la ville de Médine.).

Abu Homyd a dit :

-Nous arrivions de Tabuk avec le prophète. Quand nous fûmes en vue de Médine, il s'écria :

- Voici Tâba.

---

<sup>27</sup> Trad. H. Massé, Damas 1973.

## 4

## L'antiquité de Médine

Les sources musulmanes tentent de présenter une archéologie<sup>28</sup> mythique de cette ville peuleuse et active, en distinguant les diverses arrivées de populations. La question centrale reste la cause et l'origine d'une présence juive si marquée en ce lieu et si handicapante pour la prédication mohammédienne.

**Les plus anciens habitants de Yathrib.**

**(Kitap al Aghani 19, p. 94-98).<sup>29</sup>**

Le premier peuple à avoir occupé Médine avant les Banu Israël était un peuple ancien appelé les Amalékites. Ils faisaient peur à toute la région parce qu'ils étaient un peuple puissant et injuste. Les tribus de Haff, Sad, Al Azra, Matruq étaient parmi celles qui ont occupé Médine. Le roi du Hedjaz était issu d'eux, un homme appelé Al Arqam, qui a vécu dans la région de Tayma et Fadak. Les Amalékites ont occupé la ville et ils avaient de nombreux champs et palmeraies.

**L'invasion de Yathrib par le roi du Yémen Abu Karib Tiban.<sup>30</sup>**

**(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 13).<sup>31</sup>**

Quand il vint de l'est, il traversa Médine sans maltraiter les gens, mais laissa là un de ses fils qui fut lâchement assassiné. Alors il revint avec l'intention de détruire la ville et d'exterminer la population et de raser les palmiers.<sup>32</sup> (...) Un des hommes des Banu Adiy ibn al Najjar, appelé Akhmar

<sup>28</sup> Au sens d'un discours des origines, dépourvu de preuves.

<sup>29</sup> Al Isfahani, *Kitap al Aghani*, Le Caire, 1970.

<sup>30</sup> Il est aussi appelé Tubba du nom de sa dignité.

<sup>31</sup> ibn Hisham, *Sira (Conduite de l'envoyé d'Allah)*, ed. A. Guillaume, Oxford 1967. Réédité plusieurs fois depuis, notamment au Pakistan.

<sup>32</sup> Cf. l'action de Muhammad lui-même contre les Banu Nadir.

surprit un des hommes de Tubba quand il les menait à Médine, et il le tua parce qu'il l'avait trouvé dans ses palmiers, en train de couper des dattes. Il le frappa avec sa serpe et le tua en disant :

-Les fruits appartiennent à ceux qui les cultivent.

Cela fit enrager les Tubba contre eux et le combat éclata. Les Ansar<sup>33</sup> affirment qu'ils les combattaient de jour, et les traitaient en invités la nuit. Tubba fut étonné de cela et disait :

-Par Allah, vous êtes des gens généreux !

## 5

### Une guerre civile

Cette petite guerre, nommée à cause de la bataille qui s'est déroulée à l'est de Yathrib, ensanglante l'agglomération quelques années avant l'arrivée du chef des musulmans : il bénéficie donc d'une circonstance favorable, en se présentant comme un arbitre entre les parties. Ce sont les vaincus de la guerre qui font d'abord appel à lui et qui deviennent ses premiers partisans : les nouveaux arrivants pourraient renverser le rapport de force.

On trouve ici tous les futurs protagonistes du séjour de Muhammad à Médine ; il est remarquable que la guerre oppose Juifs et Arabes dans chacun des deux camps : les deux systèmes religieux cohabitent sans difficulté.

Un extrait coranique fait peut-être allusion à cet épisode, qui est traditionnellement daté de l'année 616.

La guerre est perçue, du point de vue islamique (ici, par Aïsha) comme une providence, puisqu'elle prépare l'arrivée de Muhammad et pousse la population à

---

<sup>33</sup> Les auxiliaires de Muhammad quand il s'installe à Médine.

l'accepter. La technique n'est pas nouvelle, de profiter du chaos en se proposant comme garant de l'ordre.<sup>34</sup>

### **La bataille de Buath.**

#### **(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 372-3, 385-6).**

Il y avait deux camps : les Banu Qaynuqa et leurs affiliés, alliés aux Khazraj ; et les al Nadir, les Banu Qurayza et les affilis, alliés aux Aws. Quand il y eut une guerre entre les Aws et les Kharaj, les Banu Qaynuqa, allèrent du côté des Khazraj et les al Nadir et Banu Qurayza avec les Aws, chacun aidant ses alliés en contradiction avec ses origines, de telle façon qu'ils versèrent leur sang les uns les autres, tandis que la Torah était entre leurs mains, par laquelle ils savaient ce qui leur était permis et interdit. Les Aws et les Khazraj étaient polythéistes adorant les idoles, ne connaissant rien au paradis ou à l'enfer, le réveil et la résurrection, les écritures, le licite et l'illicite.

(...)

À la bataille de Buath, les Aws et les Khazraj combattirent et la victoire alla aux Aws, qui étaient commandés à cette époque par Hudayr ibn Simak al Ashali le père de Usayd ibn Hudayr, les Khazraj étant commandés par Amir ibn al Numan al Bayadi, et tous les deux furent tués.

#### **(Bukhari, Sahih 58/186).**

Récit d'Aïsha: Allah a fait en sorte que la bataille de Buath ait lieu avant l'arrivée de l'apôtre d'Allah comme apôtre, pour que quand l'apôtre d'Allah est arrivé à Médine, ces gens étaient déjà bien divisés et leurs chefs avaient été tués ou blessés. Donc, Allah a fait en sorte que cette bataille précède l'arrivée de l'apôtre d'Allah pour qu'ils puissent accepter l'islam.

#### **(Corpus coranique d'Othman 2/79-80).**

Par la suite, vous êtes devenus ces Juifs que nous connaissons.

Vous vous tuez mutuellement ; vous expulsez une fraction d'entre vous de leur habitat et faites assaut contre eux de péché et d'abus de droit et s'ils deviennent vos captifs, vous les rançonnez. Or, les expulser est illicite à vous.

Eh quoi ! croyez-vous à une partie de l'Écriture et êtes-vous incrédules en une autre ?

Quelle sera la récompense<sup>35</sup> de ceux parmi vous qui font cela, sinon l'opprobre en la vie immédiate et d'être, au jour de la résurrection, repoussés jusqu'au plus dur du tourment ?

Allah n'est pas insoucieux de ce que vous faites.

<sup>34</sup> U. Rubin, *The Eye of the Beholder*, p. 176.

<sup>35</sup> Formulation ironique.

Pour ceux qui ont troqué la vie immédiate contre la vie dernière, le tourment ne sera point allégé et ceux-là ne seront point secourus.

### **La mystérieuse expulsion.**

Tabari produit ici un résumé de ce que pouvait constituer la soumission à l'islamisme pour une population donnée ; les termes sont très éloignés de la profession de foi traditionnelle.

#### **(Tabari, Tafsir 2/86).**

Ibn Abbas commente ainsi ce verset :

Ce passage signifie : vous prêtez main-forte aux associateurs pour accabler vos coreligionnaires de crime et d'hostilité jusqu'à verser leur sang et les expulser de leur habitat (...) Allah attire ici leur attention sur la nature de leur acte car il leur était interdit dans la Torah de verser le sang de l'un d'entre eux et ils étaient tenus également de payer la rançon pour racheter ceux d'entre eux qui avaient été faits prisonniers par les ennemis.

Or à Médine, ils se répartissaient en deux groupes : d'autre part, les Banu Qaynuqa qui étaient allés des Khazraj, et d'autre part, les Banu Nadir et Banu Qurayza qui étaient alliés des Aws. Lorsque les Aws et les Khazraj entraient en conflit, les Banu Nadir et les Banu Qurayza soutenaient les premiers, et les Banu Qaynuqa les seconds, en sorte qu'ils combattaient leurs frères et versaient leur sang. Or les uns et les autres détenaient la Torah et savaient ce qui leur était permis et ce qui ne l'était pas, alors que les Aws et les Khazraj s'adonnaient à l'impiété et adoraient les idoles sans rien connaître du paradis, du feu, de la résurrection et du jour dernier, sans livre et sans discerner les choses interdites et licites.

Lorsque le conflit fut terminé, ils rachetaient ceux d'entre eux qui avaient été prisonniers, fidèles en cela à la Torah.

Le faisant, ils respectaient une partie du Livre et en délaissaient une autre.

## 6

## La société à Yathrib

Des tribus, des clans, des juifs, des Arabes : un petit monde complexe, coloré, mouvementé, éparpillé dans une vaste oasis au relief et à l'hydrographie complexes. La population arabe est divisée en deux tribus principales, les Khazraj, les plus puissants à ce moment, parents lointains de Muhammad selon sa généalogie (sans doute trafiquée), et ses soutiens principaux, et les Aws, dans le creux de la vague à ce moment.

**Les tribus de Médine.**

Ces deux groupes sont opposés aux Quraysh, et on a expliqué à l'époque cette animosité parce que les premiers sont des Arabes qathan, du Yémen, et les seconds, des Arabes adnan, du nord.

Considéré au sens large : Khaybar est tout de même très éloignée.

**(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 303).<sup>36</sup>**

Médine était occupée par deux tribus : les Aws et les Khazraj. Ces derniers étaient les plus nombreux. Les villages du territoire de Médine, comme Khaybar, Qurayza, Wadil Kura et Yanbu étaient habités par des Juifs ou Arabes descendants des Banu Israël, de ceux qui étaient venus de la Syrie et de Jérusalem, fuyant devant Nabuchodonosor, antérieurement à Alexandre. Les Aws et les Khazraj voulaient s'emparer de ces villages, mais ils n'y réussirent pas ; car les Juifs avaient des châteaux forts grands et solides.

---

<sup>36</sup> Tabari, Histoire des prophètes, *Mohamed, Sceau des prophètes*, Paris, 1980 (trad. Zotenberg). Il s'agit de la version persane abrégée.

### **Les lettrés de Yathrib.**

Ils devaient être plus répandus chez les Juifs de Médine.

Le cas semble donc exceptionnel, du moins au niveau de l'écriture, pour Zayd.

### **(Baladhuri, Futuh).<sup>37</sup>**

D'après al Waqidi :

L'écriture de l'arabe était rare chez les Aws et les Khazraj.

C'était un juif qui l'avait apprise, et il l'enseignait autrefois aux enfants de Médine. Aussi, lorsque vint l'islam, un certain nombre de gens parmi les Aws et les Khazraj connaissaient l'écriture.

C'étaient Sad ibn Ubada ibn Dulaym, al Mundhir ibn Amir, Ubayy ibn Ka'b, Zayd ibn Thabit<sup>38</sup>, lequel écrivait l'arabe et l'hébreu, Rafi ibn Malik, Usayd ibn Hudayr, Man ibn Adi al Balawi, allié des Ansar, Bashir ibn Sad, Sad ibn al Rabil, Aws ibn Khawli, Abdallah ibn Ubayy l'hypocrite. Ceux d'entre eux qu'on appelait « les parfaits » – un parfait (KAMIL) étant celui qui, en plus de sa connaissance de l'écriture, connaissait le tir à l'arc et la nage<sup>39</sup> – étaient Rafi ibn Malik, Sad ibn Ubada, Usayd ibn Hudayr, Abdallah ibn Ubayy et Aws ibn Khawli. Ceux de Yathrib<sup>40</sup> qui, avant l'islam, avaient toutes ces qualités, étaient Suwayd ibn al Samit et Hudayr al Katayb.

### **Juifs et Arabes médinois.**

#### **(Kitap al Aghani 19, 95-97).**

Quand les Aws et les Khazraj sont arrivés à Médine, ils se sont installés dans les harras.<sup>41</sup> Ensuite, ils se sont répandus en dehors : certains se sont réfugiés dans des zones sèches et inhabitées et se sont implantés là ; d'autres se sont réfugiés dans des hameaux déjà établis et ont vécu en commun avec les habitants. Les Aws et Khazraj sont restés là, vivant pauvrement et misérablement de leurs chameaux et chèvres, parce que Médine n'était pas adaptée au pâturage. Ils ne possédaient ni palmeraies ni champ cultivable, sauf quelques-uns qui avaient pris quelques palmiers ou champs sans propriétaires. Les fermes les plus prospères appartenaient en fait aux Juifs.

---

<sup>37</sup> Baladhuri, *Futuh*, p. 663-4 ; trad. Prémare 2002, p. 465.

<sup>38</sup> Le futur rédacteur du Coran.

<sup>39</sup> Étrange entraînement en milieu désertique.

<sup>40</sup> L'auteur mentionne d'abord Médine, puis Yathrib.

<sup>41</sup> Zone rocailleuse à l'écart de Médine.

### **Les liens familiaux de Muhammad avec Médine.**

**(ibn Khaldun, Livre des Exemples p. 306).<sup>42</sup>**

La mère du prophète, Amina, fille de Wahb, fils de Abd Manaf, fils de Zuhra, l'emmena en visite chez les oncles du côté maternel (AKHWAL) de son grand-père Abd al Muttalib, les Banu Adi ibn an Najjar, à Médine. Elle aussi avait avec eux des liens de parenté en ligne maternelle.

## 7

### Les religions

La situation est bigarrée elle aussi : des idoles arabes dans les maisons, Manat pour les tribus, des rabbins en foule et des synagogues, quelques chrétiens et manichéens. Il n'y a pas de trace d'affrontement religieux avant l'arrivée des musulmans : au contraire, il semble que les relations tribales priment sur l'appartenance religieuse. Même du point de vue du judaïsme, la chose est étonnante, car l'acceptation, dans le même cadre de vie, de la souillure des idoles est vraiment remarquable, et s'éloigne de la doctrine courante.

### **Les pèlerins de Yathrib.**

**(ibn al Kalbi, Livre des Idoles 10 b-d.).<sup>43</sup>**

Aucune tribu n'avait pour Manah autant de vénération que les Aws et les Khazraj (...).

Les Aws, les Khazraj et ceux parmi les Arabes de Yatrib<sup>44</sup> et d'autres localités, qui adoptaient leurs usages, allaient en pèlerinage et s'arrêtaient, avec tout le monde, à toutes les stations rituelles.

---

<sup>42</sup> Éd. de la Pléiade, trad. Cheddadi.

<sup>43</sup> ibn Kalbi, *Livre des idoles* (trad. W. Attalah), Paris, 1969

<sup>44</sup> La future Médine.

Mais ils ne se rasaient pas la tête et, lorsque commençait la fuite sacrée, ils se rendaient auprès de Manah<sup>45</sup>, se rasaient la tête dans son sanctuaire et y accomplissaient une visite.

### **Les cultes de Yathrib.**

Il existe un témoignage rare des pratiques religieuses de la cité de Yathrib (future Médine). Nous le reproduisons largement.

#### **(Maqrizi, Histoire Universelle).<sup>46</sup>**

(1) Il dit: chaque clan des Aws et des Khazraj, (...) avait une idole dans une chambre appartenant à l'ensemble du clan, qu'ils honoraient et vénéraient et à qui ils sacrifiaient.

- les Banu Abd al Ashhal avaient al Harish.
- les Banu Haritha avaient Shakhr.
- les Banu Zafar avaient Shams.<sup>47</sup>
- les Banu Muawiya avaient al Banu Ham.
- les Banu Khatma avaient Shafr.
- les Qawaqila avaient al Habs.
- les Banu Umayya avaient Ghayyan.
- les Banu Salima avaient Isaf.
- les Banu Adi ibn an Najjar avaient Samul.
- les Banu Dinar ibn an Najjar avaient Husa.
- les Banu Malik ibn an Najjar avaient at Tamm.
- les Banu Zurayq avaient as Samh.

(2) Chaque noble avait une de ces idoles. Dans la maison d'Amir ibn al Jamuh, il y avait une idole appelée Saf (...)

Al Bara ibn Marur avait une idole appelée ad Dibaj.

Al Jadd ibn Qays avait une idole appelée az Zab.<sup>48</sup>

Les Salima avaient une idole appelée Manaf. (...)

<sup>45</sup> Divinité principale de Yathrib ; cf. partie IV.

<sup>46</sup> M. Lecker, "Idol Worship in pre-islamic Medina (Yathrib)", *Le Museon*, 106,1993, p. 331-346, présentant un extrait de l'Histoire Universelle de Maqrizi ; idem, "Was Arabian idol worship declining on the eve of islam?" p. 24-37.

<sup>47</sup> Le Soleil.

<sup>48</sup> Le Phallus ?

(7) Les Banu al Harith ibn al Khazraj vénéraient une idole appelée Huzam qui était située dans leur maison de prière, elle aussi appelée Huzam, à Buthan.

**(Maqrizi, al Khabar anil Bashar).<sup>49</sup>**

Abu Darda était la seule personne sur le territoire de son clan à n'avoir pas accepté l'islam. Abdallah ibn Rawaha le poussait à le faire et il refusait. Et c'était pourtant son ami. Il attendit une opportunité favorable, et quand Abu Darda sortit de chez lui, il entra à l'intérieur et détruisit l'idole, en récitant :

-Je rejette les noms des démons, tous les démons. En vérité, tout ce qui est associé à Allah dans la prière est nul.

Sa femme dit :

-Tu m'as ruiné, ibn Rawaha !<sup>50</sup>

Ensuite, il sortit. Abu Darda arriva et trouva sa femme en pleurs. Il dit :

-Qu'as-tu donc ?

Elle dit :

-Ton ami ibn Rawaha est entré et il dit: « Y a t-il quelque chose de bon dans cette idole qui fait qu'elle va se défendre elle-même ? »

Alors il alla voir le prophète et accepta l'islam.

**(Maqrizi, al Khabar anil Bashar).<sup>51</sup>**

L'islamisation de Kab ibn Ujra était tardive ; il avait une idole dans sa maison. Ubada ibn as Samit était son ami. Un jour, il entra dans la maison de Kab alors que celui-ci était absent et il détruisit l'idole. Quand Kab rentra et vit ce qu'il avait fait, il dit :

-Cette idole est inutile.

**Les fêtes de Médine.**

**(Dawud, Hadith 3/1130).<sup>52</sup>**

Quand l'apôtre d'Allah est venu à Médine, les gens avaient deux jours durant lesquels ils se consacraient à des joutes.

---

<sup>49</sup> Trad. Lecker, "Idol worship", 1993, p. 333, §4.

<sup>50</sup> À ce moment, les femmes ont encore droit à la parole et peuvent apostropher leurs époux.

<sup>51</sup> Trad. Lecker, "Idol worship", 1993, p. 333, §5.

<sup>52</sup> Source internet: usc-msa Compendium of Muslim Texts.

Il demanda :

-Que signifient ces jours ?

Ils répondirent :

-Nous avons coutume de nous livrer à cela dans la période préislamique.

L'apôtre d'Allah dit :

-Allah les a substitués pour vous en quelque chose de meilleur que cela : le jour du sacrifice et le jour de rupture du jeûne (FITR).

## 8

### La supériorité de Médine

Quelques hadiths en parlent qui doivent tous dater d'après Muhammad, quand les villes de La Mecque et de Médine se disputent l'hégémonie dans le nouvel empire musulman, en une sorte de querelle de minarets. Médine devient pour assez longtemps la capitale théorique de l'empire musulman, au début de son expansion militaire et le butin y afflue. Mais l'implantation d'un centre impérial dans le Hedjaz serait une erreur géostratégique majeure, ce qui fait que la ville est vite délaissée. L'entretien du culte de Muhammad devient un impératif de survie. Un corpus de textes se constitue donc pour mettre en scène la nostalgie.

Supériorité, mais sur quoi ? Sur La Mecque bien sûr, mais il ne faut pas le dire...

Ces récits ont tous une nature eschatologique, masquée ou manifeste, qui doit être placée au moment de l'agonie de Muhammad, et qui se place dans le contexte angoissant des luttes de pouvoir du VII<sup>e</sup> siècle. À ce moment-là, le but pour les villes, à l'exemple central de Jérusalem, est d'être au premier rang, pour que leur population soit sauvée, quand viendra le jour de la fin des temps.

Plus tard, le thème des mérites comparés des villes, qu'ils soient intrinsèques, ou artificiellement associés à Muhammad, d'une façon ou d'une autre, devient classique, et le prétexte à une dense production littéraire.

## **L'importance de Médine pour les musulmans.**

### **(Al Hamadani, Abrégé du Livre des Pays 28).<sup>53</sup>**

Voici l'une de ses supériorités sur les autres villes. Wahb ibn Munabbih a dit ceci : je trouve, dans un livre, que le lieu où émigra le Prophète arabe illettré est une ville dite Tayâbâ, ce qui se commente ainsi : cette ville a été enveloppée de grâce sanctifiante, le Prophète en a sanctifié l'atmosphère, parfumé le sol ; elle contient le lieu d'asile du prophète et la place de son tombeau ; et quiconque marche dans Médine y perçoit un parfum délicieux.

Au dire d'Abu Bahtari, Médine est l'endroit le plus sublime de toute la Terre ; ni épidémie, ni Antéchrist n'y pénètrent ; au-delà de son désert, l'Antéchrist sera englouti. C'est à Médine que le Coran fut révélé, que les prescriptions divines furent établies, que les coutumes traditionnelles furent fixées ; c'est à Médine que furent posées les bases de la religion, des traditions, des qualifications juridiques et des obligations, du licite et de l'illicite ; on y trouve un des jardins du paradis ; le prophète fit une invocation pour attirer les bénédictions divines sur les gens de Médine, pour leur mesurage en sa, en mudd, pour leur marché, leur peu ou prou. Médine renferme des souvenirs de l'envoyé d'Allah, ses mosquées, son tombeau, ceux de ses compagnons, de ses oncles et de ses épouses.

### **(Bukhari, Sahih 29/5).**

Abu Hurayra rapporte qu'il a entendu l'envoyé de Allah dire :

-On abandonnera Médine malgré tous les avantages qu'elle renferme ; on n'y verra plus que des animaux cherchant leur nourriture – et, par ces animaux, il entendait les fauves et les oiseaux. Les derniers ressuscités (au jour suprême) seront deux bergers des Muzayna qui, voulant gagner Médine en excitant de la voix leurs moutons, trouveront cette ville déserte et tomberont morts la face contre terre quand ils arriveront au défilé de l'Adieu.

Sufyan ibn Abu Zuhayr rapporte qu'il a entendu l'envoyé de Allah dire :

-Le Yémen sera conquis. Il y aura alors des gens (de Médine) qui y émigreront avec leurs troupeaux et qui s'éloigneront avec leurs familles et tous ceux qui leur obéissent. Pourtant, Médine vaudrait mieux pour eux, s'ils savaient. La Syrie sera conquise. Il y aura alors des gens qui y émigreront avec leurs troupeaux et qui s'éloigneront avec leurs familles et tous ceux qui leur obéissent. Pourtant, Médine vaudrait mieux pour eux, s'ils savaient. L'Iraq sera conquis. Il y aura alors

---

<sup>53</sup> Trad. H. Massé, Damas 1973. La présence d'une source comme Wahb dans l'œuvre d'un géographe tardif incite à penser qu'il y a intérêt à fouiller dans ces textes, qui peuvent recéler des nouveautés.

des gens qui y émigreront avec leurs troupeaux et qui s'éloigneront avoir leurs familles et tous ceux qui leur obéissent. Pourtant, Médine vaudrait mieux pour eux, s'ils savaient.

**(ibn Maja, Hadith 45/2.4).**

... un Bédouin a pris un serment d'allégeance à l'islam avec le messager d'Allah. Une fièvre s'est abattue sur les Bédouins à Médine. Il se présenta au messager d'Allah, et dit :

-Messager d'Allah, libère-moi de mon engagement.

Le messager d'Allah refusa. Puis il vint à lui de nouveau et dit :

-Messager d'Allah, libère-moi de mon engagement.

Le messager d'Allah refusa. Puis il revint et dit :

-Messager d'Allah, libère-moi de mon engagement.

Il refusa. Les Bédouins s'en allèrent et le messager d'Allah déclara :

-Médine est comme le four de la forge. Il élimine les impuretés et purifie la bonne.

**(ibn Maja, Hadith 45/2.5).**

... qu'il a entendu Abu Hurayra dire qu'il a entendu le messager d'Allah dire :

-J'ai été destiné à une ville qui mangent les villes. On dit « Yathrib », mais c'est Médine. Elle supprime les mauvaises personnes, comme le four de la forge retire les impuretés du fer.

**(ibn Maja, Hadith 45/2.6).**

Malik m'a raconté ibn Hisham Urwa par son père que le messager d'Allah a déclaré :

-Personne ne quitte Médine en préférant vivre ailleurs.

**(ibn Maja, Hadith 45/2.7).**

J'ai entendu le messager d'Allah par exemple :

-Le Yémen sera vaincu et là les gens seront attirés par lui, en prenant leurs familles et ceux qui leur obéissent. Médine aurait été mieux pour eux, s'ils avaient su. La Syrie sera conquise et les gens seront attirés par elle, en prenant leurs familles et ceux qui leur obéissent. Médine aurait été mieux pour eux, s'ils avaient su. L'Iraq sera conquis et les gens seront attirés par lui, en prenant leurs familles et ceux qui leur obéissent. Médine aurait été mieux pour eux, s'ils avaient su.

**(Bukhari, Sahih 29/6).**

La foi se réfugiera à Médine.

D'après Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit : « La foi se réfugiera à Médine comme le serpent se réfugie dans son trou. »

**(Bukhari, Sahih 29/10).**

Anas rapporte que le prophète a dit :

-Ô Allah, accorde à Médine le double des bénédictions que tu as données à La Mecque.  
D'après Anas, lorsqu'il revenait d'une expédition, le prophète, en apercevant les murs de Médine, forçait l'allure de sa chamelle et, s'il était sur une autre monture, il la talonnait tant il avait hâte d'arriver.

**(Bukhari, Sahih 29/11).**

De la répugnance qu'éprouvait le prophète de voir un vide se produire à Médine.

Anas a dit :

-Les Banu Salima voulaient changer de campement pour se rapprocher de la mosquée. L'envoyé d'Allah fut contrarié de ce qu'on évacuât un quartier de Médine ; aussi dit-il :

-Ne tenez-vous donc pas compte des pas que vous faites ? Ô Banu Salima.

Alors ils restèrent où ils étaient.

## II

# L'installation des immigrés

## 1

### Présentation

Yathrib est le premier organisme politique qui a connu l'immigration d'une population musulmane sur son sol. Le fait ne doit pas être négligé.

Muhammad arrive à Médine et c'est le début d'une nouvelle ère. Le lundi 12 de rabi I, soit le 24 septembre 622.<sup>54</sup>

Pour autant, le transfert d'une ville à l'autre est un mouvement long et saccadé. Avec prudence, le chef des musulmans s'installe d'abord dans un faubourg (RABAD) de Médine, pour jauger les réactions des autochtones. Il fait ensuite venir

---

<sup>54</sup> La modification du calendrier se fera beaucoup plus tard, sous le califat d'Omar.

par groupes ses partisans, les muhajirun.<sup>55</sup> Médine est une oasis prospère, mais l'irruption de centaines de personnes, militants religieux accompagnés de leurs familles, ne peut que bouleverser l'équilibre social, économique, et démographique de l'endroit. De tels déséquilibres ne doivent pas être oubliés quand surviennent des événements autrement plus manifestes. L'arbitre, le podestat, le réconciliateur charismatique était le bienvenu, mais personne n'avait prévu qu'il arrive avec autant de groupies, et aussi soumis et fanatisés.

Un article de R. B. Sergeant permet d'ajouter une hypothèse, et une autre carte dans la manche du Muhammad arrivant à Yathrib.<sup>56</sup> Rappelons qu'il est dans ces époques tout à fait inusité pour un individu venant de A d'aller s'installer à demeure à B, et finalement, prendre le pouvoir à B, pour revenir à A. L'hypothèse, ou la thèse est celle-ci : Muhammad, pourvu comme il se doit d'un charisme à toute épreuve, est un Saint Homme (de ceux qui pullulent dans la tradition de l'Antiquité chrétienne) qui a pour fonction de constituer autour de Yathrib un périmètre sacré, une enclave (HAMRA, MAWTA). Ainsi, Yathrib peut devenir un centre commercial, et peut concurrencer La Mecque. La pratique semble presque banale. Mais ceci ajouté à la fonction d'arbitre politique, de messie judéo-arabe, additionné de charisme et de paroles apocalyptiques, le cocktail est efficace et nouveau.

Un autre facteur a pu jouer en faveur de Muhammad, et malgré lui. En plus de cette fonction d'arbitre, d'homme providentiel professionnel, il a pu recevoir le bénéfice d'une attente diffuse, et d'une autre nature. Les juifs de l'oasis devaient souvent parler de leur Messie, celui qui devait venir. Quand Muhammad a débarqué, ils ne l'ont bien sûr pas accepté comme tel, ne serait-ce que parce qu'il n'était pas juif (il aurait sans doute voulu l'être). Mais les voisins arabes des juifs,

---

<sup>55</sup> Ils sont considérés comme *muhajirun* et non immigrés : tout est vu à partir du point de départ ; MUHAJIR en arabe, MAHGRAYE en syriaque, *Magaritai* en grec ; cf. Cook 1983, p. 74 ; U. Rubin, "Hijra and muhajirun in early islam", *Fourth International Colloquium on: From Jahiliyya to islam*, Jerusalem 1987.

<sup>56</sup> R.B. Sergeant, "Haram and Hawta", *Mél. T. Hussein*, Le Caire 1962, p. 41-58.

qui parlaient la même langue ont certainement entendu depuis un siècle ces histoires étranges et attirantes d'arrivée d'un personnage prodigieux, qui bouleverse le monde. Le Messie juif compris par des Arabes, voici une jolie façon de présenter un Muhammad.

Et puis il y a un aspect moral et juridique dans l'accueil de Muhammad. Morale et droit se confondent alors. Ils ne se scinderont qu'avec l'islamisme. Les textes tentent de nous faire avaler le conte du serment d'Aqaba n°2 : comme un seul homme, comme les chœurs de l'Armée Rouge, les Médinois jurent leurs grands dieux qu'ils se feront un plaisir de se faire hacher menu pour les beaux yeux de Muhammad. La suite des événements prouvera que non : ils rechignent, ils renâclent, ils grommellent, et avant Badr, ils refusent de participer aux pillages ordonnés par Muhammad. La littérature qui a enjolivé ce passage en a trop fait d'ailleurs, comme si le serment était prononcé par les musulmans de toutes les époques, dans le cadre d'un islamisme intemporel : « Oui, nous jurons, notre chef, de te protéger, et l'ennemi pervers et lubrique devra nous passer sur le corps avant d'égratigner ta noble personne... »

Non, non, pas de serment, mais une simple protection traditionnelle, comme il y en avait tant à ces époques, qui correspond à une hospitalité institutionnalisée. Or, il est prévu, comme de nos jours avec les demandeurs d'asile, que les bénéficiaires, durant leur séjour, cessent leur militantisme. C'est là que les choses vont s'envenimer, quand leur hôte se révèle encombrant et qu'il pille et rançonne aux alentours...

Le problème de la subsistance physique du groupe commande aux premières décisions, notamment celle de pratiquer le pillage des caravanes et des campements nomades, aussitôt après l'installation. Il existe peu de témoignages concernant

d'autres activités pratiquées par les premiers musulmans autres que la guerre et le partage du butin.<sup>57</sup>

Dans les premiers moments de la présence de Muhammad à Médine, tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes, et la mise en scène met en valeur le nouvel arrivant, mais aussi les habitants, gentils, joyeux et hospitaliers. La suite leur est moins favorable, et l'ambiance moins sympathique.

Pour ce qui est des fameuses sourates et de leur découpage classique en période mecquoise, et en période médinoise, disons tout d'abord que bien évidemment, il n'est ni juste ni utile : la plupart des sourates sont composites. Ce qui les distingue est surtout le public à qui sont destinés ces textes : à La Mecque, à tous, mais dans un petit contexte, celui de La Mecque, justement. A Médine, aux musulmans, une parole qui leur est destinée, ésotérique et juridique.

Dans le vocabulaire islamique, MUHAJIRUN (dont la racine est HJR), associé à l'expression « sur le chemin de Dieu » (FI SABILI LLAH), signifie « ceux qui ont quitté leur pays/qui ont émigré (afin de combattre) pour Dieu ». L'expression se retrouve déjà dans la charte de fondation du mouvement à Yathrib, en Arabie, dans un contexte de combat.

**A.L. de Prémare, Les fondations de l'islam , p. 36.**

---

<sup>57</sup> Un seul personnage sort du lot, comme commerçant, dans le groupe : Abd ar Rahman ibn Awf. Il mériterait une courte notice.

## 2

## L'entrée dans les meubles

Les chroniques ont voulu présenter des aspects pittoresques de l'accueil de Muhammad. C'est autant de façons de masquer à la postérité l'attitude du reste de la population de l'oasis. Ces récits sont aussi marqués par l'influence a posteriori des familles de Médine, soucieuses du prestige perpétuel qui découlait de telle ou telle relation ancienne et privilégiée avec le fondateur de leur religion.

Il serait bon de comparer cet endroit dans la ville avec toutes les entrées royales ou impériales que les villes du Proche-Orient ont connu, dont Jérusalem, bien entendu. Même celle du Christ mériterait d'être évoquée.

Le thème de l'entrée triomphale est très courant. Il faudra enfin le comparer point par point avec le retour à La Mecque, huit ans plus tard.

Dans le schéma littéraire biblique, l'entrée à Médine correspond à l'entrée des Hébreux en Égypte, avec Moïse, ici Muhammad, et la confrontation avec le Pharaon. Le récit compliqué du séjour d'un étranger dans un environnement hostile : c'est la trame du roman de Joseph, reproduit in extenso dans la sourate 12.

La scène de l'entrée à Médine, de Muhammad sur sa chamelle, ne provoque pas de nos jours, chez les infidèles, de frissons. Mais pour des islamistes patentés, elle est la plus bouleversante qui soit, exemplaire, admirable, prodigieuse : un personnage comme Hasan al Banna, fondateur du mouvement des Frères Musulmans, s'en faisait une sorte de fantôme personnel.

... nous risquons de ne savoir jamais quelles furent les circonstances réelles de l'installation de Muhammad à Médine. L'hagiographie prophétique a donné une réponse à cette question dans des récits teintés de symboles dont j'effectuerai ici une esquisse rapide, en utilisant le nom de Médine comme le font plus habituellement les auteurs de ces récits. D'après ces derniers, Muhammad fut persécuté par les gens de sa propre tribu les Quraysh de La Mecque, comme beaucoup de prophètes avant lui. Les Quraysh n'acceptaient pas de se soumettre au dieu unique et lui préféraient leurs idoles ancestrales. Avec le petit nombre

de ceux qui croyaient en lui, Muhammad s'enfuit quasi secrètement de La Mecque et, les poursuites de ses adversaires ayant été miraculeusement déjouées, arriva à Médine. La venue de Muhammad à Médine avait été préparée antérieurement, car certains clans arabes de l'oasis avaient adhéré à sa foi. Ils étaient 70 comme les 70 disciples de Jésus, et leurs représentants, qui étaient 12 comme les 12 représentants des tribus d'Israël auprès de Moïse et les 12 apôtres de Jésus, lui avaient fait allégeance en un lieu dit Aqaba, non loin de La Mecque, à l'occasion du pèlerinage qu'ils accomplissaient au sanctuaire traditionnel de la localité. Ils lui avaient garanti par serment leur assistance résolue contre ses ennemis. Ce furent les clans qui accueillirent Muhammad et les compagnons qurayshites – les Muhajirun, les Émigrés. Les clans de Médine furent dès lors désignés sous le nom de Supporteurs/Auxiliaires, comme dans le Coran, les apôtres de Jésus seront qualifiés d'ansars d'Allah.

A.L. de Prémare, *Les fondations de l'islam*, p. 104.

### (ibn Sa'd, *Tabaqat I 272*).<sup>58</sup>

Le jour où l'apôtre d'Allah est entré à Médine, chaque chose paraissait très brillante.

#### 1. — La halte à Qoba.

Le site de Qoba est plus tard transformé en une mosquée très vénérée ; c'était auparavant un lieu destiné aux ablutions de purification (MURTASILA), c'est-à-dire les latrines publiques. Muhammad ne perd jamais son temps, et il s'inspire des rituels juifs qui concluent la défécation. Pensez que sa vie a dû être rude, à assumer avec constance le rôle de modèle, d'inspirateur, d'initiateur de toutes les modes et pratiques.

Qoba est un lieu problématique, pour les musulmans. Comme une sorte de protubérance de Médine, difficile à contrôler, comme le prouva l'affaire de la mosquée de la nuisance. Il s'y trouve aussi l'influence d'un hanif prestigieux, et très hostile à l'islamisme, Abu Qyas ibn al Aslat. Par punition, les sources le font mourir juste à ce moment, comme si la venue de Muhammad suffisait à tuer ses ennemis...

À la nouvelle de son approche, une foule d'Aus et de Khazraj, dont la plupart ne l'avaient jamais vu, sortirent à sa rencontre. Ils le trouvèrent près de Qoba, village situé à deux milles au sud de Yathrib, et habité par la branche d'Aus nommée les Benou-Amr-ibn-Auf. Mahomet et Abou-Becr avaient mis pied à terre sous un palmier pour se garantir du soleil, dont la chaleur était brûlante. Tous deux étaient du même âge

<sup>58</sup> ibn Sa'd, *Tabaqat I-II*, ed. Moinul Haq, Karachi (sans date).

et d'un aspect imposant. La multitude qui se pressait autour d'eux, n'osant par respect leur adresser de question, ne savait lequel était le prophète, quand l'ombre du palmier ayant peu à peu changé de place et laissé Mahomet exposé aux rayons du soleil, Abou-Bakr ôta son manteau et l'étendit au-dessus de la tête du prophète, pour lui faire un abri. Les Âus et Khazraj distinguèrent alors le maître du disciple, et rendirent leurs hommages à Mahomet. Il entra dans Coba, prit son logement chez Colthoum, fils de Hadm, et choisit la maison de Sâd, fils de Khaythama, l'un des Nakîb, pour y donner audience à ceux qui venaient le féliciter. Dès le lendemain, il posa la première pierre d'une mosquée qui fut construite par les Benou-Âmr-ibn-Auf, et appelée mosquée de Coba ou mosquée Al Ettakwa , c'est-à-dire, de la crainte de Dieu. Ce fut le premier temple fondé par l'islamisme. Il subsiste encore aujourd'hui.

**Caussin de Perceval, Histoire des Arabes VIII p. 15-16.**

Les premiers jours passés par Muhammad à Quba et l'histoire même de ses relations avec ses habitants sont racontés par la tradition dans une série de hadith confus et contradictoires, où l'on sent quelque gêne à s'accorder sur la vérité. — Voici un récit assez vague : Muhammad retardé dans sa marche n'arrive dans ce bourg du sud de l'oasis de Yathrib, du côté des terres des Banu Nadir, qu'à l'heure où la lumière était intense et le soleil au zénith. Les habitants ne l'attendaient plus et étaient rentrés dans leurs maisons, quand ils entendirent un Juif qui criait : « Hé ! Banu Qayla ! voici votre chance qui vous arrive ! » Hommes, femmes, enfants, esclaves, tous accoururent : « Voici le Prophète. Il est venu. » On pense à l'entrée de Jésus à Jérusalem ; il est aisé d'imaginer des palmes.

On hésite à croire un hadith qui montre le Prophète laissant à sa chamelle le soin de désigner, en s'agenouillant, le lieu où devra être édifée la mosquée de Quba, car c'est ce qu'il rapporte aussi sur la mosquée du Prophète à Médine. Il semble bien en tout cas que la première mosquée de Quba ait été celle des Banu Salim, ibn Awf ibn Khazraj, où Muhammad simplement serait entré afin de diriger la prière : un peu plus tard on y trouve leur chef Salim, affranchi d'Abu Hudhayfa, comme imam ; d'autres traditions cependant affirment que diverses tribus y eurent également leur oratoire.

Quoi qu'il en soit le Prophète fut ensuite l'hôte des Banu Najjar famille de sa mère Amina, depuis le lundi (ou le jeudi) jusqu'au vendredi, où il alla célébrer la prière à Médine. Cette tradition prend donc soin de fixer l'origine de la Prière solennelle du vendredi, en même temps que d'éviter une présence du Prophète à Quba le jour du sabbat. Or selon des traditions aussi solides, après l'installation de sa mosquée de Médine, Muhammad revenait le samedi à la mosquée de Quba, soit sur sa monture, soit à pied, pour y célébrer la Prière le samedi, jour du sabbat. Il y vint aussi le 17 de ramadan. Les commentateurs sentent bien qu'il est embarrassant d'expliquer cette présence à la mosquée de Quba le jour du sabbat on en verra plus loin la raison. Ils invoquent ses occupations, qui ne le laissaient libre que ce jour-là, et émettent l'idée que les croyants qui n'avaient pu assister à la Prière dans la mosquée de Médine pouvaient y prendre part le lendemain à Quba.

En lisant un peu plus avant le hadith, on s'aperçoit que la mosquée de Quba s'élevait sur un ancien lieu sacré, où coulait la source du puits d'Arîs. Il y avait là, avant la venue du Prophète, un lieu d'ablutions rituelles, une *mughtasila*, que les habitants pratiquaient, dit le hadith, après défécation, et dont le Prophète approuva fort la coutume, imitée de celle des Juifs. Il acheva de sanctifier le puits en crachant dedans, ce qui en rendit l'eau la plus agréable du monde. Il y laissa un jour tomber sa bague, qu'il retrouva miraculeusement. J'imagine que les habitants de Quba, lors de l'arrivée de Muhammad, étaient de tendances religieuses fort diverses : des Juifs et des judaïsants, qu'il se croyait assuré de convertir dès sa première prédication, des Khazraj convertis à l'Islam, des croyants émigrés de La Mecque. Tous ces gens s'assemblaient en un oratoire, une sorte de synagogue, ouverte aux craignant-Dieu. Et continuant mon roman, je vois le Prophète y venant diriger la prière le samedi et exhortant (on pense à saint Paul) les Juifs et les judaïsants à se convertir. Il convient de se souvenir que les croyants, durant la prière, tournaient leur face vers Jérusalem. La mosquée de Quba aurait été ainsi le sanctuaire où Muhammad comptait réaliser la conversion des Juifs. (M. Gaudefroy-Demonbynes, *Mahomet*, p.107-8).

**(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 124).**

Il s'arrêta à Qoba, près de Médine, et s'assit sur une éminence de terrain, dans l'ombre. Les habitants de Médine, à la nouvelle de son arrivée, se rendirent auprès de lui. Le prophète arriva à Qoba le lundi ; le vendredi<sup>59</sup> il y fit la prière, après avoir prononcé le sermon (KHUTBA). Ensuite il monta sur son chameau.

**(Malik, Muwatta 402).**

... l'envoyé d'Allah venait à la mosquée de Quba à pied ou monté.

**(ibn Kathir, Tafsir 9).<sup>60</sup>**

Les vertus de la mosquée de Qoba. Allah a encouragé son prophète à prier dans la mosquée de Qoba, parce que, dès le premier jour, elle a été construite en accord avec Allah et son messenger, pour rassembler la parole des croyants, et comme un avant-poste et une forteresse pour l'islam et son peuple.

**(ibn Hawqal, Configuration de la Terre 29).<sup>61</sup>**

Quba est hors de la ville à environ deux milles du côté de la qibla ; c'est une agglomération habitée par des ansar, qui ressemble à un village.

---

<sup>59</sup> La décision de faire la prière le vendredi est prise plus tard, après la rupture avec les Juifs.

<sup>60</sup> Source: risala.net.

<sup>61</sup> ibn Hawqal, *Kitap surat al ard*, ed. Kramers/Wiet, Beyrouth 1964.

## Description de Qoba au XIX<sup>e</sup> siècle.

**(J. L. Burckhardt, *Travels in Arabia, Londres, 1829, p. 367*).**

Koba. Dans ce village voisin, tous les pèlerins visitent l'endroit où Muhammad s'est d'abord arrêté dans sa venue de La Mecque : il se trouve au sud de la ville, à environ 3/4 d'heure. La route qui y mène passe par une plaine, occupée par des palmiers, et couverte un peu partout de sable blanc. À une demi-heure de la ville, les jardins apparaissent, qui s'étendent sur un espace de 4-5 milles de périmètre, et forme peut-être un des endroits les plus fertiles et agréables de tout le Hedjaz du nord. (...)

Le village est fréquemment visité par les gens de Médine ; des groupes y passent la journée, et des gens malades sont transportés ici pour profiter des bénéfices d'une atmosphère plus douce. Au milieu de ces bois se trouve la Mesjid de Koba, avec 30-40 maisons. C'est un modeste bâtiment, et bien défraîchi. À l'intérieur, des points précis sont visités, dans lesquels une prière de deux rakat sont faites, et quelques invocations additionnelles sont récitées en honneur de l'endroit.

### 2. — La chamelle d'Allah.

Le fait que ce soit la chamelle qui choisisse le domicile est une marque d'habileté politique : il fallait éviter de choisir personnellement, pour ne pas créer de jalousies parmi les habitants, ne pas froisser les susceptibilités claniques.<sup>62</sup> Mais on peut être sensible au comique de l'épisode, inventé pour rehausser la gloire des Médinois face aux Mecquois.

La chamelle a choisi et le choix était judicieux : les Banu Najjar sont apparentés à la famille de Muhammad, et le clan est en passe de se convertir.

Le nom de la bête est al Qaswa, « celle qui a le quart de l'oreille coupée » : c'est un procédé traditionnel de marquage rituel du bétail. Cette bête est à l'origine d'une longue et prestigieuse dynastie de chameaux. Chez les animaux aussi, l'arrivée de Muhammad est un événement à marquer d'une pierre blanche.

Les chefs de ces diverses familles venaient l'un après l'autre, accompagnés de leurs parents, se présenter sur son passage ; et, prenant la bride de sa chamelle, ils lui disaient : « Descends ici, prophète de Dieu. Sois notre hôte ; nous sommes riches, puissants, et dévoués à ta personne. »

<sup>62</sup> Cf. S. Bashear, "Riding beasts on divine mission: an examination of the ass and camel tradition", *Journal of Scientific Studies* 37 /1991.

Mahomet répondait : « Laissez marcher ma chamelle ; c'est la main de Dieu qui la guide. »

On lâchait la bride, et la chamelle continuait à s'avancer. Enfin, parvenue au quartier des Benou-Mâlik-ibn-Naddjâr, elle s'arrêta d'elle-même, s'agenouilla, et reposa son poitrail à terre. Mahomet descendit alors ; et Abou-Ayoub-Khâlid, fils de Zayd, l'un des principaux de la famille des Benou-Mâlik, s'empressa de prendre le bagage dont l'animal était chargé, et de l'emporter chez lui. Le prophète accepta l'hospitalité d'Abou-Ayoub, et s'installa dans sa maison.

Son premier soin fut de s'informer à qui appartenait le terrain sur lequel sa chamelle s'était arrêtée, et d'annoncer qu'il désirait y bâtir une mosquée, et une habitation pour lui-même et pour sa famille. Ce terrain était un vaste emplacement servant à faire sécher des dattes.

Sahl et Sobayl, orphelins sous la tutelle de Moâdh, fils d'Afra, en étaient propriétaires. Ils offrirent d'en faire don au prophète. Mahomet voulut l'acheter. Le prix en fut fixé à dix deniers d'or (dînâr), qui furent payés par Abou-Becr.

On commença aussitôt les constructions. Mahomet y travailla de ses propres mains. Animés par son exemple, tous les Musulmans prirent part à l'ouvrage.

Quiconque travaille à cet édifice, leur disait-il, bâtit pour la vie éternelle.

**Caussin de Perceval, Histoire des Arabes VIII p. 20-21.**

Quoi qu'il en soit, après quelques jours passés à Quba lors de l'Hégire, le Prophète gagna Médine, monté sur sa chamelle et escorté de ses parents les Banu Najjar, des Émigrés déjà parvenus à Médine et des nouveaux croyants, qui s'empressaient de lui offrir l'hospitalité : il la refusa, lâchant la bride à sa chamelle, qu'Allah conduisait. L'annaliste a ici encore transmis les noms des assistants, pour la plus grande gloire de leurs descendants. La chamelle s'agenouilla enfin à l'endroit où s'ouvrit plus tard la porte de la mosquée, dans un parc à chameaux appartenant à deux orphelins des Banu Najjar ; elle se releva, fit quelques pas, et revint s'accroupir au même endroit : Muhammad descendit. Aussitôt un homme des Banu Najjar, Abu Ayub Khalid ibn Zayd, emporta la selle chez lui, tandis que le naqib des Banu Najjar emmenait la chamelle avec sa bride. Lequel des deux a acquis le privilège de donner l'hospitalité au Prophète ? Celui-ci prononce : « L'homme va avec sa selle », et il passa sept mois chez Abu Ayub, jusqu'à l'installation de sa mosquée et des logis de ses femmes. Ainsi, selon la tradition, Muhammad acceptait l'hospitalité de sa famille maternelle. On ajoute que le lien est si complètement renoué avec eux que leur naqib étant mort, on offre sa succession à Muhammad, qui cependant la refuse. D'autre part, dès que le Prophète eut été installé chez Abu Ayub, Zayd ibn Thabit lui apporta son premier cadeau, un mets préparé par sa mère, qui cimentait le lien avec les gens de la ville. Abu Bakr peu après devenait l'époux de la fille de son hôte à Quba : c'était une forme ancienne de l'hospitalité.

**(M. Gaudefroy-Demonbynes, Mahomet, p.109-10).**

### **(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 335-6).**

Itban ibn Malik, Abbas ibn Ubada (...) et d'autres des Banu Salim ibn Awf vinrent lui demander de vivre parmi eux et de profiter de leurs biens et de leur protection. Mais il déclara :

-Laissez-la poursuivre son chemin.

Sa chamelle (NAQATU AR RASUL ou NAQATU ALLAH) avait reçu ses ordres d'Allah.

Ils la laissèrent partir jusqu'à ce qu'elle s'arrête au niveau de la maison des Banu Bayada, où il fut en face de Ziyad ibn Labid et Farwa ibn Amir avec d'autres membres de leur clan. Ils firent la même invitation et reçurent la même réponse. La même chose arriva avec les Banu Sayda quand Sad ibn Ubada et al Mundhir ibn Amir l'invitèrent à rester (...).

Finalement, la chamelle arriva à la maison des Banu Malik ibn al Najjar et elle s'agenouilla au niveau de la porte de sa mosquée<sup>63</sup>, qui était à ce moment utilisée comme lieu de séchage de dattes et appartenait à deux orphelins des Banu al Najjar du clan des Banu Malik, et qui étaient sous la protection de Muadh ibn Afra, Sahl et Suhayl les fils d'Amir. Quand elle s'agenouilla, l'apôtre ne descendit pas et elle repartit sur une courte distance. L'apôtre avait relâché ses rênes, ne la dirigeant pas et elle revint sur ses pas, à l'endroit où elle s'était arrêté la première fois. Elle trembla et s'effondra épuisée sur le sol. L'apôtre descendit et Abu Ayyub Khalid ibn Zayd prit ses bagages dans sa maison, et l'apôtre resta chez lui.

Quand il demanda à qui appartenait le lieu de stockage des dattes, Muadh ibn Afra lui dit que les propriétaires étaient Sahl et Suhayl les fils d'Amir qui étaient orphelins à sa charge et qu'il pouvait l'utiliser comme mosquée et qu'il payerait les jeunes hommes pour celui-ci.<sup>64</sup>

### **Un fragment de récit alternatif sur l'arrivée à Médine.**

#### **(Wahb b. Munabbih, Sira et Maghazi de l'Envoyé d'Allah PB 15-7).<sup>65</sup>**

L'envoyé d'Allah partit le lundi le premier du mois rabi al awwal et il arriva à al Ghaba, le 15 du mois al awwal, où il s'installa, et il resta le lundi, mardi, mercredi, jeudi, et fit la prière le vendredi à Médine. Les ansar se rassemblèrent autour et ils lui dirent tous :

-Séjourne avec nous, envoyé d'Allah.

Il répondit :

-Retournez vers vos lieux de réunion, je vais passer chez vous et je vais passer vous voir.

Ils se séparèrent tous et allèrent vers leurs lieux de réunion.

Le premier chez qui l'envoyé d'Allah passa fut celui des Banu Salma. Ils vinrent devant lui et dirent :

-Reste avec nous, envoyé d'Allah, parce que notre voisin n'est pas abaissé, notre camarade n'est pas vaincu...

---

<sup>63</sup> Plus tard, l'endroit même où l'animal s'est arrêté a été signalé par une jolie mosaïque.

<sup>64</sup> À cause de sa propre enfance, Muhammad a une attitude plutôt respectueuse des orphelins. C'est en réalité un héritage lointain de la sagesse proche-orientale.

<sup>65</sup> R. G. Khoury, *Wahb b. Munabbih*. Teil 1: *Der Heidelberger Papyrus PSR Heid Arab 23; Leben und Werk des Dichters*. Teil 1: *Faksimiletafeln*, Wiesbaden, 1972 ; id. « Un écrit inédit attribué à Wahb b. Munabbih », *Al-Machariq*, 64/1970.

**(ibn Sa'd, Tabaqat I 276).**

Quand l'apôtre d'Allah voulut quitter Qoba, les Banu Salim l'approchèrent et lui dire, en tenant la bride de sa chamelle :

-Ô apôtre d'Allah, viens chez nous, un peuple bien armé et muni de moyens de défense.

Il dit :

-Laissez-moi, elle<sup>66</sup> a reçu des ordres.

**(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 124-5).**

Tous voulurent saisir la bride du chameau et dirent :

-Descends chez moi !

Le prophète dit :

-Posez la bride sur le cou du chameau, il sait lui-même où il doit s'arrêter. Le chameau marcha jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui la mosquée. Là il se mit à genoux, et le prophète descendit. Ce terrain appartenait à deux orphelins, nommés Sahl et Sohayl. Le prophète alla demeurer dans la maison d'un homme nommé Khalid ibn Zayd, surnommé Abu Ayyub, qui avait une nombreuse famille et point de fortune. Pendant qu'il conduisait le prophète dans sa maison, chacun en particulier invita Muhammad à venir demeurer chez lui ; mais le prophète dit :

-La place d'un homme est là où se trouvent ses vêtements et ses bagages.

Muhammad fit acheter le terrain où son chameau s'était arrêté pour y construire la mosquée, et il demeura dans la maison d'Abu Ayyub jusqu'à ce que la mosquée fut terminée. On construisit une demeure pour le prophète, tout à côté de la mosquée.

En recevant le prophète chez lui, Abu Ayyub disposa le rez-de-chaussée de sa maison pour le prophète, et lui-même demeura sur la terrasse.

On dit à Abu Ayyub :

-Comment as-tu été hier ?

Il répondit :

-Comment peut se trouver un homme qui a au-dessus de lui Allah, et au-dessous de lui le prophète d'Allah ?

**(ibn Sa'd, Tabaqat I 276).**

Le premier cadeau offert à l'apôtre d'Allah dans la résidence d'Abu Ayyub a été le cadeau que j'ai apporté : c'était un grand bol de tharid, contenant du pain, du beurre et du lait.

---

<sup>66</sup> La chamelle.

### 3. — Opérations foncières.

L'arrivée des musulmans provoque des changements matériels dans la communauté médinoise. Ces documents, trop prosaïques, sont rarement présentés. Au début, le mouvement a dû provoquer des crispations, et l'élimination des tribus juives a laissé de l'espace libre dans l'oasis.

Ces documents rares sont particulièrement importants, car ils apparaissent au premier abord comme des textes techniques, sur des questions qui n'intéressent que les spécialistes des questions foncières, fiscales, juridiques, dans un contexte local. Ainsi, ils ont suscité peu d'intérêt dans le passé, et sont peu susceptibles d'avoir été modifiés afin de paraître islamiquement corrects.

Le lecteur assiste stupéfait à une scène étrange : le choix de l'emplacement d'un nouveau marché. Le futur chef de Médine entend rivaliser commercialement avec La Mecque. Il s'oppose en même temps aux Banu Qaynuqa, qui ont leur propre marché. Ce n'est guère innocent. Le commerce est une guerre à sa manière, et la création d'une zone franche est une arme. De plus, la religion a toujours fait bon ménage avec l'échange et l'entrepôt de richesses, et il est même possible de penser que nombre de cultes sont nés de la création de sanctuaires sur des sites de carrefours. Muhammad choisit comme emplacement un cimetière. L'idée est étrange, car ce sont des lieux respectés, d'ordinaire. On peut le considérer de deux manières : soit il ne reste plus d'autres endroits, simplement, soit c'est une autre provocation musulmane, indiquant le mépris pour les ancêtres locaux. La future mosquée elle aussi sera implantée sur un cimetière.

Un chef juif surgit alors et le fait battre en retraite. La tension est déjà forte entre les communautés, et la question des implantations conduit à une compétition spatiale sans merci. Il sera plus tard assassiné sur ordre de Muhammad.

Celui-ci choisit alors un autre site, pour nuire au juif. Le futur marché de Médine dont on parle n'est pas un endroit anodin. C'est là que seront exécutés et enterrés les centaines de juifs de la tribu des Banu Qurayza.

**(Samhudi, Wafa al Wafa).<sup>67</sup>**

Le prophète a planté sa tente au cimetière d'al Zubayr et a dit :

-Ceci est votre marché.

Ensuite, le chef des juif Kab ibn Ashraf est arrivé, il est entré et a coupé les cordes.

Alors le prophète a dit :

-En vérité, je vais me déplacer dans un endroit qui sera plus pénible encore pour lui.

Il se déplaça au lieu-dit « Marché de Médine ». Là, il dit :

-Ceci est votre marché. Ne le divisez pas et n'imposez pas de taxes sur lui.

**(Samhudi, Wafa al Wafa).**

L'envoyé d'Allah, aussitôt après son arrivée à Médine, a trouvé une grande étendue de terrain à Zuhra, qui appartenait aux gens de Ratij et Husayka. Ils avaient été expulsés de Médine avant l'arrivée du prophète, laissant derrière eux une grande étendue de terrain ; dedans se trouvait une vaste portion de terre sans production agricole et sans arbre (MINHA BARAH) ; aussi un espace non-irrigué avec des palmiers, appelé al Hashshashina. Il en donna une partie à Omar ; le domaine s'appelait Thamg et il acheta la terre adjacente à quelques Juifs. Ce fut un domaine qui suscita l'admiration.

**(ibn Shabba, Akhbar al Medina 1/183).<sup>68</sup>**

Quand l'apôtre d'Allah a voulu créer un marché pour Médine, il est allé au marché des Banu Qaynuqa, et a mis l'empreinte de son pied sur le sol et a dit :

-C'est votre marché, ne le réduisez pas, et ne le louez pas.

---

<sup>67</sup> Wafa al Wafal, 273-4 ; trad. Lecker 1985, p. 29-30. M. Lecker, "On the markets of Medina (Yathrib) in pre-islamic and early islamic times", *Jerusalem Studies in Arabic and islam* 8, 1986; M. J. Kister, "The Market of the Prophet." *JESHO* 8/1985; id., "Land property and jihad", *JESHO* 34/1991.

<sup>68</sup> M. Lecker, "Glimpses of Muhammad's Medinan decade", in J.E. Brockopp, *The Cambridge Companion to Muhammad*, Cambridge 2010, p. 72.

## 3

## Mauvais départ

Les débuts sont donc difficiles : Muhammad doit assurer la survie de la communauté, en se conciliant les autochtones, et en organisant l'hébergement, l'approvisionnement et les occupations de ses fidèles qui supportent mal un climat trop humide. Les allusions aux maladies des émigrés sont un écho de cette situation précaire, où la communauté aurait pu disparaître. Les juifs sont vite accusés d'avoir proféré des malédictions.

Simplement, ils sont de trop, et rompent l'équilibre précaire de l'occupation de l'oasis. Chargé primitivement de garantir la paix à Yathrib, Muhammad, en imposant la présence de ses affidés, la met gravement en danger. C'est bien la guerre qu'il apporte avec lui, guerre interne et guerre externe.

**1. — Les maladies.**

Les cas ne sont pas décrits, mais on pense bien sûr à la malaria, dans une oasis où les étendues d'eau ne sont pas forcément salubres, si les techniques d'irrigations ne sont pas suivies. Les textes parlent aussi d'une vague « maladie de Médine » qui accueille les immigrants. Elle épargne le guide suprême de la révolution islamique, que la Tradition Islamique tient à présenter comme pourvu de protection divine, de BARAKA de nature supérieure. Comme l'épisode n'apporte rien à la légende mohammédienne, il est légitime de le considérer comme authentique, ou plus authentique que d'autres.

Aussitôt guéris, nos bons musulmans vont se préparer à la guerre.

**(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 413-5).**

Quand l'apôtre d'Allah est venu à Médine, c'était l'endroit du monde le plus infesté de maladies, et les compagnons de l'apôtre d'Allah en ont beaucoup souffert, et Allah a préservé l'apôtre d'Allah. Amir ibn Fuhayra et Bilal, affranchis d'Abu Bakr, étaient avec lui dans une maison quand la fièvre les a atteints, et je suis venue<sup>69</sup> les visiter, parce que le voile n'avait pas été ordonné à notre rencontre. Seul Allah sait comme ils ont souffert de la fièvre.

(...)

Quand l'apôtre d'Allah est venu à Médine avec ses compagnons, la fièvre de Médine les frappa très fort et ils en furent très malades, à tel point qu'ils ne pouvaient prier qu'en position assise (mais Allah en a préservé l'apôtre d'Allah).

L'apôtre d'Allah est sorti vers eux quand ils priaient ainsi, et il leur dit :

-Savez-vous que la prière assise est inférieure de moitié en valeur à celle faite debout ?

Alors les musulmans ont péniblement essayé de se remettre sur leurs pieds, en dépit de leur faiblesse et de leur maladie, à la recherche de la bénédiction.

Ensuite, l'apôtre d'Allah prépara la guerre en réponse à l'ordre d'Allah de combattre les ennemis et de combattre les polythéistes qui étaient alliés avec ceux qu'Allah ordonnait de combattre.

C'était treize ans après son appel.

**(Malik, Muwatta 1648).**

Aïsha a rapporté : un jour, l'envoyé d'Allah s'est rendu à Médine, où Abu Bakr et Bilal sont tombés malades. Me rendant chez eux, j'ai dit à mon père :

-Père, comment te sens tu ? Et toi Bilal, comment te sens-tu ?

Abu Bakr dit, malgré sa forte fièvre :

Tout homme désire être en bonne santé, passer la matinée, en famille.

Mais la mort lui est plus proche que les lacets de ses sandales.

Quant à Bilal, à chaque fois qu'il se ressaisissait, il disait :

Combien je désire savoir si je passe une nuit dans une vallée

Entouré de izkhir et d'herbe.

Ou encore que je boirai aux eaux de la source Majinna,

Ou que je verrai Sharna et Tafil.

**(ibn Maja, Hadith 45/4,14).**

Yahya m'a raconté de Malik ibn Hisham par Urwa de son père que Aïsha, Umm al Muminin dit:

---

<sup>69</sup> C'est Aïsha qui témoigne.

-Quand le messenger d'Allah est venu à Médine, Abu Bakr et Bilal ont été touché par de la fièvre.

Je leur ai rendu visite et a dit :

-Père, comment êtes-vous ? Bilal, comment êtes-vous ?

Elle poursuit :

-Quand la fièvre Abu Bakr a empiré, il disait : « Tout homme est frappé à son peuple dans la matinée – la mort est plus proche que la courroie de sa sandale. »

Quand il quitta Bilal, il éleva la voix et dit :

-Est-ce que je savais que si je vais passer la nuit dans la vallée de La Mecque avec les herbes id-hkhir autour de moi. Vais-je aller un jour dans les eaux de Majinna ?

Aïsha a poursuivi :

-Je suis allée voir le messenger d'Allah et je l'ai informé. Il dit :

-Ô Allah ! Fais-nous aimer Médine autant que nous aimons La Mecque ou même plus (...). Retire-lui sa fièvre et mets-le dans al Juhfa.

### **(Malik, Muwatta 45/4, 14).<sup>70</sup>**

Quand l'apôtre d'Allah est arrivé à Médine, Abu Bakr et Bilal ont été atteints par une fièvre. Je<sup>71</sup> les ai visités et j'ai dit :

-Père, que se passe-t-il ? Bilal, que se passe-t-il ?

(...)

Quand la fièvre d'Abu Bakr s'est aggravée, il<sup>72</sup> a déclaré :

-Chaque homme est frappé parmi les siens ; le matin, la mort est plus proche que le lacet d'une sandale.

(...)

Il dit:

-Ô Allah! Fais-nous aimer Médine autant que La Mecque, ou même plus.

### **Un accès de poésie.**

Le spectacle est étonnant : en proie aux fièvres, les deux musulmans délirent et s'expriment en poésie, ce que le chef avait pourtant interdit. Oh, ce n'est pas de la grande poésie, avec l'islamisme, le niveau d'inspiration semble avoir chuté.

---

<sup>70</sup> Source internet: msa-usc Compendium of Muslim Texts (Muslim Students Association-University of South California).

<sup>71</sup> Aïsha.

<sup>72</sup> Muhammad.

À remarquer que Muhammad ne veut pas supprimer l'épidémie et préfère, dans un réflexe archaïque et faiblement humaniste, comme le magicien qu'il est aussi, la reporter sur les autres communautés. Jobfa est le site de rassemblement des pèlerins venant de Syrie.

**(Bukhari, Sahih 75/8).**

Aïsha a dit : Quand l'envoyé d'Allah arriva à Médine, Abu Bakr et Bilal furent pris de la fièvre. J'entrai chez eux et je dis :

-Mon cher père, comment te trouves-tu ? Ô Bilal, comment te trouves-tu ?

Lorsque Abu Bakr avait un accès de fièvre, il récitait ces vers :

Pour tout homme, au moment où on lui dit bonjour au milieu des siens,  
la mort est plus proche que les cordons de sa chaussure.

Quand son accès de fièvre cessait Bilal disait ces vers :

Ah! plut à Allah que je pusse passer une nuit dans une vallée au milieu d'idzkhir<sup>73</sup> et de jaltl.<sup>74</sup>

(...)

Aïsha a dit :

J'allai trouver l'envoyé d'Allah et l'informai de cela.

-Ô envoyé d'Allah, s'écria-t-il, fais-nous aimer Médine comme nous aimons La Mecque ou plus encore. Ô envoyé d'Allah, fais que ce pays soit sain, que son modd et son sa<sup>75</sup> soient bénis pour nous ; emporte la fièvre de Médine et mets-la à Jobfa.

**(Bukhari, Sahih 29-12).**

Aïsha a dit :

-Lorsque l'envoyé d'Allah se rendit à Médine, Abu Bakr et Bilâl eurent la fièvre. Chaque fois que Abu Bakr avait un accès de fièvre, il disait :

-Tout homme à qui sa famille souhaite le bonjour à la mort plus près de lui que les cordons de ses sandales.

Quant à Bilâl, aussitôt que son accès de fièvre était terminé, il élevait sa voix dolente et disait :

---

<sup>73</sup> Une plante utilisée pour polir le métal.

<sup>74</sup> Plantes qui poussent tout particulièrement autour de La Mecque, et qui sont des symboles de la cité.

<sup>75</sup> Mesures.

-Hélas ! plutôt au Ciel que je fusse sûr de passer encore une nuit dans quelque vallée, entouré de souchet et de chiendent, ou de boire encore les eaux de Madjanna, ou de voir encore les montagnes de Shâma et de Tafil.

Ô Allah, ajoutait-il, maudis Shayba ibn Rabîa, 'Atba ibn Rabîa et Omayya ibn Khalaf<sup>76</sup> qui m'ont fait sortir de mon pays pour venir au pays de la peste.

L'envoyé de Allah dit ensuite :

-Ô mon Allah, fais que nous ayons pour Médine l'affection que nous avons pour La Mecque ou une affection plus vive encore. Ô mon Allah, bénis pour nous dans cette ville nos sâ et nos modd<sup>77</sup> (c'est-à-dire : « donne-nous l'abondance. ») Fais que cette ville soit saine pour nous et transporte ses fièvres à El Johfa.

Quand nous arrivâmes à Médine, ajoute Aïsha, cette ville était une de plus malsaines de la terre de 'Allah. Le torrent de Bothân roulait des eaux fétides.

D'après Aslam, 'Omar a dit :

-Ô Allah, fais-moi la faveur d'être martyr dans ta voie et fais que je meure dans la ville de ton envoyé.

**(Bukhari, Sahih 52/30).**

...Umm al Ala, une des femmes des ansar qui avait prêté serment de fidélité au prophète, lui a raconté ceci :<sup>78</sup>

-Lorsque les ansar tirèrent au sort pour loger les muhajirun, le sort nous attribua Othman ibn Mazun. Ce muhajir, continua Umm al Ala, après être resté chez nous un certain temps, tomba malade ; nous le soignâmes jusqu'au jour où il mourut et nous l'ensevelîmes dans ses vêtements.

---

<sup>76</sup> Ils l'avaient persécuté à La Mecque avant l'Hégire.

<sup>77</sup> Unités de mesure de céréales (le *modd* vient du *modius* latin).

<sup>78</sup> A Kharija.

## 2. — La faim.

Le parasitage de la société est effectué par le groupe qui arrive, sans attache et sans fonction.

Le corpus de textes est destiné à reconforter les pieux affamés, les pauvres (MA-SAKIN), qui devront prendre leur mal en patience. Dans ce domaine aussi le transfert joue à plein. Le pieux lecteur sera grandi de savoir qu'il a pu avoir faim comme Muhammad, que même le génie universel avait un estomac et des intestins qui avaient leurs borborygmes.

Mais le paradigme doit s'appliquer à une autre partie de la population, les puissants. En effet, la surprise est grande d'observer que Muhammad, chef si puissant, si important, connaît encore la misère sur le plan matériel, lui et sa suite. Doit-on le croire ? Là, il donne aussi l'exemple de l'austérité, combinée à la puissance, ce qui contraste avec la réputation des Ommeyyades, princes fastueux et languissants. Ils se sont éloignés d'un Muhammad puissant, maigre et sec.

L'image pieuse et édifiante sonne toujours plus faux, quand elle prétend que l'indigence matérielle, et la faim, persistent jusqu'à la mort de Muhammad. La vocation ultime de ce catalogue est de promouvoir chez les souverains musulmans postérieurs une forme de charité, de leur donner l'idée de redistribuer une petite partie de leurs immenses richesses.

Le pain est l'objet de toutes les convoitises. Il devait être une denrée rare, de luxe, et sa composition est détaillée, allant de la plus indigne céréale à la plus noble.

La solution sera l'expulsion des tribus juives, bien pourvues en terre, et dès leur reddition, aussitôt délestées.

La tradition, réagissant contre les jouissances matérielles, a voulu que la famille du Prophète eût faim et qu'il en fût ainsi jusqu'à sa mort. On n'y mangeait d'ordinaire ni pain, ni viande on s'y contentait des « deux noires », les dattes et l'eau. C'est à La Mecque qu'un hadith montre le prophète suffisamment nourri avec de l'eau de Zemzem. Des Ansar compatissants, à Médine, apportaient aux femmes du prophète du lait de leurs brebis. Tout cela, dont Aïsha est en général la source, est évidemment faux, et manque le but qui est de prouver un fait très vraisemblable, la sobriété du Prophète. Aïsha et Muhammad ont néanmoins un soir un gigot ; ils le découpent dans l'obscurité, car ils n'ont point de quoi acheter de l'huile pour mettre dans la lampe.

(M. Gaudefroy-Demonbynes, *Mahomet*, p. 214-5).

**(Tirmidhi, Hadith).<sup>79</sup>**

Selon ibn Abbas, le messager d'Allah passait plusieurs nuits successives le ventre vide. Les membres de sa famille ne trouvaient pas de quoi dîner. La plupart de leur pain était d'orge.

**(Tirmidhi, Hadith).<sup>80</sup>**

Abu Maryam al Azdi dit un jour à Muawiya : J'ai entendu le messager d'Allah dire :  
-Quiconque reçoit de Allah la charge de gérer une partie des intérêts des musulmans puis se cache à eux pour ne pas s'occuper de leurs besoins, de leur indigence et de leur pauvreté. Allah se cache à lui pour ne pas s'occuper le jour de la résurrection de ses besoins, de son indigence et de sa pauvreté. Depuis ce jour Muawiya chargea quelqu'un de s'occuper des besoins des gens.

**(An Nawawi, Hadith 573).**

Selon Abu Hurayra, des pauvres parmi les Muhajirun vinrent dire au messager d'Allah :

-Les riches ont emporté les hauts degrés et la jouissance éternelle.

Il dit :

-Comment donc ?

Ils dirent :

-Ils font leurs prières comme nous. Ils jeûnent comme nous. Ils font les aumônes alors que nous ne les faisons pas. Ils affranchissent les esclaves et nous ne le faisons pas.

Le messager d'Allah leur dit :

-Voulez-vous que je vous apprenne une chose qui vous fait rattraper ceux qui vous ont devancés et qui vous fait devancer ceux qui viennent après vous si bien qu'il ne restera plus de gens plus méritants que vous sauf quelqu'un qui aura fait la même œuvre que vous ?

Ils dirent :

-Oui, ô messager d'Allah !

Il dit :

-Vous dites à la fin de chaque prière trente-trois fois subhanallah<sup>81</sup> trente-trois fois Allahu akbar et trente-trois fois hamdulillah<sup>82</sup>. Les pauvres des Muhajirun revinrent dire au messager d'Allah :

-Nos frères riches ont su ce que nous faisons et en font de même.

Le messager d'Allah leur dit :

<sup>79</sup> An Nawawi 514.

<sup>80</sup> An Nawawi 658.

<sup>81</sup> Gloire et à Allah.

<sup>82</sup> Louange à Allah.

-Cela provient de la générosité d'Allah qu'il accorde à qui il veut.

**(An Nawawi, Hadith 469).**

Abu Hurayra a dit :

-J'ai vu soixante-dix des gens de la Soffa, Aucun d'eux ne portait un vêtement complet. Ils n'avaient qu'une seule pièce d'étoffe dont ils se drapaient en la nouant autour de leur cou. Chez certains elle atteignait la moitié de leurs jambes. Chez d'autres elle atteignait les chevilles. Ils enjoignaient les deux bords avec leur main de peur de se découvrir.

**(An Nawawi, Hadith 492).**

Selon Urwa, Aïsha lui a dit :

-Par Allah, ô fils de ma sœur ! Nous voyions la nouvelle lune puis la suivante, puis la suivante jusqu'à trois nouvelles lunes en deux mois sans qu'on ait allumé un feu dans les maisons du messager d'Allah.

Je lui dis :

-Ô tante ! De quoi alors vous nourrissiez-vous ?

Elle dit :

-Des deux choses sombres : les dattes et l'eau. Néanmoins, il y avait parmi les Ansar des voisins du messager d'Allah qui lui prêtaient une bête laitière ou lui envoyaient un peu de son lait qu'il nous donnait à boire.

**(An Nawawi, Hadith 1503).**

Selon Abdurrahman ibn Abu Bakr As Sidiq, les gens de la Soffa étaient pauvres. Le prophète dit une fois :

-Que celui qui dispose du manger de deux prenne avec lui un troisième. Que celui qui a le manger de quatre prenne avec lui un cinquième ou un sixième.

Abu Bakr ramena chez lui trois invités. Le prophète en ramena dix. Abu Bakr dîna entre-temps chez le prophète et y resta jusqu'à la prière de l'isr. Il rentra ensuite chez lui après avoir laissé passer une bonne partie de la nuit. Sa femme lui dit :

-Qu'est-ce qui t'a retenu alors que tu avais des hôtes à la maison ?

Il dit :

-Tu ne leur as donc pas servi leur dîner ?

Elle dit :

-On le leur a bien servi mais ils ont refusé d'en manger avant ton retour.

Abdurrahman dit :

-Quant à moi je suis allé me cacher.

Il me dit :

-Espèce d'idiot !

Qu'Allah te fasse ronger le nez ! et il me couvrit d'injures.

Puis il dit à ses hôtes :

-Mangez en toute tranquillité. Moi, par Allah, je n'y goûterai pas.

Abdurrahman dit :

-Par Allah, toutes les fois qu'on en prenait une bouchée, le volume du dîner augmentait par sa base si bien qu'ils ont mangé à satiété et le manger était encore plus copieux qu'au départ.

Abu Bakr regarda le manger et dit à sa femme :

-Ô sœur des Banu Firas ! Qu'est-ce donc que cela ?

Elle dit :

-Par tout ce que j'aime, voilà donc que notre dîner est trois fois plus abondant qu'au début.

Abu Bakr se décida enfin à manger avec eux en disant :

-Le serment que j'avais fait de ne pas manger n'était qu'une inspiration du Diable. Il en prit une bouchée puis porta le plat au prophète et le manger se trouva ainsi chez lui. Or juste en ces temps expira le terme d'une trêve entre nous et certaines tribus. Douze hommes des nôtres arrivèrent chacun avec ce qu'il avait pu mobiliser comme hommes pour reprendre le combat contre ces tribus, tous purent en manger à leur faim.

### **(Tirmidhi, Hadith 24/135).**

Aïsha a dit que sa famille n'a pas mangé de pain fait d'orge en deux jours de suite.

### **(Tirmidhi, Hadith 24/137).**

Ibn Abas a dit :

-L'envoyé d'Allah et sa famille ont passé plusieurs jours de suite sans manger. Le pain de l'envoyé d'Allah était surtout d'orge, et parfois, du pain de blé était disponible.

### **(Tirmidhi, Hadith 50/353).**

Les gens ont attaché des pierres à leurs ventres, à cause de la faim. Muhammad n'a pas mangé, aussi longtemps que les autres gens, alors il a attaché deux pierres à son ventre.

### **(Tirmidhi, Hadith 515).**

Selon Fadala ibn Ubayd, quand le messenger d'Allah présidait à la prière des gens, il y avait parmi les orants des hommes qui s'effondraient à terre de leur position debout tellement ils avaient faim.

Si bien que les bédouins disaient d'eux qu'ils étaient épileptiques. Quand le messenger d'Allah avait terminé la prière, il se dirigeait vers eux et leur disait :

-Si vous saviez ce qu'Allah le Très-Haut vous réserve auprès de Lui, vous souhaiteriez encore plus de pauvreté et d'indigence.

**(An Nawawi, Hadith 1503).**

Selon Abdurrahman ibn Abu Bakr As Sidiq, les gens de la Soffa étaient pauvres. Le prophète dit une fois :

-Que celui qui dispose du manger de deux prenne avec lui un troisième. Que celui qui a le manger de quatre prenne avec lui un cinquième ou un sixième.

Abu Bakr ramena chez lui trois invités. Le prophète en ramena dix. Abu Bakr dîna entre-temps chez le prophète et y resta jusqu'à la prière de l'isr. Il rentra ensuite chez lui après avoir laissé passer une bonne partie de la nuit. Sa femme lui dit :

-Qu'est-ce qui t'a retenu alors que tu avais des hôtes à la maison ?

Il dit :

-Tu ne leur as donc pas servi leur dîner ?

Elle dit :

-On le leur a bien servi mais ils ont refusé d'en manger avant ton retour.

Abdurrahman dit :

-Quant à moi je suis allé me cacher.

Il me dit :

-Espèce d'idiot !

Qu'Allah te fasse ronger le nez ! et il me couvrit d'injures.

Puis il dit à ses hôtes :

-Mangez en toute tranquillité. Moi, par Allah, je n'y goûterai pas.

Abdurrahman dit :

-Par Allah, toutes les fois qu'on en prenait une bouchée, le volume du dîner augmentait par sa base si bien qu'ils ont mangé à satiété et le manger était encore plus copieux qu'au départ.

Abu Bakr regarda le manger et dit à sa femme :

-Ô sœur des Banu Firas ! Qu'est-ce donc que cela ?

Elle dit :

-Par tout ce que j'aime, voilà donc que notre dîner est trois fois plus abondant qu'au début.

Abu Bakr se décida enfin à manger avec eux en disant :

-Le serment que j'avais fait de ne pas manger n'était qu'une inspiration du Diable. Il en prit une bouchée puis porta le plat au prophète et le manger se trouva ainsi chez lui. Or juste en ces temps expira le terme d'une trêve entre nous et certaines tribus. Douze hommes des nôtres arrivèrent chacun avec ce qu'il avait pu mobiliser comme hommes pour reprendre le combat contre ces tribus, tous purent en manger à leur faim.

**(An Nawawi, Hadith 469).**

Abu Hurayra a dit :

-J'ai vu soixante-dix des gens de la Soffa, Aucun d'eux ne portait un vêtement complet. Ils n'avaient qu'une seule pièce d'étoffe dont ils se drapaient en la nouant autour de leur cou. Chez

certaines elle atteignait la moitié de leurs jambes. Chez d'autres elle atteignait les chevilles. Ils enjoignaient les deux bords avec leur main de peur de se découvrir.

**(Tirmidhi, Hadith).<sup>83</sup>**

Abu Maryam al Azdi dit un jour à Muawiya : J'ai entendu le messager d'Allah dire :

-Quiconque reçoit de Allah la charge de gérer une partie des intérêts des musulmans puis se cache à eux pour ne pas s'occuper de leurs besoins, de leur indigence et de leur pauvreté. Allah se cache à lui pour ne pas s'occuper le jour de la résurrection de ses besoins, de son indigence et de sa pauvreté. Depuis ce jour Muawiya chargea quelqu'un de s'occuper des besoins des gens.

**(Tirmidhi, Hadith).<sup>84</sup>**

Selon ibn Abbas, le messager d'Allah passait plusieurs nuits successives le ventre vide. Les membres de sa famille ne trouvaient pas de quoi dîner. La plupart de leur pain était d'orge.

## 4

### Heureux événement ?

Cette naissance est mise en valeur : c'est le premier né dans la communauté des musulmans<sup>85</sup>, l'Umma, récemment constituée. Ils ont donc une valeur symbolique, ils sont les premiers purs musulmans, absolument exempts de souillure païenne. Le nouveau-né est alors comme une incarnation. Sans étonner, c'est un garçon et non une fille. Le contraire aurait été de mauvais augure.

---

<sup>83</sup> An Nawawi 658.

<sup>84</sup> An Nawawi 514.

<sup>85</sup> Chamsou-Dine Ibn al-Qayyim al-Jaouziya (isl.), *Les préceptes islamiques relatifs au nouveau-né*, Jeddah 2004

Les enfants (AWLAD) sont très rarement mentionnés dans les textes musulmans anciens, que nous présentons ici.<sup>86</sup> Essentiellement, les enfants que l'on trouve ici ne sont que les garçons, les seuls vraiment utiles et importants. Le Corpus coranique suit la même tendance.

La date de naissance est une institution qui au premier abord semble étonnante, mais qui ne l'est point.

Ils ont mal choisi le bambin, ibn al Zubayr. Ce personnage ambitieux et malfaisant sera le responsable d'une révolte contre les Ommeyyades, durant laquelle on détruisit la Qa'ba. Il est mort décapité, et paraît-il, sa tête et celle de partisans ornèrent la Kaba pendant longtemps. Il avait dû entendre plus d'une fois le récit de sa naissance, cela lui est monté à la tête, la sienne, et il est devenu intenable alors, se comportant comme un odieux.

Le rituel pratiqué (AL TAHNIK), qui peut nous sembler dégoûtant et sale, est un rite strictement préislamique. Il consiste à faire passer par la salive – la datte ne compte pas – la valeur des ancêtres dans le corps de leurs descendants : la génétique à la mode islamique, qui dans le cas présent a largement échoué, puisque ibn al Zubayr est un contre-exemple absolu. Le jus de datte a tourné au vinaigre dans le ventre du petit.

À moins que... À moins que... Dans la vraie Histoire, c'est contre les Ommeyyades qu'il s'est révolté. Comme l'ensemble de notre documentation voit les événements avec un point de vue anti-ommeyyade, il se pourrait que la scène ait été constituée au contraire pour réhabiliter le révolté... Dernière hypothèse, c'est ibn al Zubayr en personne qui a fait inventer cette anecdote, pour sa propagande, pendant l'occupation de La Mecque, qui a duré quelques années.

---

<sup>86</sup> Sur la littérature postérieure sur le sujet, cf. A. Giladi, *Children of islam. Concepts of childhood in medieval muslim society*, Londres 1992; id., "Concepts of childhood and attitudes towards children in medieval islam", *Journal of the Economic and Social History of the Orient* 32/1989; Charles Pellat, "Peut-on connaître le taux de natalité au temps du Prophète ?", *Journal of the Economic and Social History of the Orient* 14/1971.

En soi, le procédé n'a rien de religieux, mais comme tout le monde le fait, alors Muhammad est dit le faire aussi, et si Muhammad le fait, alors tout le monde le fait. Le monde islamique est simple en théorie.

Les Mecquois émigrés supportèrent mal leur acclimatation dans l'oasis bien arrosée de Médine ; ils furent atteints de paludisme et il y eut des morts. Les Juifs, dit la tradition, prédirent l'extinction du groupe musulman. Aussi les Émigrés célébrèrent-ils avec joie la naissance de Abdallah ibn Zubayr, qui échappa aux maléfices des Juifs. Le Coran lança le blâme contre les Croyants restés à La Mecque, mais un verset promit aussitôt la clémence divine aux faibles qui imploreront son pardon. **(M. Gaudefroy-Demonbynes, Mahomet, p.113-114).**

**(Bukhari, Sahih 58/249).<sup>87</sup>**

Le premier enfant qui est né en terre musulmane parmi les émigrants a été Abdullah ibn Az Zubayr.

Ils l'apportèrent au prophète. Le prophète prit une datte et après l'avoir mâchée, il mit le jus dans sa bouche. Donc, la première chose qui vint dans le ventre de l'enfant fut la salive du prophète.

**(Bukhari, Sahih 71/1, 3).**

Urwa rapporte que Asma bint Abu Bakr devint enceinte de Abdallah ibn Zubayr à La Mecque.

-Je quittai La Mecque, dit-elle, au moment de la fin de ma grossesse et me rendis à Médine. Arrivée à Qoba, j'accouchai en cet endroit ; j'apportai l'enfant à l'envoyé d'Allah qui le prit sur ses genoux. Puis il demanda une datte, la mâcha et cracha dans la bouche de l'enfant. La première chose qui pénétra dans son ventre fut donc la salive de l'envoyé d'Allah. Ensuite le prophète lui frotta l'intérieur de la gorge avec la datte, puis il fit une invocation et bénit l'enfant. Ce fut le premier enfant né parmi les musulmans. On éprouva une joie excessive de cette naissance, parce que l'on avait dit que les Juifs avaient ensorcelé les musulmans en sorte qu'ils n'auraient plus d'enfants.

**(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 114-5).**

Quand Zubayr arriva à Médine, sa femme Asma était enceinte, et Abdallah ibn Zubayr, naquit à Médine. Les Juifs de Khaybar prétendaient avoir jeté un sort sur tous les partisans de la religion de Muhammad, tant sur ceux qui étaient venus de La Mecque que sur ceux de Médine.<sup>88</sup> Il ne leur

---

<sup>87</sup> Récit d'Aïsha.

<sup>88</sup> Première allusion à l'hostilité des Juifs. La tradition a pu être inventée au moment de la prise de Khaybar, pour donner quelque légitimité à cette agression.

naitra pas d'enfants, avaient-ils dit, ni mâles, ni femelles ; et ils avaient fait dire aux habitants de La Mecque :

-Soyez contents, nous avons enrayé la descendance de Muhammad et de ses adhérents : quand il mourra, sa race sera éteinte. Les Mecquois en furent très heureux, tandis que les compagnons du prophète, étant informés de cela, furent affligés. Muhammad leur dit :

-Ne vous affligez pas, car Allah m'a donné la promesse que ma religion durera jusqu'au jour de la résurrection ; vous aurez des enfants et des descendants.

Or, cette même année, naquit, parmi les réfugiés, Abdallah ibn Zubayr, ce que les musulmans firent valoir très haut ; car les paroles de Muhammad furent justifiées parmi eux, tandis que les Juifs reçurent un démenti.

**(Bukhari, Sahih 43/ 644).<sup>89</sup>**

J'ai été le chambellan de la maison des Abu Talha, et à cette époque, les boissons étaient faites avec des dattes. L'envoyé d'Allah ordonna à quelqu'un d'annoncer que les boissons alcoolisées étaient maintenant interdites. Abu Talha m'ordonna de sortir et de répandre le vin. Je l'ai fait, et il coulait dans les rues de Médine. Des gens dirent alors :

-Certains ont été tués<sup>90</sup> et il y avait encore du vin dans leur ventre.

De là vient la révélation divine :

Il n'y a pas de honte sur celui qui croit et qui agit bien, pour ce qu'il a ingurgité dans le passé.

---

<sup>89</sup> Récit d'Anas.

<sup>90</sup> A la bataille d'Ohod.

III

# L'économie de Médine

ou

Comment vivre de haine et d'eau fraîche

## 1

## Présentation

L'économie de Médine, la gestion des richesses, si l'on suit toutes autres sources, est une économie de prédation, du moins telle qu'elle est présentée dans la documentation islamique. Les musulmans, ansar ou muhajirun, ne sont pas montrés dans leur labeur quotidien. S'il y a besoin de liquidités, et de biens de luxe, de troupeaux et de femmes, il suffira d'aller prélever ce que l'on peut chez les tribus voisines, ou sur les caravanes qui passent. Si l'espace manque, si la terre est rare, alors, il suffira d'expulser des tribus juives de l'oasis.

Il existe une distinction remarquable entre la prédication mecquoise et celle médinoise... Elle a trait à la question des inégalités sociales. À La Mecque, on s'est plu à représenter les premiers disciples de Muhammad comme des exclus, des réprouvés, de quasi-lépreux. Après une lecture plus attentive et moins socialiste, moins chrétienne, la situation semble plus nuancée, bien sûr. Il y a néanmoins un bon nombre de versets coraniques qui se piquent de justice sociale, par un biais rudimentaire : l'attaque contre les riches. Le thème reste eschatologique, et sans originalité : que vont faire de leurs richesses tous ces bourgeois, quand la fin du monde est proche ?! Leur infidélité leur est reprochée, finalement, plus que leur richesse.

À la Médine, Muhammad le proto-socialiste, comme on a aimé le voir en Allemagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, change de discours, alors qu'il aurait pu, ayant le pouvoir, passer de la rhétorique à la pratique. Rien de tout cela, les riches restent riches, et s'ils sont attaqués, c'est parce qu'ils ne contribuent pas à l'effort commun ; s'ils sont loués, c'est qu'ils ont aidé, par la solidarité financière, les *muhajirun* dans le besoin. Le Coran les menace notamment (9/86-7) quand ils rechignent à partir au combat. Ils sont ceux qui ont du bien à perdre dans les expéditions militaires.

Ce qui suit provient donc de l'imagination pure et simple, et imagination de juristes, ce qui est presque inconcevable, d'ordinaire. La vie à Médine a été idéalisée, autour d'un oracle juridique, une source inépuisable de fatwas, sur les sujets les plus variés. Par exemple, on y a abordé la question importante et technique des poids et mesures, sans quoi aucune vie sociale n'est possible. C'est ainsi que l'on fabriquera plus tard le MUDD AN NABAWI : le modius du prophète.<sup>91</sup>

On ne peut avoir qu'une vision éclatée de l'économie de l'oasis de Yathrib, devenu le paradis islamique sur terre. Nous n'aborderons que quelques aspects, qu'il faudra relier en fait à d'autres thèmes, tels que le butin, plus tard, les taxes, et même les expulsions de juifs. L'économie doit s'entendre au sens le plus large. Elle est ici politique, dans le sens où elle rassemble tous les moyens possibles d'enrichir la communauté.

## 2

# Théologie de la production, des échanges et de la consommation

Puisqu'on vous dit que tout est dans le Coran (et inversement) ; alors, bon...

En fouillant, en grattant, des spécialistes (il y a des spécialistes de tout et de rien) ont pu échafauder une véritable économie coranique. Les indices sont minces, néanmoins qui attestent qu'Allah est un Prix Nobel d'économie.

---

<sup>91</sup> I. Goldziher, *Etudes sur la Tradition Islamique*, (ed. L. Bercher) Paris 1984, p. 22; W. Hinz, *Islamische Masse und Gewichte*, Leiden 1955.

Mais observons comment d'aucuns ont tenté d'islamiser un domaine dont on se serait dit qu'il aurait dû être épargné.

En premier lieu, il est à noter que le contexte naturel et humain dans lequel le Coran, dans le rapport entre environnement et homme, produit de l'économie au sens large : des richesses sont produites, même minimes, elles sont consommées, échangées, stockées. À partir de là, la complexité est inévitable.

Donc, il n'est pas étonnant de retrouver des indices, des traces de raisonnement économique.

Ensuite, à en croire les données traditionnelles, et les évidences de la géographie, on ne sera pas dans un monde de production. L'échange sera privilégié : commerce ou pillage suivi de redistribution.

Le commerce bénéficiera des attentions des juristes et théologiens, plus tard. Le droit du commerce connaîtra un développement immense, au bénéfice des boutiquiers et tenants des souks, çarshi et bazars.

L'islamisation de l'économie part d'une base simple qui est un axiome : ce qui existe est dû à Allah. Point. Ce qui arrive est dû à Allah. Point aussi.

Alors, si une richesse arrive, un bien quelconque, disons, un chameau (pas le choix en Arabie), Allah est derrière, il est à l'origine du chameau, et en conséquence, le propriétaire doit en remercier Allah.

Ensuite, ce qui concerne la gestion du bien concerne aussi Allah et doit être effectué en son nom. Il est le Big Boss.

### **(Q57/7).**

7. Croyez en Allah et en Son Messager, et dépensez de ce dont Il vous a donné la lieutenance. Ceux d'entre vous croient et dépensent [pour la cause d'Allah] auront une grande récompense.

### **Une allusion à l'agriculture.**

Convient-elle vraiment à l'Arabie ? Il y est bien précisé que la récolte n'est pas due au travail, mais à la providence. Hésiode est bien loin, avec Les Travaux et les Jours.

**(Q2/267).**

Ô les croyants ! Dépensez des meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux ! Et sachez qu'Allah n'a besoin de rien et qu'Il est digne de louange.

**Shuayb et les conseils commerciaux.****(Q26/181-3).**

Donnez la pleine mesure et n'en faites rien perdre [aux gens].

et pesez avec une balance exacte.

Ne donnez pas aux gens moins que leur dû ; et ne commettez pas de désordre et de corruption sur terre.

La production, nous l'avons dit, ne sera pas mise en avant. Le Coran en fait, ne la mentionne pas, au moins comme fait dont l'homme est responsable, par son travail. Oui, le simple mot travail.

Certes, les textes abondent pour vanter la providence divine, qui fournit tant et tant de bien. En passant, il faut être assez gonflé pour oser parler de richesse en plein Hedjaz, un des lieux les plus déshérités du monde. Passons.

Avec certitude, le plus joli texte contenu dans le recueil coranique. Le plus exempt de violence, de fureur. Mais ce n'est pas en vain. Le démon de la rhétorique l'habite. Le texte use pour convaincre de l'ensemble de la gamme des possibles en matière de persuasion.

**(Q 16/5-11)**

Et les bestiaux, Il les a créés pour vous; vous en retirez des [vêtements] chauds ainsi que d'autres profits. Et vous en mangez aussi.

Ils vous paraissent beaux quand vous les ramenez, le soir, et aussi le matin quand vous les lâchez pour le pâturage.

Et ils portent vos fardeaux vers un pays que vous n'atteindriez qu'avec peine. Vraiment, votre Seigneur est Compatissant et Miséricordieux.

Et les chevaux, les mulets et les ânes, pour que vous les montiez, et pour l'apparat. Et Il crée ce que vous ne savez pas.

Il appartient à Allah [par Sa grâce, de montrer] le droit chemin car il en est qui s'en détachent. Or, s'Il voulait, Il vous guiderait tous.

C'est Lui qui, du ciel, a fait descendre de l'eau qui vous sert de boisson et grâce à la quelle poussent des plantes dont vous nourrissez vos troupeaux.

D'elle, Il fait pousser pour vous, les cultures, les oliviers, les palmiers, les vignes<sup>92</sup> et aussi toutes sortes de fruits. Voilà bien là une preuve pour des gens qui réfléchissent.

**(Q 18/32).**

Donne-leur l'exemple de deux hommes : à l'un d'eux Nous avons assigné deux jardins de vignes que Nous avons entourés de palmiers et Nous avons mis entre les deux jardins des champs cultivés.

Les deux jardins produisaient leur récolte sans jamais manquer. Et Nous avons fait jaillir entre eux un ruisseau.

En soi, ce n'est pas de production réelle qu'il s'agit, puisque les éléments coulent de source. Disons que le potentiel de la nature est mentionné, dans un but doctrinal, jamais en soi, mais pour démontrer l'existence, la puissance, la miséricorde divine.

La production, en réalité, est considérée comme sous-entendue parce que ce qui est cité, c'est le pendant de la production, son aboutissement, c'est-à-dire la consommation. L'exégète se dit: s'il y a consommation, il devait y avoir production avant.

Dans les faits, et dans le monde islamique idéal, la production n'est pas l'affaire des musulmans. L'Umma, jusqu'à nos jours, n'est pas une entité productive ou inventive. Ceux qui produisent sont les autres, c'est-à-dire les infidèles. Ils produisent et ils paient, en échange de leur refus de reconnaître les bienfaits d'Allah. Là se trouve l'utilité théologique de la fiscalité. Le jihad de son côté consiste à

---

<sup>92</sup> L'olivier n'est pas présent en Arabie, ce qui fait penser que certains textes coraniques ont été inspirés, inventés dans un autre contexte, plus méditerranéens. À quoi bon parler au public d'un arbre qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont jamais vu. Même chose pour la vigne. Elle n'aurait poussé, en Arabie, qu'à Ta'if, en modeste quantité sans doute. L'origine proche-orientale est plus probable.

étendre le plus possible la domination islamique, et ensuite, à exploiter le travail d'autrui.

La première activité à être mentionnée serait le commerce. Là-dessus, exégèse, tradition, historiens sont d'accord.

**(Q78/11).**

Nous vous avons créés en couples, et désigné votre sommeil pour votre repos, et fait de la nuit un vêtement, et assigné le jour pour les affaires de la vie,

**Mendicité**

**(Q2:273).**

Aux nécessiteux qui se sont confinés dans le sentier d'Allah, ne pouvant parcourir le monde, et que l'ignorant croit riches parce qu'ils ont honte de mendier - tu les reconnaîtras à leur aspects - Ils n'importunent personne en mendiant. Et tout ce que vous dépensez de vos biens, Allah le sait parfaitement.

Dans le détail, la formule sur laquelle l'essentiel du sens repose n'est pas précise du tout.

**(Q5/106).**

Ô les croyants ! Quand la mort se présente à l'un de vous, le testament sera attesté par deux hommes intègres d'entre vous, ou deux autres, non des vôtres, si vous êtes en voyage dans le monde et que la mort vous frappe. Vous les retiendrez (les deux témoins), après la Salat, puis, si vous avez des doutes, vous les ferez jurer par Allah : < Nous ne faisons aucun commerce ou profit avec cela, même s'il s'agit d'un proche, et nous ne cacherons point le témoignage d'Allah. Sinon, nous serions du nombre des pêcheurs >.

**(Q2/275).**

Ceux qui mangent [pratiquent] de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela, parce qu'ils disent : < Le commerce est tout à fait comme l'intérêt. > Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant ; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu ! Ils y demeureront éternellement.

+sens eschatologique = échange entre vie réelle et au-delà.

**(Q62/11).**

Quand ils entrevoient quelque commerce ou quelque divertissement, ils s'y dispersent et te laissent debout. Dis : « Ce qui est auprès d'Allah est bien meilleur que le divertissement et le commerce, et Allah est le Meilleur des pourvoyeurs. »

**(Q6/136).**

Et ils assignent à Allah une part de ce qu'Il a Lui-même créé, en fait de récoltes et de bestiaux, et ils disent : « Ceci est à Allah – selon leur prétention ! – et ceci à nos divinités. » Mais ce qui est pour leurs divinités ne parvient pas à Allah, tandis que ce qui est pour Allah parvient à leurs divinités. Comme leur jugement est mauvais !

**(Q68/17).**

Nous les avons éprouvés comme Nous avons éprouvés les propriétaires du verger qui avaient juré d'en faire la récolte au matin,

« Récolte » et non culture. Tradition sur artisanat ? La construction de la mosquée = le travail le plus fruste qui soit. Terre crue. Le progrès?

## 3

## Le mystère de la monnaie

De temps à autre, les sources littéraires islamiques mentionnent des monnaies, des unités monétaires, sans doute d'or ou d'argent, qui circulent dans le Hedjaz. Le Coran lui-même, toujours au fait des questions commerciales, évoque des dinars, les deniers d'or, d'origine byzantine, et les dirhams, les drachmes d'or, venues de Perse. Mais les renseignements s'arrêtent là. Dans quel espace monétaire, et peut-être commercial, se situent les centres de La Mecque et de Médine ? Autrefois, M. Watt avait, pour une fois, fait œuvre de révolutionnaire en évoquant la thèse d'un affrontement entre les deux systèmes monétaires, qui luttaient pour

faire entrer dans leur sphère d'influence la péninsule arabique.<sup>93</sup> Faute d'informations supplémentaires, l'idée, audacieuse, n'a pas donné lieu à des recherches approfondies. Des découvertes de trésors sur le territoire de l'Arabie pourraient donner des éléments de réponse, comme on dit. Pour le moment, le plus sage est de considérer que ces allusions à des espèces sonnantes et trébuchantes sont plutôt des intrusions anachroniques dans les récits, au temps où dinars et dirhams coulent à flot autour de Damas et de Bagdad. Il est notable par exemple que les toutes premières monnaies frappées en Syrie par le premier empire arabe l'ont été simplement en bronze, avant la révolution instituée dans ce domaine par Abd al Malik. Dès lors, il faut encore imaginer que l'Arabie n'est sans doute pas entrée dans la circulation monétaire internationale de ce temps, et que le troc a perduré, sans pour autant être un frein au commerce.

**(Muslim, Sahih 22/2964).**

L'intérêt usuraire.

..., l'envoyé d'Allah a dit : « Ne vendez l'or contre l'or qu'égalité à égalité et que l'un de vous n'en donne pas plus que l'autre. Ne vendez l'argent contre l'argent qu'égalité à égalité et que l'un de vous n'en donne pas plus que l'autre. Ne vendez aucun de ces (métaux précieux) non présents contre un objet présent. »

**(Muslim, Sahih 22/2968).**

Change et vente de l'or contre l'argent.<sup>94</sup>

... l'envoyé d'Allah a dit :

-Échanger l'argent contre l'or, comporte de l'usure à moins que l'échange ne soit fait simultanément. Échanger du froment contre du froment, comporte de l'usure à moins que l'échange ne soit fait simultanément. Échanger de l'orge contre l'orge, comporte de l'usure à moins que l'échange ne soit fait simultanément. Échanger des dattes contre des dattes, comporte de l'usure à moins que l'échange ne soit fait simultanément.

---

<sup>93</sup> G.H. Bousquet, « Une explication marxiste de l'islam par un ecclésiastique épiscopalien », *Hesperis* 41/1954

<sup>94</sup> L'Arabie se trouve à l'intersection entre les zones monétaires byzantine (fondée sur l'or) et perse (fondée sur l'argent).

**(Muslim, Sahih 22/2975).**

Interdiction de la vente de l'argent contre l'or à terme.

... L'un de mes associés avait vendu des dirhams en argent livrables à terme – ou au Hajj (temps de la livraison). Il vint me raconter cette affaire.

- Une telle transaction est défendue, m'écriai-je.

- J'ai fait cette vente au marché et personne n'y a trouvé à redire, répondit mon associé. Alors j'allai trouver al Barâ ibn Azib pour le questionner à ce sujet.

- Quand le prophète vint à Médine, répondit celui-ci, nous pratiquions ce mode de vente. Mais le prophète dit :

-Si le paiement est fait sur place, il n'y aura aucun inconvénient, mais si le paiement est différé à terme, ce sera de l'usure. Va trouver Zayd ibn Arqam et questionne-le là-dessus, car il est un grand négociant.

J'allai alors interroger Zayd ibn Arqam qui me donna la même réponse.

**(Muslim, Sahih 22/2977).**

Abu Bakra a dit : l'envoyé d'Allah a interdit la vente de l'argent contre l'argent et de l'or contre l'or à moins qu'il ne soit égalité à égalité. Il nous a ordonnés d'acheter l'argent contre l'or comme bon nous semble et d'acheter l'or contre l'argent comme bon nous semble. Un homme lui demanda (au sujet du mode du paiement).

-De main en main, lui répondit-il. C'est ce que j'ai entendu (de l'envoyé d'Allah).

**(Muslim, Sahih 22/2988).**

Abu Nadra a dit : J'ai interrogé ibn 'Abbâs sur le troc de l'or contre l'or, de l'or contre l'argent ou de l'argent contre l'or. Il m'a dit :

-L'échange serait-il de main à main ?

Quand j'ai répondu par l'affirmative, il a dit :

-Il n'y a pas de mal à le faire.

J'ai informé alors Abu Sa'ïd, en disant :

-J'ai interrogé ibn 'Abbâs sur le troc de l'or contre l'or, de l'or contre l'argent ou de l'argent contre l'or. Il m'a dit :

-L'échange serait-il de main à main ?

Quand j'ai répondu affirmativement, il a dit :

-Il n'y a pas de mal à le faire.

Abu Sa'ïd a dit :

-Est-ce qu'il a dit cela vraiment ?! Je lui écrirai à propos de cela : il ne doit pas vous faire des fatwas.

Par Allah, un jour quelques jeunes gens ont apporté des dattes à l'envoyé d'Allah. L'ayant méconnu, le prophète a dit :

-Il semble que ces dattes ne sont pas le produit de notre terre.

L'un d'eux a dit :

-La datte de notre terre, ou notre datte cette année était mauvaise, j'ai alors pris cela (la datte de bonne qualité) contre une grande quantité de la nôtre.

Le prophète s'écria donc :

-C'est de l'usure. N'agis jamais de la sorte. Au cas où tu aurais des doutes sur la qualité de tes dattes, vends-les, puis achète les dattes bonnes que te semblent.

### **(Muslim, Sahih 22/2990).**

... Dinar contre dinar et dirham contre dirham, égalité à égalité, celui qui donne davantage ou demande davantage est, en effet, un usurier.

Je lui fis observer qu'ibn 'Abbâs ne s'était pas exprimé ainsi.

-Alors, dit Abu Sa'îd, je rencontrai ibn 'Abbâs et lui demandai s'il avait entendu cette prescription de la bouche de l'envoyé d'Allah ou s'il l'avait trouvée dans le livre de Allah, à Lui la puissance et la gloire.

-Je n'ai pas entendu cela de la bouche de l'envoyé d'Allah et je ne l'ai pas trouvé dans le livre de Allah, répondit-il, mais, c'est Usâma ibn Zayd qui m'a informé que le prophète avait dit : Il n'y a usure à moins qu'il n'y ait terme.

### **(Malik, Muwatta 1323).**

... l'envoyé d'Allah a dit : un dinar vaut un autre, et un dirham vaut un autre, sans aucune préférence pour l'un ou pour l'autre.

## **Traité d'économie coranique**

Contre les avarés et les gaspilleurs

### **(Q 4/37-8).**

Ceux qui sont avarés et ordonnent l'avarice aux autres, et cachent ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce. Nous avons préparé un châtement avilissant pour les mécréants.

Et ceux qui dépensent leurs biens avec ostentation devant les gens, et ne croient ni en Allah ni au Jour dernier. Quiconque a le Diable pour camarade inséparable, quel mauvais camarade !

## 4

## Les parasites de La Mecque

Les centaines de personnes arrivées s'installent dans une oasis déjà peuplée. En attendant la mise en place des expéditions de pillage, elle est en position de parasite. Muhammad exhorte donc les ansar à les aider financièrement. Des allusions seraient perceptibles dans le Coran.

La hiérarchie habituelle est inversée : les immigrés sont les dominants, les indigènes les soumis. Les premiers dépendent pourtant des seconds. Leur chef peut les exhorter à donner, à aider, à soutenir, mais il ne peut pas encore contraindre, du moins dans le cas des tribus arabes. C'est ce qui rend la confiscation des terres juives indispensables, tout autant que le jihad extérieur, la confiscation des caravanes et des biens des tribus.

Les exégètes identifient les besogneux avec les « Gens du Péristyle », muhajirun pauvres qui se réfugient sous le péristyle nord (ou sud ?) de la mosquée de Médine. On parle aussi de « Gens de la Banquette » (AHL AL SUFFA). Ils n'avaient pas grand bien à La Mecque, mais l'émigration leur a tout pris. Pour eux, la mosquée-palais est un hospice, donc. Il est probable que toutes ces histoires ont été inventées pour favoriser la générosité envers les nécessiteux. On a beau être pieux, on peut être dur encore à la desserre, et alors, une allusion prophétique permet de se délester, en plus du fragment coranique ; car comme toujours, c'est un petit bout bizarre de Coran qui force à imaginer tout le reste. Ici, il s'agit du verset 273 de la sourate 2.

Ce sont au total de pieuses histoires pieuses, qui sentent un peu le christianisme populaire. Elles permettent de soutenir sur le plan doctrinal l'activité d'une nébuleuse assez malsaine d'associations caritatives musulmanes aux comptes aussi troubles et obscurs que le Coran lui-même.

Qui sont-ils, ces pauvres ? Les calculs varient, et les sources islamiques aiment à comptabiliser. La Tradition est souvent le fait de comptables. Il y en aurait eu, entre 30 et 400-500 : bref, personne n'en sait rien. On en connaît au moins un

par son nom, le fameux Abu Hurayra, la source de centaines de hadiths. L'origine de sa présence pourrait être en réalité une affaire stupide : une étiologie de son surnom, le Père du Petit chat...

Ajoutons, avec un peu de mauvais esprit, que ce n'est pas de pauvreté qu'il s'agit en vérité, mais d'inactivité, d'oisiveté. La charité permet de le camoufler.

L'œuvre dans le chemin d'Allah est habituellement la guerre, le jihad ; ainsi, le combattant est encouragé, au détriment de celui qui reste dans la ville. À cette époque, les expéditions de pillages sont des échecs. Il est aussi possible que l'Hégire soit considérée comme une forme d'expédition, du moins un effort collectif. En ce sens, c'est une des rares occasions dans laquelle le jihad est appliqué sous une forme relativement pacifique.

Les textes sont encore utiles, puisque les musulmans militants n'ont guère le temps de gagner leur vie, entre prière, activisme, exercice de l'autorité familiale, sieste, palabre et sermon envers tout leur entourage, et lecture du livre si tant est qu'il existe. Il est donc bon qu'un corpus insiste sur la générosité dont ils doivent bénéficier, de la part de ceux qui travaillent, de ceux qui les sudoient depuis l'étranger, des diverses aides sociales pour finir.

Le jackpot du pillage, l'existence de soumis qui ont pour tâche de produire, une idéologie du renoncement inspiré du christianisme : voilà qui ne pousse guère à produire, créer, inventer. L'archéologie a montré l'atonie générale des constructions. Alors, il s'est révélé indispensable de composer une littérature d'encouragement au travail, dont les prodromes pourraient se voir, timides encore dans le Coran.

**(Corpus coranique d'Othman 2/273-5).<sup>95</sup>**

Si vous donnez ouvertement vos aumônes, combien elles sont bonnes !

Mais si vous les cachez en les donnant aux besogneux, c'est mieux pour vous et efface pour vous une partie de vos mauvaises actions.

Allah, de ce que vous faites, est bien informé.

Diriger ces infidèles ne t'incombe pas, prophète !

Mais Allah dirige qui il veut.

Ce que vous dépensez en bonnes œuvres est pour vous-mêmes, et vous ne dépensez que pour rechercher la face d'Allah.

Ce que vous dépensez en bonnes œuvres vous sera exactement rendu et vous ne serez point lésés.

Aux besogneux qui ont été réduits à la misère par leur œuvre dans le chemin d'Allah, qui ne peuvent se déplacer sur la terre, que le Sans-Loi juge riches à cause de leur abstinence, que tu reconnais à leur aspect, qui ne demandent point l'aumône aux gens, avec importunité, à ces besogneux revient ce que vous dépensez en bonnes œuvres, car Allah les connaît bien.

Ceux qui, en aumône, dépensent leurs biens, la nuit et le jour, en secret et en public, auront leur rétribution auprès de leur seigneur.

Nulle crainte sur eux, et ils ne seront point attristés.

**Le soutien financier d'Abd al Rahman ibn Awf.**

Selon l'exégèse courante, c'est ce personnage qui est mentionné dans cet extrait du Coran.

**(Corpus coranique d'Othman 9/80).**

Ce sont là ceux qui critiquent et les croyants faisant de bon gré des aumônes et ceux qui, se trouvant seulement leur nécessaire, font de maigres dons.

Ils se moquent d'eux, mais Allah se moquera d'eux dans l'au-delà, et ils auront un tourment cruel.

**Menaces contre les avares.****(Corpus coranique d'Othman 3/175-6).**

Que ceux qui sont avares de la faveur qu'Allah leur a accordée ne considèrent pas cela comme un bien pour eux.

C'est au contraire un mal.

---

<sup>95</sup> Corpus coranique, ed. R. Blachère, Paris, 1999.

Au jour de la résurrection, ils recevront, autour du cou, ce dont ils auront été avarés.

À Allah l'héritage des cieux et de la terre.

Allah, de ce que vous faites, est bien informé.

**(Hanbal, Musnad 5/451).<sup>96</sup>**

Quand l'apôtre d'Allah a émigré à Médine, je suis venu le voir, comme tout le monde. Il était assis parmi un groupe de gens quand je suis arrivé, et il disait :

-Je jure par Allah que quelqu'un avec un tel visage ne peut pas mentir.

Sans délais, je me suis déclaré de sa croyance.

**(Muslim, Sahih 3318).<sup>97</sup>**

Anas ibn Mâlik a dit :

Quand les muhajirun, venus de La Mecque, arrivèrent à Médine, ils ne possédaient rien, tandis que les Ansâr avaient des terres et des palmeraies. Chaque année, les Ansâr partagèrent avec eux la moitié des fruits de leurs biens, comme salaire de leur travail. La mère d'Anas ibn Mâlik, surnommée Umm Sulaym, était également la mère d'Abdallah ibn Abu Talha, celui-ci et Anas étaient donc des frères utérins. La mère de 'Anas ayant donné les fruits d'un palmier à l'Envoyé d'Allah, celui-ci les donna à son tour à son affranchie, 'Umm Ayman, la mère de Usâma ibn Zayd. D'après ibn Shihâb, Anas ibn Mâlik m'a raconté que le prophète, après avoir terminé le combat mené contre les gens de Khaybar, rentra à Médine. Alors les muhajirun rendirent aux ansar leurs dons et le prophète rendit à la mère de Anas les fruits de son palmier qu'elle lui avait donnés. Enfin l'envoyé d'Allah donna à Umm Ayman, à la place (des fruits) de ces palmiers, des fruits de son propre clos (de Médine).

---

<sup>96</sup> ibn Hanbal, Musnad, Le Caire 1895.

<sup>97</sup> www.al-islam.com (Le Royaume d'Arabie Saoudite. Ministère des Affaires Islamiques, des Waqfs, de l'Appel et de l'Orientation).

## 5

## Le travail, anti-valeur islamique

Les mentions d'activités économiques auxquelles se consacrent les musulmans de Médine sont très rares, hormis bien sûr les expéditions de pillage. Voici une de ces rares allusions, parmi d'autres qui insistent plutôt sur la domination des Juifs dans ces domaines. Elle est intégrée à un discours polémique, ce qui explique peut-être le recours rare à ce type d'arguments. Ces activités sont d'ailleurs considérées d'un point de vue négatif par le narrateur. Fondamentalement, l'islamisme primitif reste très méprisant envers les activités agricoles, qui sont laissées aux inférieurs<sup>98</sup> et des textes conseillent même de rejeter l'agriculture, indigne des Arabes et pouvant inciter à l'infidélité.<sup>99</sup> L'agriculture est l'occupation des régions étrangères à l'Arabie, à la Mésopotamie, à la Syrie. Là où elle est abandonnée commence en fait l'Arabie.

Il ne faut pas oublier que toute cette littérature de la Tradition Islamique a été rédigée à une époque impériale, celle des Abbassides, où la production économique est sensée reposer sur les groupes inférieurs de la société.<sup>100</sup>

Problème crucial de nos jours et l'on est surpris de constater qu'il ne date pas d'avant-hier mais des temps primitifs de l'islamisme. Il s'agit de la question de la concurrence entre les activités économiques et les activités culturelles. Un individu

---

<sup>98</sup> Chelhod 1986, p. 29.

<sup>99</sup> S. Bashear, *The Arabs and others*, Princeton 1997, p.36.

<sup>100</sup> Bohdan Lapis, "Die Anschauungen über die Arbeit im Koran", *Zeitschrift für Religions und Geistesgeschichte* 25/1973.

pieux à l'extrême ne peut plus pratiquer aucune autre activité. Dans la pratique, de nos jours, dans de nombreux pays musulmans, les pratiquants les plus assidus se font une gloire de leur inactivité, parasitant leurs proches ou profitant des revenus pétroliers. Dans les pays occidentaux, ce sont de généreuses aides sociales qui leur permettent de s'adonner à leur activité culturelle, et à leur incapacité économique et sociale. Mais il n'y a pas que l'islamisme qui a suscité l'existence d'une telle caste d'infirmités sociales, inutiles au monde qui les entourent. Cependant, c'est bien là qu'ils prospèrent et se reproduisent le plus de nos jours, favorisés en cela par les conditions que l'on vient de dire.

De tels textes, qui sont très rares, visent à protéger ceux qui tiennent à s'adonner encore un peu à des activités productives. En effet l'un reproche à l'autre de ne pas s'appliquer à la lecture de la sourate la plus longue du Coran (laquelle n'est pas encore constituée à ce moment, mais peu importe), et il est aussitôt taxé d'hypocrisie. L'autre est alors autorisé à ne réciter qu'une courte sourate.

La situation saoudienne actuelle indique que les activités religieuses peuvent effectivement freiner le développement économique, et rendre insupportable la vie en société. L'argent du pétrole conforme la paresse et le piétisme, qui sont les deux faces d'une même monnaie.

Jamais, au grand jamais, Muhammad, pourtant modèle en tout, n'est montré en train de fabriquer quoi que ce soit. Il n'est jamais montré en train de pratiquer une technique quelconque. Sa formation est celle d'un commis de commerce, mais à y regarder de plus près, ce n'est pas un vrai métier.

L'unique exception est religieuse : on le voit porter les briques qui serviront à élever les murs de son petit palais, appelé aussi mosquée.

**(Bukhari, Sahih 34/1, 1).**<sup>101</sup>

Sayd ibn El Nosayyib et Abu Salama ibn Abderrahman racontent que Abu Hurayra a tenu le discours suivant : Vous dites :

-Abu Hurayra fournit un grand nombre de traditions relatives à l'envoyé d'Allah, et vous ajoutez : pourquoi les muhajirun et les ansar ne rapportent-ils point sur l'envoyé d'Allah autant de traditions que Abu Hurayra ?

- C'est que mes frères, les muhajirun, s'occupaient de trafiquer sur les marchés, tandis que moi je restais toujours auprès de l'envoyé d'Allah, me contentant d'avoir de quoi apaiser ma faim. J'étais donc là alors qu'ils étaient absents et je meublais ma mémoire tandis que la leur restait vide.

Quant à nos frères, les ansar, ils donnaient tous leurs soins aux travaux des champs pendant que moi, je demeurais pauvre au milieu des autres pauvres de la Soffa<sup>102</sup> et j'emmagasinais des traditions au moment où eux ne pouvaient en faire autant.

**(Bukhari, Sahih 42/6).**

...un homme des ansar plaïda devant le prophète contre Zubayr au sujet des barrages de la Harra<sup>103</sup> qui servaient à l'irrigation des palmiers, l'ansar ayant demandé que Zubayr laissât l'eau couler et celui-ci s'y étant refusé. Le procès ainsi porté devant lui et les parties ayant exposé leurs dires, l'envoyé d'Allah s'adressa à Zubayr en ces termes :

-Arrose tes arbres, ô Zubayr, mais ensuite laisse couler l'eau chez ton voisin.

Alors, plein de colère, l'ansar s'écria :

-On voit bien qu'il est le fils de ta tante paternelle.

-À ces mots le visage de l'envoyé d'Allah changea de couleur :

-Arrose tes arbres, ô Zubayr, reprit-il, puis arrête-toi aussitôt que l'eau arrive à la hauteur du tronc.

Et Zubayr dit alors :

-Par Allah ! je crois que c'est à ce sujet que le verset suivant a été révélé :

Non, j'en jure par ton seigneur, non, ils ne croiront pas tant qu'ils ne t'aient pas pris pour juge des contestations qui s'élèvent entre eux...<sup>104</sup>

---

<sup>101</sup> Bukhari, Sahih (« L'Authentique »), ed. V. Houdas/ W. Marçais, Paris, 1900-4.

<sup>102</sup> Un mur de la mosquée de Médine où se réfugient les indigents.

<sup>103</sup> La zone aride autour de Médine.

<sup>104</sup> Corpus coranique 4/68.

**(Bukhari, Sahih 78/74).**

Jabir ibn Abdallah a dit que Moaz ibn Jabal priait avec le prophète, puis allait trouver ses gens et faisait de nouveau la prière avec eux. Il avait commencé la lecture de la Vache et comme cela durait longtemps, un homme pressé fit une prière très courte. Moaz, ayant appris cela, dit que cet homme était un munafiq. L'homme, ayant appris la chose, alla trouver le prophète et lui dit :

-Ô envoyé d'Allah, nous sommes des gens qui travaillons de nos mains, et qui arrosons nos terres à l'aide de nos chameaux, or Moaz hier a fait la prière avec nous et a entamé la lecture de la Vache. Aussi ai-je rapidement fait ma prière ; or, aujourd'hui il prétend que je suis un munafiq.

-Ô Moaz, dit le prophète, à trois reprises différentes, veux-tu donc provoquer des complications, récite donc :

J'en jure par le soleil et sa clarté, ou : Proclame le nom élevé de ton seigneur, ou des sourates analogues.

**Enrichi.**

Un seul verset encourage à l'enrichissement, et il est abondamment exploité pour justifier l'activité économique. Il est très succinct et très minoritaire, mais d'aucuns tentent de le mettre en avant. Il s'adresse à une seule personne (Muhammad ?) et correspond à une constatation et non à une exhortation. Mais on se suffit de ce qu'on a, quand on cherche dans le Coran.

**(Corpus coranique d'Othman 93/5 et 8).**

Certes ton seigneur te donnera et tu seras satisfait !

Ne te trouve-t-il point pauvre si bien qu'il t'enrichit ?<sup>105</sup>

---

<sup>105</sup> Le verset a suscité une foule d'interprétation en faveur de l'enrichissement personnel. C'est bien peu sur les milliers, les autres encourageant à la prière et au combat.

## 6

## La législation économique

Les hadiths contiennent un grand nombre de prescriptions extrêmement précises et matérielles, ayant trait à des affaires de la vie quotidienne et locale, très locale, à Médine. Les textes fleurent bon le terroir et la datte fraîche, les négociations de maquignons, les affaires d'irrigation<sup>106</sup>, des querelles de minarets. Il n'est presque pas nécessaire d'ajouter, avec certitude, qu'aucune de ces règles ne provient de Muhammad lui-même : cette législation à la petite semaine s'est constituée peu à peu, au gré de la fantaisie, des hasards de la mémoire, des audaces de la mauvaise foi, pendant plusieurs siècles.<sup>107</sup>

Ainsi s'est constitué le socle de la législation économique, qui s'est pris pour une réalité, une Histoire, alors qu'elle n'est qu'un appui imaginaire à des décisions bien réelles, et rationnellement motivées, permettant l'activité économique dans le monde islamique médiéval. Rien n'était plus facile d'inventer une décision prophétique pour appuyer une décision contemporaine.

---

<sup>106</sup> Naser I. Faruqi, Asit K. Biswas, Murad J. Bino (eds.), *La gestion de l'eau selon l'Islam*, Paris, 2003; R. Adams McCormick, *Irrigation's Impact on Society*, Tucson, 1974; V.A. Clark, "Irrigation terminology in the sabaean inscriptions, *Abr Nahrain* 16, 1975; J. C. Wilkinson, "Muslim land and water law", *Journal of Islamic Studies* 1/1990.

<sup>107</sup> Joseph De, "Trade in the Qur'an and hadith", *The Muslim World* 52, 196; D. P. Little, "Aspects of the Economic Policy of the Prophet Muhammad." in *Zafar Nâme: Memorial volume of Felix Tauer*. Ed. Rudolf Vesely et Eduard Gombar. Prague, 1996; J.C. Wichard, *Zwischen Markt und Moschee*, Paderborn 1995

Les allusions aux marchés ne sont pas étonnantes ; l'institution est essentielle, en ce temps, et encore de nos jours. La police (HISBA), au sens large, est une grande affaire.<sup>108</sup>

### **1. — L'eau.**

Des conseils de bon sens, l'eau coule dans un sens et pas dans l'autre, et il ne faut pas se garder pour soi. Une telle législation pouvait certes convenir à une oasis comme Yathrib. Mais elle est encore mieux à sa place dans le milieu des conquêtes futures, en Syrie, ou en Iraq.

#### **(Muslim, Sahih 22/2896).**

Contrat d'arrosage et plantation de la terre contre une partie du produit.

...L'envoyé d'Allah exigea des gens de Khaybar la moitié des produits du sol : fruits ou grains.

#### **(Muslim, Sahih 22/2927).**

Interdiction de la vente et de la retenue d'un superflu d'eau dans un désert pour différents buts et interdiction de vendre la saillie d'un étalon.

... l'envoyé d'Allah a dit :

-On ne doit pas refuser le superflu de l'eau, pour ne pas empêcher le pâturage de pousser.

#### **(Malik, Muwatta 1458).**

... l'envoyé d'Allah a dit :

-Au sujet de Mahzuz et Muzaynab, celui qui possède la partie supérieure de ces vallées retient l'eau au niveau de son terrain puis renvoie l'eau pour arroser le terrain inférieur.

#### **(Malik, Muwatta 1459).**

... l'envoyé d'Allah a dit :

-On ne doit pas interdire l'afflux de l'eau dans un puits.

---

<sup>108</sup> Ph. R. Buckley, "The Muhtasib", *Arabica* 39/1992.

## 2. — La terre.

La terre est celle qui est utile, qui est humide, chère et rare. Sa rareté même provoque divers conflits, qui tentent d'être résolus par une suite décousue de règlements. La querelle des agriculteurs et des éleveurs est aussi visible dans quelques textes. Là encore, le pauvre Muhammad n'y est certainement pour rien.

### **(Muslim, Sahih 22/2904).**

Mérite de la plantation et de la semence.

... l'envoyé d'Allah a dit : « Chaque fois qu'un musulman plante un arbre ou sème une semence, il aura à son actif comme aumône tout ce qui aura été mangé du produit de cette plante par un oiseau, un homme ou un quadrupède. »

### **(Muslim, Sahih 22/3019).**

Plantation du bois dans le mur du voisin.

... l'envoyé d'Allah a dit :

-Que l'un de vous n'empêche pas son voisin de planter une poutre dans son mur.

### **(Muslim, Sahih 22/3020).**

Interdiction de l'injustice et de la violation d'un terrain, ou d'autre chose.

... L'envoyé d'Allah a dit : « Celui qui s'approprie injustement d'un empan d'un terrain, Allah lui en fera un collier (de la pesanteur) de sept terres. »

### **(Muslim, Sahih 22/3025).**

D'après 'Aïsha, L'envoyé d'Allah a dit :

-Celui qui s'approprie injustement d'un empan de terre, on lui en fera un collier (de la pesanteur) de sept terres.

### **(Muslim, Sahih 22/3026).**

La largeur d'une route en cas de dispute.

... le prophète a dit :

-Lorsque vous vous disputez au sujet de la largeur d'un chemin (séparant deux propriétés différentes), faites qu'elle soit de sept coudées.

### **(An Nawawi, Hadith 297).**

Anas a dit : Abu Talha était à Médine le plus riche propriétaire de palmiers des Ansar. La palmeraie qu'il aimait le plus était celle de Bayruha qui faisait face à la mosquée. Le messager d'Allah y

entraîna souvent et y buvait d'une eau suave. Anas a dit : « Quand fut descendu ce verset: Jamais vous n'atteindrez la bienfaisance jusqu'à ce que vous dépensiez de ce que vous aimez. »

Abu Talha vint au messenger d'Allah et lui dit :

- Messenger d'Allah ! Allah exalté a fait descendre sur toi : Jamais vous n'atteindrez la bienfaisance jusqu'à ce que vous dépensiez de ce que vous aimez et, de tous, mes biens, rien ne m'est plus cher que Bayruha. Aussi est-elle désormais de ma part une aumône pour Allah exalté. J'espère y trouver un bien dans ce monde et dans l'autre auprès de Allah exalté. Place-la donc, ô messenger d'Allah, à l'endroit que te fait voir Allah.

Le messenger d'Allah lui dit :

-Bravo ! Bravo ! Voilà donc un placement gagnant ! J'ai bien entendu ce que tu viens de dire et je suis d'avis que tu la places parmi tes parents.

Abu Talha dit :

-C'est ce que je vais faire, ô messenger d'Allah !

Et il partagea la palmeraie entre ses proches et ses cousins.

### **(An Nawawi, Hadith 562).**

Toujours selon lui, le prophète a dit :

-Alors qu'un homme marchait dans une terre aride, il entendit tout à coup une voix s'adressant à un nuage :

-Arrose le jardin d'untel.

Aussitôt le nuage se déplaça et déversa son eau dans un terrain couvert de pierres noires. Une rigole recueillit toute cette eau. L'homme suivit le parcours de la rigole et trouva un homme debout dans son jardin, détournant l'eau avec sa houe. Il lui dit :

-Ô esclave d'Allah ! Quel est ton nom ? Il dit :

-Untel.

Puis il lui dit :

-Ô esclave d'Allah ! Pourquoi me demandes-tu mon nom ?

Il dit :

-J'ai entendu une voix dans le nuage dont voici l'eau dire : Arrose le jardin d'untel.

-Comment donc gères-tu ton jardin ?

Il dit :

-Maintenant que tu m'as dit cela, sache que j'attends ce qui pousse de cette terre, je fais aumône de son tiers, je mange le deuxième tiers et je remets en terre le reste.

### **(Malik, Muwatta 1467).**

... l'envoyé d'Allah a exigé que les propriétaires du jardin la garde durant le jour ; quant aux dégâts causés par la chamelle pendant la nuit, il revient à son propriétaire de les réparer.

### **3. —Prêts et dettes.**

Ces techniques sont la marque de sociétés complexes, et certainement pas celle qui s'est établie à Médine. Encore une fois, l'oracle mohammédien joue son rôle de base multiforme de la législation. La question sera abordée plus loin, en particulier, à cause du fameux interdit du prêt à intérêt.

#### **(Bostani, Hadith shiite 293).**

Le prophète dit :

-Un dirham qu'un homme gagne par la pratique de l'intérêt usuraire est un péché plus grave que trente-six actes d'adultère. Or, attaquer l'honneur d'un musulman équivaut au plus haut degré de la pratique de l'usure.

#### **(Ibn Maja, Hadith 1/18).**

L'envoyé d'Allah a dit :

-L'intérêt n'est pas autorisé.

#### **(Muslim, Sahih 22/2991).**

... le prophète a dit : « Il n'y a usure à moins qu'il n'y ait terme. »

#### **(Muslim, Sahih 22/3007).**

Le gage et son autorisation étant en voyage ou dans la ville.

D'après 'Aïsha, l'envoyé d'Allah, ayant acheté des grains d'un juif à terme, lui donna sa cote de mailles en fer comme gage.

#### **(Muslim, Sahih 22/3010).**

Le prêt.

ibn 'Abbâs a dit : Quand le prophète arriva à Médine, les gens prêtaient sur les fruits pour un an ou deux ans.

-Que celui qui prête sur des dattes, dit alors le prophète, le fasse après avoir déterminé la mesure, le poids et le terme.

#### **(Muslim, Sahih 22/3003).**

Emprunter quelque chose puis s'acquitter de sa dette de la meilleure façon.

Le meilleur de vous est celui qui s'acquitte le mieux ses dettes.

... Un homme étant venu réclamer rudement le règlement de sa créance à l'envoyé d'Allah. Sur ce, les compagnons du prophète voulurent le châtier. Et le prophète de dire :

-Le créancier a le droit de réclamer son dû. Qu'on lui achète un chameau (d'un certain âge) et qu'on le lui donne.

-Mais on n'en trouva qu'un meilleur chameau d'un âge plus avancé.

-Eh bien ! qu'on le lui donne ! s'écria le prophète, les meilleurs d'entre vous sont ceux qui s'acquittent le mieux de leurs dettes.

**(Muslim, Sahih 22/2912).**

Ka'b ibn Mâlik rapporte qu'il demandait le règlement d'une dette qu'il avait sur ibn 'Abu Hadrad. La scène se passait dans la mosquée du temps de l'envoyé d'Allah. Comme tous deux élevèrent la voix, l'envoyé d'Allah, qui était dans sa chambre, les entendit ; et vint les trouver. Soulevant le rideau de sa chambre, il interpella Ka'b ibn Mâlik.

- Hé ! Ka'b, s'écria-t-il.

- Me voici, ô envoyé d'Allah, répondit Ka'b.

Le prophète lui fit de la main signe de réduire la dette à sa moitié.

-C'est fait, ô envoyé d'Allah, dit Ka'b.

-Maintenant, dit l'envoyé d'Allah au débiteur, lève-toi et paye-le.

**(Muslim, Sahih 22/2917).**

Mérite de celui qui accorde un délai à un autre qui se trouvait en gêne.

...l'envoyé d'Allah a dit : Ayant recueilli l'âme d'un homme qui vivait avant vous, les anges lui demandèrent :

-As-tu fait un bien quelconque ?

Il leur répondit :

-Non.

Ils répliquèrent :

-Souviens-toi.

Il leur dit :

-Je faisais des prêts aux gens et alors, je demandais à mes commis d'accorder un délai à l'homme gêné et de faire remise à l'homme aisé.

Allah à Lui la puissance et la gloire dit aux anges :

-Faites-lui une remise (de ses péchés).

**(Muslim, Sahih 22/2921).**

... L'envoyé d'Allah a dit :

-On (c'est Allah qu'il faut entendre par ce pronom indéfini) demanda son compte à un homme qui vivait avant vous. On trouva qu'il n'avait fait aucun bien, mais il faisait du commerce et il était riche, alors il ordonnait à ses commis de faire des réductions à ceux qui étaient dans la gêne.

Allah, à lui la puissance et la gloire, dit :

-C'est nous qui avons plus de droit d'agir de la sorte, accordez à cet homme le pardon de ses fautes !

**(Muslim, Sahih 22/2922).**

... l'envoyé d'Allah a dit : « Il y avait un homme qui prêtait les gens et qui disait à son commis :

-Quand tu trouves un homme insolvable, fais-lui grâce (de sa dette), afin que Allah nous fasse grâce. »

Cet homme ayant rencontré Allah, celui-ci lui fait grâce.

**(Muslim, Sahih 22/2924).**

Interdiction du retardement de s'acquitter d'une dette, la validité du mandat et son acceptation.

... l'envoyé d'Allah a dit :

-L'homme solvable qui tarde à s'acquitter commet une iniquité et si un homme riche parmi vous reçoit une délégation de créance sur un homme insolvable, il doit l'accepter.

**5. — Les échanges.**

Plus tard, le droit musulman développera de longs traités sur le droit commercial, sur les questions de poids et mesures, de gestion des bazars. Il faut bien asseoir ce maquis de décisions diverses sur un fond mohammédien. Cela ne nous apprend en fait rien de la situation commerciale à Médine. D'autres documents, comme ceux sur les marchés juifs, sont utiles. Pas ceux-là. L'économie est encore celle de prédation comme elle est décrite.

Le dernier édit, sur l'héritage pose un problème d'explication ? Il est a priori anormalement défavorable au musulman, et semble préserver les biens de l'infidèle. Pourquoi le premier ne pourrait pas bénéficier du legs ? Une première explication est de type piétiste : les biens sont impurs. Une autre est possible, plus vicieuse : cela reviendrait à inciter à la conversion l'agonisant, car celui qui le pousse pourra récupérer ses biens.

Des savants ont depuis longtemps remarqué que le corpus coranique avait récupéré bon nombre de termes commerciaux, et de notions qui leur sont attachées. Les rapports entre le dieu Allah et les hommes sont pétris de métaphores commerciales, et on y recherche, quoi qu'on en dise, l'idée de contrat, comme toujours, dans les phénomènes religieux.

Un passage coranique a une importance particulière : il impose la mise par écrit des reconnaissances de dette, comme si cela était d'une nouveauté révolutionnaire à ce moment. Était-ce vrai ? Le commerce auquel avait participé Muhammad était-il encore régi par la parole donnée ? La procédure orale n'est pas écartée pour autant, mais le rapport entre l'écrit et l'oral n'est pas clair. Le texte se perd en détail, et développe lourdement les pratiques à prescrire ou interdire, comme si la population n'était pas vraiment au courant, comme si ce type de droit commercial venait d'ailleurs.

Toujours est-il que ce fragment serait la plus ancienne disposition purement laïque du Coran.

**(Q2/282-3).**

Ô les croyants !<sup>109</sup> Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la en écrit ; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice ; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah lui a enseigné ; qu'il écrive donc, et que dicte le débiteur : qu'il craigne Allah son Seigneur, et se garde d'en rien diminuer. Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son représentant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas quand ils sont appelés. Ne vous laissez pas d'écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande : c'est plus équitable auprès d'Allah, et plus droit pour le témoignage, et plus susceptible d'écarter les doutes. Mais s'il s'agit d'une marchandise présente que vous négociez entre vous : dans ce cas, il n'y a pas de péché à ne pas l'écrire. Mais prenez des témoins lorsque vous faites une transaction entre vous ; et qu'on ne fasse aucun tort à

---

<sup>109</sup> Dans les dispositions commerciales, le texte s'adresse-t-il à une catégorie plus large que celle des musulmans ?

aucun scribe ni à aucun témoin. Si vous le faisiez, cela serait une perversité en vous. Et craignez Allah. Alors Allah vous enseigne et Allah est Omniscient.

Mais si vous êtes en voyage et ne trouvez pas de scribe, un gage reçu suffit.<sup>110</sup> S'il y a entre vous une confiance réciproque, que celui à qui on a confié quelque chose la restitue ; et qu'il craigne Allah son Seigneur. Et ne cachez pas le témoignage : quiconque le cache a, certes, un cœur pécheur. Allah, de ce que vous faites, est Omniscient.

**(Muslim, Sahih 22/2958).**

Interdiction de la vente du vin.

'Aïsha a dit :

-Quand les derniers versets de la sourate Al Baqara furent révélés, l'envoyé d'Allah sortit de son appartement et les récita aux fidèles. Ensuite, il prohiba le commerce du vin.<sup>111</sup>

**(Muslim, Sahih 22/2961).**

...ayant appris que Samura avait vendu du vin, (il)<sup>112</sup> s'écria :

-Qu'Allah maudisse Samura ! Ne sait-il donc pas que l'envoyé d'Allah a dit :

-Que Allah maudisse les juifs ! Bien qu'on leur ait interdit l'usage des graisses (des animaux crevés) et ils les ont fait fondre et les ont vendues.

**(Muslim, Sahih 22/2962).**

... l'envoyé d'Allah a dit :

-Que Allah maudisse les juifs ! Bien que Allah leur ait interdit l'usage des graisses (des animaux crevés), ils les ont vendues et en ont mangé le prix.

**(Ibn Hanbal, Musnad, v. 5, p. 27).**

Celui qui fait en sorte d'augmenter les tarifs sur les marchés des musulmans, le tout puissant a le droit de lui réserver un domaine dans un grand feu le jour du jugement.

---

<sup>110</sup> Concession composée par un juriste.

<sup>111</sup> Le commerce n'est pas la consommation. La période ommeiyade n'est pas connue pour être particulièrement sobre.

<sup>112</sup> ibn Abbas.

**(Ibn Hanbal, Musnad v. 2, p. 33).**

Celui qui conserve des biens comestibles pendant 40 jours doit savoir qu'il l'a pas de relation avec le tout puissant, et le tout puissant n'a pas de relation avec lui.

**(Muslim, Sahih 22/2906).**

Remise d'une redevance à la suite d'un fléau.

... l'envoyé d'Allah a interdit la vente des dattes tant qu'elles ne sont pas encore mûres. Et, comme on demanda à Anas :

-Comment elles deviennent mûres ?

Il répondit :

-Quand elles deviennent rouges ou jaunes.

Puis, il ajouta :

-Ne vois-tu pas que si Allah empêche le fruit (de mûrir), comment l'un de vous prendra-t-il injustement le bien d'autrui.

**(Muslim, Sahih 22/2906).**

Remise d'une redevance à la suite d'un fléau.

... l'envoyé d'Allah a interdit la vente des dattes tant qu'elles ne sont pas encore mûres. Et, comme on demanda à Anas :

-Comment elles deviennent mûres ?

Il répondit :

-Quand elles deviennent rouges ou jaunes.

Puis, il ajouta :

-Ne vois-tu pas que si Allah empêche le fruit (de mûrir), comment l'un de vous prendra-t-il injustement le bien d'autrui.

**(Muslim, Sahih 22/ 2913).**

Le vendeur trouvant sa marchandise chez l'acheteur qui fait faillite, a le droit de la récupérer.

J'ai entendu l'envoyé d'Allah dire :

-Celui qui trouve un bien intact qui lui appartenait chez un homme en déconfiture, a plus de droit de le récupérer que tout autre.

**(Muslim, Sahih 22/2983).**

Vente de la nourriture égalité à égalité.

... l'envoyé d'Allah installa un agent des Banû 'Adî Al-Ansâri, à Khaybar. Cet agent ayant venu avec des dattes d'une bonne espèce dite janîb, l'envoyé d'Allah lui demanda si toutes les dattes de Khaybar étaient de cette qualité.

- Non, par Allah, ô envoyé d'Allah, répondit l'agent; en échange d'un sâ de ces dattes, nous vendons deux sâ d'une mauvaise qualité dite jam.

-Ne fais plus cela, répondit l'envoyé d'Allah, mais égalité à égalité, ou plutôt vends ces dattes (de qualité médiocre) contre de l'argent, puis de cet argent achète de dattes (de bonne qualité). C'est ainsi qu'on pèse.

**(Muslim, Sahih 22/2985).**

... Bilâl ayant apporté au prophète des dattes (de bonne qualité) dites barnî, l'envoyé d'Allah lui demanda d'où provenaient ces dattes.

-J'avais, répondit Bilâl, des dattes de mauvaise qualité et j'en ai vendu deux sâ' contre un sa' de barnî pour servir le prophète.

L'envoyé d'Allah s'écria alors :

-Hélas ! Mais c'est de l'usure pure ! N'agis plus ainsi et, si tu veux acheter des dattes barnî, vends les dattes de qualité médiocre contre de l'argent et achète ensuite des dattes de qualité supérieure.

**(Muslim, Sahih 22/3014).**

Interdiction de jurer dans la vente.

... J'ai entendu l'envoyé d'Allah dire :

-Le serment fait accroître le débit de la marchandise, mais fait disparaître la bénédiction du bénéfice.

**(Muslim, Sahih 22/3016).**

Retrait.

... L'envoyé d'Allah a dit :

-Celui qui a un associé à un terrain, une demeure ou une palmeraie, n'a pas le droit de vendre avant de lui proposer l'achat. Si son associé veut acheter, qu'ils concluent l'achat ; et s'il refuse, le partenaire aura le droit de disposer du bien.

**(Tirmidhi, Hadith).<sup>113</sup>**

Selon Sakhr Ibn Wada Al Ghamidi, le messenger d'Allah a dit :

-Seigneur Allah ! Bénis pour ma nation son lever de bonne heure.

Quand il faisait partir une patrouille ou une armée, il le faisait en début de journée. Sakhr était un commerçant et il faisait partir ses caravanes de bon matin. C'est pourquoi il fit vite fortune et gagna beaucoup d'argent.

**(Malik, Muwatta 1104).**

Usama ibn Zayd a rapporté que l'envoyé d'Allah a dit :

-Le musulman n'hérite pas de l'impie.

---

<sup>113</sup> An Nawawi 957.

## IV

### La sanctuarisation de Médine

#### 1

#### Présentation

L'image de Médine a été construite comme un reflet de La Mecque. Les deux villes sont des concurrentes inévitables, dès le moment où la chamelle de Muhammad entre à Médine. Celle-ci doit se trouver un statut. Elle n'a rien d'une cité sacrée, elle n'a pas de sanctuaire. Elle est peuplée de juifs et d'Arabes, aux coutumes variées. Elle n'a même pas de centre bien identifié, même pas de limites précises.

Ainsi, il fallait sanctuariser l'endroit ; le centre d'abord, c'est-à-dire la résidence de Muhammad, qui correspond plus à un petit palais qu'à une mosquée au sens actuel. Mais il y a aussi, et peut-être est-ce là le plus important, le découpage d'un espace sacré, d'un haram, qui fait que Médine devienne une autre Mecque.

## 2

## Le petit palais de Muhammad

Un des premiers actes de Muhammad est donc la construction de ce qui a vite (trop vite ?) été appelé la Mosquée, suivant une tradition syriaque bien établie. Elle est alors MASJID (de MASGUEDA, « lieu » de prosternation, en syriaque) ; ou bien JAMAA, le mot évoque le rassemblement, l'assemblée en arabe.<sup>114</sup> À bien ob-

---

<sup>114</sup> L. Gozvin, *La mosquée*, Paris-Alger, 1960 ; *Encyclopédie de l'islam*<sup>2</sup> VI p. 629-31 (coll.) ; J. M. Bloom, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. mosque ; M. Frishman, et H.-U. Khan, eds. *The Mosque*. New York, 1994. ; H. Stierlin, *L'architecture islamique*, Paris, 1993 ; Pontificio istituto di studi arabi e d'Islamistica, *La Mosquée*, Rome 1990 ; M. Frishman and H.-U. Khan, *The Mosque: History, Architectural Development & Regional Diversity*, Londres, 2002 ; E. Lambert, "La synagogue de Doura-Europos et les origines de la mosquée", *Semitica* 3, 1950; C. et S.J. Saarda, "Origins of the mosque 622–650", *The Muslim World* 28, 1938; D. Kuban, *Iconography of Religions; Islam, Part 1 The Mosque and its Early Development Muslim Religious Architecture*, Leiden 1974; Robert S. Mc Lennan, "The Moslem's Mosque and the Christian's Church", *The Muslim World* 32/1942; Martin Frishman, Hasan-Uddin Khan (ed.), *The Mosque: History, Architectural Development and Regional Diversity*, Londres, 1994; J. Sauvaget, *The Mosque and the Palace. Early Islamic Art and Architecture*, Burlington 2002; Oleg Grabar, "La mosquée et le sanctuaire. Sainteté des lieux en Islam", *Revue de l'histoire des religions*, 4/2005, *Lieux de culte, lieux saints dans le judaïsme, le christianisme et l'islam*; Joseph Nasrallah, "De la cathédrale de Damas à la mosquée omayyade", dans Pierre Canivet et Jean-Paul Rey-Coquais éd., *La Syrie de Byzance à l'Islam*, Damas, 1992; Anonyme, *Les Deux Saintes Mosquées*, Riyadh, 1994; Martin Frishman, Hasan-Uddin Khan (ed.), *The Mosque: History, Architectural Development and Regional Diversity*, London, Thames and Hudson Ltd, 1994 ; C. Mayeur-Jaouen, « Tombeau, mosquée et zâwiya : la polarité des lieux saints musulmans », in A. Vauchez (éd.) *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires : approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*, Rome, 1997 ; id. « *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires en islam* », in id., Rome, 1997 ; Oleg Grabar, "La mosquée et le sanctuaire. Sainteté des lieux en Islam", *Lieux de culte, lieux saints dans le judaïsme, le christianisme et l'islam*, *Revue d'Histoire des Religions* 4/200; U. Vogt-Göknil, *Die Moschee. Grundformen sakraler Baukunst*,

server sa description, c'est bien plus que cela, et tout autre chose : autour de la salle de prière, on trouve des appartements pour le dynaste et sa suite (HUJURAT), et une cour (SAHN). Le guide de la communauté, très habilement, matérialise d'emblée la nature de son pouvoir, sous l'apparence d'un petit palais de type nouveau, qui mêle religion, administration, représentation et vie familiale du chef : une confusion elle-aussi de nature totalitaire, que seule l'autorité du chef transcende.

C'est aussi une façon de mobiliser les énergies des nouveaux arrivants et de les unir avec celles des Auxiliaires.

L'archétype de la mosquée est en fait l'église chrétienne. Les premiers monuments connus de la période islamique reprennent ses caractéristiques, et ajoutent le minaret en guise de clocher. Le dôme du Rocher, de Jérusalem, ou bien la mosquée des Ommeyyades à Damas sont soit copiés soit des réemplois, à partir d'édifices chrétiens. Ainsi, le modèle devient autonome mais bien plus tard, et sûrement pas du vivant de Muhammad, qui, en fait, n'a jamais construit ou fait construire la moindre mosquée, au sens où nous le comprenons maintenant.

Il y a en effet aucun rapport avec le plan des mosquées actuelles, même pas la même fonction. Ce serait un abus de langage, que de parler de mosquée pour celle de Médine. Il faut s'évader de la vision omniprésente des mosquées, le globe, les bulbes, la tourelle, les ogives, etc. comme si un blanc manteau de mosquée couvrait le territoire de l'Arabie.

En fait, la vraie mosquée, dans l'acceptation du terme à partir de l'étymologie, comme lieu de prosternation, est le lieu où Muhammad prie, quel qu'il soit. Il n'y a pas encore de fétichisme de la mosquée.

Les détails foisonnants sur la construction, et le fait que Muhammad mette la main à la pâte, exceptionnellement, indiquent que tous ces textes ont été composés, bien plus tard, pour encourager les constructeurs des milliers de mosquées

mis en chantier, comme autant de repères de l'avancée de l'islamisme. Chacun, de l'architecte renommé au paysan maniant la glaise, se sent dans les sandales du prophète, agissant à sa manière et ne négligeant aucun aspect de l'édification. Tout l'ensemble des documents est au sens moral édifiant, mais ici le sens se double d'un caractère pratique.

Le monument subit les aléas du temps, et destructions puis réparations se succèdent.<sup>115</sup> Mais il reste un centre pour la religiosité des pèlerins, dont certains la décrivent encore avec une dévote précision, dans leurs relations de voyage.

Il ne reste strictement rien de la mosquée originelle. Un énorme édifice en occupe l'emplacement primitif, après de multiples transformations. Elle est successivement endommagée par la foudre en 850, remise en état en 892, détruite par un incendie en 1257, reconstruite immédiatement, restaurée brutalement en 1487 sur ordre du sultan égyptien Qaitbay, et finalement reconstruite au XX<sup>e</sup> siècle par l'architecte Abdel-Wahed El-Wakil.

Actuellement, c'est un bâtiment gigantesque, au style improbable et à l'aspect monstrueux, dont la laideur n'a d'équivalent que son prix. On rapporte qu'elle peut contenir jusqu'à 250 000 personnes.

La plus ancienne encore visible pourrait être plutôt celle de Dumat al Jandal, attribuée par la coutume au calife Omar, en 638.<sup>116</sup>

Quoi qu'il en soit, le Prophète construit tout de suite la salle qui va être le centre de la vie de la communauté musulmane, le lieu où elle se réunira pour la Prière solennelle du vendredi. Il achète donc au tuteur des deux orphelins, Asad ibn Zarara, un terrain qu'Abu Bakr paie dix dinars. On ne sait si c'est une aire à faire sécher les dattes, ou bien une palmeraie que Muhammad fait couper, ou bien un cimetière dont il ordonne de défoncer le sol et de jeter aux ordures les restes idolâtres. Le Prophète travaille de ses mains à la construction de sa mosquée. Celle-ci, qui sera l'une des sources d'inspiration pour toutes les mosquées ultérieures, repose sur trois coudées de fondations en pierres ; elle est faite de briques, puis de bois de palmier et de gharqad ; elle est couverte en feuilles de palmiers Jarid ; cela suffit, car tel était l'abri de Moïse, arish. La niche qui marque pour les fidèles la direction à prendre dans la Prière, la qibla, est tournée vers Jérusalem. Au près de la mosquée s'élèvent bientôt les maisonnettes des deux

<sup>115</sup> J. Sauvaget, *La mosquée ommejade de Médine, Etude sur les origines architecturales de la mosquée et de la basilique*, Paris, 1947.

<sup>116</sup> G. King, "A Mosque Attributed to Umar b. al-Khattab in Dumat al-Jandal in al-Jawf, Saudi Arabia", *Journal of the Royal Asiatic Society* 1978.

femmes du Prophète, Sawda et Aïsha, avec un passage pour celle-ci dans la mosquée. Il y abritera provisoirement de pauvres émigrés qui ne trouvaient pas ailleurs leur place ; couchant sur une banquette, ils furent les gens de la banquette, ahl as Soffa, un nom dont ils se firent ensuite gloire.

**(M. Gaudefroy-Demonbynes, Mahomet, p.110-111).**

Ce qu'on construisit ainsi est considéré par la tradition musulmane comme le premier masjid, le premier sanctuaire. Le mot (sous la forme masgheda) désignait, en nabatéen et en syriaque, un endroit où l'on se prosterne, un lieu de culte. Nous en avons fait (d'après la prononciation ancienne, conservée encore en Egypte, masguid, et à travers l'espagnol) notre mot « mosquée ». en fait, il s'agissait du centre de la communauté, aussi bien dans ses activités profanes que dans son culte religieux. C'était une cour rectangulaire, ceinte d'un mur de briques séchées au soleil sur quelques assises de pierre. Du côté nord, une rangée de troncs de palmier parallèle au mur soutenait un toit d'argile et de feuilles de palmier. Sur le côté est, on bâtit deux cabanes, pour chacune des deux femmes du prophète (celui-ci se maria avec la petite Aïsha au cours de la construction). Des tapis marquaient l'entrée de ces cabanes sur la cour. Le prophète n'avait pas d'habitation propre. Il logeait à tour de rôle chez ses femmes. C'est dans cette cour, à la manière arabe de l'époque, qu'il se tenait la plupart du temps, qu'il recevait les délégations, qu'il traitait les affaires, qu'il haranguait ses fidèles. On y attachait les prisonniers, on y soignait les blessés, parfois même on s'y livrait à des jeux de lances et de boucliers. On y faisait aussi la prière en commun. Les compagnons pauvres y couchaient. Bref, c'était le siège du Maître et le lieu de réunion de la communauté à toute fin utile.

**(M. Rodinson, Mahomet, p.180-1).**

### Inscriptions funéraires nabatéennes (Madayn Saleh).<sup>117</sup>

Lieu de prière ; le mot a ensuite donné MESJID en arabe, ou mosquée.

De l'an 41 de J.-C.<sup>118</sup>

Ceci est le mesgheda qu'a fait élever Seruh, fils de Tuka, à Aera de Bosra, grand dieu.<sup>119</sup> Dans le mois de nisan de l'an 1 du roi Malkhos.

<sup>117</sup> Traductions d'E. Renan, dans " Documents Epigraphiques recueillis dans le nord de l'Arabie par C. Doughty "; J. F. Healey, S. al-Theeb, The Nabataean Tomb Inscriptions Of Mada'in Salih, (*Journal Of Semitic Studies Supplement* I 1993); Solaiman Abdal Rahman al-Theeb, *Aramaic And Nabataean Inscriptions From North-West Saudi Arabia*, Riyad 1993.

<sup>118</sup> La datation est celle de l'éditeur.

<sup>119</sup> C'est une habitude sémitique que de donner aux divinités des dimensions, des ordres de grandeur. On la retrouve dans le "*Allah ou akbar*" clamé par des musulmans.

## 3

## Terrain et terrassement

Le détail macabre de la destruction du cimetière païen et de ses tombes indique la volonté de rejeter totalement le passé, y compris en commettant un acte scandaleux pour les contemporains de Muhammad.

Le fait, bizarre et embarrassant, pourrait s'expliquer autrement : au cours de leurs immenses conquêtes, les musulmans ont souvent reconverti, d'autorité, des églises en mosquées. Ils étaient plus conquérants que bâtisseurs. Pourquoi pas, *vae victis*, mais les églises étaient souvent entourées d'une multitude de tombes de croyants voulant par-là accéder plus sûrement au Paradis. Ces tombes sont des éléments particulièrement impurs, dont il faut se débarrasser au plus vite, pour islamiser l'endroit. Muni de ces récits, les conquérants se sentent donc rassurer dans leur travail macabre.

Mais c'est un symbole aussi, au-delà de la question du manque de terrain disponible (puisque l'on avait vu que pour leur marché, on avait déjà proposé ce type de lieu aux nouveaux venus). En arasant le sol, en l'expurgeant de ses restes païens, on marque une rupture franche. Cela rappelle aussi la notion de « châtiement de la tombe », souvent utilisée pour effrayer les agonisants et leurs proches. L'extrait qui suit est important, et même exceptionnel car il montre une forme de critique voilée de la part de Tabari, esprit assez indépendant, dans la limite du possible, qui reste pourtant dans les limites de sa formation intellectuelle. Il manifeste fortement sa désapprobation, en attaquant la tradition plutôt que Muhammad, la forme plutôt que le fond du Récit. Mais la tradition elle-même est claire à ce sujet. Tabari s'exprime sans aller au-delà de critique autorisée.

**(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 112).**

Muhammad ibn Jarir rapporte un fait qui est fort peu croyable. Il dit :

-Lorsque Muhammad arriva à Médine, il fit construire une mosquée sur l'emplacement d'un verger de dattiers et d'un cimetière, qu'il avait achetés. Il fit arracher les arbres et retirer les cadavres de leurs tombeaux, ensuite il y fit bâtir. Mais cela ne peut pas être ; c'est un fait inouï, et il ne faut pas croire une telle chose du prophète. Quoique ces morts fussent des infidèles, un lieu d'adoration n'a cependant pas assez d'importance pour qu'on arrache des morts de leurs tombeaux et pour qu'on détruise un champ cultivé. Les hommes intelligents rejettent un tel fait.

**(Bukhari, Sahih 30/92).<sup>120</sup>**

Il y avait (à Médine) des tombes de polythéistes, des ruines et des palmiers ; le prophète ordonna de fouiller les tombes, de raser les ruines et de couper les palmiers (pour construire la mosquée).

**(ibn Sa'd, Tabaqat I 281).**

Il y avait là des tombes datant de la jahiliyya. L'apôtre d'Allah ordonna qu'elles soient fouillées et les ossements soient éparpillés.

**(Bukhari, Sahih 58/269).<sup>121</sup>**

... dans ce jardin, il y avait les choses que je vous dis : tombes de païens, terre en désordre avec des trous... et des palmiers-dattiers. L'apôtre d'Allah ordonna que les tombes des païens soient exhumées, que la terre soit nivelée et les palmiers coupés. Les troncs des arbres furent placés pour faire un mur en face de la qibla.

**(Bukhari, Sahih 7/48).**

-Peut-on fouiller les sépultures des polythéistes des temps antéislamiques et se servir de ces emplacements pour y bâtir des mosquées. (...)

Anas a dit : Le prophète vint à Médine et descendit dans la partie la plus haute de cette ville chez une tribu qu'on appelait les Banu Amir ibn Awf. Il séjourna au milieu d'eux quatorze nuits, puis il envoya chercher les Banu Najjar. Ceux-ci arrivèrent le sabre en bandoulière et il me semble encore voir le prophète monté sur sa chamelle, Abu Bakr en croupe derrière lui et les notables des Banu Najjar autour d'eux. Ils marchèrent ainsi et arrivèrent à la demeure de Abu Ayyub. Le prophète aimait à prier là où le surprenait l'heure de la prière, il pria (parfois) dans des parcs à moutons. Il ordonna de bâtir la mosquée et il manda les principaux des Banu Najjar :

-Ô Banu Najjar, leur dit-il, quel prix me demandez-vous de cet enclos.

---

<sup>120</sup> Récit d'Anas.

<sup>121</sup> Récit d'Anas ibn Malik.

-Par Allah ! répondirent-ils, rien ; nous n'en demanderons aucun prix, sinon à Allah.

Or, ajoute Anas, je vais vous dire ce qu'il avait dans cet enclos ; il y avait des sépultures de polythéistes, des ruines et des palmiers. Le prophète ordonna de fouiller les tombes, de raser les ruines et de couper les palmiers. Cela fait, on aligna les troncs de palmiers comme qibla de la mosquée, et on les encastra dans deux chambranles en pierres. Puis on commença à apporter des pierres en chantant, le prophète se joignant aux autres et disant :

-Ô Allah, il n'y a d'autre bien que celui de l'autre monde. Pardonne aux ansar et aux muhajirun.

## 4

### L'érection du monument

Le monument est peut-être un peu fort (érection, aussi), pour un modeste bâtiment de terre séchée, qui disparaît vite sous les effets conjugués des intempéries et des réparations et transformations intempestives. C'est l'occasion rare de voir des musulmans travailler, en commun et dans la joie. Le tableau est donc populaire et naïf. Les textes doivent donner courage aux populations, les motiver dans la construction des nouveaux lieux de culte.

L'épisode est très populaire dans les publics musulmans, qui sont ainsi encouragés à construire partout des mosquées comme des marques de possession de l'espace par l'islamisme.

C'est l'occasion de réitérer les prescriptions concernant les orphelins, suivant l'ancienne tradition orientale. Ceux-ci étaient propriétaires du terrain ; dans la réalité, ils devaient être souvent lésés.

#### **(Baladuri, Livre des Conquêtes I 6).**

Abu Umamah conduisait la prière du vendredi pour ses fidèles dans sa mosquée, qu'utilisait aussi le prophète.

Le prophète demanda ensuite à Assad de lui vendre un lot de terre contigu à la mosquée.

Assad proposa de lui offrir et de payer aux orphelins.

Mais le prophète refusa et paya dix dinars.

Sur ordre du prophète des briques (LABIN)<sup>122</sup> furent préparées et servirent à construire la mosquée. Ses fondations étaient constituées de pierres. Son toit était de palmes, ses colonnes faites de troncs d'arbres. Quand Abu Bakr fut calife, il ne fit aucun changement.

### **Les chansons sur la construction de la mosquée.**

Le récit contredit les injonctions concernant les chants et les poèmes. Comme si l'œuvre pie qu'est la construction de mosquée permettait quelques concessions. Même Muhammad est surpris en train de pousser la chansonnette, dont les paroles ne sont guère réjouissantes néanmoins. Mais on touche là à une autre limite de la biographie, qui a été acceptée, sans doute de justesse par la recension d'ibn Hisham.

### **(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 337).**

L'apôtre ordonna qu'une mosquée soit construite, et il resta chez Abu Ayyub jusqu'à ce que la mosquée et les habitations annexes soient terminées. L'apôtre se joignit aux travaux pour encourager les musulmans au labeur et les émigrés et les auxiliaires ont travaillé dur. Un des musulmans chantait :

Si je m'assois alors que le prophète travaille  
Il sera dit que nous avons paressé.

Pendant qu'ils travaillaient, les musulmans chantaient un vers rajaz :<sup>123</sup>

Il n'y a pas de vie sinon la vie dans l'autre monde  
ô Allah, aie pitié des auxiliaires et des émigrés.

L'apôtre le chantait de cette façon :

Il n'y a pas de vie sinon la vie dans l'autre monde  
ô Allah, aie pitié des émigrés et des auxiliaires.<sup>124</sup>

(...)

Ali a composé un vers rajaz sur ce jour :

Il y en a un qui travaille jour et nuit

---

<sup>122</sup> LABIN= brique de terre crue ; ADJURR= brique cuite.

<sup>123</sup> Un vers rythmé de la poésie traditionnel.

<sup>124</sup> Il maintient une stricte hiérarchie entre les deux groupes.

pour nous construire une mosquée de brique et d'argile (MADAR)<sup>125</sup>  
et un autre qui finira en poussière ( HABA) !

### **Malheureux maçon.**

Il est mort à la bataille de Siffin ; les partisans des Ommeyyades sont désignés par l'appellation "troupe des injustes" ; le hadith est donc à coup sûr forgé en faveur de la cause abbasside voire shiite. En voici un bel indice, à destination des naïfs qui aiment à croire ce qu'on leur dit.

Le symbole de la poussière se retrouve dans un épisode concernant le personnage d'Ali.

### **(Bukhari, Sahih 56/17).**

....

Abdallah : Allez trouver Abu Sayd et écoutez ses hadiths.

-Nous allâmes donc le trouver, dit Iqrima, et le trouvâmes lui et son frère dans un jardin enclos qui leur appartenait, occupés à arroser. Lorsqu'il nous aperçut, il vint, s'accroupit en tenant ses genoux, s'assit et nous dit :

-Nous portions les briques crues de la mosquée une par une, tandis que Ammar les portait deux par deux. Le prophète venant à passer auprès de lui, lui essuya la poussière de la tête et dit :

-Malheureux Ammar ! la troupe des injustes le tuera! Ammar les appellera à Allah et ils l'appelleront à l'enfer.

### **(An Nawawi, Hadith 136).**

Toujours selon Abu Hurayra, les membres de la tribu des Banu Salima ont voulu se transférer tout près de la mosquée. Cela vint au Messager d'Allah qui leur dit :

-Je viens d'apprendre que vous voulez vous transférez près de la mosquée.

Ils dirent :

En effet, ô Messager d'Allah ! Nous avons projeté de le faire.

Il leur dit :

-Banu Salima ! Restez plutôt dans vos maisons et l'on inscrira ainsi pour vous tous vos pas vers la mosquée.

---

<sup>125</sup> Le mortier.

**(An Nawawi, Hadith 1057).**

Selon Abu Musa, le messenger d'Allah a dit :

-Celui qui a le plus grand salaire pour ses prières est celui qui habite le plus loin de la mosquée. Celui qui attend l'heure de la prière jusqu'à ce qu'il la fasse avec l'imam a un plus grand salaire que celui qui fait sa prière puis s'endort.

**(An Nawawi, Hadith 1055).**

Oubey ibn Kab rapporte : J'ai connu un Ansar dont la maison était la plus éloignée de la mosquée et il n'y manquait pourtant aucune prière. On lui dit :

-Pourquoi ne t'achètes-tu pas un âne que tu monterais dans l'obscurité de la nuit et dans la chaleur de la canicule ?

Il dit :

-Je ne serais pas heureux d'avoir ma maison à côté de la mosquée. Je voudrais en effet qu'on compte pour moi tous mes pas à mon aller à la mosquée et à mon retour chez moi.

Le messenger d'Allah lui dit :

-Allah a fait la somme de tous tes pas pour toi.

**(An Nawawi, Hadith 1056).**

Jabir a dit : Il se trouva des places vacantes autour de la mosquée. Aussi les Banu Salima voulurent-ils y transférer leur domicile. Cela parvint au prophète qui leur dit :

- J'ai appris que vous vouliez vous transférer près de la mosquée.

Ils dirent :

-Oui, ô messenger d'Allah ! Nous avons bien voulu cela.

Il dit :

-Ô Banû Salima ! Restez dans vos maisons actuelles et les traces de vos pas seront inscrites pour vous.

Ils dirent :

-Nous n'aurions pas été heureux, puisqu'il en est ainsi, de changer de domicile.

## 5

## La suite des travaux

Avec la mort de Muhammad, puis les troubles successifs, et l'abandon de la ville comme capitale, le palais perd sa fonction. Il lui reste néanmoins celle de mausolée, de Muhammad, et de ses adjoints. Les travaux repartent lentement, selon les initiatives des différents califes. L'impression générale est qu'on ne sait quoi en faire.

**La très lente édification.**

Le savant voyageur ajoute quelques informations pratiques sur la construction. La question centrale est celle de la couverture. En effet, les musulmans ultérieurs sont perturbés par les données transmises par la Tradition, et ils ont des difficultés à rapprocher le monument mohammédien, qui est un hapax, de leurs propres mosquées. L'absence de toit est un point clé. Les explications données par Muhammad le rapprochent du personnage de Moïse. Il s'identifie en effet à lui dans son arrivée à Médine, parce que le voilà chef de son peuple en mouvement. L'allusion mosaïque n'est donc pas fortuite.<sup>126</sup>

La plupart des récits ont pour vocation de pousser les maîtres d'œuvres vers les constructions les plus austères, et à limiter les dépenses somptuaires.

**(ibn Battuta, Voyages).<sup>127</sup>**

L'envoyé d'Allah arriva près de la noble Médine où a pris fin sa fuite, le lundi 13 rabi al awwal. Il logea alors chez les Banu Amir ibn Awf pendant vingt-deux nuits (on dit aussi quatorze ou encore

---

<sup>126</sup> M.J. Kister, "A booth like the booth of Moses. A study of an early hadith", *BSOAS* 25/1962.

<sup>127</sup> Ed. de la Pléiade, p. 472-3.

quatre). Puis il se rendit à Médine et logea chez les Banu an Najjar de la demeure d'Abu Ayyub al Ansari où il séjourna un mois jusqu'à ce qu'il eût construit ses habitations et sa mosquée. L'endroit où fut édifiée la mosquée était un enclos appartenant à Sahl et Suhayl (...) qui étaient orphelins, sous la tutelle d'Assad Zurara ou, dit-on, Abu Ayyub. Le prophète acheta ou, dit-on, Abu Ayyub en dédommagea les deux orphelins ou encore ils donnèrent l'enclos au prophète. Muhammad édifia donc la mosquée et y travailla avec ses compagnons. Il l'entoura d'un mur d'enceinte, mais ne la couvrit pas de toit reposant sur des colonnes. Il lui donna forme carrée, de cent coudées de côté ; cependant, on dit que la largeur était moindre. La hauteur du mur d'enceinte était de la taille d'un homme. Mais lorsqu'il fit chaud, les compagnons du prophète parlèrent de couvrir la mosquée. Muhammad érigea donc des colonnes en troncs de palmier et fit un toit à l'aide de palmes. Lorsqu'il plut, la mosquée fut inondée.<sup>128</sup> Les compagnons parlèrent alors au prophète de faire un toit en boue séchée. Muhammad leur dit :

-Que non ! Il nous suffira d'une cabane comme celle de Moïse ou d'une couverture, ce qui serait plus proche de la vérité.

On lui demanda ce qu'était la couverture de Moïse.

-Quand il se levait, sa tête touchait le toit.

Il perça trois portes, puis obstrua la porte sud, lorsque la qibla<sup>129</sup> changea de direction. La mosquée demeura en cet état durant les vies du prophète et Abu Bakr.

### **(al Turtushi, Kitap al Hawadith wal Bida, p. 93-9).<sup>130</sup>**

Abu Darda et Ubayy ibn Kab ont mesuré la mosquée. Ils sont venus ensuite auprès du prophète, avec le bâton d'une coudée.

Le prophète a dit :

-Non, il suffira d'une cabane comme celle de Moïse, du thuman et du bois, parce que l'affaire<sup>131</sup> ira plus vite comme cela.

### **La nouvelle mosquée.**

Quand ce voyageur décrit l'endroit, la mosquée n'a plus grand chose de l'original. Il insiste donc sur la description de la tombe de Muhammad, et de la chaire. Ce

<sup>128</sup> Le désert subit de graves inondations au printemps et en automne ; cf. partie I.

<sup>129</sup> Direction de la prière.

<sup>130</sup> Tunis 1959.

<sup>131</sup> Le mot a été dans un sens métaphorique, comme signifiant la mort, ou le jugement dernier.

meuble dut être plus tard assimilé à un trône royal, puisque les Ommeyyades tentèrent de s'en emparer.<sup>132</sup>

L'exercice de la description de la mosquée de Médine diverge tout à fait de celle de la Kaba de La Mecque. Par exemple, à Médine, il n'est pas possible de faire appel à un grand réservoir de légendes syncrétiques, puisque le bâtiment est absolument neuf.

**(ibn Hawqal, Configuration de la Terre 29).**<sup>133</sup>

La mosquée se trouve environ au centre de la cité. La tombe du prophète, est placée dans la partie orientale de la mosquée, près de la qibla et non loin du mur oriental, dans un édicule assez haut, dont la toiture est séparée par un espace libre du toit de la mosquée. Cet édicule n'a pas de porte, et deux cellules y sont attenantes. La chaire sur laquelle prêchait le prophète, est ouverte d'une autre chaire. Le parterre est en avant de la chaire, qu'il sépare de la tombe.

**Querelle de minarets.**

Les voyageurs eux-mêmes, en décrivant la suite continue des travaux, se rendent compte que la relique architecturale n'a plus aucune valeur. Ils divertissent alors le lecteur par des anecdotes, et la description du luxe. On assiste même à une récupération des figures bibliques des rois David et Salomon. Le temple de Jérusalem sert de référence, comme une « Maison d'Allah ».

**(ibn Battuta, Voyages).**<sup>134</sup>

Sous Omar ibn al Khattab, la mosquée fut agrandie.

-N'aurais-je entendu le prophète dire qu'il fallait agrandir que je ne l'aurais fait, dit-il.

Il démolit les colonnes en bois pour les remplacer par des colonnes en briques cuites. Il fit des fondations en pierre, d'une taille d'homme et perça six portes, deux de chaque côté, sauf sur la face sud. Il dit que l'une d'entre devait être réservée aux femmes et ne l'emprunta plus à sa mort. Puis il émit l'avis suivant :

---

<sup>132</sup> I. Goldziher, *Etudes sur la Tradition Islamique*, (ed. L. Bercher) Paris 1984, p. 35.

<sup>133</sup> ibn Hauqal, *Kitap Surat al Ard*, ed. Kramers/Wiet, Beyrouth 1964.

<sup>134</sup> Ed. de la Pléiade, p. 473.

-Si nous agrandissons la mosquée jusqu'au cimetière, elle serait toujours la mosquée de l'envoyé d'Allah.

Omar voulut, l'agrandir, empiéter sur un terrain qui appartenait à Abbas, oncle paternel du prophète, mais celui-ci refusa de céder. La maison construite sur ce terrain avait une gouttière qui se déversait dans la mosquée, Omar la supprima parce qu'il pensait qu'elle gênait les fidèles. Abbas le querella à ce sujet. Ce fut Ubayy ibn Kab qui fut choisi comme arbitre par les deux antagonistes qui vinrent le trouver, mais Ubayy ne les reçut qu'un long moment après, parce que sa servante lui lavait la tête, comme ils l'apprirent après avoir été introduits. Omar voulut parler, mais Ubayy lui dit :

-Laisse Abu al Fadl parler le premier au nom de sa parenté avec l'envoyé d'Allah.

Al Abbas dit donc :

-Il s'agit d'un terrain tracé par le prophète. J'y ai bâti une maison avec lui et j'ai monté sa gouttière en grim pant sur les épaules du prophète. Omar avait enlevé la gouttière et veut que mon terrain serve à l'agrandissement de la mosquée.

Ubayy dit alors eu connaissance de ce que prétend al Abbas et j'ai entendu le prophète dire :

-David voulut édifier la maison d'Allah, or, il y avait à l'emplacement choisi une maison appartenant à deux orphelins à qui il demanda de vendre, ceux-ci refusèrent ; mais sur son insistance acceptèrent enfin. Puis les deux orphelins se rendirent coupables d'une fraude. La vente fut annulée et la maison rachetée. Mais les orphelins firent encore annuler. David trouva que le prix en était trop élevé. Alors Allah lui inspira que, s'il la payait sur sa propre fortune, lui seul savait ce qu'il avait à faire, toutefois s'il la payait sur le bien public, il devrait satisfaire les orphelins, car la maison qui devait être acquise sans que la moindre injustice commise, était bien celle d'Allah et il lui défendait de construire lui-même. David demanda donc à Allah de confier son édification à Salomon. C'est alors qu'Omar demanda qui lui certifierait que le prophète avait ces paroles. Ubayy alla donc trouver un groupe qui lui confirmèrent la chose. Alors Omar lui fit remarquer que si Ubayy avait été le seul à dire cela, il l'aurait cru mais qu'il avait préféré recevoir une confirmation.

Il ajouta à l'adresse de Abbas :

-Tu ne remettras la gouttière qu'en grim pant sur mes épaules.

Al Abbas ajouta :

-Puisque la propriété de la maison a été certifiée mienne, j'en fais aumône pour l'amour d'Allah. Omar la démolit et agrandit la mosquée grâce à ce terrain.

Plus tard, Othman l'agrandit encore. Il s'occupa de sa construction avec ardeur, prit lui-même en charge les travaux et y passait la journée. Il la blanchit, l'embellit en pierres sculptées, l'élargit de tous les côtés, sauf du côté est. Il érigea, dans la mosquée, des piliers de pierre consolidés par des

colonnes en fer et en plomb. Il la recouvrit d'un toit en teck<sup>135</sup> et construisit un mihrab.<sup>136</sup> Cependant on dit que c'est Marwan qui, le premier, construisit un dans la mosquée, ou encore Omar ibn abd al Aziz, sous le califat d'al Walid.

## 6

### Une description médiévale

On apprend beaucoup de l'état du bâtiment, avec la description de voyageurs médiévaux comme ibn Jubayr. Il ajoute aussi des récits sur les rituels étranges qui se passent à l'endroit, lesquels s'apparentent à des croyances animistes ou superstitieuses.

L'aniconisme provoque une perte de repères auquel on répond par la mise en place de points symboliques, que la doctrine réprovoque souvent. C'est pourquoi le clou est là pour matérialiser la position de la tête de Muhammad.

Il y est fait des descriptions aussi de pratiques pieuses populaires, qu'il se garde bien de commenter ou de critiquer ; il semble que l'on se frotte beaucoup pour s'attirer la BARAKA.

L'essai de visualisation par le guide de la place des différents compagnons de Muhammad a aussi quelque chose d'émouvant, et de pathétique. Partout, l'esprit d'une para-idolâtrie rôde, qui tente de ruser avec l'interdiction de la représentation humaine. Mais en réalité, si on le lit attentivement, il finit par décrire l'empla-

---

<sup>135</sup> Bois dur et imputrescible, de provenance lointaine.

<sup>136</sup> Niche de la Qiblah; N. Khoury, "The Mihrab: From Text to Form." *International Journal of Middle East Studies* 30 no. 1, 1998; A. Papadopoulo (ed.), "Le mihrab dans l'architecture et la religion Musulmanes", *Actes du Colloque International tenu à Paris en mai 1980*, Leiden 1988; Andrew Petersen, *Dictionary of Islamic architecture*, Londres 1996.

cement des tombes, comme si les morts étaient vivants. On comprend presque les wahhabites quand ils décidèrent de démolir les tombes, objets d'un véritable culte. De telles pratiques risquaient de faire basculer en entier la doctrine.

**(ibn Jubayr, Relations de voyage).<sup>137</sup>**

La mosquée du prophète (...).

La mosquée bénie est de forme rectangulaire, elle est entourée sur les quatre côtés de galeries qui lui font enceinte. L'intérieur est entièrement occupé par une cour recouverte de sable et de gravier. La face sud a cinq galeries (RIWAQ) qui s'étirent d'est en ouest, la face nord a aussi cinq galeries du même genre, la face est en a trois et la face ouest quatre.

La rawda sainte est à l'extrémité sud-est. Elle occupe deux galeries du côté de la cour, en profondeur, et un peu plus de quatre emfans de la troisième. Elle a cinq angles et cinq faces. Sa forme est si merveilleuse qu'on ne pourrait la dessiner, ni la représenter. Les quatre faces accessibles sont écartées de la qibla d'une façon parfaite ce qui ne permettrait à quiconque de les prendre pour qibla, car il s'en éloignerait. (...)

La rawda occupe aussi, vers l'est, la profondeur de deux galeries à l'intérieur desquelles elle s'ordonne en six nefes. La largeur de la face sud-est de vingt-quatre emfans<sup>138</sup> et celle de la face est trente. Entre l'angle est et l'angle nord, la face mesure trente-cinq emfans, entre l'angle nord et l'angle ouest trente-neuf et entre l'angle ouest et l'angle sud vingt-quatre. Sur cette dernière face, on voit un coffre en ébène marqueté en bois de santal et recouvert de plaques d'argent en forme d'étoiles. Ce coffre est placé en face de la tête du prophète. Il a cinq emfans de long, trois de large et quatre de haut. Sur la face entre l'angle nord et l'angle ouest, il y a un endroit recouvert d'un voile flottant qu'on dit être celui où est descendu Gabriel. L'ensemble des côtés de la rawda vénérée a deux cent soixante-douze emfans. Ils sont recouverts de marbre joliment taillé et d'excellente qualité. Ce revêtement arrive à un tiers ou un peu moins de la hauteur, le deuxième tiers du mur vénéré étant recouvert sur une hauteur d'un demi-empan d'un enduit de musc et de parfum qui a noirci, s'est écaillé et a épaissi au long des jours et des ans. Au-dessus, on voit des grilles en bois qui vont jusqu'au plafond car le haut de la rawda bénie touche le plafond de la mosquée. Les tentures arrivent à la hauteur du revêtement en marbre ; elles sont couleur bleu azur avec des dessins blancs octogonaux et carrés à l'intérieur desquels on voit des cercles et des ints blancs qui en font le tour. C'est un ensemble beau à voir de forme merveilleuse. Dans la partie supérieure court un rideau tirant sur le blanc.

---

<sup>137</sup> Ed. de la Pléiade, p. 217-222.

<sup>138</sup> Mesure correspondant à l'écart entre le pouce et le petit doigt.

Sur la face sud, devant le noble visage du prophète on voit un clou en argent devant lequel les fidèles se tiennent pour saluer Muhammad. Au pied du prophète est la tête d'Abu Bakr as Siddiq tandis que celle de Omar al Faruq touche aux épaules d'Abu Bakr as Siddiq. Le musulman se tient le dos urné à la qibla, face au noble visage et salue. Puis il se dirige, à droite, vers le visage d'Abu Bakr, puis vers celui Omar.

Vis-à-vis de cette face vénérée brûlent près de vingt lampes d'argent suspendues dont deux sont en or. Au nord de la rawda sainte, on voit un petit bassin en marbre portant à sa qibla le dessin d'un mihrab. On dit que c'était la chambre de Fatima encore son tombeau. Mais Allah seul sait la vérité.

À droite de la vénérable Rawda et à quarante-deux pas, dresse la noble chaire<sup>139</sup> ; elle se trouve dans le bassin. qui a vingt-quatre pas de long, six de large et un empan de profondeur ; il est entièrement en marbre. Entre ce bassin et la petite rawda qui se trouve entre le noble tombeau et la chaire et qui est selon la Tradition un des parterres du Paradis, il y a huit pas. Les fidèles se bousculent dans cette rawda pour célébrer la prière et c'est avec raison. En face du côté de la qibla, se dresse un pilier qu'on dit recouvrir les restes du tronc de palmier qui gémissait vers le prophète et dont un morceau est apparent dans le pilier. Les fidèles le baisent et s'empressent de demander la bénédiction en le touchant et en s'y frottant les joues. Ce coffre se trouve sur le bord de la Rawda, au sud.

La noble chaire a environ une taille d'homme ou davantage de hauteur, cinq empan de largeur et cinq pas de longueur. Elle comporte huit marches. Sa porte est fermée : c'est une grille en bois qu'on ouvre le vendredi ; elle mesure quatre empan et demi. Le minbar est recouvert de bois d'ébène. Le haut de la chaire où le prophète s'asseyait, est visible. On la recouvert d'une planche d'ébène mobile ; elle est là pour empêcher les fidèles de s'asseoir dans la chaire. Ils glissent donc la main sous la planche, puis s'en frottent le corps pour s'attirer la bénédiction d'avoir touché ce siège béni.

Au sommet du pied droit du minbar, là où le prédicateur pose la main quand il prêche, on voit un anneau d'arge creux et long qui ressemble, pour la forme, au dé que le tailleur met au doigt, mais qui est plus grand et qui tourne sur lui-même. (...) La noble mosquée a cent quatre-vingt-seize pas de long et cent vingt-six de large. Elle a deux cent quatre-vingt-dix piliers sur lesquels repose directement le plafond, par l'intermédiaire d'arcs qui les prolongeraient ; ils ressemblent donc à des étais considérables. Ils sont en pierre taillées, pièce à pièce, assemblées et creusées pour s'encastrent l'une dans l'autre et jointes avec du plomb fondu pour former un énorme

---

<sup>139</sup> MINBAR; C. H. Becker, "Die Kanzel im Kultus des alten Islam", *Islamstudien : vom Werden und Wesen der islamischen Welt*, 1967 .

pilier revêtu d'un enduit de chaux qui a été poli et poncé parfaitement jusqu'à le faire ressembler du marbre blanc.

Parmi les cinq galeries dont nous avons parlé, celle qui touche la qibla est entourée d'une maqsura qui la clôt dans le sens de la largeur d'ouest en est. Le mihrab s'y trouve. L'imam<sup>140</sup> célèbre la prière dans la petite rawda à côté du coffre. Entre la maqsura, la rawda et le saint tombeau on voit un grand lutrin<sup>141</sup> vernis sur lequel repose un énorme exemplaire du Coran enserré dans une couverture avec fermoir. C'est un des quatre exemplaires qu'a envoyé Uthman ibn Affan dans le royaume. En face de la maqsura, du côté de l'est, on voit deux grandes armoires : elles renferment des livres et des exemplaires coraniques, legs pieux constitués au bénéfice de la mosquée bénie. Dans la deuxième travée, du côté de l'est également, on voit dans le sol une trappe fermée par une serrure ; elle donne sur un souterrain auquel on accède par des degrés et qui aboutit à l'extérieur de la mosquée à la maison d'Abu Bakr as Siddiq. C'était un chemin que Aïsha prenait. En face, se trouvaient la maison de Omar ibn al Khattab et celle de son fils Abd Allah. Cette ouverture est sûrement al khawkha qui conduisait à la maison d'Abu Bakr et le prophète a ordonné de conserver tout particulièrement.

En face de la sainte rawda, il y a aussi un grand coffre dans lequel sont serrés les cierges et les candélabres qu'on met devant la Rawda chaque nuit. A l'est on voit une pièce faite en bois, qui est l'endroit où un gardien de la mosquée bénie passe la nuit. Ces gardiens sont des eunuques abyssins et slaves dont l'allure est élégante, les vêtements et la tenue soignés. Le muezzin qui est appointé la mosquée est un descendant de Bilal.<sup>142</sup>

Au nord de la cour, se dresse une grande Coupole (QUBBA) récente neuve du nom de Coupole e l'Huile (QUBBA AZ-ZAYT) : elle est isée comme resserre pour tout le matériel nécessaire à la mosquée bénie. En face de cette coupole, dans la cour, poussent quinze palmiers. Dans la partie supérieure du mihrab qui se trouve dans le mur de la qibla, à l'intérieur la maqsura<sup>143</sup> on voit une pierre jaune carrée d'un empan côté qui brille et luit et qu'on dit être le miroir de Khosroès.<sup>144</sup> Au-dessus, à l'intérieur du mihrab, on voit un clou enfoncé dans le mur auquel est pendue une es-

---

<sup>140</sup> (Jurjani, *Livre des Définitions* 221). *al imam*. "L'imam, le chef préposé. C'est un personnage qui détient l'autorité ultime dans les domaines religieux et temporel".

<sup>141</sup> Meuble supportant un livre ouvert pour en faciliter la lecture.

<sup>142</sup> Le premier muezzin.

<sup>143</sup> Espace réservé, pour le souverain.

<sup>144</sup> Le roi perse, célèbre pour sa richesse ; sa présence rappelle la victoire sur les Perses. Le miroir a un statut ambigu, dans une culture qui rejette la représentation figurée. La Tradition, et même les juristes évitent d'évoquer la question.

pièce de petit pot fait d'on ne sait quelle matière. On prétend que c'est aussi le gobelet de Khosroès.

La moitié inférieure du mur de la qibla est revêtue de marbre lambrissé de couleurs et d'agencement différent formant une splendide marqueterie. La moitié supérieure entièrement recouverte de petits cubes dorés appelés ayfisa<sup>145</sup> que les artistes ont réalisés merveilleusement et qui reproduisent des arbres d'espèces différentes dont les branches ploient sous les fruits. Toute la mosquée ainsi décorée, toutefois la décoration du mur de la qibla plus riche ainsi que celle du mur donnant sur la cour du côté de la qibla et du côté du nord ; les murs ouest et est tournés vers la cour sont nus et blancs, ornés de décors en stalactites, décorés d'un bandeau peint de couleurs variées. Mais il serait trop long de décrire et de parler de la splendeur de cette mosquée bénie qui renferme le tombeau pur saint dont l'emplacement est plus noble et l'endroit plus vénéré que toute la décoration de la mosquée. Le sanctuaire béni a dix-neuf portes toutes fermées sauf quatre: à l'ouest Bab ar Rahma<sup>146</sup> et Bab al Khashiya<sup>147</sup> et à l'est Bab Jibril<sup>148</sup> et Bab ar Rakba.<sup>149</sup> La porte Jibril<sup>150</sup> fait face à la maison de Uthman<sup>151</sup> où il mourut en martyr. (...) En face de la rawda vénérable, on voit une grille en fer ouverte sur le tombeau du prophète d'où s'exhalent souffles et parfums. Au sud, il n'y a qu'une petite porte fermée, au nord quatre, à l'ouest cinq et à l'est cinq, toutes fermées. Avec les quatre qui restent ouvertes, cela fait donc dix-neuf portes. La mosquée bénie a trois minarets : l'un à l'angle attenant à la qibla, et deux petits en forme de tours, dans les deux angles nord. Le premier seulement a la forme d'un minaret.<sup>152</sup>

---

<sup>145</sup> Mosaique, dans la tradition byzantine.

<sup>146</sup> De la miséricorde.

<sup>147</sup> De la crainte d'Allah.

<sup>148</sup> De Gabriel.

<sup>149</sup> De l'abondance.

<sup>150</sup> Gabriel.

<sup>151</sup> Assassiné par son esclave.

<sup>152</sup> MANARA: le phare. Le mot français vient de la prononciation en turc; Jonathan Bloom, *Minaret: symbol of Islam*, Oxford, 1989; Kenneth Cragg, *The Call of the Minaret*, New York 1956.

## 7

## La sacralisation de Médine

Muhammad reprend ici une tradition païenne, qui accorde à certains territoires un statut de protection privilégiée, ou tabou, comme si Médine était un sanctuaire à part entière.<sup>153</sup> Mais là, c'est plutôt un support géographique à la théocratie, et une mesure de protection du régime en place. Admettons aussi que c'est un moyen aussi pour le nouveau chef d'asseoir son pouvoir, en favorisant la population qu'il entend séduire.

La conséquence la plus grave est que tout acte considéré comme contraire aux intérêts de Muhammad et de son groupe est considéré d'un point de vue religieux, comme un sacrilège, et puni comme tel. Le modèle de Muhammad est bien sur le territoire sacré de La Mecque, le Haram,<sup>154</sup> qu'il vient de quitter. Parlons de mecquisition de Médine, et que l'on n'en parle plus. L'octroi de ce privilège fait aussi partie d'un jeu, de la concurrence symbolique des deux villes.

Un article de R. B Sergeant le confirme, et ajoute une autre carte dans la manche du Muhammad arrivant à Yathrib.<sup>155</sup> L'hypothèse, ou la thèse est celle-ci : Muhammad, pourvu comme il se doit d'un charisme à toute épreuve, est un Saint Homme ( de ceux qui pullulent dans la tradition de l'Antiquité chrétienne) qui a

---

<sup>153</sup> Samuel M. Zwemer, "Al haramain: Mecca and Medina", *The Muslim World* 37/1947.

<sup>154</sup> Cf. partie VI et M. H. Benkheira, "Les non-musulmans et le *haram*. Contribution à l'étude de la notion de territoire sacré en islam", in A. Le Boulluec, *A la recherche des villes saintes*, Turnhout 2004 ; M.J. Kister, "Sanctity joint and divided; on holy places in the islamic tradition", *Jerusalem Studies in Arabic and islam* 20, 1996; G.E. Grunebaum, "The sacred character of islamic cities", *Mélanges T.Hussein*, ed. A. Badawi, Le Caire 1962.

<sup>155</sup> R.B. Sergeant, « Haram and Hawta », *Mél. T. Hussein*, Le Caire 1962, p. 41-58.

pour fonction de constituer autour de Yathrib un périmètre sacré, une enclave (HAMRA, MAWTA). Ainsi, Yathrib peut devenir un centre commercial, et peut concurrencer La Mecque. La pratique semble presque banale. Mais ceci ajouté à la fonction d'arbitre politique, de messie judéo-arabe, additionné de charisme et de paroles apocalyptiques, le cocktail est efficace et nouveau.

Par la suite, la sacralisation aurait pu se révéler utile pour protéger la ville dans les luttes constantes qui se déroulent après la mort de Muhammad. Mais l'examen des faits montre qu'il n'en a rien été.

Il est probable que la moisson de récits sur la pseudo-mosquée ont eu pour destination de distraire les lecteurs du véritable processus religieux qui se met en place à Médine, c'est-à-dire celui-ci, très primitif dans sa nature.

De toute manière, personne, sinon les Médinois, n'avait intérêt à trop disserter sur une telle nouveauté.

**(Hanbal, Musnad 3/ 242-2).**

D'après Anas, l'apôtre d'Allah a dit :

Médine est une enclave sacrée de là à là. Celui qui commet une agression et y donne refuge à un agresseur, que la malédiction d'Allah, de ses anges et de tous les hommes descende sur lui. Allah n'acceptera pas que cette malédiction soit détournée ou compensée en sa faveur.

**(Bukhari, Sahih 30/ 91).<sup>156</sup>**

Le prophète a dit :

Médine est un sanctuaire de là à là. Ses arbres ne seront pas coupés et aucune hérésie ne sera tentée ni aucun péché commis. Si quelqu'un innove en religion ou commet des méfaits, il encourt la malédiction d'Allah, des anges et du peuple entier.

---

<sup>156</sup> Récit d'Anas.

**(Bukhari, Sahih 30/ 95).<sup>157</sup>**

L'apôtre d'Allah a dit: j'ai donné l'ordre d'émigrer dans une ville qui pourra avaler les autres villes, qui est appelée Yathrib et c'est Médine, et cela expulsera les mauvaises gens comme un four enlève les impuretés du fer.

**(Bukhari, Sahih 29-10).**

D'après Jâbir, un bédouin vint trouver le prophète et lui prêta serment de fidélité pour l'islam. Le lendemain, ce bédouin, ayant la fièvre, revint et dit par trois fois :

-Relève-moi de mon serment.

Le prophète refusa en disant :

-Médine est comme le soufflet de forge ; elle expulse ses impuretés et elle affine ses vertus.

Zayd ibn Thâbit a dit : Quand l'envoyé d'Allah partit pour Ohod, un certain nombre de ceux qui l'accompagnaient l'abandonnèrent.

-Il faut les tuer, disaient certains fidèles.

-Il ne faut pas tuer, disaient certains autres.

Alors fut révélé ce verset : Pourquoi vous diviser en deux partis au sujet des hypocrites ?<sup>158</sup> Et le prophète ajouta : « Médine se débarrasse des hommes (méchants) comme le feu chasse les impuretés du fer. »

**(Bukhari, Sahih 56/181).**

Hudhayfah rapporte que le prophète nous a dit:

Ecrivez pour moi les noms de tous ceux qui reconnaissent l'islam. Nous lui écrivîmes les noms de 1500 personnes.<sup>159</sup>

**(Bukhari, Sahih 29/4).**

Sayd ibn El Mosayyab rapporte que Abu Hurayra disait :

-Je verrais des gazelles brouter dans Médine que je ne les effaroucherais pas, car l'envoyé d'Allah a dit : « L'espace entre les deux champs de pierres est un territoire sacré. »

---

<sup>157</sup> Récit d'Abu Hurayra.

<sup>158</sup> Corpus coranique 4/90.

<sup>159</sup> Les données démographiques sont très rares, et très suspectes.

**(Bukhari, Sahih 29/1).**

Anas rapporte que le prophète a dit : « Le territoire de Médine est sacré de tel à tel endroit ; on n'y doit point couper les arbres ni y commettre aucune transgression. Celui qui s'en rendra coupable aura contre lui la malédiction d'Allah, celle des anges et celle des hommes tout à la fois. »

Anas a dit :

-Quand le prophète arriva à Médine, il donna ordre de construire la mosquée.

-Ô Banu Najjâr<sup>160</sup>, dit-il, fixez-moi un prix, répondirent-ils ; nous ne le demanderons qu'à Allah.

Alors le prophète ordonna de fouiller les tombeaux des polythéistes, de les détruire, d'égaliser le sol, puis il fit couper les palmiers dont les troncs furent placés en rangs du côté de la qibla de la mosquée.

D'après Abu Hurayra, le prophète a dit :

-Sur ma demande, tout l'espace entre les deux champs de pierres de Médine est territoire sacré.

Abu Hurayra ajoute :

-Le prophète alla trouver les Banu Hâritha :

-Ô Banu Hâritha, leur dit-il, il me semble que vous êtes sortis du territoire sacré.

Puis, se retournant, il ajouta :

-Non, vous y êtes encore.

Ali a dit :

-Nous n'avons autre chose que le livre d'Allah et cette charte qui vient du prophète et qui déclare que le territoire de Médine est sacré dans l'espace compris entre Ayr et tel endroit. Celui qui y commettra quelque transgression, ou qui donnera asile à celui qui en aura commis une, aura contre lui tout à la fois la malédiction de Allah, celle des anges et celle des hommes, et on n'acceptera de ce coupable ni repentir, ni expiation.

Il dit encore :

-La sécurité y sera la même pour tous les musulmans. Celui qui attentera à un musulman aura à la fois contre lui la malédiction de Allah, celle des anges et celle des hommes ; on n'acceptera de lui ni repentir, ni expiation. Celui qui se sera placé sous la protection de quelqu'un sans avoir obtenu d'autorisation de ses anciens patrons aura contre lui la malédiction de Allah, celle des anges et celle des hommes ; on n'acceptera de lui ni repentir, ni expiation.

---

<sup>160</sup> "Les Fils du Charpentier", au nom bien adapté à cette tâche.

## **Le haram de Médine.**

### **(al Mataryi, Histoire de Médine).<sup>161</sup>**

Le prophète m'a envoyé dresser des piliers sur les extrémités du haram de Médine. A Mushayrib, une montagne à gauche de Dhat al Jaysh ; entre là et Khalyaq se trouve al Dabuah. A l'extrémité de Makheed, les montagnes de Makheed sont sur la route de la Syrie. A al Hufayya, dans la forêt d'al Ghabah au nord de Médine. A Dhul Ushayra, sur le chemin de la montagne d'al Hufayya. A Taym, une montagne à l'est de Médine.

Au total, cela faisait une journée de trajet en long et en large.

## **La sacralité de la Médine au début du XIX<sup>e</sup> siècle.**

### **(J. L. Burckhardt, Travels in Arabia, Londres, 1829, p. 360).**

Selon un précepte strict de Muhammad, cette partie du territoire de Médine qui intègre la ville dans un périmètre de douze miles, ayant sur le côté sud Jebel Ayre, et sur le côté nord Jebel Thor (une petite montagne juste derrière le Jebel Ohod), comme bornes, serait considérée comme sacrée ; personne ne devrait y être tué, sauf les agresseurs et les ennemis, comme auto-défense, ou les infidèles qui pourraient la polluer ; et aucun gibier ne peut être tué, ni les arbres coupés sur tout ce territoire saint. Cette interdiction, néanmoins, est à présent complètement mise de côté : les arbres sont coupés, des combats sanglants se passent dans la ville et ses environs ; et bien qu'un fidèle avoué d'une autre religion que celles des Mahométans ne soit pas autorisé à entrer dans la ville, il existe des cas repérés durant mon séjour (...) de présence de Grecs chrétiens employés au commissariat de l'armée de Tusun Pasha...

---

<sup>161</sup> Ed. Hamidullah 1953, p. 10. L'auteur date du VIII<sup>ème</sup> siècle.

## Épilogue

L'absence totale de programme édilitaire et monumental est remarquable, et proche de l'énigme. À la rigueur, le programme, du temps du régime prophétique, était fait de destructions.

À la rigueur, du temps de Muhammad, admettons que les priorités n'étaient pas à la truelle et au mortier. Mais ensuite, du temps des califes « bien dirigés » puis des premiers Ommeyyades, l'étonnement est légitime face à la nullité des constructions. Ils avaient pourtant les moyens, ces gens, des millions, raflés partout. Plus important encore, ils pouvaient déporter des ouvriers, architectes, artisans. Mais rien. Ils avaient le pouvoir, le pouvoir de décider, et de dépenser. Mais aucun n'eut l'idée de commémorer, de marquer dans la pierre la révolution qui était en cours.

Pour l'expliquer, on objectera qu'ils devaient suivre alors la tradition bédouine, nomade, qui ne crée que des formes légères et transportables. Cependant, l'essentiel des responsables de la révolution étaient des urbains, et des bourgeois.

Ou bien, on objectera la faiblesse des recherches archéologiques. Mais sur ce point les obstacles sont encore nombreux.<sup>162</sup>

On fera plus tard un petit historique des constructions primitives, proto-primitives de l'islamisme.

Mais le fait que le premier monument digne de ce nom, et survenant ex-nihilo, surgisse 60 ans plus tard, soit deux générations, et à Jérusalem, doit susciter des interrogations.

---

<sup>162</sup> ++++++.

v

# La « Constitution » de Médine

1

## Présentation

La plupart des historiens estiment que le document<sup>163</sup> transmis par ibn Ishaq et ibn Hisham est authentique, au moins pour l'essentiel. Ce titre rentré dans les

---

<sup>163</sup> À titre de curiosité méthodologique, amusant dès son titre, M. Hamidullah, *The first written constitution in the world. An important document on the time of the holy prophet*, Lahore, 1968. Le pieux savant se signale encore par son enthousiasme naïf (mais il faut laisser les enfants jouer avec la science) ; Anver Emon, "Reflections on the 'Constitution of Medina': An Essay on Methodology and Ideology in Islamic Legal History.", *Journal of Islamic Philosophy* 2/2006; R. Firestone, *Jihad* 1999, p. 117; P. Crone, dans *Slaves on Horses*, p. 5, rappelle qu'une autre version, légèrement divergente, est conservée dans le *Kitab al Amwal* d'Abu Ubayd.

usages est à la fois faux et anachronique ; le terme de Médine n'y apparaît pas (sa présence à la fin est une interpolation), et la communauté de Médine n'a absolument pas atteint le stade de développement d'un État moderne. C'est un accord concernant une nouvelle confédération guerrière, une sorte de contrat social, de pacte.

Les arguments de l'authenticité sont les suivants : aucun terme n'est expliqué, le vocabulaire est ancien, et l'influence tribale domine, au détriment du futur droit musulman. D'une manière générale, l'état imparfait du texte, ses lacunes, ses répétitions, sa structure composite, et le fait qu'il s'intègre mal à l'Histoire qui nous est racontée de la vie politique de Médine, et enfin le fait qu'il se concentre sur la question des juifs, tout cela plaide en faveur de son historicité. Sa mise par écrit a dû être rapide et spontanée : les chercheurs ont donc concentré leurs efforts sur le document, pour tenter d'en comprendre les obscurités. Les érudislamiques, eux, n'y ont rien compris, puisqu'ils vivaient dans un univers qui n'avait plus rien à voir avec son contenu. De ce côté-là, il n'y a rien à espérer.

On hésite en revanche sur la date<sup>164</sup> de la rédaction et sur son unité<sup>165</sup> ; elle correspond à la première phase de l'implantation de Muhammad, quand son pouvoir n'est pas absolu, et quand les tribus juives sont censées accepter de bon gré la nouvelle doctrine. Par conséquent, le texte ne présente pas encore les marques de l'autoritarisme qui sera à l'œuvre par la suite. Il n'est encore qu'un cadre, un point de départ. Mais déjà, on devine, on distingue les prémisses de l'expansion de cette puissance. L'absence des trois tribus juives principales a fait penser que

---

<sup>164</sup> M. Watt a montré que le document est constitué de plusieurs éléments, datés de périodes différentes, et sa date est plutôt tardive, proche de la bataille de Badr. La tradition musulmane a préféré faire apparaître le texte dès l'arrivée à Médine, en parallèle avec la sourate II. L'historien H. Grimme fixe la date après Badr, parce que l'autorité de Muhammad semble déjà très forte (*Muhammed*, Munster, 1892 I, p. 76).

<sup>165</sup> M. Watt (*Mahomet à Médine*, Paris, 1960, p. 273) note par exemple que le document mêle les mentions de croyant et de musulman (§ 25, 37), que les croyants sont cités à la troisième personne puis aux première et deuxième (§ 23, 16, 18). Les mêmes sujets sont aussi traités de façon différente ; Sergeant distingue huit parties distinctes.

l'accord est arrivé après leur expulsion, alors qu'il convient bien mieux à la phase primitive de l'installation à Médine...

T. Nagel, dans sa synthèse sur Mahomet/Muhammad, a proposé une très intéressante analyse du document, qui résout des difficultés. En effet, le texte fait la part belle aux juifs, qui sont concernés par nombre de paragraphes, et chaque groupe, désigné par son nom. Or, aucun ne correspond aux trois tribus juives de Médine, bien connues par ailleurs (Banu Qaynuqa, Banu Nadir, Babu Qurayza). La première solution consistait à déplacer la rédaction du texte très en avant, vers la fin de la présence de Muhammad, quand il a éliminé les trois tribus. Ne restait alors que des clans épars.

L'hypothèse de Nagel est celle-ci : ils seraient des Arabes prosélytes, convertis au judaïsme, mais restés dans le cadre de leur tribu et clan.

Il reste aussi cette idée, qui contrarie la notion de constitution : le texte ne visait pas toute la population de l'oasis, mais une petite partie : les Arabes.

Ajoutons celle-ci : ces juifs-là seraient déjà convertis à l'islamisme, intégrés aux tribus arabes, mais qui continuent d'être désignés comme juifs.

Il va de soi que le terme, qui est resté, de constitution, est le plus impropre qui soit. Le texte n'a pas de portée générale, et il ne vise pas à organiser l'intégralité de la vie d'une communauté. C'est un abus de langage très répandu, et malveillant, car il vise, avec succès, à attribuer à l'islamisme primitif une modernité qu'il n'a pas. Il faudrait appeler le texte « Accord », « traité », ou « charte ».

Le but exact du document n'est pas d'ordre constitutionnel. Il a pour but ultime l'organisation de l'effort de guerre à venir : le coût de la guerre, qui doit contribuer, qui doit être solidaire. Cette mise au point permet de dater à peu près le texte, vers le début des affrontements organisés contre les Mecquois, soit autour de Badr.

## 2

## Naissance de la communauté

Dans le fond, la convention précise les rapports entre les différents éléments de la population de Médine : les muhajirun, les ansar, autochtones convertis (ou « munafiqun »), et même païens et les tribus juives. Les rapports avec les Juifs sont définis mais assez vaguement pour qu'ils soient considérés comme à l'écart du groupe. L'impression est que le texte ne concerne pas toute la population de l'oasis, mais une fraction, ou une faction seulement, et cela semble cohérent avec ce que l'on sait de l'Histoire.<sup>166</sup>

La société musulmane primitive – et idéale – possède une structure archaïque, constituée de communautés agrégées, aux droits inégaux, et la notion d'individu lui est totalement étrangère. Le seul indice de solidarité réside dans le paiement du prix du sang.<sup>167</sup> C'est le seul, certes, mais il fonde tout le reste. Par l'abolition de l'exclusivité des liens familiaux, par la tentative de créer une nouvelle forme de parenté, un autre système se met en place.

Elle règle aussi les relations avec l'étranger, considéré dès ce moment comme absolument différent, ce qui est signifié dans l'article suivant (§ 1) :

« Ils forment une communauté unique (UMMA WAHIDA) <sup>168</sup> distincte des autres peuples. »

C'est peut-être l'origine véritable de ce document : présenter un front uni du groupe face à un monde présumé hostile ou qui va bientôt le devenir (§ 15 et

---

<sup>166</sup> M. Lecker, " Glimpses of Muhammad's Medinan decade", in J.E. Brockopp, *The Cambridge Companion to Muhammad*, Cambridge 2010, p. 68.

<sup>167</sup> Mais non pour le rachat des prisonniers.

<sup>168</sup> Corpus coranique 23/52.

17,19,21) pour ensuite le combattre.<sup>169</sup> En effet, le but militaire du pacte ne fait aucun doute, et apparaît à tous les interprètes du document.

Là réside la nouveauté révolutionnaire : une communauté naît de plusieurs. Une supertribu, mais pas tout à fait une confédération, comme il a pu en exister ailleurs. La clé de voûte de l'édifice, ici, semble religieuse, et s'appuie sur un personnage central, un monarque, au sens strict, quelles que soient la nature et l'étendue de ses pouvoirs. Nous disons qu'elle semble religieuse, du fait de la terminologie, puisqu'on y nomme des croyants, comme parties prenantes. Mais pour autant, il n'est fait aucune allusion au moindre rite, culte, et la conversion n'est pas encore évoquée. Il est donc certain que la « Constitution » ne produit pas directement la fameuse Umma tant vantée. Tout au plus, elle donne naissance à une première forme, très primitive, une proto-Umma, aux objectifs limités, et à la durée sans doute provisoire.

La solidarité tribale subsiste car elle reste le lien le plus viscéral, mais elle est en partie remplacée par celle ayant pour critère exclusif la religion : l'islam et l'autorité de Muhammad forme un nouveau ciment et le stade de l'arbitrage (HAKAM) est largement dépassé, ne serait-ce qu'en sa qualité d'initiateur et rédacteur du document. Mais il n'y a pas encore de trace de son autoritarisme et de ses ambitions totalitaires : C'est Muhammad « première période » qui se satisfait d'être considéré comme « Messenger d'Allah » (§ 47).

Le document juridique ainsi rédigé scelle le fonctionnement de la nouvelle société ; pour autant, il ne réapparaît pas dans le cours des événements : comme s'il n'avait servi à rien, comme s'il n'avait été qu'un document pour l'Histoire, au lieu d'être un document historique.

On note simplement qu'il a pu servir de prétexte à l'élimination ultérieure des tribus juives.<sup>170</sup> Il est simplement remplacé dans les faits par les décisions de Muhammad.

---

<sup>169</sup> Résumé de; cf. aussi

<sup>170</sup> Le nom des trois tribus principales a été effacé, sans doute après leur élimination.

## Si vis bellum, para bellum

« Mon programme : la guerre, la guerre, la guerre », avait dit Clémenceau.

Tout ceci a été édité dans le but de faire la guerre : l'affrontement avec l'extérieur soude naturellement toutes les communautés. Dans le contexte de guerre, le texte vise à déterminer les parts de chacun, et à limiter les dissensions. Reste à savoir si la présente communauté est en situation d'attaque ou de défense, et si elle est musulmane, ou médinoise, ou quelque chose de vague entre les deux.<sup>171</sup>

La guerre doit changer, aussi, et là, peut-être, les analyses n'ont pas assez insisté : la guerre certes n'est pas une nouveauté en Arabie, ni dans le monde. Mais elle était auparavant périodique et cyclique. Là, l'effort menace d'être permanent et pourra assurer une suprématie rapide sur les adversaires. Les Médinois mohamédiens sont toujours sur le pied de guerre, et mobilisés, tandis que les autres se permettent de souffler.

Sur le mot constitution, à nouveau et pour finir : il serait bien sûr à éviter à tout prix, mais il a été hélas accepté. Il induit en erreur et favorise la confusion avec la notion moderne et occidentale. Souvent, l'artifice est employé par divers demi-savants médiatiques, pour mettre en valeur l'expérience politique médinoise, la hisser à toute force au niveau des expériences européennes ou américaines. C'est un dol manifeste, qui ne soit plus faire illusion. L'État mohammédien est une structure archaïque et totalitaire, un point central entre la Jérusalem biblique, l'Italie fasciste et une tribu de Bornéo. Là se trouve Médine et son régime et nulle part ailleurs.

Si le document original nous est parvenu, ce qui est exceptionnel dans l'Histoire islamique des origines, c'est qu'il a très vite, et malgré lui et fortuitement, servi de

---

<sup>171</sup> R. Firestone, *Jihad* 1999, p. 121 : « Warring in the Medina Agreement ».

modèle à d'autres groupes. Il n'est pas un document unitaire, mais plusieurs réunis dans un dossier, depuis le début : quand ils ont été mis en archives, l'ensemble s'est naturellement constitué.

Ces garanties leur furent données par une charte qui contenait aussi divers règlements pour les Musulmans. Voici quelles étaient les principales dispositions de cet acte, le premier par lequel Mahomet signala sa puissance naissante ; on voit s'y révéler ses intentions d'hostilités prochaines contre les Mekkois :

Par Allah, tous les Musulmans issus de Coraych ou Aus juifs et de khazradj, et tous les individus, de quelque origine qu'ils soient, qui font cause commune avec eux, forment un seul et même corps de nation.

— Les Coraychites émigrés se cotiseront entre eux pour payer le prix du sang versé par l'un d'eux ; ils rachèteront ceux des leurs qui seraient faits prisonniers. Il en sera de même des Benou-Naddjâr, des Benou-Amr-ibn-Auf, des Benou-Saïda, des Nabît, etc. ; chacune des différentes branches d'Aus et de Khazradj se cotisera pour payer le prix du sang versé par un de ses membres, et racheter ceux des siens qui seraient faits prisonniers.

— Tout Musulman qui est dans l'impuissance d'acquitter une rançon ou une amende, a droit d'être assisté par ses frères.

— Un Musulman ne tuera point un Musulman pour venger la mort d'un infidèle.

— Un Musulman ne prendra point le parti d'un infidèle contre un Musulman.

— Le croyant puissant doit respecter dans le faible la protection de Dieu, qui couvre également tous les Musulmans.

— les croyants sont tous les alliés les uns des autres ; cette alliance est plus étroite que toutes celles qu'ils pourraient avoir avec des hommes étrangers à leur religion.

— L'état de paix ou de guerre est commun à tous les Musulmans ; nul d'entre eux n'a droit de conclure de paix particulière avec les ennemis de ses coreligionnaires.

— Aucun idolâtre ou Juif ne peut protéger contre les Musulmans les biens ou les personnes des Coraychites idolâtres.

— Les Juifs qui s'attachent à nous seront à l'abri de toute insulte ou vexation ; ils ont droit à notre assistance et à nos bons offices.

— Les Juifs des diverses branches d'Aus et de Khazradj, les Chafii, les Thàlabat-ibn-el-Ghityoun, et tous autres domiciliés à Yathrib forment avec les Musulmans un seul et même corps de nation. Ils professeront librement leur religion, comme les Musulmans la leur.

— Les clients et amis de ces Juifs jouiront comme eux-mêmes d'une entière sécurité.

— Ceux-là seulement qui se rendraient coupables de quelque crime seront poursuivis et punis.

— les Juifs devront se joindre aux Musulmans, pour défendre Yathrib contre tout ennemi qui viendrait l'attaquer.

— Tant que les Musulmans auront des ennemis à combattre, les Juifs contribueront avec eux aux frais de la guerre.

— L'intérieur de Yathrib devient un lieu sacré pour tous ceux qui acceptent cette charte. — Les protégés ou alliés des Musulmans et des Juifs seront respectés comme eux-mêmes.

— Tous les vrais croyants doivent frapper de réprobation l'auteur d'un crime, d'une injustice, d'un désordre. Nul ne soutiendra le coupable, fût-il son plus proche parent.

— Celui qui tuera un Musulman sans motif légitime sera soumis à la peine du talion, à moins que les parents du mort ne se contentent de recevoir le prix du sang. Tous les Musulmans sont tenus de se réunir contre le meurtrier. Que la malédiction de Dieu tombe sur quiconque donnerait assistance ou refuge au criminel !

— Toute contestation qui pourrait surgir à l'avenir entre ceux qui acceptent la présente charte, sera soumise à la décision de Dieu et de Mahomet.

**Caussin de Perceval, Histoire des Arabes VIII, p. 22-24**

Enfin, il tenta un dernier effort pour réaliser une union générale par ce chef-d'œuvre de politique « internationale » qui fut la « constitution de l'an I ».

Je renvoie à la traduction de Hamidullah le lecteur curieux d'étudier ce texte capital, dont il ne convient pas de critiquer trop vivement l'incohérence ; celle-ci est fréquente dans les documents de ce genre, et cependant le traducteur propose d'y voir l'assemblage de deux textes différents. Il est beaucoup plus troublant de constater que la tradition ne l'a conservé que chez les annalistes classiques et que l'on pourrait croire que l'orthodoxie a été embarrassée d'attribuer au Prophète une organisation qui rassemblait en un même groupe les Musulmans et les Juifs. Car c'était tout autre chose que la fraternité entre musulmans Émigrés et Ansar ; c'était, en somme, la création d'un assemblage de tribus et de groupements qui conservaient leur autonomie selon l'ancienne formule arabe et dont l'union ne pouvait être solide que par l'autorité supérieure de Muhammad. Suivant la nouvelle Constitution, les anciens traités conclus par les Aws et les Khazraj entre eux et avec les tribus juives conservent toute leur valeur. Celles-ci s'engagent à observer la concorde, à respecter la vie des musulmans et à participer, s'il y a lieu, à la défense de l'oasis. Tous se soumettent à l'autorité du Prophète. L'obligation de payer le prix du sang est imposée à tous les membres de l'union ; les Arabes préislamiques y voyaient un principe essentiel de l'accord entre les tribus. Toutes les querelles intérieures devaient être portées devant le Prophète, arbitre hakam de l'union et chef qayd de la guerre.

Il est remarquable de constater, avec Buhl, la modération de Muhammad, qui ne règle que ce qui peut l'être, et ne mentionne même pas la religion ; les organisations de famille, de tribu, sont inchangées ; il s'agit uniquement de la paix entre groupes. On ne sait quelle date attribuer à cette union. Wellhausen, suivi par Andrae, la plaçait avant la razzia de Nakhla et avant Badr; Grimme a insisté pour montrer que Muhammad n'avait pu se sentir la force de l'imposer qu'après sa grande victoire de Badr. Hamidullah propose, avec son indication de deux textes combinés, d'admettre deux accords, l'un avant et l'autre après la victoire.

**(M. Gaudetroy-Demonbynes, Mahomet, p.114-115).**

La caractéristique proéminente des années de Muhammad à Médine est la guerre contre les ennemis extérieurs. La « constitution de Médine » présuppose qu'il y a une guerre en cours, et les sources enregistrent des douzaines d'opérations militaires, allant des expéditions majeures conduites par Muhammad en personne à des raids de commandos pour assassiner les individus ennemis du prophète.

**M. Cook, Muhammad, Oxford 1987, p. 21**

Un document, la charte de Yathrib, témoigne de cet événement inaugural. Le texte en aurait été rédigé à Yathrib par Muhammad en vue d'assurer la cohésion d'une confédération dont l'objectif principal était le « combat sur le chemin d'Allah », c'est-à-dire la conquête

**A.L. de Prémare, Les Fondations de l'islam 2002, p. 85.**

Cependant, la modestie de ce rôle n'est qu'une apparence formelle. En fait, c'est Muhammad qui écrit le document, qui inspire et avalise ses stipulations, qui donne la permission de partir en guerre, qui est l'arbitre des différends et le surveillant de toute détérioration éventuelle de la cohésion de l'ensemble, tout ceci en tant que prophète. **A.L. de Prémare Les Fondations de l'islam 2002, p. 92.**

La clause commune aux deux versions du même fragment (de la Charte de Médine) déclare:

« Et entre eux il y a assistance contre qui attaquerait Yathrib par surprise. »

On a tenté d'expliquer l'évocation de cette attaque éventuelle en recourant aux récits de Waqidi dans son livre sur les Expéditions. Le texte ferait allusion à la bataille dite de la Tranchée (al Khandaq), laquelle aurait eu lieu soit en l'an 4, soit en l'an 5 de l'hégire (626 ou 627, à un an de distance). Selon les Expéditions, en effet, Médine aurait été attaquée et assiégée par les Quraysh mecquois et leurs confédérés des tribus bédouines, mais le creusement d'une tranchée protectrice aurait permis de faire échec à cette attaque. Les clauses qui suivent, où il s'agit de négocier une paix, seraient, selon Waqidi, une allusion à la trêve conclue par Muhammad avec les juifs Qurayza de Médine pour qu'ils restent neutres dans le conflit. Waqidi connaît visiblement le texte de la charte figurant dans la Sira et l'interprète à sa manière. Les Qurayza, en effet, sont totalement absents de la charte de Yathrib.

Si l'on ne tient pas compte de l'allusion aux Quraysh puisqu'il s'agit d'une interpolation, le texte de la charte n'impose plus cette mise en scène. Il lui est même contraire sur un point important : l'attaque éventuelle de Yathrib dont il est question dans la charte est une attaque « par surprise », « soudaine et imprévue », (le verbe dahima en arabe), et non « traîtresse/perfide », (*treacherous* selon Sergeant). La soudaineté et la surprise ne s'accordent absolument pas avec la bataille dite « de la tranchée » telle qu'elle nous est racontée.

Selon les récits des Expéditions, et en particulier ceux de Waqidi, l'agression des Quraysh contre Médine lors de cette bataille aurait été longuement mûrie et préparée de part et d'autre. Les Mecquois et leurs confédérés bédouins auraient été 10 000 hommes commandés par Abu Sufyan et répartis en trois armées. Les récits dénombrent les contingents respectifs des tribus bédouines associées aux 4000 Qurayshites et à leurs affiliés ; les sites de leurs camps sont indiqués avec précision. Muhammad aurait été informé du départ des assaillants au moins six jours à l'avance, ce qui lui aurait permis de faire creuser la tranchée protectrice ; le siège de Médine aurait duré 15 jours, etc... Contrairement à l'attaque éventuelle par surprise indiquée par le document de Yathrib, en fin de compte, les Expéditions nous présentent cette bataille comme une opération stratégique de grande envergure, préparée et connue à l'avance des deux côtés, et qui se termine par une « guerre de tranchée ».

En revanche, pour ce qui concerne l'éventualité d'une attaque surprise contre Yathrib dans le passage de la charte qui nous occupe, si l'agresseur éventuel n'est pas précisé, on a quelques échos ailleurs d'incursions périodiques des Ghassan dans le nord du Hedjaz, au moins jusqu'à Khaybar. J'ai déjà signalé que Yathrib a pu craindre, au temps de Muhammad, des incursions soudaines de leur part. Dégagée de l'interpolation de la clause 1, la clause 2 du texte qui nous occupe peut trouver là un élément d'explication plus approprié que la bataille dite de la Tranchée. C'est une simple hypothèse, mais elle est plus ajustée au texte de la charte que le beau récit de bataille de Waqidi.

Le silence de la charte sur les Quraysh réfractaires rejoindrait alors les textes évoqués plus haut sur le compromis politique qui intervint pour « paver la route de Muhammad vers Médine ». Les grands notables des Quraysh, en particulier Abu Sufyan, étaient sans doute des politiques aussi conscients que Muhammad, leur « cousin », de l'utilité, voire de la nécessité, des compromis. L'enjeu, pour eux, en était l'établissement de leur pouvoir. Muhammad, s'il était qurayshite, n'y était pas insensible. La suite des événements en est une indication : les Quraysh, devant la nouvelle donne politique représentée par la confédération de Yathrib, finirent par se rallier après de difficiles négociations, et les partisans de Muhammad purent entrer sans coup férir à La Mecque.

**A.L. de Prémare, Les fondations de l'islam, p. 104.**

## 3

## Le texte de la constitution

La traduction est celle de W.M. Watt, légèrement adaptée, avec vérification dans l'édition Guillaume, en prenant en considération les diverses remarques des commentateurs. Les paragraphes sont une addition moderne depuis l'édition Wensick. Leurs titres sont aussi des innovations modernes.

Les commentaires sont relégués en notes, pour conserver l'essentiel de la structure du document.

**0-Présentation du document.****(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 341-4).<sup>172</sup>**

Le messager d'Allah (RASUL ALLAH) (qu'Allah le bénisse et le protège!<sup>173</sup>) rédigea un écrit (KITAB)<sup>174</sup> ayant trait aux muhajirun et aux ansar, écrit par lequel il établissait un traité (WADAA)<sup>175</sup> et une al-

---

<sup>172</sup> Traduction W.M. Watt, légèrement adaptée, avec vérification dans l'édition Guillaume ; J. Wellhausen *Medina Gemeindordnung*, Berlin, 1884-9 ; R.B. Sergeant, "The constitution of Medina", *Islamic Quarterly*, 1964 id. " The Sunnah Jamiah, pacts with the Yathrib Jews and the Tahrim of Yathrib: analysis and translation of the documents comprised in the so-called "Constitution of Medina" ", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies* 41, 1978 ; M. Gil, "The constitution of Medina. A reconsideration", *Israël Oriental Studies* 4, 1974 ; U. Rubin, "The constitution of Medina, some notes", *Studia islamica* 65, 1985; M. Lecker, " Glimpses of Muhammad's Medinan decade", in J.E. Brockopp, *The Cambridge Companion to Muhammad*, Cambridge 2010, p. 75-9.

<sup>173</sup> Par la suite, les invocations de ce type seront effacées, par souci de clarté. Celle-ci est apocryphe, puisque l'ajout devient obligatoire et automatique ensuite.

<sup>174</sup> Le livre ou l'écrit.

<sup>175</sup> Ou une paix ; ailleurs le terme employé est HILF.

liance (AHADA) avec les Juifs<sup>176</sup>, les confirmait dans leur religion (ALA DINIHIM) et leurs possessions, leur donnant certains droits et les obligeant à certains devoirs.

### **1-Le traité communautaire.<sup>177</sup>**

Au nom d'Allah<sup>178</sup>, le miséricordieux, le compatissant !

Ceci est un écrit (KITAB) de Muhammad le prophète (AL NABI)<sup>179</sup>, concernant les croyants MUMIM<sup>180</sup>, les musulmans<sup>181</sup> Quraysh<sup>182</sup>, ceux de Yathrib, ceux qui les suivent, qui leur sont attachés et qui combattent avec eux.<sup>183</sup>

§ 1. Ils forment une communauté (UMMA)<sup>184</sup> unique distincte des autres peuples.<sup>185</sup>

<sup>176</sup> Il y aurait donc, selon la présentation même, deux textes en un.

<sup>177</sup> Les paragraphes sont une addition moderne, depuis l'édition par Wensinck.

<sup>178</sup> Les Juifs de Médine, étant arabisés sur le plan linguistique, appellent aussi leur dieu de cette façon, ce qui va induire quelques malentendus fâcheux.

<sup>179</sup> Le terme est d'origine hébraïque ; Muhammad fait reconnaître sa fonction dans le document ; il rejette la dénomination tribale traditionnelle, et ne prend pas le titre habituel selon la tradition (RASUL ALLAH) ; rien ne dit bien sûr que les tribus juives aient accepté le titre auquel prétend Muhammad (cf. la dispute sur la titulature au moment de la trêve d'Hodaybiyya).

<sup>180</sup> Le terme est mal traduit par Watt ; il est anachronique, d'inspiration chrétienne et sournoisement œcuménique. Prémare 2002, p. 92-3, propose de le remplacer par le terme (non-péjoratif) d'« affidés », soit « ceux qui ont confiance les uns envers les autres ». C'est d'abord un terme social, qui devient religieux parce que la divinité est garante du pacte.

<sup>181</sup> Le mot doit être une interpolation.

<sup>182</sup> C'est-à-dire les *muhajirun*, qui sont cités ici d'après leur nom tribal (ce qui plaide en faveur de l'authenticité du document). Ils constituent une aristocratie d'essence religieuse, placée en première position.

<sup>183</sup> Les Juifs ne sont pas mentionnés.

<sup>184</sup> L'article est fondamental car il montre bien que le groupe a conscience de son originalité et de sa différence essentielle avec le reste de l'humanité. Le terme est neutre, au départ : il désigne un groupe humain. Mais ce groupe humain est un rassemblement politique uni par l'acceptation de Muhammad comme autorité suprême.

<sup>185</sup> Dans le document, le mot est au singulier, ce qui fait penser aux Juifs. Mais les éditeurs préfèrent traduire au pluriel. C'est l'aspect le plus remarquable : le caractère exclusif de cette construc-

§ 2. Les Émigrants Quraysh<sup>186</sup>, proportionnellement à leur condition première<sup>187</sup>, doivent payer en commun la compensation pour le sang versé par groupe et ils rançonnent leurs prisonniers (le faisant) avec droiture et justice entre croyants.

§ 3. Banu Awf<sup>188</sup>, proportionnellement à leur condition première, paient à frais communs les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque sous-clan rançonne ses prisonniers<sup>189</sup>, le faisant avec droiture et justice entre croyants.<sup>190</sup>

§ 4. Banu Harith, proportionnellement à leur condition première, paient à frais communs les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque sous-clan rançonne ses prisonniers, le faisant avec droiture et justice entre croyants.

§ 5. Banu Saydah proportionnellement à leur condition première, paient à frais communs les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque sous-clan rançonne ses prisonniers, le faisant avec droiture et justice entre croyants.

§ 6. Banu Jusham, proportionnellement à leur condition première, paient à frais communs les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque sous-clan rançonne ses prisonniers, le faisant avec droiture et justice entre croyants.

tion politique qui se fait contre ceux qui n'y adhèrent pas (MIN DUNIL NAS). Les conséquences en sont incalculables.

<sup>186</sup> Ils sont cités en premier : c'est la marque de leur situation avantageuse dans l'organisation (qui se confirme si l'on observe la participation des parties aux expéditions militaires, surtout au niveau du commandement). Il ne faut pas oublier que Muhammad reste un Quraysh, surtout aux yeux des gens de Yathrib.

<sup>187</sup> Leur condition ne doit pas changer (?). Les éditeurs hésitent sur le sens véritable.

<sup>188</sup> Le premier clan des habitants arabes de Yathrib. Ils sont regroupés dans les généalogies dans les deux tribus des Aws et Khazraj.

<sup>189</sup> La communauté a pour but l'attaque des autres groupes et la capture de leurs membres.

<sup>190</sup> La nouvelle communauté a des besoins financiers pressants : les raids permettent de capturer des prisonniers qui sont rançonnés ; cf. la bataille de Badr. Le primat est donné à la relation aux groupes extérieurs. Même remarque pour la traduction du terme « croyants ».

§ 5. Banu Najjar, proportionnellement à leur condition première, paient à frais communs les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque sous-clan rançonne ses prisonniers, le faisant avec droiture et justice entre croyants.

§ 8. Banu Amir ibn Awf, proportionnellement à leur condition première, paient à frais communs les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque sous-clan rançonne ses prisonniers, le faisant avec droiture et justice entre croyants.

§ 9. Banu Nabit, proportionnellement à leur condition première, paient à frais communs les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque sous-clan rançonne ses prisonniers, le faisant avec droiture et justice entre croyants.

§ 10. Banu Aws, proportionnellement à leur condition première, paient à frais communs les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque sous-clan rançonne ses prisonniers, le faisant avec droiture et justice entre croyants<sup>191</sup>.

§ 11. Les croyants ne doivent pas laisser sans secours celui qui est endetté (MUFRAJ)<sup>192</sup> et qui est parmi eux, mais doivent lui donner de l'aide selon ce qui est juste, pour payer une rançon ou une compensation pour le sang versé.

§ 12. Un croyant ne doit pas prendre comme confédéré le client d'un autre croyant sans que celui-ci soit consentant.

§ 13. Les croyants imbus de la crainte d'Allah<sup>193</sup> s'opposent à quiconque parmi eux agit mal, ou prémédite une action contraire à la justice ou à l'honneur, un acte d'hostilité ou de corruption qui serait dirigé contre les croyants ; que les mains des croyants soient unies contre lui, même si le coupable est le fils de l'un d'entre eux.

---

<sup>191</sup> Une mention de la tribu des Aws: un reliquat? L'autre tribu, les Khazraj, n'apparaît pas. Un tel texte a dû être trituré en tous sens pendant quelques siècles, par des ajouts et les retraits.

<sup>192</sup> L'article peut concerner les *muhajirun*, longtemps dans une situation difficile ; Pour R.B. Serjeant, le terme désigne plutôt un individu étranger installé dans un clan.

<sup>193</sup> La formule peut intégrer les Juifs. Les « craignants-Dieu » sont à l'origine une catégorie de personnes proches du judaïsme, mais qui ne plient pas à toutes ses règles.

§ 14. Un croyant ne tue pas un autre croyant à cause d'un incroyant (KAFIR) <sup>194</sup> et ne donne pas de l'aide (DHIMMA) à un incroyant contre un croyant.<sup>195</sup>

§ 15. La sécurité (JIWAR)<sup>196</sup> d'Allah est une ; la faveur d'une protection accordée à son prochain (ou à son voisin) par le moindre des croyants crée à celui-ci une obligation ; les croyants sont les patrons (ou clients) les uns des autres à l'exclusion des autres personnes.<sup>197</sup>

§ 16. Si quelqu'un parmi les Juifs (YAHUD) nous suit, il a droit à la même aide, au même appui (que les croyants), à condition que ceux-ci<sup>198</sup> ne soient pas lésés par lui et qu'il n'aide pas d'autres gens contre eux.<sup>199</sup>

§ 17. La paix des croyants est une (WAINNA SILM AL MUMINIM WAHIDA) ; aucun croyant ne fait la paix en dehors d'un autre croyant, lors d'un combat qui a lieu dans la voie d'Allah (QITAL)<sup>200</sup>, excepté dans la mesure où l'égalité et la justice sont maintenues entre les croyants.<sup>201</sup>

§ 18. Dans chaque expédition entreprise avec nous, les différentes parties présentes se relaient à tour de rôle.<sup>202</sup>

<sup>194</sup> Autre catégorie, plus large que celle des païens, qui peut inclure les Juifs.

<sup>195</sup> Au départ, c'est un simple règlement qui assure la solidarité interne face à l'extérieur, au détriment des alliances précédentes ; le sens a sans doute évolué par la suite, dans l'idée de Muhammad : la religion prime sur la solidarité tribale ; cet article a eu des conséquences funestes dans l'Histoire, et il en reste quelques vestiges ; de nombreux hadiths et des versets coraniques reprennent ce thème ; cf. Corpus coranique 40/4.

<sup>196</sup> Le lien de protection et de clientèle ; dans les langues sémitiques, la racine GWR évoque l'étranger à qui l'on doit l'hospitalité. Cet article est presque révolutionnaire, il permet de bloquer les cycles des vengeances en obligeant les contractants à un autre type de solidarité.

<sup>197</sup> Cf. Corpus coranique 9/73.

<sup>198</sup> Les croyants.

<sup>199</sup> Le texte de cet article est incertain.

<sup>200</sup> Le fait de combattre pour tuer et au risque de mourir.

<sup>201</sup> La disposition vise à empêcher que des membres d'une expédition l'abandonnent après avoir amassé assez de butin.

<sup>202</sup> Sans doute pour les tours de gardes, ou des tours de monte sur les chameaux.

§19. Les croyants peuvent se remplacer l'un l'autre pour exercer la vengeance quand un homme a versé son sang dans la voie d'Allah.<sup>203</sup> Les croyants imbus de la crainte de Allah sont guidés par l'inspiration la meilleure et la plus droite.<sup>204</sup>

## 2-Le complément du traité communautaire.

§ 20. Aucun idolâtre (MUSHRIK)<sup>205</sup> ne doit donner sa protection en tant que voisin, que ce soit pour des biens ou pour une personne, à un Quraysh<sup>206</sup>, et il ne peut davantage intervenir en faveur d'un Quraysh vis-à-vis d'un croyant.<sup>207</sup>

§ 21. Lorsque quelqu'un tue un croyant sans raison, il est alors passible de mort, en représailles, sauf si le représentant de l'homme assassiné se déclare satisfait.<sup>208</sup> Les croyants s'opposent tous au meurtrier (MUHDITH) ; rien d'autre ne peut-leur être permis que de s'opposer à lui.

§ 22. Il ne peut être permis à un croyant qui a donné son accord à ce qui est écrit dans ce document (AMANA) et qui croit en Allah et au dernier jour, d'aider un malfaiteur<sup>209</sup> ou de l'héberger, car sur cet homme se porterait alors la malédiction d'Allah et sa colère au jour de la résurrection des morts<sup>210</sup>, et rien ne sera accepté de lui pour effacer sa faute ou la racheter.

---

<sup>203</sup> La vengeance concerne tous les membres de la communauté, dans un contexte de guerre ; Tous les textes règlementant une société ancienne visent à limiter le processus de la vengeance, qui détruit le groupe.

<sup>204</sup> Cf. Corpus coranique 43/21 et Corpus coranique 35/42.

<sup>205</sup> Il faudrait traduire par « associateur ». Dans ce cas précis, les païens mecquois sont concernés par le document, mais à travers la coercition. Le nouveau guide de la communauté sait qu'ils existent encore à Médine et se méfie d'eux. Ils disparaissent vite dans la catégorie des *munafiqun*. Dans cet article, ils n'ont pas le droit de prendre part à une dispute entre musulmans.

<sup>206</sup> Un émigré, MUHAJIR, mentionné par son nom tribal.

<sup>207</sup> A ce moment, les Mecquois et la religion traditionnelle restent les principaux adversaires : l'auteur du texte craint une collusion entre ses adversaires de l'intérieur et de l'extérieur.

<sup>208</sup> Par une compensation.

<sup>209</sup> Le mot exact est celui qui est coupable d'« innovation » (BIDA): un hérétique, un schismatique (le terme coranique « pervers »).

<sup>210</sup> Cf. Corpus coranique 4/93, 25/19, 2/58, sur des questions de vocabulaire.

§ 23. Quand survient entre vous un différend, remettez-vous-en (MARADD) à Allah et à Muhammad.<sup>211</sup>

### 3- Le traité sur le statut des juifs dans la communauté.

§ 24. Les Juifs supportent les frais de la guerre (NAFAQAH)<sup>212</sup> en même temps que les croyants aussi longtemps qu'ils demeurent en guerre.

§ 25. Les Juifs des Banu Awf<sup>213</sup> forment une communauté (UMMA)<sup>214</sup> semblable à celle des croyants. Que les Juifs aient leur religion (DIN)<sup>215</sup> et que les croyants aient la leur<sup>216</sup>, cela s'applique aussi bien à leurs clients (MALAWI) qu'à eux-mêmes, à l'exception de celui qui aurait mal agi (ZALAMA)<sup>217</sup> ou qui se serait conduit en traître, il n'attire le mal que sur lui-même et sur sa famille.<sup>218</sup>

§ 26. Pour les Juifs des Banu Najjar, il en est comme pour les Juifs de Banu Awf.

§ 27. Pour les Juifs des Banu Harith, il en est comme pour les Juifs de Banu Awf.

<sup>211</sup> Corpus coranique 42/8, 4/59 ; dans le texte, Muhammad devient la référence en matière de justice, en plus d'être un arbitre.

<sup>212</sup> Ils sont les plus riches habitants de l'oasis, les plus actifs et les plus puissants : cela se rapproche des versets coraniques Q 2/263 et 264: « Ceux qui dépensent leurs biens dans le chemin d'Allah... » et Q8/60, dans le contexte probable d'Ohod.

<sup>213</sup> Les trois tribus principales ne sont jamais citées : leurs noms ont peut-être été effacés à la suite de leur élimination sous Muhammad, ou leur expulsion générale sous Omar, comme une *damnatio memoriae*, ou alors ils sont dilués dans le système de dénomination présenté ici : ils sont nommés à travers leur affiliation aux tribus arabes, ce qui est déjà un indice important de sujétion. C'est une difficulté essentielle du texte, et une divergence majeure avec le reste de la documentation.

<sup>214</sup> Un manuscrit du document retrouvé à Hydarabab ne contient pas le mot UMMA, mais le mot AMANA : promesse de protection.

<sup>215</sup> Dans le sens de « loi religieuse ».

<sup>216</sup> Muhammad espère encore les convertir par la parole.

<sup>217</sup> Commettre un crime, agir de façon illégale.

<sup>218</sup> Il y a donc rupture, dans ce cas de la solidarité tribale.

§ 28. Pour les Juifs des Banu Saydah, il en est comme pour les Juifs de Banu Awf.

§ 29. Pour les Juifs des Banu Jusham, il en est comme pour les Juifs de Banu Awf.

§ 30. Pour les Juifs des Banu Aws<sup>219</sup>, il en est comme pour les Juifs de Banu Awf.

#### **4- Premier complément du traité sur le statut des Juifs.**

§ 31. Pour les Juifs des Banu Thalabah, il en est comme pour ceux de Banu Awf, à l'exception de celui qui aurait mal agi ou qui se serait conduit en traître ; il n'attire le mal que sur lui-même et sur sa famille.<sup>220</sup>

§ 32. Ceux de Jafnah<sup>221</sup>, subdivision de Thalabah, sont comme eux.

§ 33. Pour Banu Shutaybah, il en est comme pour les Juifs des Banu Awf ; les agissements loyaux ont le pas sur la trahison.<sup>222</sup>

#### **5- Second supplément au traité sur le statut des juifs.**

§ 34. - Les clients (MAWALI) des Thalabah<sup>223</sup> sont comme pour eux.

§ 35. Les bilanah<sup>224</sup> de certains Juifs sont comme pour les Juifs des Banu Awf ; les agissements loyaux ont le pas sur la trahison.

§ 36. Nul d'entre eux ceux appartenant à la ummah ne peut partir<sup>225</sup> en guerre<sup>226</sup> sans la permission de Muhammad<sup>227</sup> (WA INNAHU LA YUKHRIS MINHUM AHD ILLA BIIDHNII MUHAMMAD) mais il ne lui est

<sup>219</sup> Incertitude sur cette tribu ; ils sont peut-être les Aws Manat; cf. T. Nagel, *Mahomet*, p.159.

<sup>220</sup> Forme de malédiction primitive ; cf. Corpus coranique 5/32.

<sup>221</sup> C'est la tribu principale des Ghassanides, qui doivent avoir quelques représentants dans la région de Médine.

<sup>222</sup> Formule propitiatoire banale.

<sup>223</sup> Une tribu arabe des Aws ; ou bien une tribu juive

<sup>224</sup> Une catégorie de sujétion. Le mot reste mystérieux.

<sup>225</sup> KHARAJA: mot-à-mot, « se séparer ».

pas défendu de se venger des blessures reçues.<sup>228</sup> Si quelqu'un agit avec témérité<sup>229</sup>, cela ne retombe que sur lui-même et sa famille (AHL BAYTI HI)<sup>230</sup>, sauf quand un homme a été lésé. Allah sera le parti le plus loyal en ce qui concerne les clauses de ce document.<sup>231</sup>

(§ 36b. Un homme ne doit pas se conduire avec trahison avec son allié.<sup>232</sup>

§ 36c. Le soutien est dû à une personne qui est maltraitée.<sup>233</sup>

## 6- Réaffirmation<sup>234</sup> du statut des juifs dans la communauté.

§ 37. C'est aux Juifs de supporter leurs dépenses et aux musulmans de payer les leurs. Parmi eux c'est-à-dire l'un vis-à-vis de l'autre il y a de l'entraide contre quiconque entre en guerre avec le peuple de ce document. Un homme n'est pas coupable de trahison à cause d'un acte de son confédéré. Entre eux existe une amitié sincère et une façon d'agir loyale et non la trahison.<sup>235</sup>

§ 38. Les Juifs supporteront les frais en même temps que les croyants aussi longtemps que durera la guerre.<sup>236</sup>

<sup>226</sup> Le mot « guerre » est peut-être un peu excessif : l'article vise à empêcher les vengeances, en imposant le veto mohammédien sur toute activité belliqueuse. Les combats devaient être de petite taille, et limités.

<sup>227</sup> Muhammad devient le chef de la politique extérieure.

<sup>228</sup> Corpus coranique 5/45.

<sup>229</sup> Autre traduction: « assassine ».

<sup>230</sup> « Les gens de sa famille »; AHL, peuple, gens, et « tentes », à l'origine.

<sup>231</sup> Autre traduction: « Allah est très loin de tout cela. »

<sup>232</sup> Trad. de Watt.

<sup>233</sup> R.B. Sergeant place ici ces deux phrases assez anodines dans sa version, alors qu'elles sont intégrées à la partie suivante chez Watt. Il insiste sur les similitudes entre ce document et ceux ayant cours dans la région de l'Hadramut à cette époque.

<sup>234</sup> Si l'accord est réitéré, c'est que son application a posé des difficultés, et qu'il y a eu soit des incompréhensions, soit des résistances.

<sup>235</sup> L'article servira à justifier les expulsions successives des tribus juives. Même si l'ambiance est à l'injustice, la façon de faire se veut juridique.

<sup>236</sup> Confirmation du contexte de guerre qui préside à la rédaction du document.

## 7-La protection de Yathrib comme enclave sacrée. (HARAM).

§ 39. La vallée de Yathrib est sacrée pour le peuple de ce document.<sup>237</sup>

§ 40. Le voisin protégé (JAR), tient la place du protecteur lui-même, à condition qu'il ne fasse aucun mal et qu'il n'agisse pas traitreusement.

§ 41. Aucune femme ne peut obtenir la protection au titre de voisin sans le consentement des siens.<sup>238</sup>

§ 42. Quand, parmi le peuple de ce document (AHL HADHIHI L SAFIYA)<sup>239</sup>, il arrive quelque incident trouble (HADATH) ou querelle dont on craint qu'il n'amène un désastre (FASAD)<sup>240</sup> pour ce peuple, qu'on s'en remette (MARADDU-TU) à Allah et à Muhammad, le messager d'Allah. Allah est le plus scrupuleux et le plus loyal exécuter de ce qui est stipulé dans ce document. <sup>241</sup>

§ 43. - Aucune protection ne doit être accordée aux Quraysh ni à ceux qui les aident.<sup>242</sup>

§ 44 - Parmi eux existe une entraide contre quiconque attaquerait soudainement Yathrib.

§ 45 - Quand ils sont réunis pour conclure et accepter un traité, ils doivent le conclure et l'accepter ; quand eux, à leur tour, lancent un appel pour la même chose, c'est à eux sur les croyants,

---

<sup>237</sup> Tout acte délictueux devient alors sacrilège et doit être puni comme tel.

<sup>238</sup> Confirmation de la condition dépendante des femmes : on cherche à éviter les fuites des femmes dans d'autres groupes. Elles restent un capital génétique à contrôler et à exploiter.

<sup>239</sup> Le nom officiel des parties contractantes.

<sup>240</sup> Plutôt « dissension », un terme moins dramatique.

<sup>241</sup> Muhammad se présente comme le garant du texte.

<sup>242</sup> Article permettant donc le pillage de leurs caravanes sans restriction ; les Quraysh pouvaient avoir auparavant des relations de commerce avec les Médinois. L'article rompt avec une tradition arabe séculaire, qui veut que l'on accorde une protection à qui le demande ; il s'agit de la même protection dont Muhammad a bénéficié à Yathrib, et dont il a abusé sans mesure.

sauf pour quiconque entre en guerre à propos de religion, car (il incombe) à chacun d'avoir sa part de leur côté qui est vers eux.<sup>243</sup>

§ 46 -Les Juifs de al Aws, à la fois leurs clients et eux-mêmes, sont dans la même position que celle du peuple de ce document. Une façon d'agir loyale a le pas sur la trahison.

§ 47 - Une personne qui est coupable ne l'est que vis-à-vis d'elle-même. Allah est le plus loyal et le plus sûr exécuteur de ce qui se trouve dans ce document. Cet écrit n'est pas fait pour protéger un malfaiteur ou un traître.<sup>244</sup> Celui qui sort est en sécurité, celui qui se tient assis sans bouger est en sécurité dans Médine, sauf celui qui fait le mal et agit en traître. Allah est le voisin protecteur<sup>245</sup> de celui qui agit loyalement et qui craint Allah, et Muhammad est le Messenger d'Allah.<sup>246</sup>

## 4

### Données complémentaires sur la « Constitution »

Des documents annexes tentent de présenter les circonstances de rédaction et d'application du document, qui laisse au demeurant peu de traces, tel un fantôme. Il y aurait quelques traces – infimes à la vérité – dans le Coran. Mais les exégètes sont à l'affût de la moindre prise pour tenter de comprendre le texte et les circonstances des révélations. Les efforts sont désespérés et mal récompensés.

---

<sup>243</sup> Le sens reste incertain pour cet article. Les interprétations s'y cassent régulièrement les dents.

<sup>244</sup> Cette disposition favorisera l'élimination des tribus juives.

<sup>245</sup> La proximité et la protection du dieu est une conception directement tirée du paganisme.

<sup>246</sup> La conclusion ne manque pas de rappeler la prééminence de Muhammad dans la nouvelle organisation.

Le rapport avec les juifs est encore une fois souligné, comme si l'essentiel de la législation concernait la relation entre leurs groupes et ceux des Arabes, dans l'oasis.

**(Baladuri, Livre des Conquêtes I 16).<sup>247</sup>**

On dit qu'à l'arrivée du prophète à Médine, il écrivit un accord et fit un pacte avec les Juifs de Yathrib.

**(Dawud, Hadith 19/23).**

Cette convention fut conclue après la bataille de Badr et après la mort de Kab ibn al Ashraf.

**Allah, affidé, et garant.**

Dans la traduction de Prémare, de 2002, les termes sont rendus de manière plus politique ; celle de Blachère est différente pour les mots AL MUMIM et AL MUHAYMIN (cf. le syriaque MEHAYMANA) ; du moins la confrontation avec les termes originaux permet-elle de se débarrasser de l'idée de croyance...

**(Corpus coranique d'Othman 59/23).**

Il est Allah – nulle divinité excepté lui – le roi, le très saint, le Salut (?), le pacificateur (AL MU'MINU)<sup>248</sup>, le préservateur, le Puissant, le Violent, le Superbe.

Combien Allah est plus glorieux que ce qu'ils lui associent !

**L'allusion coranique : l'accusation de rupture du pacte par les Juifs.**

Construction originelle de la phrase : le sens est ambigu ; on ne sait pas si les Juifs ont été expulsés par les musulmans, ou s'ils ont été expulsés par d'autres Juifs.

Rupture du Pacte : on peut faire exprès de mêler la rupture de ce pacte de Médine, et la prétendue rupture de l'Alliance mosaïque. Muhammad déguisé en Moïse ne supporte plus les désobéissances des tribus juives.

---

<sup>247</sup> Al Baladuri, *The Origins of the Islamic State*, ed. P.K. Hitti, 2002.

<sup>248</sup> Le « pacificateur » plutôt que « fidèle » (cf. note de l'édition Blachère 1999, p. 586).

**(Corpus coranique d'Othman 2/77-80).**

Et rappelez-vous quand nous fîmes alliance avec les fils d'Israël en leur disant : vous n'adorez qu'Allah. Marquez de la bienfaisance vos père et mère, ainsi qu'au proche, aux orphelins, aux pauvres !

Dites du bien aux hommes !

Accomplissez la prière et donnez l'aumône (ZAKAT) !

Par la suite, vous vous êtes détournés et vous êtes écartés, sauf un petit nombre, parmi vous.

Rappelez-vous quand nous fîmes alliance avec vous, vous disant : vous ne répandrez pas mutuellement votre sang.

Vous ne vous expulserez pas mutuellement de vos habitats.

Vous avez confessé cette alliance et en portez témoignage.

Par la suite, vous êtes devenus ces Juifs que nous connaissons.

Vous vous tuez mutuellement ; vous expulsez une fraction d'entre vous de leur habitat et faites assaut contre eux de péché et d'abus de droit et s'ils deviennent vos captifs, vous les rançonnez.

Or, les expulser est illicite à vous.

Eh quoi ! croyez-vous à une partie de l'écriture et êtes-vous incroyables en une autre ? Quelle sera la « récompense » de ceux parmi vous qui font cela, sinon l'opprobre<sup>249</sup> en la vie immédiate et d'être, au jour de la résurrection, repoussés jusqu'au plus dur du tourment ?

Allah n'est pas insoucieux de ce que vous faites.

Pour ceux qui ont troqué la vie immédiate contre la vie dernière, le tourment ne sera point allégé et ceux-là ne seront point secourus.

**(Corpus coranique d'Othman 33/13).**

Rappelez-vous quand un parti d'entre eux vous dit :

-Ô gens de Yathrib<sup>250</sup> !, ne restez point ! retournez-vous-en !

Rappelez-vous quand une fraction d'entre eux demanda la permission au prophète de se retirer, en disant :

-Nos demeures sont sans défense ! Elles n'étaient point sans défense ! Ils voulaient seulement fuir.

Si Yathrib<sup>251</sup> avait été forcée, et si, ensuite, on leur avait réclamé le reniement (FITNA)<sup>252</sup> de leur foi, ils l'eussent accordé, mais ne seraient demeurés que peu de temps, dans Yathrib.

---

<sup>249</sup> La honte.

<sup>250</sup> Le nom primitif, et pré-islamique de Médine.

<sup>251</sup> Le texte reprend l'ancien nom de la ville.

Ils avaient certes fait pacte antérieurement, avec Allah, de ne point tourner le dos.  
Or, du pacte conclu avec Allah, il sera demandé compte.

**(Corpus coranique d'Othman 13/20-26).**

Eh quoi ! celui qui sait que ce qu'on a fait descendre de ton seigneur vers toi, prophète ! est la vérité, celui-là est-il comme celui qui est aveugle ?

Seuls réfléchissent ceux doués d'esprit.

Ceux qui tiennent fidèlement le pacte d'Allah et ne violent point l'alliance, qui maintiennent le lien qu'Allah a ordonné de maintenir, qui redoutent leur seigneur et craignent le détestable rendement de compte, ceux qui auront été constants à rechercher la face de leur seigneur, qui auront accompli la prière et fait dépense en secret et en public sur ce que nous leur avons attribué, qui auront répondu au mal.

Par le bien, ceux-là auront l'inéluctable demeure : les jardins d'Éden où ils entreront ainsi que ceux qui furent saints parmi leurs pères, leurs épouses et leur descendance.

Les anges entreront par chaque porte auprès d'eux, disant :

-Salut sur vous, en prix d'avoir été constants !

Combien agréable est l'inéluctable demeure !

Au contraire, ceux qui violent le pacte d'Allah après son alliance, qui tranchent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir, qui sèment le scandale sur la terre, sur ceux-là la malédiction ! à ceux-là la détestable demeure !

**(ibn Sad, Tabaqat I 486).**

Amir a dit : j'ai lu sur le fourreau de Dhul Faqar, le sabre (SAIF)<sup>253</sup> de l'apôtre d'Allah : « s'acquitter du prix du sang versé est un devoir pour les croyants et dans l'islam, on ne délaisse pas quelqu'un qui n'a pas de famille, et on ne tue pas un musulman pour venger la mort d'un infidèle. »<sup>254</sup>

**(Waqidi , Kitab al Maghazi).<sup>255</sup>**

Quand l'envoyé d'Allah vint à Médine, les Juifs, tous ensemble, firent une trêve (SULH) avec lui, et entre lui et eux, il écrit un document (KITAB). L'envoyé d'Allah fit une affiliation de chaque tribu

<sup>252</sup> La traduction ne peut pas être exacte.

<sup>253</sup> Un document conservé dans un fourreau : le symbole n'est guère pacifique.

<sup>254</sup> On se rend compte par ces quelques citations de ce qui intéresse les premières générations de musulmans.

<sup>255</sup> Trad. depuis l'édition Jones de R.B. Serjeant 1964, p. 7.

(QAWN) avec ses alliés (HALIF), et il plaça entre lui-même et eux une garantie mutuelle. Il fit aussi une notification les concernant, pour qu'ils n'assistent pas un ennemi contre lui.

Quand l'envoyé d'Allah eut le dessus sur les gens de Badr, et revint à Médine, certains Juifs brisèrent (QATAA) ce qui avait été créé entre eux et l'envoyé d'Allah par le moyen de ce traité (AHD).

**(Waqidi , Kitab al Maghazi).<sup>256</sup>**

L'envoyé d'Allah vint à Médine, et ses habitants constituaient alors un ensemble mélangé, constitué de musulmans, que l'appel (DAWAH) à l'islam avait unis (TAJMAU-HUM), (et?<sup>257</sup>) en partie des gens possédant cottes de mailles et forts, en partie des alliés unis avec les deux tribus des Aws et des Khazraj. L'envoyé d'Allah espérait, quand il arriva à Médine, établir la paix entre eux tous, en créant une collectivité (JAMIAN), et faire la paix avec eux. Un homme pouvait alors être musulman et avoir un père païen (MUSHRIK).

**L'arbitrage de Muhammad.**

**(Malik, Muwatta 1551).**

Des juifs se rendirent chez l'envoyé d'Allah et lui apprirent qu'un juif et une juive avaient commis un adultère.

... l'envoyé d'Allah dit :

-Que trouvez-vous au sujet de la lapidation dans la Torah ?

Ils répondirent :

-Il faut les humilier et les fouetter.

Abdullah ibn Salam leur dit :

-Vous mentez ! votre Torah mentionne la lapidation.

Ils apportèrent la Torah, et en l'ouvrant, l'un d'eux dissimula le passage de sa main, puis il récita ce qui précède et ce qui succède au passage.

Abdulah dit :

-Enlève ta main.

Il le fit et l'on découvrit le passage de la lapidation.

Alors les juifs dirent :

-C'est vrai, Muhammad, le verset existe.

Alors l'envoyé d'Allah ordonna de les lapider.

<sup>256</sup> Trad. depuis l'édition Jones I 184 de R.B. Serjeant 1978 , p. 2.

<sup>257</sup> Sans la conjonction, la phrase n'est pas claire: ceux qui sont cités ensuite doivent être les Juifs.

### **Le résumé d'Ali.**

Il est étrange d'avoir à ce moment précis un long exposé de la part d'Ali, alors qu'il reste muet la plupart du temps. Le document est absolument factif, de par son ton professoral.

Le document rappelle le pacte par certains points ; mais il lui est largement postérieur. C'est peut-être une adaptation effectuée par les Alides à des fins de propagande.

### **(Bukhari, Sahih 58/10, 1).**

Yazid ibn Sharik a dit : Ali nous dit dans son prêche :

-Nous autres n'avons aucun texte que nous récitons en dehors du livre d'Allah, et de ce qui se trouve consigné sur ce feuillet. Il contient des prescriptions relatives aux blessures, et à l'âge des chameaux de composition pécuniaire ; il établit le caractère sacré du territoire de Médine entre Ayr et tel endroit. Celui qui y commettra quelque infraction ou donnera asile à celui qui en aura commis une aura contre lui tout à la fois la malédiction d'Allah, celle des anges et celle des hommes ; et on n'acceptera de ce coupable, ni repentir, ni expiation. Celui qui se choisira d'autres patrons que ses patrons aura contre lui la même malédiction. Les musulmans sont solidaires en matière de protection ; et celui qui n'observera pas l'engagement de protection d'un musulman aura contre lui la même malédiction.

### **(Bukhari, Sahih 58/17, 2).**

Ali a dit : Nous n'avons rien consigné par écrit du prophète ; nous n'avons que le Coran et les enseignements contenus dans ce feuillet ; il contient la déclaration par le prophète du caractère sacré du territoire de Médine depuis el Ayr, jusqu'à tel point. Celui qui, dans ces limites, commettra quelque infraction ou donnera asile à celui qui en aura commis une, aura contre lui tout à la fois la malédiction d'Allah, celle des anges et celle des hommes ; et on n'acceptera de ce coupable ni repentir, ni expiation. Les musulmans sont solidaires pour ce qui concerne la protection ; le plus infime d'entre eux peut l'accorder ; et celui qui n'observe pas l'engagement de protection d'un musulman aura contre lui tout à la fois la malédiction d'Allah, celle des anges et celle des hommes ; et l'on n'acceptera de ce coupable ni repentir ni expiation. Enfin celui qui se choisira des patrons sans l'autorisation de ses vrais patrons aura contre lui tout à la fois la malédiction d'Allah, celle des anges et celle des hommes, et l'on n'acceptera de lui ni repentir, ni expiation.

# VI

## La matrice de l'Umma

### Technique du coup d'État dans une oasis

#### 1

#### Présentation

En arrivant à Médine, la secte des musulmans devient l'outil d'un totalitarisme, et du point de vue musulman, une religion (encore que le concept de religion ne s'applique pas exactement au phénomène qui éclot ici) : c'est pour cela que l'année 622 est considérée comme le début du comput musulman. Ce n'est pas

encore l'islamisme : c'est la Religion, la religion de Vérité, ou la religion d'Abraham.<sup>258</sup>

À La Mecque, la nouvelle croyance et son porte-parole étaient contestés. A Médine, Muhammad espère obtenir des conditions plus favorables : la société est plus diversifiée, l'autorité politique moins forte, et l'influence juive semble préparer les esprits à une forme de monothéisme.

Après son intrusion, l'idée politique essentielle de Muhammad est la fondation d'une nouvelle organisation, l'umma<sup>259</sup>, distincte et autres et soumise exclusive-

<sup>258</sup> V. Popp, "Der Einfluss persischer religiöser raster auf Vorstellungen im Koran", in K-H. Ohlig, *Der Frühe islam, ein historisch-kritische Rekonstruktion anhand Zeitgenössischen Quellen*, Berlin 2007, p. 453: "Der Din Ibrahim des Koran"; R. Firestone, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. Abraham; W. A. Bijlefeld, "controversies around the qur'anic ibrahim narrative and its "orientalist" interpretations", *The Muslim World* 72, 1982; Norman Calder, "Tafsîr from Tabarî to Ibn Kathîr: problems in the description of a genre, illustrated with reference to the story of Abraham," *Approaches to the Qur'an*, ed. G.R. Hawting, Abdul-Kader A.Shareef, Londres 1993.

<sup>259</sup> W. al Qadi, *Early islamic visions of community*, (The Formation of the classical islamic World 32) ; F.M. Denny, "The meaning of ummah in the Qur'an", *History of religions* 1975 ; F. M. Denny, "Ummah in the constitution of Madina", *Journal of Near East Studies* 36/1977 ; F.M. Denny, *Encyclopédie de l'islam* X p. 927 ; L. Gardet, *L'islam, religion et communauté*, Paris, 1967 ; G.C.Decasa, *The Qur'anic Concept of Umma and its Function in Philippine Muslim Society*. Rome, 1999, pour une adaptation moderne; et G. Schmidt, *The Transnational Umma— Myth or Reality? Examples from the Western Diasporas*, *The Muslim World* 95, 2005; H. Ahmad Amin, "The present state of the muslim umma", *The Muslim World* 79, 1989.; F.M. Denny, "The meaning of ummah in the Qur'an". *History of Religions* 15(1), 1975; A. Ibrahim, "The Ummah and Tomorrow's World." *Futures* 23, 3 1991; P. Mansoor, "The Crisis of Muslim Thought and the Future of the Ummah." in Zia Sardar, ed., *The Early Crescent: The Future of Knowledge and the Environment in Islam*. London- New York, 1989; G. Niewenhuis, "The Umma, an analytic approach", *Studia Islamica* 10, 1959; Maysam J. al Faruqi, "Umma: the Orientalists and the Quranic concept of identity", *Journal of Islamic Studies* 2005 16; T. G. Carroll, "Islam and political community in the arab world", *International Journal of Middle East Studies* 18, 1986; R. B. Serjeant, "The "Sunnah Jami'ah, Pacts with the Yathrib Jews, and the "Tahrim" of Yathrib: Analysis and Translation of the Documents Comprised in the So-Called Constitution of Medina", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies* 41; Anwar Ibrahim, "The Ummah and tomorrow's world", *Futures* 23, avril 1991; Olivier Roy, "Le néo-fondamentalisme islamique ou l'imaginaire de l'Oumma", *Esprit*, avril 1996; id., *La Oumma ima-*

ment à la volonté divine, évidemment par l'intermédiaire de son prophète. Il faut donc bouleverser les règles habituelles de fonctionnement de la société. Mais comme il n'intervient pour l'instant qu'en tant que corps étranger, avec la fonction officielle d'arbitre<sup>260</sup>, il doit établir une base ferme à partir de laquelle il pourra asseoir son pouvoir. Cette base serait une convention<sup>261</sup>, appelée « La constitution de Médine ». C'est certainement le document le plus important de toute l'histoire musulmane. Il est néanmoins très rarement publié. Mais il ne donne qu'une vision de l'Umma à ses débuts, quand elle est encore quelque chose d'autre, ne serait-ce que parce qu'elle inclut encore les juifs à ce moment de son développement, et qu'elle a une apparence contractuelle. À ce moment encore, admettons que le modèle dans les récits reste la constitution du royaume d'Israël

ginaire, Paris 2002; Brannon Wheeler, "Ummah." In *Encyclopedia of Religion*, 2de edition New York; A. Noth, Von der medinensischen „Umma“ zu einer muslimischen Ökumene, Noth / Paul (dir.) 1998; R.A. Saunders, "The ummah as nation: a reappraisal in the wake of the 'Cartoons Affair' ", *Nations and Nationalism* 14/2008; C.A.O. Nieuwenhuijze, "The Ummah – An Analytic Approach" *Studia Islamica* 10/1959; Angelika Neuwirth, "Structure and the Emergence of community", Andrew Rippin (ed): *The Blackwell Companion to the Qur'an*, Oxford 2006; Angelika Neuwirth, "Referentiality and textuality in sūrat al-Ḥijr. Some observations on the qur'anic 'canonical process' and the emergence of a community". Issa J. Boullata (ed.) *Literary Structures of Religious Meaning in the Qur'an*. Londres 2000; Garbi Schmidt, "The Transnational Umma— Myth or Reality? Examples from the Western Diasporas", *The Muslim World* 95/2005; F. M. Donner, " From Believers to Muslims : Confessional Self-Identity in the Early Islamic Community ". *Al-Abhath* 50-51/2002 – 2003; F. M. Donner, "From Believers to Muslims. Patterns of Communal Identity in early Islam," in L. Conrad (ed.), *Studies in Late Antiquity and Early Islam, 4: Patterns of Communal Identity* 2003; B. M. Wheeler, "Ummah." In *Encyclopædia of Religion*, New York, 2005 ; Frederick M. Denny, "Meaning of Ummah in the Qur'an.", *History of Religions* 15/1975 ; Louis Massignon, « L'Umma et ses synonymes : notion de "communauté sociale" en islam », *Opera Minora* 1963 ; C. A. O. van. Nieuwenhuijze, "The Ummah, An Analytic Approach" *Studia Islamica* 10/1959; R.A. Saunders, "The ummah as nation: a reappraisal in the wake of the 'Cartoons Affair' ", *Nations and Nationalism* 14/2008; R. Firestone, *Jihad* 1999, p. 124: "The institution of the Umma".

<sup>260</sup> Hakam.

<sup>261</sup> A l'origine, SAHIFA, feuille de papier ; A. Ghedira, *Encyclopédie de l'islam*<sup>2</sup> VIII p. p. 863.

à partir des 12 tribus d'Israël. Mais ce n'est point un roi qui prend le pouvoir, pense-t-on.

L'Umma a quelque chose d'absolu, d'éternel, d'écrasant, d'étouffant : Umm est la mère, Umma n'est pas la communauté, mais la matrice, au lieu de patrie, la matrice, le ventre toujours fécond de la bête etc... Qui peut être contre sa propre mère, qui peut être contre l'Umma, sans quoi il est un monstre d'ingratitude... L'abandon se double d'une hérésie : la communauté dirigée par un prophète qui est dirigé par Allah, cela ne se refuse pas. Même de nos jours, en théorie, l'apostasie reste punie de mort, et personne d'enturbanné n'a encore eu l'intelligence liée au courage pour écarter la menace. Personne, jamais, nulle part.

L'umma musulmane est de nos jours une fiction, qui est toujours encouragée par des milliards de dollars, qui fait peur, et qui se dresse et se hérise exclusivement au cours de périodes d'hystéries collectives organisées par une minorité brutale et active, maîtresse du dogme et du livre. Au cours du pèlerinage mecquois, là où justement elle pourrait se rassembler, les autorités saoudiennes prennent bien soin de parquer tous les participants selon leur origines ethniques, pour éviter les confrontations.

Une surhumanité fait face à l'humanité, ou une humanité face à une non-humanité. En tout cas, un rapport malsain à l'autre est établi par une multitude de documents. D'ailleurs, s'il y a eu besoin de rédiger autant de textes appelant à la cohésion, à l'unité, à la fraternité, c'est pour en appeler à la norme, car dans la réalité, l'accord était bien loin de se faire. Tout a sans doute été pensé pendant les multiples guerres civiles, schismes et séditions qui ont suivi la mort de Muhammad.

Le rêve subsiste, qui peut devenir cauchemar pour autrui. Il renaît chaque fois dans les discours, et le plus souvent quand il s'agit de nuire aux infidèles et de montrer au front unique face à eux, aussi agressif que chimérique.

Une chimère en effet : après les bons sentiments des débuts, l'Umma a vite disparu, dès la première guerre civile, dès la première bataille qui voit s'affronter ouvertement, par les armes, des musulmans. Ce sera en 656, soit 24 ans après la mort de Muhammad, à la bataille dite du Chameau.

Tandis que la mosquée, et, auprès d'elle, des maisons pour le prophète et les principaux réfugiés coraychites, tels qu'Abou-Becr, Omar, Othmân s'élevaient rapidement, Mahomet étendait et consolidait son pouvoir; les anciennes inimitiés des Aus et des Khazradj s'éteignaient dans un sentiment à peu près général de soumission à son autorité et de dévouement à sa personne ; Yathrib changeait son nom antique eu celui de Médinel ennabi, la cité du prophète, ou Médiné Médine; et les deux tribus d'Aus et de Khazradj, pour consacrer le souvenir de l'appui qu'elles avaient donné à Mahomet, se confondaient sous la dénomination El-Ansar c'est-à-dire, les auxiliaires, les défenseurs. Elles comptaient cependant encore dans leur sein des idolâtres et des Juifs. Parmi les premiers, quelques-uns quittèrent la ville, et se retirèrent à la Mekke ; d'autres demeurèrent, et furent tolérés. Mahomet fit alliance avec les seconds ; il leur assura la liberté de religion et la paisible jouissance de leurs biens.

**Caussin de Perceval, Histoire des Arabes VIII, p. 21-22.**

La référence à la communauté comme étant « l'umma » ne peut être qu'un emploi islamique, et à cause de la chronologie des sources disponibles, il est impossible d'évaluer l'influence graduelle de ce concept sur des termes comparativement plus neutres tels que QAWM, NAS, AHL, et JAMAA. Quelques différences dans l'usage d'umma sont décelables mais mal datables. Le terme semble toujours désigner la communauté dans le sens de regroupement permanent, même de fraternité religieuse, mais contrairement à JAMAA (qui pourrait correspondre aux trois autres), jamais dans le sens précis d'assemblée. Un tel emploi pourrait suggérer qu'il s'agit d'un calque terminologique, mais cela vaut la peine de rappeler que l'imam préside non seulement l'umma, mais aussi l'assemblée durant la prière rituelle. Un lien direct entre l'umma et l'image de la "congrégation" sacrée de la tradition judéo-chrétienne ne peut pas être établi, mais il ne paraît pas déraisonnable de supposer que la plus ancienne connotation du terme était séculière (...)

L'emploi d'umma dans la Constitution de Médine doit être considérée comme indiquant simplement l'acte de séparation vis-à-vis de la société tribale du Hédjaz.

**J. Wansbrough, The Sectarian Milieu, p. 121,123.**

### **Une Médine contemporaine: la ville mauritanienne de Maata Moulana.**

Parallèle facile, certes. Facilité en plus par le nom de Médine, nom commun autant que propre: il peut s'appliquer à toutes les villes.

### **(Extrait d'un article de J. P. Tuquoi, paru dans Le Monde du 27 février 2008).**

D'abord, la surprise. Ici, au milieu des dunes de sable, surgie de nulle part, se dresse une vraie ville saharienne : des centaines de modestes habitations de brique ocre, des rues qui n'en sont pas, des présences fugitives et, dominant l'ensemble, les deux fins minarets d'une mosquée pointés vers le ciel. Pas âme qui vive donc pendant des dizaines de kilomètres de

piste, hormis quelques dromadaires, et soudain, comme dans un dessin animé, une cité bien réelle avec une palmeraie, des odeurs, des êtres humains.

Bienvenue à Maata Moulana, littéralement « le don de Dieu », la ville où l'on enseigne "l'islam, le vrai", dit un habitant. « L'islam, tout court », rectifie le chef de la communauté, un homme d'une cinquantaine d'années tout de blanc vêtu, avare de ses mots, Abdallah el hadj Ould Mishry que tout le monde appelle « El Hadj ».

Située à un peu moins de quatre heures de Nouakchott, la capitale de la Mauritanie, Maata Moulana est une sorte d'utopie vivante, une cité idéale qui vit au rythme de la religion musulmane, plus précisément d'une branche du soufisme tidjane, apparue au XIXe siècle au Maghreb avant d'essaimer en Afrique subsaharienne.

La vie de la cité est solidement encadrée. Pas d'alcool à Maata Moulana ni de tabac (toléré pour les seuls étrangers). Pas de poste de télévision dans les habitations. Des chefs de quartier sont chargés de faire respecter les lois de la cité et de résoudre les éventuels conflits de voisinage.

L'organisation sociale se fait par tranche d'âge. Les garçons de moins de 10 ans sont des "bourgeois" ; ils rejoindront ensuite la « génération de l'espoir », puis celle de « la foi » et enfin, à partir de 40 ans, celle des « sages ». A chaque génération, sa fonction dans la cité. La propreté de la ville – remarquable –, le désensablement des maisons, par exemple, incombent aux plus jeunes.

Une organisation identique est appliquée aux femmes. Leur sort est probablement plus enviable que dans le reste de la Mauritanie. La polygamie est admise (« El Hadj » a trois épouses issues de tribus différentes), mais sous condition : il faut être un « sage » et disposer d'un revenu confortable. Maata Moulana se revendique comme la ville de Mauritanie où le taux de scolarisation des femmes est le plus élevé.

À Maata Moulana, la présence de l'État est en pointillé. Il y a des écoles primaires, un collège et un lycée, mais pas de police. Les impôts locaux sont acquittés par un délégué de la cité au nom de la collectivité. La répartition et le recouvrement sont une affaire interne qui ne concerne pas l'administration. Deux types de monnaie continuent à coexister : les dents de poisson finement travaillées par les femmes, qui les utilisent aussi comme parures, et les pièces et les billets de banque de l'État.

La vie politique nationale n'a pas droit de cité à Maata Moulana. En cas de scrutin, « El Hadj » fait en sorte que tous les candidats recueillent un même nombre de voix. C'est ce

qui s'est passé aux dernières législatives et, en 2007, à l'élection présidentielle – alors qu'un des deux candidats appartenait à la confrérie tidjane. « Il était important de conserver l'amitié de tous les candidats », explique le cinéaste Abderrahmane Salem, qui a grandi à Maata Moulana.

### **La supériorité de l'Umma pour l'ancien recteur de l'université d'Al Azhar.<sup>262</sup> (M.S. Tantawi, Une communauté croyante au milieu).<sup>263</sup>**

Voici ce qu'est la communauté mahométane qui a atteint le sommet de la vertu, qui a gravi le trône des doubles propriétés et qui a escaladé la pointe de la justice de sorte qu'elle se décore de ses parures, qu'elle s'orne de ses habits! C'est pourquoi elle est digne de porter témoignage de la vérité face à toutes les autres communautés. La preuve de cela en est la parole d'Allah: Ainsi nous faisons de vous une communauté au milieu afin que vous soyez témoins face aux hommes et que l'envoyé le soit face à vous.<sup>264</sup> Cela signifie: nous faisons de vous une communauté d'hommes droits et bons.<sup>265</sup>

Car les meilleures choses sont les choses du milieu, ainsi que s'exprimait le seigneur de tous les envoyés, la lumière de la droite conduite des jinns et des hommes. Zuhayr ibn Abu Sulman a écrit : ils sont les gens du milieu, les hommes se plient à leur jugement lorsque l'une des nuits néfastes les recouvrent.

C'est aussi de cette façon que le sublime Allah parla dans le texte univoque de l'Envoi en mettant en lumière le poids, la valeur extraordinaire et le rang sublime de la communauté mahométane : vous êtes la meilleure communauté qui ai jamais existé chez les hommes. Vous ordonnez ce qui est juste et vous interdisez ce qui est condamnable.<sup>266</sup>

Et Muhammad, dit comme le transmet Abu Sayd al Khudri: « En vérité, cette communauté sera la 70<sup>e</sup> de 70, la meilleure, la plus noble, la dernière de toutes! »

<sup>262</sup> Pour ce personnage éminent de l'islamisme sunnite, la

<sup>263</sup> Minbar al Islam, mars 1977; Trad T. Nagel, *Mahomet*, p.306. Le but de l'exhortation est de regrouper tous les musulmans autour de Sadate et du roi saoudien Khalid, pour attaquer Israël et prendre Jérusalem. Aucun signe de modération dans son esprit.

<sup>264</sup> Q2/184.

<sup>265</sup> A noter la densité et la subtilité de l'exégèse.

<sup>266</sup> Q3/110.

### **La vénération due aux musulmans.**

**(Cheikh el Bousiri, « La Bordah » v. 118-120).<sup>267</sup>**

Un pilier de l'angle indestructible du secours divin nous appartient ! Comme Allah a appelé nos hérauts à l'obéissance envers lui, nous sommes devenus grâce au plus noble des envoyés la plus noble des communautés !

## 2

### La prise de contrôle des Banu Najjar

Muhammad profite d'un coup du sort pour prendre le pouvoir sur une petite tribu, dont on ne sait trop si elle est juive ou arabe. Elle doit faire partie de la tribu des Khazraj, mais l'influence juive y semble très forte. Elle apparaît dans la Constitution de Médine comme un groupe juif allié.

Ce qui se passe est une répétition en petit de ce qui adviendra plus tard. Il s'agit de la tribu avec laquelle son clan avait de lointains liens familiaux, remontant à son grand-père.

L'avantage de choisir comme point d'appui une petite tribu est de ne pas susciter de jalousie entre les deux grandes tribus arabes. Par la suite, d'ailleurs, on n'entend quasiment plus parler d'elle, comme si elle n'avait pas pu se prévaloir de cette gloire, comme si elle n'avait jamais existé. Pour finir, le clan est si petit que plus tard, il ne pourra pas se prévaloir du choix prophétique pour avoir des visées hégémoniques.

D'anciennes relations familiales, lointaines et sans doute reconstituées, ont pu favoriser l'installation de Muhammad dans la ville. Elles se constituent autour de la lignée maternelle, tandis que La Mecque garde le contrôle du lignage paternel, le

---

<sup>267</sup> Ed. R. Basset, Paris 1894.

seul qui compte, théoriquement. Et le chef de clan meurt juste quand il le faut. Allah est donc bien miséricordieux.

Ces traditions sentent l'astuce autant que pue un chameau très sale.

### **De l'histoire ancienne.**

L'occasion est belle de (re)découvrir Salma, une aïeule, une sacrée foutue bonne femme.

#### **(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 88).**

Hashim était allé à Médine et avait épousé Salma bint Amir, un des Adiyi ibn al Najjar. Avant, elle avait été mariée à Uhaya ibn Julah ibn Harish ibn Jahjaba ibn Kulfa ibn Awf ibn Amir ibn Malik ibn Aws<sup>268</sup> et lui avait donné un fils appelé Amir. En accord avec la haute situation qu'elle avait parmi ses gens, elle ne désirait se marier à la condition qu'elle puisse conserver le contrôle sur ses propres affaires. Si elle n'aimait pas un homme, elle le quittait.

Hashim, elle donna Abdul Muttalib, qu'elle appela Shayba.

#### **(ibn Khaldun, Livre des Exemples p. 306).<sup>269</sup>**

La mère du prophète, Amina bint Wahb ibn Abd Manaf ibn Zuhra, l'emmena en visite chez les oncles du côté maternel (AKHWAL) de son grand-père Abd al Muttalib, les Banu Adi ibn an-Najjar, à Médine. Elle aussi avait avec eux des liens de parenté en ligne maternelle.

#### **(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 346).**

Au cours des mois de la construction de la mosquée, Abu Umama Asad ibn Zurara est mort ; il fut pris par la diphtérie et de raclements de gorge.

... l'apôtre a dit :

-Quel malheur que la mort d'Abu Umama! Les Juifs et les Arabes munafiqun<sup>270</sup> diront sans doute: « s'il est prophète, son compagnon ne serait pas mort » mais vraiment je n'ai pas de pouvoir d'Allah concernant mes compagnons et moi-même.

---

<sup>268</sup> Le nom de l'individu a pour une fois été laissé dans son intégralité: plus il est long, par l'ajout des patronymes, plus l'individu est honoré comme noble.

<sup>269</sup> Ed. de la PLéiade.

<sup>270</sup> "Hypocrites".

... Quand Abu Umama est mort, les Banu al Najjar sont venus voir l'apôtre, parce qu'Abu Umama était leur chef, qu'il tenait un rang élevé, que l'apôtre connaissait, et qu'il pouvait nommer quelqu'un parmi eux pour le remplacer ; à cela, l'apôtre répondit :

-Vous êtes mes oncles maternels, nous sommes de la même famille, donc je serai votre chef.

L'apôtre ne voulait pas préférer l'un ou l'autre. Alors, les Banu Najjar se sont considérés comme très honorés d'avoir l'apôtre comme leur chef.

**(Bukhari, Sahih 78/47).**

Abu Osayd as Saydi rapporte que le prophète a dit:

-La meilleure famille des ansar est celle des Banu Najjar.

### 3

## L'Ummanité contre l'humanité

Voici une petite somme de documents qui mentionnent la naissance de ce nouveau genre politique, l'Umma, dite aussi « La meilleure communauté au monde ».<sup>271</sup> Ce sont surtout des extraits du Coran, où Muhammad aurait consigné

---

<sup>271</sup> De « UMM », la mère: « communauté » ; cf. L. GARDET, *L'islam : religion et communauté*, Paris : Desclée de Brouwer , 1982 ; F. M. Denny, "The meaning of ummah in the Quran", *History of religions* 15, 1975; M. J. al Faruqi, "Umma: the orientalist and the quranic concept of identity", *Journal of Islamic Studies* 16, 2006; Amikam Elad, "Community of Believers of 'Holy Men' and 'Saints' or Community of Muslims? The Rise and Development of Early Muslim Historiography", *Journal of Semitic Studies* 47, 2002; F. E. Peters, *Allah's Commonwealth; a history of Islam in the Near East, 600-1100 A.D.*, New York, 1973; A. Elad, « Community of Believers of "Holy Men" and "Saints" or Community of Muslims? The Rise and Development of Early Muslim Historiography », *Journal of Semitic Studies*, 47/1, 2002; F. E. Peters, *Allah's Commonwealth*. New York, 1973; B. M. Wheeler, "Ummah." In *Encyclopedia of Religion*, New York, 2005.

un certain nombre de réflexions, admonestations et exhortations, qui toutes, tendent à donner à la communauté un statut supérieur et à ses membres une position dominante.<sup>272</sup> Ces extraits doivent consolider la « constitution » en lui donnant une apparence de sacralité et l'autorité absolue du chef est aussi rappelée avec constance. Il n'existe rien encore qui puisse constituer une base à une vraie réflexion politique.

La communauté est certes celle de Médine, mais elle est l'archétype exacte de la communauté de tous les musulmans. Exclusivité et supériorité sont les caractères fondamentaux de la première et de la seconde. C'est ainsi que la notion de Communauté, toujours d'actualité, s'oppose absolument à la notion d'Humanité. Le document dit « Constitution de Médine » qui en fixe les bases, est rédigé afin de constituer un front commun contre des adversaires anonymes, et qui ensuite, seront tous ceux qui seront en contact avec l'islamisme conquérant.

Le lecteur sera bien avisé de se souvenir que cette communauté que l'on présente ici est le résultat d'une reconstitution très éloignée dans le temps : l'islamisme de la période impériale s'invente un concept unificateur, de nature mythique en espérant lutter contre toutes les tendances centripètes qui l'affligent. Le but profond est de toujours remonter le moral islamique, de flatter, de composer une appartenance fictive, laquelle console des régimes injustes et oppressifs dont le monde musulman a le secret.

Si vraiment le lecteur veut être confronté à un véritable prophète et chef d'État, législateur et combattant (mais on peut vivre bien sans), qu'il aille voir qui est Lénine. Là, c'est un humain véritable, miracle de conviction et d'intelligence, modèle d'activisme et de rigueur. Révolutionnaire certes, et brutal, mais à l'évidence plus humain, et même plus émouvant que le chamelier de La Mecque. Plus honnête, plus authentique, plus humaniste et absolument sincère, et conscient de ses actes et de leurs conséquences. Allah n'était pas son dieu, mais Marx, et il en a été le

---

<sup>272</sup> F. M. Deny, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. community and society in the Qur'an.

prophète et le messager fidèle et remarquable, adaptant la parole de son seigneur aux circonstances de son temps.

La définition de l'Umma à Médine est une chose assez simple, et peut se résumer à une addition : l'Hégire+ la foi+ le jihad. L'Hégire, en tant que participant au déplacement, et sinon, en désespoir de cause, en accueil.

**(ibn Kathir, Tafsir 10).**

Le sens du mot Ummah.

Le mot Ummah est employé par le Coran et la Sunna dans plusieurs significations. Parfois, quand il est utilisé, il signifie même une période de temps.

...

Le mot Ummah est aussi employé pour parler d'une religion et de la foi religieuse. C'est aussi ce qu'Allah dit à propos des polythéistes.

...

Le sens du mot ici<sup>273</sup> est celui de ces gens qui ont un messager envoyé parmi eux. Le sens de Ummah dans ce contexte inclut les croyants et les incroyants parmi eux.

...

Le mot Ummah est aussi utilisé pour signifier une secte ou un parti (HIZB).<sup>274</sup>

**(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 117).**

Omar dit :

-Comptons à partir du jour où le prophète effectua sa fuite à Médine ; car en cette année se manifesta le pouvoir de l'islam, la vérité s'affermir et l'erreur fut confondue ; aucun fait plus important que celui-là n'est survenu dans le monde. Par conséquent, l'année de la Fuite<sup>275</sup> fut établie comme ère.

---

<sup>273</sup> Corpus coranique 10/47.

<sup>274</sup> Le mot, normalement, qui s'oppose à UMMAH.

<sup>275</sup> Zotenberg traduit le mot par Fuite, même si le mot Emigration correspond mieux au sens véritable.

**Croyants et soumis.**

Le thème est donc la création de nouveaux liens sociaux, différents de relations habituelles de patron à client.

Il y a encore à ce moment quelque respect pour les traditions tribales.

Les croyants ne sont pas encore musulmans au sens strict (Soumis). Le terme est privilégié dans les débuts de Muhammad à Médine. Le second n'intervient qu'à la fin de l'apostolat, quand la rupture avec les Juifs est consommée. La nouvelle religion n'est pas encore vraiment l'islamisme, comme il voudra se présenter plus tard.

Les Croyants devraient être ceux qui sont restés à La Mecque, qui partiront bientôt ou resteront jusqu'en 630.

**(Corpus coranique d'Othman 8/73-74).**

Ceux qui croient, qui ont émigré et mené combat, de leurs biens et de leurs personnes, dans le chemin d'Allah, ceux qui leur ont donné refuge et les ont secourus (AWAU WA NASARU), – tous ceux-là sont affiliés les uns aux autres.

Avec ceux qui croient, mais n'ont pas émigré, vous n'aurez aucune affiliation jusqu'à ce qu'ils émigrent ; s'ils vous demandent secours, eu égard à la religion, à vous de les secourir sauf contre des gens entre lesquels et vous existe une alliance.

Allah, sur ce que vous faites, est clairvoyant.

Ceux qui sont infidèles sont affiliés les uns aux autres. Si vous n'assistez pas les croyants non encore émigrés il y aura tentation d'abjurer sur la terre et grand scandale.

Ceux qui croient, qui ont émigré et mené combat dans le chemin d'Allah, ceux qui leur ont donné refuge et les ont secourus – tous ceux-là sont véritablement les croyants.

À eux pardon et généreuse attribution, dans l'au-delà.

**Apostille.**

La nouvelle communauté domine les autres subdivisions sociales, mais ne les efface pas: famille, clan, tribu.

**(Reprise du Corpus coranique 8/76 dans la vulgate d'Othman).<sup>276</sup>**

Ceux qui, ayant cru par la suite, ont émigré et mené combat avec vous, ceux-là sont aussi des vôtres.

Toutefois, ceux liés par la consanguinité sont mutuellement plus proches, dans la prescription d'Allah.<sup>277</sup>

Allah, sur toute chose, est omniscient.

**(Corpus coranique d'Othman 2/122).**

Seigneur ! fais de nous des soumis à toi, et de notre descendance, fais une communauté soumise à toi!

Fais nous voir nos pratiques cultuelles !

**(Corpus coranique d'Othman 22/35).**

À chaque communauté, nous avons donné une pratique cultuelle (MANSAK) pour que ses membres invoquent le nom d'Allah sur la bête de troupeaux qu'il leur a attribué.

Votre divinité est une divinité unique.

Soumettez-vous!

**(Corpus coranique d'Othman 22/66).**

À chaque communauté nous avons donné une pratique cultuelle que se membres suivent.

Qu'ils ne se disputent point contre toi au sujet de l'ordre!

**(Corpus coranique d'Othman 6/42).**

Certes nous avons envoyé des messages à des communautés avant toi, prophète ! et nous les avons frappées d'infortune et de malheur, espérant que peut-être elles s'humilieraient.

**(Corpus coranique d'Othman 9/100).**

Allah e été satisfait des prédécesseurs des premiers parmi les émigrés et des auxiliaires, ainsi que de ceux qui suivirent en leur bienfaisance.

---

<sup>276</sup> Th. Noldeke, *Geschichte des Qoran* I, p. 243.

<sup>277</sup> C.A.O. van Nieuwenhuijze, "The Umma, an analytic approach", *Studia islamica* 10 /1959.

**(Corpus coranique d'Othman 2/137).**

Ainsi nous avons fait de vous, croyants, une communauté éloignée des extrêmes<sup>278</sup>, pour que vous soyez témoins à l'encontre des hommes et que l'envoyé soit témoin à votre rencontre.

**(Corpus coranique d'Othman 98/4-5).**

C'est là la communauté immuable (QAYYIM). Ceux qui auront été incroyables, parmi les détenteurs de l'Ecriture et les associateurs<sup>279</sup>, seront dans le feu de la Géhenne où, immortels, ils demeureront. Ceux-là sont le pire de l'humanité.

**(Corpus coranique d'Othman 23/52-3).**

Cette communauté qui est la vôtre est vraiment une communauté unique (UMMA WAHIDA).

**(Corpus coranique d'Othman 3/100-6).**

Que surgisse de vous une communauté dont les membres appellent au bien, ordonnent le convenable, interdisent le blâmable, et demandent aide à Allah contre ce qui les frappe!

Ceux-là sont les bienheureux.

(...)

Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes (ANTUM KHAYR UMMA UKHRIJAT LIL NAS) : vous ordonnez le convenable (AMIR BIL MARUF), interdisez le blâmable (NAHIAN AL MUNKAR) et croyez en Allah (IMAN BILLAH).

**(Corpus coranique d'Othman 18/102).**

Ceux qui sont infidèles pensent-ils qu'ils pourront prendre mes serviteurs comme patrons, en dehors de moi?

Nous avons préparé la Géhenne, en partage, aux infidèles.

**(Corpus coranique d'Othman 9/85-6).**

Jamais tu ne prieras sur celui d'entre eux qui sera mort (LA TUSALLI ALA HADIN MINHUM MATA ABADAN), et jamais tu ne te dresseras sur sa tombe (WALA TAQUM ALAQABRIHI).

---

<sup>278</sup> texte: "médiane", "moyenne". Que sont les extrêmes? Une multitude d'interprétations est possible et ont été proposés. Une des plus séduisantes est que les extrêmes sont les juifs et les chrétiens.

<sup>279</sup> Juifs et chrétiens.

Ces gens sont infidèles envers Allah et son envoyé (INNAHUM KAFARA BILLAH WA RASULIHI) , et ils meurent pervers (WAHUM FASIQUN).

Que ni leurs biens ni leurs enfants ne te soient un attrait!

Allah veut seulement , de leur fait, les tourmenter en la vie immédiate...

**(Corpus coranique d'Othman 9/114).**

Il n'est ni du prophète ni des croyants de demander pardon à Allah pour les associateurs -fussent-ils leurs proches- après que s'est manifesté aux croyants et au prophète que ces associateurs seront les hôtes de la fournaise.

**(Corpus coranique d'Othman 5/104).**

Ô vous qui croyez! N'ayez cure que de vous-même.

Celui qui est égaré ne saurait vous nuire quand vous êtes dans la bonne direction.

Vers Allah sera votre retour, à tous, et il vous avisera de ce que vous faisiez.

**(Corpus coranique d'Othman 48/29).**

Muhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. (...)

**Muhammad coiffeur visagiste.**

**(Muslim, Sahih 2/ 500).<sup>280</sup>**

Le messager d'Allah a dit :

- Agissez contre les polythéistes, rasez bien la moustache et laissez pousser la barbe.<sup>281</sup>

**(Bukhari, Sahih 72/ 780).<sup>282</sup>**

Le prophète a dit :

- Faites l'inverse des païens. Gardez la barbe, mais coupez court la moustache.

---

<sup>280</sup> Source internet: msa-usc Compendium of Muslim Texts.

<sup>281</sup> Récit d'ibn Omar.

<sup>282</sup> Récit de Nafi.

**(Muslim, Sahih 2/ 501).<sup>283</sup>**

Le messager d'Allah a dit :

- Coupez bien la moustache, laissez pousser la barbe et vous agissez ainsi contre les adorateurs du feu.

**Les musulmans idéaux.****(Tirmidhi, Hadith Qudsi 180).<sup>284</sup>**

Tirmidhi a rapporté de son côté ce hadith dans son Sahîh, chapitre sur l'ostentation et la recherche de la renommée.

Abu Hurayra a dit : Le messager d'Allah m'a rapporté ceci : Au Jour de la résurrection, Allah descendra vers les gens pour juger entre eux. Chaque communauté s'agenouillera alors. Les premiers à être jugés seront : un homme qui avait appris par cœur le Coran, un homme qui avait été tué dans la voie d'Allah et un homme qui avait été comblé de richesses. Allah dira à celui qui avait appris le Coran :

-Ne t'ai-je pas appris ce que J'ai révélé à mon messager ?

L'homme répondra :

-Oui, Seigneur !

Il lui dira :

-Et qu'as-tu fais de ce que tu as appris ?

Il répondra :

-Je passais mes nuits et mes jours dans sa récitation.

Allah lui dira :

-Tu as menti ! et les anges lui diront la même chose.

Il lui dira :

-Tu as plutôt voulu que les gens disent: « Untel est un récitateur. » Or, cela a été dit !

On amènera ensuite l'homme comblé de richesses, et Allah lui dira :

-Ne t'ai-je pas comblé de richesses au point de te passer de n'importe quel autre homme ?

Il répondra :

- Oui, Seigneur !

Il lui dira :

-Qu'as-tu fais de ce que je t'ai donné ?

Il répondra :

<sup>283</sup> Récit d'Abu Hurayra.

<sup>284</sup> Somme de Hadiths Qudsi, ed. M. Boudjenoun, Paris 2006.

-Je rendais visite à mes parents et proches et je dépensais en leur faveur.

Il lui dira :

-Tu as menti ! et les anges lui diront la même chose.

Il lui dira :

-Tu as plutôt voulu que les gens disent: « Untel est généreux. » Or, cela a été dit.

On amènera ensuite celui qui a été tué dans la voie d'Allah, et Allah lui dira :

-Pour quelle cause as-tu été tué ?

Il répondra :

-Tu m'as ordonné de lutter dans ta voie et j'ai lutté jusqu'à ce que je fus tué.

Allah lui dira :

-Tu as menti ! et les anges lui diront la même chose.

Il lui dira :

-Tu as plutôt voulu que les gens disent: « Untel est brave. » Or, cela a été dit.

Abu Hurayra ajoute : Le messager d'Allah me donna ensuite une tape sur mes genoux en me disant :

-Ô Abu Hurayra ! Ces trois hommes seront les premières créatures d'Allah, avec lesquelles le feu sera allumé le Jour de la résurrection.

### **L'Umma dans le discours final.**

**(Waqidi, Kitab al Maghazi, p. 1103).<sup>285</sup>**

Chaque musulman est le frère de chaque musulman, ils ne sont les uns envers les autres, rien d'autre que des frères. Aucun musulman ne doit toucher au sang et aux biens d'un autre musulman sauf avec son accord.<sup>286</sup> Il m'a été ordonné de combattre contre tous les hommes jusqu'à ce qu'ils disent : « Il n'y a de dieu qu'Allah. » S'ils disent cela, ils protègent leur sang et leur fortune, et Allah sera leur juge. Ne commettez pas d'injustices envers vos prochains ! Ne devenez pas incroyants après ma mort de sorte que vous vous tueiez les uns les autres !<sup>287</sup> Je vous laisse quelque chose auquel (vous devez vous tenir pour) ne pas tomber dans l'erreur: le Livre d'Allah !<sup>288</sup> Ai-je transmis cela clairement ?<sup>289</sup>

---

<sup>285</sup> Ed. Jones, Londres 1966; trad. T. Nagel.

<sup>286</sup> Cf.Q2/178.

<sup>287</sup> Invention rétroactive, datant certainement de la période des guerres civiles, ou plutôt des périodes.

<sup>288</sup> Il faudrait se demander pourquoi parfois il est appelé Coran, et parfois Livre d'Allah. Est-ce le résultat d'un hasard?

<sup>289</sup> Interrogation purement rhétorique.

**(An Nawawi, Hadith 74).**

Ibn Abbas a dit: Le messager d'Allah a dit :

-On a fait défiler devant moi les communautés religieuses. Je vis alors un tel prophète et avec lui moins de dix adeptes, tel autre avec un ou deux partisans et un tel autre n'en ayant aucun. Tout à coup on éleva vers moi une foule énorme et je crus que c'était ma communauté. Mais on me dit : Voilà Moïse et sa nation. Regarde plutôt à l'horizon. Je regardai et vis apparaître des masses innombrables. On me dit alors : Regarde de l'autre côté de l'horizon et voilà surgir une foule immense. C'est tout cela ta nation et, avec elle, soixante-dix-mille hommes qui entreront au Paradis sans subir aucun jugement et aucun tourment. Puis il se leva et rentra chez lui. Les gens se mirent alors à conjecturer sur ces bienheureux qui entreront au Paradis sans jugements ni tourments. Certains dirent : C'est sans doute ceux qui ont été les compagnons du prophète. D'autres dirent : Ce sont peut-être ceux qui sont nés en islam et n'ont ainsi jamais rien associés à Allah. On fit d'autres supputations. C'est alors que le messager d'Allah se présenta à eux de nouveau et leur dit :

-À propos de quoi discutez-vous ainsi ? Ils lui dirent l'objet de leurs discussions et il dit : Ce sont plutôt ceux qui ne soignent pas par les incantations et ne se font pas soigner par elles. Ceux qui ne croient point au mauvais augure et qui s'en remettent en tout à leur Seigneur. Juste à ce moment se leva Ukkasha ibn Muhsin qui dit : Prie Allah pour que j'en sois ! Il lui dit : Tu es effectivement l'un de ceux-là. Quelqu'un d'autre se leva pour faire la même demande. Il lui dit : C'est là une faveur où t'a déjà précédé Ukkasha.

**(Nasa, Hadith 3952).**

L'envoyé d'Allah dit :

- (Verser) le sang d'un musulman, qui atteste qu'il n'y a d'autre divinité que qu'Allah et que je suis l'Envoyé d'Allah, n'est permis que dans l'un des 3 cas suivants : une vie pour une vie, l'homme ou la femme marié(e) commettant l'adultère, l'apostat qui s'écarte de la communauté musulmane.

**Des fourmis musulmanes.****(En Nisay, Hadith Qudsi 200).**

...le prophète a dit:

-Une fourmi<sup>290</sup> a piqué un prophète, et il ordonna qu'on brûle toute la fourmilière. Allah lui révéla alors: « Est-ce parce que tu as été piqué par une fourmi que tu as brûlé toute une communauté qui chante la gloire d'Allah. »

---

<sup>290</sup> AL NAML (nom de la sourate 27).

**(Bostani, Hadith shiite 465).**

Le prophète a dit :

-Tout musulman est sacré (MUHARRAM)<sup>291</sup> pour le musulman.

**(Bostani, Hadith shiite 466).**

Le prophète a dit :

-Le sang, les biens et l'honneur de tout musulman sont sacrés pour un musulman.

**(Bostani, Hadith shiite 465-6).**

Le prophète a fait ce discours à Mina :

-Ô gens ! Ecoutez ce que je vais vous dire et saisissez-le, car peut-être ne vous rencontrerais-je plus ici après cette année.

Et le Messager d'Allah de demander aux gens présents:

-Quel jour est le plus sacré ?

- Ce jour-ci, répondirent-ils.

-Quel est le mois le plus sacré ? demanda-t-il encore.

- Ce mois-ci, répondirent-ils.

-Et quel est le territoire le plus sacré ? questionna-t-il.

- Ce territoire-ci, convinrent-ils.

Le prophète conclut alors :

-Le sang et les biens de chacun de vous sont aussi sacrés entre vous que le sont pour vous ce jour-ci, ce mois-ci et ce territoire-ci, et ce jusqu'au Jour du Jugement où vous serez interrogés sur vos actes.

Et le prophète leur demanda :

-Vous ai-je bien communiqué le message ?

- Oui, affirmèrent-ils.

- Ô Allah ! Sois-en le Témoin, dit le Messager d'Allah

---

<sup>291</sup>Interdit.

## 4

## La matrice islamique, ici et maintenant

La notion d'Umma est admirablement artificielle, mais aussi diablement efficace. L'illusion se répand vite de son existence, auprès d'une multitude de populations abandonnées. L'idée d'umma est manipulée, transformée, détournée. Elle permet aux foules de regarder ailleurs, de s'emplir d'espoir. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, elle a connu une nouvelle jeunesse, subventionnée qu'elle était par le miracle des revenus pétroliers. Elle a ensuite été reprise, et souvent captée par les mouvements islamistes militants et violents, comme la référence centrale de leur révolution mondiale.

Les discours se suivent, mais l'Umma reste un monstre de papier, qui n'a pour unique aspect positif que de faire peur aux autres, et qui jamais n'arrive à surpasser les intérêts nationaux. L'illusion subsiste pour les petits, panse les plaies, alimente la paranoïa collective.

### **Les devoirs de l'Umma pour un théoricien du jihad.**

La notion de sommet permet de dépasser celle de « pilier de la religion ». L'auteur de ces réflexions est l'Égyptien bien connu, adjoint d'Usama ibn Laden. Les lecteurs noteront qu'il connaît bien la doctrine et les textes. Il est à l'aise dans son domaine, quoi qu'on puisse lui reprocher par ailleurs.

### **(Ayman al Zawahiri, L'Allégeance et la Rupture).<sup>292</sup>**

En conclusion, nous appelons notre umma, et surtout ses jeunes combattants, à l'endurance et à la certitude, l'endurance pour porter les charges de la religion, et notamment le sommet de ses obligations : le jihad dans la voie d'Allah. Allah (qu'Il soit exalté !) a dit : Ô vous qui croyez ! Soyez

---

<sup>292</sup> Collectif, *Al Qaida dans le texte*, Paris 2005, p. 363.

patients ! Encouragez-vous mutuellement à la patience ! Soyez fermes ! Craignez Allah ! Peut-être serez-vous heureux ! (La famille d'Imran).<sup>293</sup>

Ainsi qu'à la certitude de la promesse d'Allah (qu'il soit exalté!)

Car il a dit (qu'Il soit exalté Allah a écrit : « Moi et mes prophètes, nous vaincrons sûrement ! »

Allah est fort et puissant! (La dispute).<sup>294</sup>

Muslim' a rapporté un hadith qu'il tenait Oqba ibn Amir (qu'Allah l'agrée !) : « J'ai entendu le messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Une partie de ma communauté continuera à combattre pour Allah, en vainquant ses ennemis, sans souffrir de ceux qui s'y opposent, et ce jusqu'au jugement dernier. »

Enfin, notre dernière parole sera pour louer Allah, Seigneur les mondes, et lui demander qu'il accorde paix et salut à notre Seigneur Mohammad, sa famille et ses compagnons.

## **L'Umma et ses ennemis vue par les combattants du jihad.**

### **(Epître III du « Manuel d'al Qaïda »).**<sup>295</sup>

PRÉAMBULE. L'ISLAM... LA NATION MUSULMANE

Cette Nation s'est toujours située à mi-chemin entre l'Est et l'Ouest entre le Nord et le Sud... Elle fut un juste milieu en tout... À l'inverse de l'Occident qui a été fondé, depuis le début de son histoire, sur la domination et le nationalisme... sur l'exploitation des classes et la prééminence d'une classe, en l'occurrence les nobles et les aristocrates... sur la domination d'une race sur les autres: tantôt les Romains, tantôt les Allemands, puis les Français et les Anglais, avant d'arriver aux Américains...

Les pays de l'Est en revanche, vivaient à l'opposé et à contre-courant de cet Ouest. Ils ont introduit une révolution dans l'histoire de l'humanité en mettant les laissés-pour-compte et les brigands au pouvoir. Mais cette classe a voulu réaliser l'égalité en toute chose parmi les humains, qu'ils ont réduits à leurs besoins vitaux, tels des animaux (l'alimentation, l'habitation, la reproduction). De ce projet est née une théorie noire, le communisme, qui a écrasé l'humain et l'a transformé en animal domestiqué. Elle lui a fait perdre son humanité, par laquelle Allah l'a distingué des autres êtres...

L'islam est à l'opposé de tout cela. Il est la voie unique qui permet de se comporter avec l'humain en tant qu'humain. Il a permis de fonder pour ses fidèles une société vertueuse, régie par la justice divine. Il a aboli les distinctions de classes parmi eux. Désormais, il n'existe aucune différence entre le riche et le pauvre, ni entre le noble et l'humble. Les relations sociales sont fondées sur la

<sup>293</sup> Corpus coranique 3/200.

<sup>294</sup> Corpus coranique 58/21.

<sup>295</sup> *Le Manuel de recrutement d'al Qaïda*, trad. M. Guidère, N. Morgan, Paris 2007, p.92-4.

miséricorde et la solidarité au point que le riche ne peut profiter de son sommeil ni apprécier sa nourriture s'il sait que son voisin pauvre souffre de la faim... C'est ainsi qu'était la société musulmane.

Ensuite, lorsque l'islam est parti à la conquête du monde, ce fut pour sauver l'humanité et l'élever à sa noblesse et à sa miséricorde. Il a réuni ainsi, sous un même toit toutes les races, les ethnies et les nationalités. Je dis bien : toutes ! Sous une même bannière, sans distinctions, ni privilèges. Un Allah unique, une seule doctrine, une même Nation. Seule la piété fait la différence.

Ainsi, l'Ouest est parti de sa prétention et de son caractère arrogant pour faire des distinctions entre les humains. Il les a réduits à l'état d'esclavage, a usurpé leurs richesses et s'est fait proclamer « race supérieure », en considérant les autres comme des esclaves...

À l'Est, ils sont partis de la bassesse et de la haine pour effacer l'humanité des êtres. Ils ont réduit les humains à des troupeaux de bêtes, qui n'ont d'autre objectif que la satisfaction de leurs désirs les plus vils...

À l'inverse, l'islam est parti avec son enseignement divin, il pour guider l'humanité vers la volonté de son Créateur. Il a libéré les humains de l'esclavage et les a élevés à l'adoration du Seigneur. Il a élevé la nature des êtres et ses habitudes en leur évitant le péché et la déviation. Devant Allah, nulle différence. Il n'y a que la justice sous le soleil de l'islam...

C'est cela l'islam véritable, notre religion que nous devons connaître avant de partir à la rencontre de notre Nation et du monde entier...

Et c'est par là que je commencerais: si telles sont les qualités de cette Nation et telle est sa vision des humains; si son hostilité aux autres est motivée par des raisons spirituelles et non pas par des conflits concernant le partage des richesses ni du pouvoir ni la satisfaction des viles envies, alors cette Nation-là est digne d'être la première et l'exemple. Mais pour cela, encore une fois, il lui faut s'attacher à sa religion. Il faut que cette religion soit son moteur. C'est pourquoi nous devons aujourd'hui la vivifier en elle, la préparer de nouveau à être un exemple. Car il n'est pire Nation qu'une nation sans religion qui l'anime...

Question: Comment faire pour mobiliser la Nation psychologiquement et moralement afin qu'elle entre en guerre et qu'elle en assume les conséquences ?

Allah a fait don à la Nation et au monde en réunissant, à ce moment de l'histoire justement, tous les éléments qui rendent la Nation prête psychologiquement et moralement à s'engager dans la guerre et à en assumer les conséquences. Car Al-Qaïda a fait des miracles. Tout ce que l'Occident judéo-croisé a détruit en un siècle, tout ce qu'il a fait pour déchirer, éparpiller et diviser l'unité de la Nation, pour aliéner sa religion, assassiner ses symboles et ses cadres, tout cela Al-Qaïda l'a réparé en quatre ans: de l'attentat contre l'ambassade de Nairobi à l'attaque contre le Pentagone... Depuis, il n'y a plus qu'unité, solidarité, retour à la religion, symboles vifs, jeunes, actifs... Qu'Allah les bénisse tous!

### **La communauté musulmane pour un « théologien modéré ».**

**(S. H. Boubakeur, *Traité moderne de théologie islamique*, Paris 2003, p. 50).**

La nationalité musulmane est une supranationalité, essentiellement morale et indivisible, fondée sur l'accord des âmes et des cœurs. Elle est au-dessus de toutes les nationalités fondées sur la race, la langue, la politique, l'intérêt, les données de l'histoire ou de la géographie. La foi exige du croyant le devoir de s'y comporter, non comme un individu égoïste ou isolé, mais en membre d'une communauté dont il partage les joies et les amertumes, « une communauté de juste milieu » ; « la meilleure des communautés surgie parmi les hommes, ordonnant le bien et interdisant le mal ». La communauté musulmane actuelle est, de par sa foi, l'héritière et la continuatrice des communautés précédentes. Au fond, il s'agit d'une « seule et unique communauté adorant le même Dieu », et se perpétuant à travers les générations. Les croyants d'hier (salaf)<sup>296</sup> et ceux d'aujourd'hui (khalaf) appartiennent, en dehors du temps et de l'espace à la même famille spirituelle dont les vivants et les morts sont liés à Dieu et entre eux par un lien indissoluble. C'est pourquoi, on associe dans la supplique de miséricorde finale de chaque prière « les croyants et les croyantes, les Musulmans et les Musulmanes, vivants et morts ». Autant dire qu'une rupture avec Dieu signifie aussi la rupture du mécréant, de l'apostat, de l'incrédule, de l'hérétique avec la communauté du Prophète (zumrat Muhammad) dans sa totalité.

## 5

### Le « vivre ensemble », mais avec Muhammad

Les mauvaises conditions de vie des nouveaux arrivants contraignent Muhammad à favoriser les fraternisations (MUAKHAT, IKHA) et subventions plus ou moins forcées entre muhajirun et indigènes. Les indigènes sont eux-mêmes divisés entre deux tribus, le risque de discorde est donc permanent: émigrés/indigènes, Aws/Khazraj, Arabes/Juifs, musulmans/ infidèles...

---

<sup>296</sup> « Les ancêtres », en fait.

### 1. — La fraternisation des deux groupes mohammédistes.

La pratique rappelle les traditions chrétiennes de la messe. Pour survivre dans la concorde, Muhammad impose des cérémonies de communion, qui font de chacun le frère symbolique d'un autre, par la religion (IKHWAN FIL DIN). Elles sont indispensables, pour reconstituer les liens tribaux détruits, et empêcher un éclatement, qui, tant que les raids ne rapportent pas de butin, est toujours possible. De nos jours, les confréries prospèrent, prenant des tours plus ou moins politiques. La plus puissante et la plus dangereuse reste celle dites des « Frères Musulmans », en Égypte, qui essaime un peu partout.

Il est inédit dans cette société de créer une nouvelle unité ethnique. Cela ne peut être fait que sous la houlette d'un dieu particulièrement puissant et sous la férule d'un dirigeant énergique.

L'ensemble des documents prouvent que l'union est très artificielle et que les dissensions apparaissent constamment, et elles éclatent à la mort du chef, entre les anciens et nouveaux venus, mais aussi et toujours entre les deux tribus arabes de départ. Autre indice notable : les mariages entre personnes issues des deux groupes sont rarissimes.<sup>297</sup>

La seule référence constante à une unité reste la domination d'un chef, et elle est très visible, au contraire des questions de doctrine, qui sont confuses et/ou vagues. Nous assistons effectivement à un groupe de mohammédiens, ou de mohammédistes, et en arabe, dans la terminologie tribale, ce sont bien des Banu Muhammad qui surgissent maintenant.

Il ne faut pas être grand clerc pour deviner que la masse étouffante des récits et dits exhortant à la fraternité a été composée bien plus tard, dans un tout autre contexte, celui des multiples dissensions, massacres, disputes, qui ont touché le monde musulman et ses peuples, dès la mort de Muhammad, jusqu'à nos jours.

---

<sup>297</sup> R. Firestone, *Jihad* 1999, p. 1678, n.42.

De fait, la fraternité intra-islamique n'est jamais rentrée dans les habitudes, quelle que soit la quantité de textes inventés pour l'instituer.

Les Musulmans formaient deux catégories, les Ansar ou auxiliaires, et les Mohddjir ou émigrés. Ceux-ci se glorifiaient d'avoir été les premiers à embrasser l'islamisme, ceux-là d'avoir donné asile au prophète et fondé sa puissance. Il importait de prévenir toute rivalité entre les uns et les autres. Mahomet, pour cimenter entre eux la concorde, institua une espèce d'ordre de fraternité, dans lequel chaque Mohddjir était joint à un ansari. Il unit comme frères Âbou-Becr avec Khâridja, fils de Zayd, l'un des Benou-1-Hârith-ibn-el-Khazradj ; Omar, fils de Khattâb, avec Otbân, fils de Mâlik, issu de Khazradj par Sâlim; Abou-Obaydah, fils de... Djarrâh, avec Sâd, fils de Moâdh, descendant d'Âus par Abd-el-achbal; Othmân, fils d'Affan, avec Aus, fils de Thâbit, l'un des enfants de Naddjâr, etc. Quant à lui-même, il prit un frère parmi les Mohâdjir : il choisit Ali, auquel il avait déjà donné ce titre. Mais il fit aux ansâr un honneur d'un autre genre, en se déclarant Nakib des Benou-Naddjâr, à la place d'Açâd, fils de Zorâra, qui venait de mourir.  
(Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes VIII*, p. 23-24).

Le Prophète sent bien que la communion en l'islam n'est pas suffisante à lier ses adeptes d'origines diverses : il a recours à la fraternisation par le sang. C'était une coutume préislamique de mêler, dans un sacrifice, le sang de deux hommes qui désormais étaient considérés comme frères et en acquéraient tous les droits, y compris ceux de l'héritage ; institution parallèle à l'adoption, mais toute différente. Les traditionnistes ont conservé ou composé soigneusement la liste des fraternisations qui unirent, dans le grand serment des quarante-cinq ou cinquante chefs de famille, un Quraysh et un Médinois : ce fut encore un titre de noblesse. La tradition shiite constate avec joie que Muhammad a lié fraternisation avec Ali, pour éviter un choix qui aurait fait des jaloux. Hamza fraternise avec Zayd ibn Thabit.  
(M. Gaudetroy-Demonbynes, *Mahomet*, p.111-112).

### **Ceux qui craignent Allah.**

La formule rappelle les « Craignants-Dieu », vague association de polythéistes attirés par le judaïsme ou le christianisme sous l'empire romain: de vagues sympathisants.

L'accumulation peu usuelle de ces titres a pour fonction de garder à Muhammad une sorte de supériorité et à transmettre cet ordre des choses à un public sunnite qui n'éprouve guère de sympathie pour Ali.

### **(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 344).**

L'apôtre d'Allah institua la fraternité entre les muhajirun et les ansar, et il a dit, à ce que je sais, et je dois en appeler à Allah pour ne pas lui attribuer des mots qui ne sont pas de lui :

-Que chacun prenne un frère en Allah.

Il prit pour lui Ali dans ses mains, et a dit :

-C'est mon frère.

C'est ainsi que l'apôtre d'Allah, le seigneur des envoyés et chef des « craignant-Allah »<sup>298</sup>, apôtre du seigneur des mondes, le sans égal et inégalé, et Ali ibn Talib, devirent frères.

Hamza, le lion (ASSAD) d'Allah et le lion de l'apôtre et son oncle devint le frère de Zayd ibn Haritha, l'affranchi de l'apôtre d'Allah.

**(ibn Sa'd, Tabaqat I 279).**

Quand l'apôtre d'Allah est arrivé à Médine, il a établi la fraternité entre certains des muhajirun et certains autres ; il a aussi établi la fraternité entre les muhajirun et les ansar. Il a établi la fraternité de telle façon qu'ils se soutiennent les uns les autres et qu'ils sympathisent les uns envers les autres dans ce qui est bien, et qu'ils héritent de leurs propriétés réciproques, au détriment de la parenté.

**(Corpus coranique d'Othman 49/10).**

Les croyants sont seulement (INNAMA) des frères.<sup>299</sup>

**(Muslim, Sahih 44/4593).**

Récit rapporté d'après Anas ibn Mâlik : D'après Asim : J'ai dit à Anas : « As-tu eu courant que l'envoyé d'Allah avait dit : Pas d'alliance (de fraternité) en islam. »

-L'envoyé d'Allah, répondit Anas, a établi le lien de fraternité entre les ansar et les Quraysh<sup>300</sup> dans sa demeure.

**(Bukhari, Sahih 63/3, 1).**

Lorsqu'on fut arrivé à Médine, l'Apôtre d'Allah établit un lien de fraternité entre Abderrahman ibn Awf et Sad ibn Rabi.

-Je suis le plus riche des ansar, dit alors ce dernier à Abderrahman, prends la moitié de ma fortune. J'ai deux femmes ; vois celle des deux qui te plaît, dis-moi son nom afin que je la répudie, et, lorsqu'elle aura achevé le temps de sa retraite légale, tu l'épouseras.

-Allah bénisse pour toi (seul) ta famille et ta fortune ! Où se trouve votre marché ?

<sup>298</sup> J. M. Lieu, "The race of the god-fearers", *Journal of Theological Studies* 1995.

<sup>299</sup> INNAMA marque une exclusivité, qu'il faudrait rendre plutôt ainsi: ils sont frères entre eux, mais pas avec d'autres.

<sup>300</sup> C'est-à-dire les *muhajirun*, sous leur appellation tribale d'origine.

On lui indiqua le marché des Qaynuqa. Il (s'y rendit et) ne revint pas sans rapporter un profit consistant en fromage et en graisse. Il continua ainsi tous les matins. Un jour il vint portant sur lui des traces de (parfums) jaunes.<sup>301</sup>

-Qu'est-ce à dire ? demanda le prophète.

-Je me suis marié, répondit-il.

-Et combien lui as-tu donné ? reprit le prophète.

- Un noyau d'or – ou le poids en or d'un noyau.

**(Bukhari, Sahih 78/67, 2).**

Asim rapporte qu'il a dit à Anas ibn Malik :

-Est il venu jusqu'à toi que le prophète a dit: « Pas d'alliance dans l'islam. »<sup>302</sup>

-Le prophète, répondit-il, a fait allier dans ma maison les Quraysh et les ansar.

**(Dawud, Hadith 4/4918).**

L'apôtre d'Allah a dit : un musulman est le frère d'un musulman. Ne l'opprimez pas et ne le trahissez pas. Il empêche les pertes de l'autre, et protège ses flancs.

**(Tirmidhi, Hadith 2507).**

Le prophète a dit :

- Ne te réjouis pas du malheur de ton frère, ou Allah lui pardonnera et t'éprouvera avec ce même péché.

**(Tirmidhi, Hadith 3/1425).**

Un musulman est le frère d'un musulman. Ne l'opprimez pas et ne le trahissez pas. Quiconque assiste son frère dans le besoin, Allah l'assiste aussi dans le besoin, et quiconque soulage la souffrance d'un musulman, Allah le soulage le jour de la résurrection. Quiconque protège un musulman, Allah le protège le jour de la résurrection.

**(Bukhari, Sahih 5/623).**

L'apôtre d'Allah a dit : aide ton frère, qu'il soit un oppresseur ou un opprimé.

---

<sup>301</sup> Sans doute à base de safran.

<sup>302</sup> Soit, pas d'alliance avec les polythéistes ; la formule est ambiguë.

**(Bukhari, Sahih 85/16).**

Sayd ibn Jubayr rapporte qu'au sujet de ces mots du Coran :

À chacun nous avons désigné des héritiers... et par ceux avec qui vous avez formé un pacte...<sup>303</sup>

Ibn Abbas a dit :

-Quand les muhajirun arrivèrent à Médine, les ansar héritaient des muhajirun<sup>304</sup>, excluant les cognats<sup>305</sup> et cela à cause des liens de fraternité (AKHA) que le prophète avait établis entre eux.

Après qu'eut été révélé le verset :

-À chacun nous avons désigné des héritiers, les mots et par ceux avec qui vous avez formé un pacte, furent abrogés.<sup>306</sup>

**Un hadith d'exception.**

Un hadith bonhomme, comme il y en a très peu. Mais sa portée n'est pas révolutionnaire. La générosité est de toute manière limitée à l'Umma.

Concernant le salut, d'autres sont bien plus agressifs contre les juifs et les chrétiens.

**(Bukhari, Sahih 2/5).**

Le meilleur islam consiste à donner à manger à ceux qui ont faim et à donner le salut à ceux que l'on connaît et aussi à ceux que l'on ne connaît pas.

**Évangélisme.**

La tonalité évangélique de ce hadith est tout à fait claire.

**(Bukhari, Sahih 2/6).**

Aucun de vous ne devient véritablement croyant s'il ne désire pour son frère, ce qu'il désire pour lui-même.

<sup>303</sup> Corpus coranique 4/37.

<sup>304</sup> A noter que les *muhajirun* sont les immigrés, qui ne possèdent rien, au contraire des *ansar*, qui les accueillent.

<sup>305</sup> Parents selon la consanguinité, surtout par les femmes.

<sup>306</sup> Le phénomène du MANSÛKH.

**L'autre que soi.**

L'injure essentielle reste de traiter le musulman d'infidèle, ce qui ne tarde pas à advenir.

Le hadith peut s'appliquer aux non-musulmans, et aux musulmans entre eux. Le besoin se faisait sentir de rédiger de tels textes, au cours des guerres intestines, dans lesquelles chacun insulte l'autre, et lui dénie surtout la qualité fondamentale de musulman.

**(Bukhari, Sahih 78/44).**

Abdallah rapporte que l'envoyé d'Allah a dit :

Injurier un musulman est une turpitude ; le combattre, c'est être infidèle.

**Une parole exceptionnelle.**

Ce hadith est parmi des dizaines de milliers d'autres le seul qui pousse les musulmans vers des sentiments d'humanité (influence chrétienne ultérieure ?). Encore pourrait-on faire remarquer que la générosité alimentaire fait partie du patrimoine bédouin, qu'elle s'exerce dans le cadre de l'umma, et que la libération des prisonniers se fait par la rançon, et par la conversion. On reste interdit devant ce texte erratique, qui ne peut convenir qu'à cette période. Aussi un indice d'influence des « paroles de sagesse » diffusées en Orient.

**(Bukhari, Sahih 70/1,1).**

Abu Musa al Ashar rapporte que le prophète a dit :

-Donnez à manger à qui a faim ; visitez les malades et délivrez les prisonniers.

**(Bostani, Hadith shiite 200).**

Le prophète dit :

Ce qui fait entrer le plus ma communauté au paradis, ce sont la crainte d'Allah et le bon caractère.

**(Bostani, Hadith shiite 546).**

Le prophète a dit :

-Le devoir d'un musulman envers un autre musulman est de le saluer lorsqu'il le rencontre, de lui rendre visite, s'il tombe malade, et d'assister à ses funérailles, s'il venait à mourir.

## Sélection.

### (Tirmidhi, Hadith).<sup>307</sup>

Selon Abu Hurayra, le prophète a dit :

-L'homme a la même religion que son ami. Que l'un de vous fasse donc bien attention à celui qu'il prend pour ami!

### (Malik, Muwatta 1682).

... l'envoyé d'Allah dit :

-Il n'est pas toléré à un musulman de haïr son frère coreligionnaire pour plus de trois nuits, et en se rencontrant, que chacun se détourne de l'autre. Le meilleur est celui qui prend l'initiative de saluer l'autre.

### (Malik, Muwatta 1686).

... l'envoyé d'Allah dit :

-Les portes du paradis s'ouvrent les lundis et jeudis. Et l'on pardonne à tout serviteur musulman qui n'associe rien à Allah, sauf deux hommes qu'une rancune sépare, et l'on dira : attendez que ces hommes soient réconciliés, attendez que ces hommes soient réconciliés, attendez que ces hommes soient réconciliés.

## 2. — La persistance de la mésestente.

En dépit des exhortations, et des cérémonies, la mésestente a perduré entre les groupes, et de nombreux documents l'évoquent sans le vouloir. Le ciment religieux ne scelle pas les groupes en un ensemble cohérent.

À la mort de Muhammad, la dissension s'expose au grand jour, car les ansar tentent de reprendre le pouvoir, ou au moins de faire sécession. Ils voulaient rétablir l'équilibre : en effet, contre toute tradition, les nouveaux arrivés dans l'oasis prennent les premières places dans la hiérarchie. Ceux qui les accueillent se contentent de la seconde position, jusqu'au bout. Autrefois, le groupe arrivé en dernier devait justement accepter une relégation relative. Là, Muhammad innove.

Les textes font en sorte que la confrontation devienne compétition puis émulation. Ce sera à celui des deux groupes qui, notamment, sera le plus actif dans le

---

<sup>307</sup> An Nawawi 367.

jihad. Cela n'empêche pas les faits divers, comme des cas de dispute entre les deux groupes, au cours d'un raid de pillage. C'est l'occasion pour ibn Ubayy d'intervenir, comme représentant des intérêts des ansar. Parfois, une allusion est faite à la situation démographique : on a conscience du rapport de force entre les deux groupes. L'indice est utile et précieux, mais peu vérifiable.

**(Bukhari, Sahih 65/63, 6).**

Sufyan rapporte que Amir a entendu Jabir ibn Abdallah faire le récit suivant :

-Nous étions en expédition – une fois Sufyan a dit: avec une troupe – lorsqu'un homme des muhajirun frappa de la main un homme des ansar. Aussitôt l'ansar s'écria :

-A moi les ansar !

Le muhajir, de son côté, cria aussi :

-A moi les muhajirun !

En entendant ces cris, l'envoyé d'Allah dit :

-Que signifient ces appels du paganisme ?

-envoyé d'Allah, lui répondit-on, un homme des muhajirun a frappé de la main un homme des ansar.

-N'ayez pas de telles paroles, répliqua-t-il ce sont de vilaines paroles.

Abdallah ibn Ubayy, ayant entendu ces appels, dit :

-Auront-ils répondu à ces appels ? Eh bien ! Par Allah ! Si nous revenons à Médine, le plus noble de nous deux chassera le plus vil.

Ce propos parvint aux oreilles du prophète. Omar se leva aussitôt et dit :

-Ô envoyé d'Allah, permets-moi de trancher la tête de cet munafiq.<sup>308</sup>

-Laisse-le tranquille, répondit le prophète, il ne faut pas qu'on puisse raconter que Muhammad tue ses compagnons.

Quand ils arrivèrent à Médine, les ansar étaient plus nombreux que les muhajirun ; plus tard, ce furent les muhajirun qui furent les plus nombreux.

J'ai, ajoute Sufyan, appris ce hadith de Amir, et Amir a dit: J'ai entendu Jabir (dire) :

-Nous étions avec le prophète.

**(Muslim, Sahih 43/4347).**

D'après 'Abdullâh ibn Az-Zubayr, un homme des Ansâr plaïda devant le prophète contre Az-Zubayr au sujet des canaux de Harra qui servaient à l'irrigation des palmiers. L'homme des 'Ansâr

---

<sup>308</sup> Hypocrite.

demanda qu'Az Zubayr laissât l'eau couler pour en toucher une part, mais celui-ci refusa. Quand on porta le procès devant l'envoyé d'Allah, il s'adressa à Az-Zubayr en ces termes :

-Arrose, ô Zubayr, puis laisse couler l'eau chez ton voisin.

Alors, plein de colère, l'homme des Ansâr s'écria :

-Est-ce parce qu'il est le fils de ta tante paternelle ?

À ces mots, le visage de l'envoyé d'Allah rougit de colère :

-Arrose (tes arbres), ô Zubayr, reprit-il, puis garde l'eau jusqu'à ce qu'elle s'en retourne aux racines (de façon à ce qu'elle ne passe pas par le terrain du voisin).

Et Az Zubayr dit alors :

-Par Allah ! Je crois que c'est à ce sujet que le verset suivant fut révélé : Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse...

### **(Corpus coranique d'Othman 49/9-12).**

Si deux partis de croyants se combattent, rétablissez entre eux la concorde !

Si l'un d'eux persiste en sa rébellion<sup>309</sup> contre l'autre, combattez le parti qui est rebelle, jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'ordre d'Allah !

S'il s'incline, établissez la concorde entre eux, avec justice, et soyez équitables !

Allah aime ceux qui pratiquent l'équité.

Les croyants sont seulement des frères.

Établissez donc la concorde entre vos frères et soyez pieux envers Allah !

Peut-être vous sera-t-il fait miséricorde.

Ô vous qui croyez ! que certains ne se moquent pas de certains autres : peut-être les moqués sont-ils meilleurs que les moqueurs.

Que les femmes ne se moquent point d'autres femmes : peut-être les moquées sont-elles meilleures que les moqueuses.

Ne vous calomniez point et ne vous vexez point par des appellations injurieuses !

Combien détestable est le nom de « pervers » après qu'on a reçu la foi !

Ceux qui ne reviendront pas de leur faute, ceux-là seront les injustes.

Ô vous qui croyez ! évitez de trop conjecturer sur autrui !

Certaines conjectures sont péchés.

N'espionnez pas !

N'intriguez pas les uns contre les autres !

L'un de vous aimerait-il à manger la chair de son frère mort ?

---

<sup>309</sup> K. Abu El Fadl, *Rebellion and Violence in Islamic Law*. Cambridge, 2002.

Vous l'auriez en horreur !

Soyez pieux envers Allah.

En vérité, Allah est révocateur et miséricordieux.

### **Le mépris pour les Médinois.**

#### **(Bukhari, Sahih 67/83).**

-Allah est grand, m'écriai-je, en restant debout.<sup>310</sup> Autrefois, nous autres gens de Quraysh, tu aurais pu le voir, nous dominions nos femmes, et voici qu'en arrivant à Médine, nous avons trouvé des gens qui se laissaient dominer par leurs femmes.

Le prophète ayant souri à ces mots, je poursuivis...

### **Le juif diabolique.**

La tradition qui suit doit dater de la période postérieure à la mort de Muhammad, quand la communauté se déchire en luttes sanglantes. Le récit doit donner l'exemple de la réconciliation, sous l'égide d'un Muhammad pacificateur. On songe bien sûr au déroulement de la bataille de Siffin (657) qui s'achève par un compromis fragile.

Tabari se révèle d'une habilité diabolique quand il s'agit de mettre en scène les extraits coraniques, en leur créant un contexte toujours admirablement bien trouvé. Si en plus, les juifs sont attaqués, cela ne dérange personne.

La scène est très populaire dans le monde arabe, de nos jours, et elle a été répandue dans diverses séries télévisées. On y montre donc l'archétype du juif qui cherche à répandre le trouble et l'anarchie parmi les musulmans. Ainsi, dans tout ce qui va mal, tout ce qui perturbe l'Umma, le rôle du juif est suspecté.

#### **(Tabari, Tafsir 3/99).**

D'après un propos de Zayd ibn Aslam : Un certain Shas ibn Qays, d'origine juive qui avait vieilli dans l'ignorance et s'était endurci dans l'impiété éprouvait une terrible haine à l'égard des musulmans. Passant un jour près d'un groupe d'ansar appartenant aux deux clans médinois des Aws et des Khazraj, il fut profondément irrité de les voir unis et en bons termes et de constater leur parfaite entente sur l'islam après qu'ils se furent tant querellés à l'époque de l'ignorance.

---

<sup>310</sup> Récit d'Abdallah ibn Abbas.

Cet homme se dit alors qu'il n'aura de cesse tant qu'il n'aura pas brisé leur union ; aussi s'adressa-t-il à un jeune juif qui l'accompagnait pour lui demander de participer à leur réunion et de s'arranger pour leur remémorer leurs anciennes inimitiés, en particulier le conflit de Buath qui fut l'un des derniers et des plus sanglants et où les Aws l'emportèrent sur les Khazraj.

Pour faciliter cette entreprise, il lui apprit même quelques-uns de ces vers fameux qui avaient alors servi à animer le conflit et qui ne manqueraient pas de le raviver si quelqu'un les déclamaient en présence de membres de l'un ou de l'autre camp.

Le jeune homme agit comme convenu en sorte que la discussion s'envenima et s'amplifia. Deux hommes appartenant à chacun des clans allèrent jusqu'à se défier : Aws ibn Qayza, l'un des Banu Haritha du clan des Aws et Jabbar ibn Sakhr, l'un des Banu Salma du clan des Khazraj. La colère se répandit dans les deux clans qui se rassemblèrent à nouveau, chacun pour défendre son ancienne cause : la bataille fut décidée. Le bruit de cette agitation parvint à l'Envoyé qui se rendit avec quelques-uns de ses compagnons muhajirun auprès des ansar des deux clans pour calmer leurs ardeurs et les ramener à la raison, il leur dit ceci :

- Ô communauté de Musulmans ! Allah ! Allah ! Est-ce donc pour la cause de l'époque de la jahiliyya que vous allez revenir en impies à vos anciennes habitudes alors même que je suis au milieu de vous et qu'Allah vous a guidés pour vous amener à la soumission (ISLAM) ?

Par « l'islam », il vous a honorés, dégagés de l'emprise de l'ignorance, sauvés de l'impunité, et par « l'islam », il a établi la concorde entre vous !

Zayd ibn Aslam ajoute : Ils comprirent alors que c'était là une tentative de Satan pour les pousser à se quereller et une ruse de la part de leurs ennemis. Aws et Khazraj jetèrent les armes et, profondément émus, se donnèrent l'accolade puis se retirèrent avec l'envoyé d'Allah prêts à l'écouter et à lui obéir ; Allah venait d'étouffer (ATFAA) la ruse de son ennemi, Shas ibn Qays, et de faire avorter sa tentative.

C'est au sujet de ce personnage et de ses actions qu'Allah révéla les versets suivants :

Ô Gens du Livre ! Pourquoi êtes-vous impies à l'égard des Signes d'Allah alors qu'Allah est Témoin de ce que vous faites ?... Pourquoi détournez-vous ceux qui croient de la Voie d'Allah...? <sup>311</sup>

Puis au sujet de Aws ibn Qayza, de Jabbar ibn Sakhr et des autres membres de chacun des clans qui agirent comme ils le firent en revenant aux vieilles habitudes que Shas ibn Qays avait momentanément réussi à réveiller en eux, Allah révéla les versets suivants :

Ô vous qui croyez ! Si vous obéissez à une fraction de ceux qui reçurent le Livre, ils vous feront redevenir impies après que vous ayez eu la foi...

jusqu'au passage...

et ceux-là auront un châtement immense. <sup>312</sup>

---

<sup>311</sup> Corpus coranique 3/ 98-99.

**(Tabari, Tafsir 5/90).**

D'autres commentateurs disent que ce verset fut révélé à cause de Sad ibn Abu Waqqas qui s'était querellé avec quelqu'un en compagnie de qui il avait bu et que ce dernier frappa au point de lui blesser le nez.

... Musib ibn Sad rapporte que son père Sad a dit : L'un des ansar avait préparé un repas auquel il nous convia. Nous bûmes du vin au point de nous enivrer. Les ansar et les Quraysh se mirent à se prévaloir les uns devant les autres de la supériorité de leur mérite. Les ansar affirmèrent être les meilleurs et l'un d'entre eux saisit une lanière de peau de chameau et en frappa le nez de Sad qu'il déchira au point que Sad garda à partir de ce moment-là le nez en saillie. C'est alors que fut révélé ce verset...

D'autres commentateurs enfin disent que ce verset fut révélé à propos de deux tribus d'ansar.

... ibn Abbas a dit : L'interdiction du vin fut révélée à propos de deux des tribus des ansar. Des hommes de ces tribus avaient bu jusqu'à ébriété au point de se livrer à des frivolités les uns avec les autres. Lorsqu'ils reprirent leurs esprits, chacun d'eux aperçut sur son visage et sur sa barbe les traces<sup>313</sup> de l'état où ils s'étaient mis et se dit :

-Voilà ce que ce frère a fait avec moi !

Or ils étaient frères en islam et il n'y avait pas la moindre haine dans le cœur des uns envers les autres. Chacun pensait pourtant à ce moment-là :

-Par Allah ! Si untel avait été plus délicat et plus miséricordieux avec moi, il n'aurait pas fait cela !

C'est ainsi que des idées fielleuses s'insinuèrent en leur cœur et c'est alors qu'Allah révéla : Les boissons enivrantes, les jeux de hasard... jusqu'aux termes... Or donc allez-vous cesser ? Toutefois des gens qui s'occupaient de ce qui ne les regardait pas dirent :

- Ces choses sont une abomination et pourtant elles ont été absorbées par untel qui a été tué à la Journée de Badr et aussi par untel qui le fut à la journée d'Ohod...

**L'inégalité de traitement.**

Un allusion à l'expulsion de La Mecque serait présente dans le Coran, donnant naissance à toute la légende de l'Hégire. En fait, l'affaire concerne surtout le partage du butin dans la communauté. Le butin semble souder les groupes plus que les questions religieuses.

<sup>312</sup> Corpus coranique 3/100 à 105 ;

<sup>313</sup> Des restes de vomissure, sans doute.

### **(Corpus coranique d'Othman 59/8-10).**

Ce butin appartient aux émigrés besogneux (MUHAJIRUN FUQARA) qui ont été expulsés (UKHRIJU) de leurs habitats (DIYAR) et de leurs biens (AMWAL), étant en quête d'une faveur (FADL) et d'un agrément (RIDWAN) d'Allah et portant secours (YANSURUN) à Allah ainsi qu'à son apôtre. Ceux-là sont les véridiques (SADIQUN).

Ceux qui sont installés à Médine (TABAWWAU AL DAR) et en la foi, avant la venue des émigrés, aimeront (YUHIBBUN) ceux qui ont émigré vers eux. Ils ne trouveront en leurs cœurs nulle envie pour ce qui a été donné à ces émigrés. À eux-mêmes, ils les préféreront, même si pénurie existe chez eux. Ceux qui se préservent de la ladronerie<sup>314</sup> de leur âme, ceux-là seront les bienheureux.

Et ceux qui sont venus après eux en disant :

-Seigneur ! pardonne-nous ainsi qu'à nos frères qui nous ont devancés dans la foi !

Ne mets point rancune en nos cœurs contre ceux qui ont cru avant nous !

Seigneur ! Tu es indulgent et miséricordieux.

### **3. — Un discret rapatriement.**

Avançons un peu dans l'histoire, pour remarquer un étonnant silence : les musulmans réfugiés en Abyssinie sont revenus dans le nid que très tard, bien après l'installation à Médine, vers 628. On ne sait presque rien de ce retour si tardif, sauf qu'il n'est pas le signe d'un grand empressement de la part des exilés à réintégrer la communauté dominée par Muhammad. Sans doute pensaient-ils qu'elle n'était pas si idéale que cela, et qu'ils n'étaient pas si mal loin de leur chef. On ne sait rien des tractations qui ont abouti. Il reste sûr que ceux qui sont restés trop longtemps n'ont pas été bien considérés par la suite.

### **(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 93).**

L'aventure de la prosternation des infidèles s'était répandue en Abyssinie. On disait que les Quraysh avaient cru en Muhammad et qu'ils avaient adoré Allah, sauf Walid ibn Mughira, qui, trop vieux pour pouvoir se prosterner, avait pris une poignée de terre et l'avait placée sur son front. En conséquence, quelques-uns des adhérents du prophète qui étaient en Abyssinie revinrent, tandis que quelques-uns y restèrent jusqu'à la cinquième année après la fuite à Médine, jusqu'à la prise de Khaybar.

---

<sup>314</sup> Malhonnêteté.

**(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 778-787).**

Voici les noms des compagnons du prophète qui sont restés en Abyssinie jusqu'à ce qu'il envoie Amir ibn Ummaya al Damri au Négus pour les récupérer dans deux navires, et qui l'ont ensuite rejoint à Khaybar, après la trêve d'al Hodaydiyya.

(...)

Le nombre total de ceux qui n'étaient pas à Badr et qui ne sont pas venus avec l'envoyé d'Allah à La Mecque, ceux qui sont venus après, et ceux que le Négus n'a pas renvoyé dans les deux navires était de 34 hommes.

(...)

Le nombre total des femmes qui ont émigré en Abyssinie, celles qui sont revenues et celles qui sont mortes était de 16 femmes...

## Le principe du chef

Le Coran abonde en exhortation à l'obéissance envers le chef,<sup>315</sup> selon un processus qui semble bien sectaire. La rhétorique<sup>316</sup> y est efficace et brutale. L'arbitre arrivé quasi-seul s'est mué en dictateur à vie.

Cet amas de textes a été composé pour magnifier le pouvoir du chef Muhammad, et par contre-coup, de ses successeurs les califes, soumis eux-mêmes à de graves crises d'autorité.

Muhammad est juge suprême, ses avis sont définitifs et sans motivation. Sur Allah, il y a peu à dire, mais sur Muhammad, beaucoup. Rappelons que l'islamisme n'est pas que la foi en Allah, mais aussi en Muhammad et sa prophétie, et là, c'est

---

<sup>315</sup> Le « Führerprinzip », en allemand; sur le sujet, avec une vision islamique, M. Hamidullah, « Le chef de l'état musulman à l'époque du Prophète et ses Califes », in *Monocratie, Société Jean Bodin*, Bruxelles, 1970 ; Asma Afsaruddin. "Where earth and heaven meet : remembering Muhammad as head of state", Jonathan E. Brockopp (ed.), *The Cambridge Companion to Muhammad*, Cambridge 2010.

<sup>316</sup> O. Reboul, *La rhétorique*, Paris, 1996.

une autre affaire. Un dieu unique, il y en a beaucoup, mais un prophète comme ça, il ne peut y en avoir qu'un...

**(Corpus coranique d'Othman 9/72).**

Les croyants et les croyantes sont au contraire des affiliés les uns pour les autres.

Ils ordonnent le convenable et interdisent le blâmable.

Ils accomplissent la prière et donnent l'aumône.

Ils obéissent à Allah et son apôtre.

À ceux-là, Allah fera miséricorde.

Allah est puissant et sage.

**(Corpus coranique d'Othman 10/48).**

Chaque communauté aura son apôtre et quand son apôtre viendra, il sera décidé entre eux, avec équité, et ils ne seront point lésés.

**(Corpus coranique d'Othman 13/29-Version de la Vulgate d'Othman).**

Ainsi, prophète, nous t'avons envoyé dans une communauté avant laquelle furent d'autres communautés, afin que tu communicates à ces gens ce que nous t'avons révélé alors qu'ils sont incrédules en le bienfaiteur (RAHMAN).

**(Corpus coranique d'Othman 13/29-Version extra-canonique d'ibn Masud et ibn Ubayy).<sup>317</sup>**

On leur a envoyé des messagers et nous avons fait descendre les écritures dans la langue de leur peuple pour qu'ils puissent la transmettre et l'expliquer.

**(Corpus coranique d'Othman 35/22).**

Nous t'avons envoyé, prophète ! avec la vérité, en annonciateur et en avertisseur.

Il n'est aucune communauté chez qui ne soit passé un avertisseur (NADHIR).

**(Corpus coranique d'Othman 5/52-3).**

Prophète, nous avons fait descendre vers toi l'Écriture, est antérieure à elle et en proclamant l'authenticité.

Arbitre donc entre tous ces gens au moyen de ce que Allah a fait descendre !

---

<sup>317</sup> Répandues en Mésopotamie, avant leur élimination. Elles ont été conservées par les shiites.

Ne suis point leurs doctrines pernicieuses t'écartant de la vérité venue à toi !  
 À tous, nous avons donné une règle et une voie.  
 Si Allah avait voulu, il aurait fait de vous une autorité unique.  
 Il en l'a pas toutefois pas fait pour vous éprouver en qu'il vous a donné...

**(Corpus coranique d'Othman 49/10).**

Les croyants sont seulement des frères.  
 Etablissez donc la concorde entre vous frères et soyez pieux envers Allah.  
 Peut-être vous fera-t-il miséricorde.

**(Corpus coranique d'Othman 9/72).**

Les croyants et les croyantes sont au contraire des affiliés les uns aux autres.  
 Ils accomplissent la prière et donnent l'aumône.<sup>318</sup>  
 Ils obéissent à Allah et à son apôtre.  
 À ceux-là, Allah fera miséricorde.  
 Allah est puissant et sage.

**Démagogie.**

Ce type de sentence explique que les communautés musulmanes, de par le monde, ne se distingue guère par l'autocritique et la remise en question. Le vocabulaire technique de la politique donne à ce genre de discours le qualificatif de « démagogue ».

**(Corpus coranique d'Othman 7/180).**

Parmi ceux que nous avons créés, se trouve une communauté qui se dirige bien, grâce à la vérité, et qui grâce à elle, est dans le juste.

**La fonction de Muhammad.**

La phrase qui suit encadre le comportement idéal du musulman selon la doctrine, et qui distingue bien l'attitude à adopter dans le groupe et hors de celui-ci. S'il n'existait que ce verset, il suffirait à démontrer que l'islamisme peut constituer un danger pour les autres groupes humains.

---

<sup>318</sup> L'aumône légale, encadrée par la religion ; cf.partie XII.

Elle est un des rares passages qui citent Muhammad, quoi qu'on ne soit pas sûr qu'il s'agisse d'un véritable nom. Cela renforce encore sa force.

**(Corpus coranique d'Othman 48/29).**

Muhammad est l'envoyé d'Allah.

Ceux qui sont avec lui sont violents à l'égard des infidèles et compatissants entre eux.

**L'ordre imposé aux pigeons de la maison de Muhammad.**

**(Hanbal, Musnad<sup>319</sup> 4/112).**

Aïsha a dit : nous avons dans notre maison une sorte de pigeon. Quand l'apôtre d'Allah était à la maison, il se tenait tranquille mais dès qu'il sortait, il se mettait à bouger et piailler sans cesse.

**(Bukhari, Sahih 2/ 12).**

Aïsha a dit : Quand l'envoyé d'Allah ordonnait quelque chose aux fidèles, il ne leur prescrivait que des choses dont ils étaient capables. Un jour les fidèles lui dirent : Nous ne sommes pas dans la même situation que toi, ô envoyé d'Allah, puisque tes fautes passées et à venir te sont déjà pardonnées.

La colère du prophète fut telle qu'elle apparut sur son visage, puis il répondit :

-Celui de nous tous qui craint le plus Allah et qui le connaît le mieux, c'est moi.

**Théorie du pouvoir politique.**

**(ibn Taimiya, Traité de droit public 5).**

Le représentant de l'autorité est, en effet, pour ses sujets, comme un berger pour ses moutons. Le prophète a dit :

-Chacun de vous est berger et chacun de vous est responsable de son troupeau. L'enfant, est la tête des biens de son père, est berger et il est responsable de son troupeau. L'esclave est le berger des biens de son maître et il est responsable de son troupeau. N'êtes-vous donc pas tous bergers et chacun de vous n'est-il pas responsable de son troupeau ?

Les deux sahih<sup>320</sup> apportent cette tradition.

Le prophète a dit également :

---

<sup>319</sup> « Sacré » : se dit d'une catégorie spéciale de hadiths, sensés provenir directement de la divinité.

<sup>320</sup> Traditions « pures »: Bukhari et Muslim.

Il n'est aucun berger, à qui Allah aura confié un troupeau, qui, mourant un jour que la destinée lui a fixé, ne se voit, s'il n'a pas respecté son dépôt, interdire les parfums du paradis.

Muslim rapporte cette tradition.

Abu Muslim al Haulani<sup>321</sup> entra un jour chez Muawiya ibn Abi Sufyan.

-Salut homme à gages, s'écria-t-il.

- Dis : Salut ô émir, lui cria-t-on.

-Ô homme à gages, répéta-t-il.

-Ô émir.

-Ô homme à gages.

-Laissez donc tranquille Abu Muslim, dit Muawiya ; mieux que quiconque il sait ce qu'il dit.

Abu Muslim s'expliqua :

-Tu n'es qu'un homme à gages. Le Maître de ces moutons t'a pris à gages pour que tu les surveilles. Si tu enduis de goudron ceux qui ont la gale, si tu donnes des remèdes à ceux qui sont malades, si tu mets les premiers au service des derniers, leur maître n'oubliera pas ton salaire.

Mais si tu ne prends pas soin des moutons galeux, si tu ne soignes pas ceux qui sont malades et si tu ne mets pas les premiers au service des derniers, leur maître te punira.

### **La place de Muhammad dans la doctrine.**

**S. H. Boubakeur, Traité moderne de théologie islamique, Paris 2003, p. 113).**

... il est absolument impossible de détacher Muhammad de leur profession de foi, alors qu'il est si facile aux chrétiens de reconnaître le charisme d'Ismaël et de conclure à la mission divine de notre Prophète. Il n'y a pas d'islam sans Muhammad !

### **(Nasa, Hadith 2/851-4).**

L'envoyé d'Allah a dit :

-Je me suis trompé mais je reconnais mes péchés, alors pardonne moi tous mes péchés, toi qui seul peux pardonner les péchés.

### **(Nasa, Hadith 2/1128).**

Aïsha a dit :

-Une nuit, je ne voyais plus l'envoyé d'Allah, alors je l'ai cherché, et je l'ai découvert en état en prostration, et il disait :

-Seigneur, pardonne tous mes péchés, visibles ou secrets.

---

<sup>321</sup> Compagnon de Muhammad, un des premiers juristes musulmans, très piétiste (mort en A.H. 62).

**(Ibn Maja, Hadith 2/847).**

Muhammad a demandé à Allah de lui pardonner.

**(Bostani, Hadith shiite 573).**

Abdullah ibn Jabir témoigne : La famille du prophète avait une servante dénommée Burayra. Un jour un homme la rencontre et lui dit :

-Ô Burayra! Couvre tes mèches, car Mohammad ne pourra rien pour toi auprès d'Allah !

Lorsque le prophète fut informé par Burayra de la remarque de l'homme, il sortit tout de suite, traînant son manteau, les joues empourprées. Nous les Ansar reconnaissons l'état de colère du prophète à son manteau laissé en traîne et à ses joues empourprées. Aussi nous sommes-nous armés et partirent à sa rencontre. Nous lui dîmes :

-Ô messager d'Allah ! Ordonne-nous ce que tu voudras. Par celui qui t'a missionné comme prophète, si tu nous donnais des ordres contre nos pères, nos mères et nos enfants, nous les exécuterions sans hésitation !

Le prophète monta sur la chaire et après avoir loué et remercié Allah, demanda :

-Qui suis-je ?

-Le Messenger d'Allah, répondîmes-nous.

-D'accord, mais qui suis-je ? insista le prophète.

-Muhammad ibn Abdullah ibn Abdul Muttalib ibn Hashim ibn Abdu Manaf, répondîmes-nous. Il dit alors :

-Sans vouloir m'en vanter, je suis le fils d'Adam ! Sans vouloir m'en vanter, je suis le premier dont la tête sera dépoussiérée ! Sans vouloir m'en vanter, je serai le premier à entrer au paradis ! Sans vouloir m'en vanter, je serai le porte-drapeau d'al-Hamd. Sans vouloir m'en vanter, je serai à l'ombre du miséricordieux le jour où il n'y aura d'autre ombre que la sienne ! Pourquoi y a-t-il des gens qui prétendent que mon lien ne sert à rien ? Certes, il servira d'autant plus qu'il atteindra Hakam et Ha<sup>322</sup>. Il est certain que j'intercède et que mon intercession est d'autant plus considérée que celui en faveur duquel j'intercède peut intercéder à son tour en faveur de quelqu'un et son intercession également sera acceptée; de ce fait, même Iblis ose aspirer à l'intercession.

**(Shâfi'î, Musnad 1190).**

Selon ibn Masud, le Messenger d'Allah a dit :

-Qu'Allah fasse resplendir le visage de l'individu qui a compris mes propos après les avoir entendus et mémorisés avant de les transmettre ! Il se peut qu'un porteur d'un savoir ne soit pas sa-

---

<sup>322</sup> Deux régions yéménites.

vant, ou bien qu'il le transmette à quelqu'un de plus savant que lui. Il y a trois choses grâce auxquelles le cœur du musulman ne renferme aucune rancune : vouer toutes ses actions avec une sincérité exclusive à Allah, prodiguer le bon conseil aux musulmans, et rester dans leurs rangs, car leur prêche (ou leur invocation) est, pour eux, un rempart.

## 6

### Muhammad I<sup>er</sup> roi de Yathrib

Le titre peut sembler incongru. Mais nous le justifierons. La royauté, on l'a vu auparavant, n'est plus à la mode en Arabie, et aurait laissé sa place à un autre système, prophétique. Cependant, le schéma proposé semble tout de même un peu rapide. La prophétie, en politique, ça ne marche pas, ou bien sur la tête. Une communauté qui fonctionne selon les normes édictées sur le pouce par un chef inspiré risque de ne pas durer trop longtemps, et de s'effondrer dans les contradictions et les passions humaines.

Alors, n'enterrons pas trop vite l'archétype royal. Des confédérations tribales, peu de temps avant Muhammad, s'étaient dotés de rois, et autour de l'Arabie, de puissantes monarchies exerçaient leur influence. Il faudrait ajouter que la notion de royauté est aussi issue du fond religieux de l'Orient ancien, et que si les rois ont quelque chose de divin ou de sacré, les dieux sont aussi les rois du monde. Dans le Coran lui-même, le dieu de Muhammad est un roi, un MALIK.

Alors Muhammad roi du Hedjaz, roi de Yathrib ? Pourquoi pas, même si les textes par la suite effaceront l'idée. À l'époque un roi arabe est un chef de tribu plus puissant, plus prétentieux, monté en graine. Celui-là, à Yathrib, aurait fondé une nouvelle communauté. Elle a une finalité militaire, et son chef possède les attributs de la justice: la royauté n'est pas aussi loin que l'on croyait.

Alors, l'État, est-ce lui ? Les institutions sont inexistantes, le chef et ses paroles font office de politique incarnée et proclamée. Les fonctionnaires sont absents. À la figure, Bilal le muezzin pourrait être le tout premier... Mais il est aussi serviteur

du chef. Les finances n'existent pas encore. Les informations à leur sujet datent de la toute fin de la période, et sont clairement apocryphes: le pillage ne peut pas cohabiter avec l'impôt.

Alors reste la question du remplaçant : le calife, le lieutenant. Il correspond au début d'un État grâce à la délégation de pouvoir. Oui, un simple remplaçant de Muhammad est nommé à Médine, au moment de ses absences, bien qu'il n'y fasse jamais rien de particulier; il ne prend jamais aucune initiative, du moins le montre-t-on ainsi. Cela signifie que l'État n'est pas en vacance, et que le pouvoir doit s'incarner. Le point a rarement été évoqué: un remplaçant de l'autorité prophétique, sans problème, sans question théologiques.

On peut le dire : l'institution du remplaçant (KHALIFA) est l'indice de la constitution d'un véritable État à Médine : le pouvoir se distingue à ce moment de la personne du dirigeant par la délégation de pouvoir.

Il correspond alors au début de l'État islamique. Mais le sujet est sans doute propice aux inventions apocryphes, il ne faut pas s'en cacher.

**(Tabari, Histoire des prophètes et des Rois III 257).**

Je racontai ce rêve à mon mari Kinana, qui me dit :

-Toi aussi, tu désires ce Muhammad, ce roi du Hedjaz ? et il me donna un soufflet, qui a laissé cette trace.

Le prophète renvoya l'armée à Médine ; lui-même n'y retourna pas ; il partit pour la forteresse de Fadak.

**(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 217).**

Le prophète, après avoir établi ibn Umm Maktum<sup>323</sup> son lieutenant à Médine, sortit de la ville avec son armée et vint investir la forteresse des Banu Nadîr, qui s'y étaient enfermés.

**(Tabari, Histoire des prophètes et des Rois III 177).**

Le dernier jour du mois de ramadan, quatre jours, d'autres disent sept jours après son retour de Badr, le prophète fut averti que les Arabes des tribus de Sulaym et de Ghatafan s'étaient réunis dans le désert, au bord d'un puits nommé Kodr, pour venir surprendre Médine, afin de venger les

---

<sup>323</sup> Cas assez rare de matronyme en milieu musulman.

Quraysh. Le prophète, après avoir rompu le jeûne, partit de sa personne, le premier jour du mois de shawwal, pour aller attaquer ces Arabes. Il laissa comme son lieutenant<sup>324</sup> à Médine un vieillard aveugle, nommé ibn Umm Maktum, lecteur du Coran<sup>325</sup>...

---

<sup>324</sup> L'initiative marque la naissance de l'État à Médine: momentanément, il y a rupture entre l'organisation et la personne du chef; Fred M. Donner, "Centralized Authority and Military Autonomy in the Early Muslim Conquests", *LAEI* 3/1995; Muhammad Y.M. Siddiqi, *Organisation of Government Under the Prophet*, Delhi 1987.

<sup>325</sup> La contradiction est patente, mais ce n'est rien quand on se rappelle que le livre n'existe pas encore à cette époque. Dès lors, les aberrations s'annulent entre elles.

## SERMONS

### Élaboration d'une doctrine

#### 1

#### Présentation

Si l'on suit les informations coraniques, l'élaboration du dogme musulman<sup>326</sup> est facile à reconstituer, depuis la scène primitive de la grotte de Hira, vers 610. Durant la période mecquoise, l'essentiel s'est peu à peu constitué : affirmation de la puissance divine et nullité de la condition humaine, ensuite le rejet du polythéisme et de l'idolâtrie. Mais le système n'a toujours pas de nom assuré<sup>327</sup> : il

---

<sup>326</sup> M.A. Cook, *Early muslim Dogma*, Cambridge 1981 ; sur la notion d'islam, J. Jomier, *Encyclopédie de l'Islam*<sup>2</sup> III p. 179-85 ; J. van Ess, "The logical structure of islamic theology", in G. von Grunbaum (ed.), *Logic in classical islamic culture*, Wiesbaden 1970 ; id. *Prémices de la théologie musulmane*, Paris 2002 ; id. *Theologie und Gesellschaft im 2 und 3 Jahrhundert Hidschra : eine Geschichte des religiösen Denkens im frühen Islam*, Berlin 1991-7 ; A. J. Wensick, *The muslim creed, its genesis and historical development*, Cambridge 1932 ; pour un point de vue musulman, d'une rare médiocrité intellectuelle tant sur le fond que sur la forme, cf. Cheikh Si Hamza Boubakeur, *Traité moderne de théologie islamique*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1985 ; pour des tentatives comparatistes, L. Gardet, G.C. Awati, *Introduction à la théologie musulmane, essai de théologie comparée*, Paris 1981.

<sup>327</sup> DIN ou MILLA IBRAHIM.

n'émerge pas des circonstances, des tumultes, des erreurs et des invectives. Il ne devient « islam » qu'après l'élimination de l'opposition juive.

D'une certaine façon, la théologie musulmane n'existe pas avant la mort de Muhammad. Elle s'élabore sous les Ommeyyades, au contact des doctrines chrétiennes, en Syrie, et commence à offrir un aspect cohérent encore plus tard. Elle peut enfin s'appuyer sur le Coran, qui vient juste d'être rassemblé, vers 650-660<sup>328</sup>. Avant cela, l'action prime, la soumission au rituel et l'autorité, c'est-à-dire la piété.<sup>329</sup>

De toute manière, le système doit absolument éviter que tout croyant se sente un peu théologien. Il lui faut en savoir le moins possible, pour que son esprit ne soit pas troublé, et que s'il est troublé, qu'il ne trouble pas à son tour le reste de la communauté.

L'honnêteté intellectuelle et scientifique contraint à ajouter ceci : de l'Histoire des débuts de l'islam, ce sont des documents chrétiens et des monnaies qui, chronologiquement, nous en parlent en premier. À ce moment, l'islamisme n'écrit pas, il est dans sa préhistoire, à strictement parler.

Les documents d'origine musulmane surgissent plus tard, 60 à 150 plus tard.

Les témoins chrétiens insistent sur deux choses: la brutalité des envahisseurs<sup>330</sup> et l'aspect chrétien – ou juif – de leur doctrine globalement hérétique<sup>331</sup>. Les monnaies, dites « arabo-byzantines », à partir des années 635, sont des copies en bronze de frappes byzantines, figurant des croix bien visibles, et des figures.

---

<sup>328</sup> Le premier Coran dont nous connaissons l'existence daterait des années 680 ; il a été retrouvé en 1972 dans une mosquée du Yémen ; sans que son contenu soit encore bien connu, il diffère de la version canonique ; cf. G. R. Puin, "Observations on early Quran manuscripts in Sanaa", in S. Wild, *The Quran as Text*, Leiden, 1996.

<sup>329</sup> IBADA, soit « servitude », « obéissance » (*ABODA* en hébreu) ; la racine B-D a donné le mot ABD « esclave ».

<sup>330</sup> Cf. partie XIII.

<sup>331</sup> Cf. Jean de Damas.

Ceci ouvre des pistes intéressantes pour comprendre de façon scientifique la genèse de cette idéologie.

Conséquence : le style coranique peut être spectaculaire et impressionnant, dans son envie forcenée de convaincre et de séduire. En comparaison, la parole prophétique apparaît comme absolument nulle. De la part des rédacteurs, il y a peut-être une volonté de marquer une forte disproportion entre les deux types de documents. Les sermons deviennent alors des textes particulièrement médiocres.

Fonction de rappel, de concentré, de digeste de la doctrine. Dans ce sermon imaginaire, « Allah est grand, et surtout tranchez la tête des païens et surtout n'oubliez pas d'éteindre chez vous en sortant »,<sup>332</sup> la proposition la plus importante est bien évidemment la dernière !

Le sermon est en trop. Il est certainement un anachronisme. Muhammad n'a pas besoin de parler au peuple. Il diffuse ses révélations et donne des ordres, impose des rites. Ce n'est pas le bon curé de Médine qui va prêcher le dimanche auprès de ses ouailles.

De toute manière, ce qui a intéressé au fil des siècles, c'est la question primordiale suivante : un sermon doit-il être prononcé debout ou assis ? Quelle est la valeur de celui prononcé debout et celui prononcé assis.

Il y a des partisans des deux méthodes.<sup>333</sup>

---

<sup>332</sup> Il n'est pas absolument illicite d'inventer des récits, des hadiths, si l'on indique le caractère contemporain et forgé. Ils sont inventés par nous à fins de démonstration. Mais si l'on souhaite en revenir à la réalité du VII<sup>ème</sup> siècle, ceux fabriqués dans notre atelier sont tout aussi faux que ceux inventés à Bagdad vers 880, à l'ombre d'un minaret. Le mensonge est de leur côté, puisqu'ils affirment la main sur le Coran et l'autre sur le sabre qu'ils transmettent la vérité factuelle...

<sup>333</sup> ++++++++; *I. Goldziher, Etudes sur la Tradition Islamique (trad. L. Bercher), Paris, 1984, p. 43-4.*

### § 406. — Premiers sermons.

Il est intéressant de comparer les thèmes et le style des textes coraniques avec celui de ces sermons, marqués par une grande simplicité, voire une forme de banalité : c'est la présentation du Coran pour le public immédiat des gens de Médine, fabriqué a posteriori : c'est une suite d'axiomes sans véritable rhétorique constituée. Ils existent en catégories bien fixées: WAZZ (moralisateur), TADHKIR (remémorateur et avertisseur), WUAZZ (exhortateurs), MUDHAAKKIRUN (avertisseurs).

Les auteurs de ces pseudo-sermons sont piégés quoi qu'il advienne : on les admirera s'ils s'approchent du style coranique, archétype de l'inspiration, et on les accusera en même temps de plagiat ou de parodie. Bref, l'exercice est périlleux et donne l'impression d'une audition en stéréo, fort désagréable.

Dans le premier sermon de Médine, plutôt que le contenu du discours, c'est la construction de la chaire (MINBAR) qui a retenu l'attention. La piété est une affaire de menuisier, et les rédacteurs des textes évitent l'exercice délicat et même sacrilège de la reproduction du discours prophétique.

Archétype chrétien du sermon.

### La première chaire.

#### (Bukhari, Sahih 34/32, 2).

D'après Jabir ibn Abdallah, une femme des ansar dit à l'envoyé d'Allah : Ne veux-tu pas que je te fasse quelque chose qui te servirait de siège ? J'ai un esclave qui est menuisier.

- Si tu veux, répondit le prophète.

La femme fit alors exécuter une chaire, et lorsque l'on fut au jour du vendredi, le prophète s'installa sur la chaire qui lui avait été fabriquée. Le tronc de palmier auprès duquel le prophète faisait le prône gémit et faillit se briser. Le prophète descendit alors de l'estrade, alla prendre le tronc dans ses bras et le serra contre lui. Le tronc se mit à faire entendre les soupirs d'un enfant que l'on veut faire taire, puis il s'arrêta.

-Ce tronc, dit le prophète, pleurait à cause des prières qu'il entendait.

La chaire – imitation avouée de la chaire chrétienne = Syrie.

**(ibn Sa'd, Tabaqat I 294-5).**

L'apôtre d'Allah faisait ses sermons le vendredi, debout devant la mosquée, sur un tronc d'arbre. Il dit :

-Vraiment, me tenir ainsi debout est difficile.

Alors Tamim al Dari dit :

-Ne devrai-je pas construire une chaire pour toi, comme celles que j'ai vu construire en Syrie ?

L'apôtre d'Allah consulta les musulmans à ce sujet. Ils pensèrent qu'il fallait le faire.

Al Abbas dit :

-Il y a un de mes esclaves qui s'appelle Kilab ; il est très doué.

L'apôtre d'Allah dit :

-Ordonne lui d'en construire une.

Celui-ci partit dans une forêt couper un bloc de tamarinier. Il le découpa, en fit une chaire, avec deux marches et un siège. Il l'apporta et le mit là où il est aujourd'hui. Ensuite, l'apôtre d'Allah dit :

-Ma chaire est en face d'une des portes du paradis, et les pieds de la chaire sont les marches vers le paradis.

**Le tout premier sermon.**

ibn Ishaq et ibn Hisham ont des scrupules à retranscrire une parole concernant la doctrine, 200 ans plus tard, d'où la formule de prudence, de crainte d'omettre un bout de parole.

La communauté des musulmans est pauvre à ce moment ; Muhammad tire ce thème de la sourate 93, qui le concernait lui-même.

Suite très décousue : au mieux c'est un résumé, une prise de notes, mais sûrement pas un discours, puisqu'on n'y retrouve aucune technique rhétorique, de celles par exemple qui sont si nombreuses et efficaces dans le Coran.

Allusion aux procédés d'apparition divine et de révélation ; épiphanie divine directe, sans Gabriel: tout à fait anormal. Rappelle les ermites chrétiens. Phraséologie chrétienne.

**(ibn Hisham, Conduite de l'Envoyé d'Allah 340).**

Le premier sermon<sup>334</sup> que l'envoyé a donné d'après ce que j'ai su d'après Abu Salama ibn Abdul Rahman – Allah puisse m'empêcher d'attribuer à l'envoyé des mots qu'il n'a pas prononcé – et après avoir loué et glorifié Allah comme il se doit, il dit :

-Ô hommes,

Accomplissez de bonnes actions pour vous-mêmes.

Vous savez, par Allah, que l'un d'entre vous peut être frappé et devra quitter son troupeau sans berger.

Alors le seigneur lui dira – il n'y aura aucun interprète ou intermédiaire pour le protéger d'un voile – et il lui dira :

-Ton messager n'est-il pas venu avec un message, ne vous a-t-il pas apporté la richesse et montré de la faveur ? Qu'avez-vous fait pour vous-même ?

Ensuite, il regardera à droite et à gauche et ne verra rien.

Il regardera en face de lui et ne verra rien que l'enfer.

Celui qui pourra protéger son visage de la fournaise avec un petit bout de datte, laissez le faire ainsi ; et celui qui ne peut trouver celui, qu'il trouve une bonne parole ; car le bien sera récompensé de dix fois à deux fois sept cent fois.<sup>335</sup>

La paix soit sur vous et la miséricorde et la bénédiction d'Allah.

**Le deuxième sermon.**

Le mot « Livre » est encore prématuré : si la rédaction des révélations est entamée, le Coran n'est qu'un ensemble de textes. Ceci est un extrait de la tradition, un hadith assez célèbre. Les sermons puisent sans doute dans l'énorme fond de la sunna quelques thèmes à développer.

La teneur plutôt que la lettre.

**(ibn Hisham, Conduite de l'Envoyé d'Allah 340-341).**

Ensuite, l'envoyé fit un prêche à une autre occasion, qui consista en ceci :

-La louange appartient à Allah que je loue et dont j'implore l'aide. Nous trouvons refuge en Allah contre nos péchés et ce qui est mal dans nos actions. Celui qu'Allah guide rien ne le réduira en

---

<sup>334</sup> Versions différentes dans Tabari VII 1257 (ed. State of New York University).

<sup>335</sup> Le sens de la phrase n'est pas sûr.

condres ; et celui qu'il réduit en condres, personne ne le guide. J'atteste qu'il n'y a que Allah et lui seul et qu'il est sans associé. Le plus beau discours est le livre d'Allah.

À celui pour qui Allah l'a fait, il est apparu glorieux et l'a fait rentrer dans l'islam après l'incroyance, et celui qui l'a choisi au-dessus de toute autre parole humaine, devra prospérer. C'est le plus beau discours et le plus pénétrant.

Aimez ce qu'aime Allah.

Aimez Allah de tout votre cœur et n'ayez crainte du mot d'Allah et de sa mention. N'endurcissez pas votre cœur contre cela.

Parmi tout ce qu'Allah a créé, il choisit et sélectionne ; les action qu'il choisit il les appelle khîra ; le peuple qu'il choisit il l'appelle mustafa ; et le discours qu'il choisit il l'appelle salih. Parmi tout ce qu'il a apporté à l'homme, il y a des choses licites et des choses illicites.

Vénérez Allah et ne lui associez rien ; craignez-le comme il doit être craint. Propagez loyalement autour d'Allah ce que vous dîtes avec vos bouches.

Aimez-vous dans l'esprit d'Allah.

Vraiment Allah est en colère quand l'accord avec lui est brisé.

La paix soit sur vous.

### **Thèmes de sermons.**

Développement de thèmes coraniques, avec citations. Effet comique : il parle de chameaux, d'obèse, de femmes et de pets.

#### **(Bukhari, Sahih 65/91,1).**

Abdallah rapporte qu'il a entendu le prophète faire un sermon dans lequel il parla de la chamelle et de celui qui la tua.<sup>336</sup>

L'envoyé d'Allah, ayant cité ces mots : « Souviens-toi que les plus factieux accourent »<sup>337</sup>, dit :

-L'homme qui accourut était gros, turbulent, redouté des siens, tel que Abu Zema.

Ensuite il parla des femmes en ces termes :

-Souvent l'un de vous a l'intention de fouetter comme une esclave sa femme, puis il couche avec elle à la fin de ce même jour.

Il continua en parlant de ceux qui rient en entendant lâcher un pet.

-Pourquoi, dit-il, rire ainsi de ce que l'un de vous a fait ?

---

<sup>336</sup> La légende des Thamud.

<sup>337</sup> Corpus coranique 91/12.

## **Pression.**

### **(An Nawawi, Hadith 170).**

Jabir a dit : Quand le messager d'Allah faisait un discours, ses yeux devenaient rouges, sa voix s'élevait et sa colère devenait grande comme quelqu'un qui nous annoncerait l'arrivée imminente de l'ennemi, disant :

-L'armée ennemie va vous attaquer ce matin ou ce soir.

Il disait :

-J'ai été envoyé en même temps que l'Heure à l'image de ces deux doigts.

Il poursuivit en disant :

-Or donc ! Le meilleur discours est le Livre d'Allah, la meilleure direction est celle de Mohammad et les pires choses sont les créations nouvelles. Toute innovation est source d'égarement.

Puis il disait :

-Je suis plus digne de l'amour et de l'obéissance des croyants que leurs propres personnes. Celui qui laisse des dettes ou des personnes à charge, c'est moi qui assume les unes et pourvois aux besoins des autres.

## **Révélation pendant le sermon.**

Concurrence entre deux paroles. Réflexion de nature manichéenne sur le bien et le mal. Observation de la foule sur les silences mohammédiens.

C'est intégralement un oracle à ce moment. À la parole sibylline. Technique bien connue : la parole doit garder une certaine obscurité, un hermétisme, pour confiner l'auditoire dans le doute et l'angoisse.

### **(Bukhari, Sahih 56/37,2).**

D'après Abu Sayd el Khodri, l'envoyé d'Allah se leva en chaire et dit :

-Je ne crains pour vous, quand je ne serai plus là, que ce qui vous sera offert des bénédictions de la terre.

Et il se mit à décrire les splendeurs du monde, après avoir parlé des bénédictions de la terre. Alors un homme se leva et lui dit :

-envoyé d'Allah, est-ce donc que le bien peut amener le mal ?

Le prophète se tut, et nous nous dîmes :

-Voici la révélation qui lui vient !

Et les gens gardèrent un profond silence, comme s'il y avait eu des oiseaux au-dessus de leurs têtes. Puis le prophète essuya de son visage une sueur abondante et dit :

-Où est celui qui m'a tout à l'heure interrogé ? Est-ce que les splendeurs du monde méritent vraiment le nom de bien ?

Et il répéta cela par trois fois :

-Le bien, continua-t-il, ne saurait amener que le bien. Toutes les plantes que fait pousser la pluie printanière peuvent tuer par météorisation<sup>338</sup>, ou mettre en danger de mort ; mais la bête qui a le ventre gonflé à force d'en avoir mangé, s'étant mise au soleil, fiente, urine (BOWL), se remet à paître. Le bien est chose verte et douce. Il sied comme compagnon au musulman qui le prend avec les obligations qu'il engendre, et l'emploie dans la voie d'Allah, et pour secourir les orphelins, les pauvres. Mais celui qui ne le prend pas avec les obligations qu'il engendre ressemble à celui qui mange et ne se rassasie pas ; son bien viendra témoigner contre lui au jour de la résurrection.

**(An Nawawi, Hadith 1831).**

Jâber rapporte : Il y avait un tronc de palmier auquel s'appuyait le prophète pour faire son sermon. Quand on dota la mosquée d'une chaire, nous entendîmes sortir du palmier comme la plainte de la chamelle à son dixième mois de grossesse, jusqu'à ce que le prophète descendît de la chaire et plaçât sa main sur le tronc qui cessa aussitôt de gémir.

**(ibn Sa'd, Tabaqat I 442).**

Quand l'apôtre d'Allah faisait un sermon au peuple, ses yeux devenaient rouges, sa voix s'élevait, et sa colère devait intense comme s'il avertissait de l'attaque d'une armée le matin ou le soir ; il disait :

-Moi et le jugement dernier, nous avons été levés ainsi !

Et il levait deux doigts au ciel. Il disait aussi :

-La meilleure voie est la voie de Muhammad et la pire, ce sont les innovations. Chaque innovation hérétique est une mauvaise voie. Si quelqu'un meurt en laissant des biens meubles, ils sont pour sa famille et s'il laisse des dettes ou des biens gagés, ce sera sous ma garantie.

**Confirmations.**

**(An Nawawi, Hadith 217).**

Selon Abu Qatada<sup>339</sup> al Harith ibn Ribî, le messenger d'Allah se leva parmi eux pour leur faire un discours. Il leur dit que le combat au service d'Allah et la foi en Allah étaient les meilleures actions de Bien. Quelqu'un se leva et dit :

-Messenger d'Allah ! Penses-tu que si je suis tué au service d'Allah cela m'absoudra de mes péchés ?

Le messenger d'Allah lui dit :

---

<sup>338</sup> Le gonflement de l'intestin par l'accumulation de gaz.

<sup>339</sup> Le 'surnom' d'un activiste célèbre en Grande-Bretagne, aussi dangereux que stupide.

-Oui, si vraiment tu es tué au service de Allah, te montrant patient au combat dans le seul espoir de la récompense d' Allah, faisant face à l'ennemi et ne lui tournant jamais le dos.

Puis le messenger d'Allah dit :

-Comment as-tu dit ?

Il dit :

-Penses-tu que si je suis tué au service de Allah cela m'absoudra de mes péchés ?

Le messenger d'Allah dit :

-Oui, si tu es tué alors que tu es patient au combat dans l'espoir de la récompense de Allah, faisant face à l'ennemi et ne lui tournant pas le dos, cela t'absoudra de tous tes péchés sauf des dettes non remboursées. Gabriel me l'a dit.

### **(Bukhari, Sahih 59/14,1).**

D'après ibn Omar : qu'il entendit le prophète prêchant en chaire dire aux fidèles :

-Tuez les serpents ; tuez celui qui a deux raies et celui qui n'a pas de queue ; car ces deux-là font perdre la vue et avorter la femme enceinte.

### **(An Nawawi, Hadith 401).**

Anas a dit : Le messenger d'Allah nous a tenu un sermon auquel je n'avais jamais rien entendu de semblable. Il dit :

-Si vous saviez ce que je sais, vous ririez certainement peu et vous pleureriez certainement beaucoup.

Les compagnons du messenger d'Allah se couvrirent le visage et se mirent à pleurer en faisant entendre un nasillement.

### **(Muslim, Sahih 44/4390).**

..., le prophète faisant un prône, s'exprima ainsi :

-Allah, ayant donné à un de Ses serviteurs le choix entre les biens de ce monde et ceux qui sont par-devers Lui, cet homme a choisi ce dernier lot.

Abu Bakr se mit alors à pleurer et dit :

-Que nous sacrifions pour toi nos pères et nos mères ! Or, l'envoyé d'Allah était ce Serviteur à qui Allah a donné ce choix et Abu Bakr était la personne la plus informée à son sujet.

-L'homme, dit le prophète, qui a été le plus généreux vis-à-vis de moi avec son affection et sa fortune, c'est Abu Bakr. Si j'avais dû choisir quelqu'un parmi ma Communauté comme ami fidèle, certes j'aurais choisi Abu Bakr, mais la fraternité islamique et l'affection réciproque des fidèles (sont préférables à l'amitié). Qu'on ne conserve aucune porte particulière (poterne d'accès aux appartements) dans la mosquée sans la boucher, sauf celle de Abu Bakr.

### **(An Nawawi, Hadith 170).**

Jâbir a dit :

-Quand le messager d'Allah faisait un discours, ses yeux devenaient rouges, sa voix s'élevait et sa colère devenait grande comme quelqu'un qui nous annoncerait l'arrivée imminente de l'ennemi, disant :

-L'armée ennemi va vous attaquer ce matin ou ce soir.

Il disait :

-J'ai été envoyé en même temps que l'Heure à l'image de ces deux doigts (et il réunissait l'index et le majeur).

Il poursuivit en disant :

-Or donc ! Le meilleur discours est le livre d'Allah, la meilleure direction est celle de Muhammad et les pires choses sont les créations nouvelles. Toute innovation est source d'égarement.

Puis il disait :

-Je suis plus digne de l'amour et de l'obéissance des croyants que leurs propres personnes. Celui qui laisse des dettes ou des personnes à charge, c'est moi qui assume les unes et pourvois aux besoins des autres.

### **La pluie et le beau temps à Médine.**

#### **(ibn Sa'd, Tabaqat I 202-3).**

Je me tenais près de la chaire, un vendredi, alors que l'apôtre d'Allah faisait un sermon. Pendant ce temps, le public de la mosquée disait :

-Ô apôtre d'Allah ! Il n'y a pas eu de pluie et les animaux meurent, alors prie Allah de nous envoyer des averses.

L'apôtre d'Allah leva les mains. Nous n'avions pas vu un seul nuage, mais Allah envoya soudain de fortes pluies et j'ai vu que l'homme le plus borné craignait alors de voir à quel point (l'apôtre d'Allah) pouvait atteindre sa famille. Nous avons alors eu une pluie forte durant sept jours sans interruption, jusqu'au vendredi suivant.

Les gens dirent :

-Ô apôtre d'Allah ! même les fermes s'effondrent, les voyageurs doivent s'arrêter, alors prie Allah d'arrêter les pluies !

L'apôtre d'Allah leva les mains et dit :

-Ô Allah! Verse l'eau autour de nous, mais pas sur nous !

**(ibn Sa'd, Tabaqat I 442).**

Quand l'apôtre d'Allah faisait un sermon au peuple, ses yeux devenaient rouges, sa voix s'élevait, et sa colère devait intense comme s'il avertissait de l'attaque d'une armée le matin ou le soir ; il disait :

-Moi et le jugement dernier, nous avons été levés ainsi !

Et il levait deux doigts au ciel. Il disait aussi :

-La meilleure voie est la voie de Muhammad et la pire, ce sont les innovations. Chaque innovation hérétique est une mauvaise voie. Si quelqu'un meurt en laissant des biens meubles, ils sont pour sa famille et s'il laisse des dettes ou des biens gagés, ce sera sous ma garantie.

**(ibn Maja, Hadith Qudsi 390).**

De son côté, ibn Mâja a rapporté le deuxième hadith, d'après ibn Omar cité dans le Sahîh de Muslim, en ces termes :

ibn Omar, a dit : J'ai entendu le messager d'Allah dire, alors qu'il était sur le minbar de la mosquée :

-Le Tout-Puissant empoignera ses cieux et ses terres de sa main (en faisant le geste de sa main), puis il dira: « je suis le Tout-Puissant ! Je suis le Souverain ! Où sont les puissants ? Où sont les arrogants ? »

ibn Omar ajoute : Le messager d'Allah s'est mis alors à pencher à droite et à gauche, jusqu'à ce que j'aie vu le minbar bouger par le bas, au point de me dire: « Va-t-il se renverser en entraînant avec lui le prophète ? »

**Sermon composite.****(An Nawawi, Hadith 274).**

Abdullah ibn Zama a dit avoir entendu le messager d'Allah dans l'un de ses sermons. Il parla de la chamelle<sup>340</sup> et de celui qui l'a tuée. Il dit :

-Le verset dit : Quand se leva en toute hâte leur plus misérable, cela veut dire que se leva pour la tuer un homme puissant et malfacteur, jouissant de la protection de son clan.

Puis il parla des femmes. Il prononça alors un sermon les concernant où il dit entre autres :

L'un de vous ose frapper sa femme comme on frappe son esclave. Or il se peut qu'il partage son lit à la fin du jour même !

Puis il leur parla de leur manie de rire en entendant quelqu'un péter, il leur dit :

-Qu'a donc l'un de vous à se rire de ce qu'il fait lui-même ?

---

Extraits du sermon de l'Adieu.

## LIMITES ET CONTESTATIONS

### Silence contre les najranites.

Sur la question de l'organisation politique, le texte coranique ne dit presque rien : cela ne fait pas partie des préoccupations de l'époque. Aucune doctrine cohérente n'est proposée et il faut se rabattre sur des allusions infimes, et des fragments incertains, dont la marge d'erreur dans leurs interprétations est grande. Les rédacteurs du texte n'avaient pas ce type de préoccupation. Alors, les contemporains ont dû improviser, inventer, conserver des usages, copier ailleurs. Au total, peu de légitimité assurée, beaucoup de disputes, et de contestations, y compris du vivant de Muhammad. Au-delà du chef, la contestation touche aussi la tribu dominante des Quraysh. Muhammad fait office de paratonnerre.

### Le rejet du débat. Les questions à Muhammad...

#### (ibn Batta<sup>341</sup>, La Profession de foi 21).<sup>342</sup>

Le prophète réprouvait les questions trop fréquentes et interdisait les propos qui induisent en erreur (UGHLITAT). Il faut comprendre par ce dernier terme, dit-on, les questions par trop subtiles et difficiles.

Le prophète a dit :

-Laissez-moi tranquille tant que je ne vous demande rien.

Le prophète a dit :

-Le musulman qui commet le plus grand crime (GHURM) contre les musulmans est celui qui pose une question au sujet d'une chose qui n'avait pas été interdite et qui le fut précisément à cause de sa question.

### Pas question.

#### (An Nawawi, Hadith 156).

<sup>341</sup> Juriste hanbalite, mort vers 997.

<sup>342</sup> Ed. H. Laoust, Damas, 1958.

Selon Abu Hurayra, le prophète a dit :

-Ne m'interrogez pas sur les choses sur lesquelles je me suis tu. Ceux qui étaient avant vous les juifs n'ont péri qu'à cause nombreuses questions et leurs désaccords avec leurs prophètes ; quand je vous interdis une chose évitez-la et quand je vous ordonne une chose faites-en ce que vous pouvez.

**(Malik, Muwatta 1671).**

Aïsha a dit : choisissant entre deux sujets, l'envoyé d'Allah optait toujours pour le plus simple, à moins qu'il n'en résulte un péché.

**§ 363. — Les limites du chef.**

Autant la Tradition est quasi-unanime à célébrer l'absolue sublimité totale et impeccable du guide suprême, autant lui-même, dans son œuvre, ne s'épargne pas : il sait intimement ses lacunes secrètes et ses propres vices. Il a la candeur d'en témoigner ouvertement. C'est ce que ceux qui ont composé l'ouvrage se permettent de montrer.

« Quasi-unanime », en effet, car parfois se fait jour une attitude ouvertement déplaisante, intolérable, violente envers les disciples eux-mêmes, celle d'un tyranneau provincial de méchante humeur.<sup>343</sup>

**(Dawud, Hadith 38/ 4357).<sup>344</sup>**

Quand l'envoyé d'Allah eut coupé les pieds et les mains de ceux qui avaient volé ses chameaux et qu'il leur eut enlevé les yeux avec des clous chauffés au feu, Allah le gronda et il révéla : la punition de ceux qui font la guerre à Allah et à son envoyé et qui les affrontent avec toutes leurs forces pour semer la discorde sur la terre sera l'exécution ou la crucifixion.

**(Corpus coranique d'Othman 5/101).**

Ô vous qui croyez ! n'interrogez pas sur des choses qui, si elles vous sont divulguées, vous feront mal.

---

<sup>343</sup> R. Gleave, "Personal Piety", in J.E. Brockopp, *The Cambridge Companion to Muhammad*, Cambridge 2010, p. 117-120.

<sup>344</sup> Récit d'Abu Zinad.

Si toutefois vous interrogez à leurs propos, quand la prédication descend, elles vous seront divulguées et Allah effacera votre faute à leur propos.

Allah est absoluteur et miséricordieux.

**(Tabari, Tafsir 5/101-2).**

... Abu Juwayriyya rapporte qu'ibn Abbas a dit à un bédouin des Banu Sulaym<sup>345</sup> :

-Sais-tu à quel sujet fut révélé le verset suivant :

Ô vous qui croyez ne posez pas de questions au sujet de choses qui... ?

Ibn Abbas lui répondit :

- Il y avait des gens qui interrogeaient l'envoyé d'Allah par dérision ; tel homme disait par exemple « Qui est mon père ? » et tel autre qui avait égaré sa chamelle disait: « Où donc est ma chamelle ? »

C'est à leur sujet qu'Allah fit descendre ce verset.

Dans les propos qui vont suivre et que Tabari place sous la même rubrique, les événements sont présentés d'une façon quelque peu différente ; ce ne sont plus des gens ayant une certaine hostilité à l'égard du prophète qui le questionnent, mais les compagnons eux-mêmes ; il semble toutefois que les incidents qui vont être cités aient été la conséquence du comportement importun de gens malintentionnés qui avaient auparavant excédé le prophète par leurs questions.

**(ibn Sad, Tabaqat II 319).**

L'apôtre d'Allah a dit pendant sa maladie dont il est mort :

-Ô peuple ! Ne me tiens pas pour responsable, pour rien du tout. J'ai seulement déclaré licite qu'Allah a déclaré licite, et illicite ce qu'il a déclaré illicite.

... Sayd rapporte que Qatada a dit à propos de ce passage : On nous a rapporté que Anas ibn Malik rapportait le fait suivant: les gens venaient interroger l'envoyé d'Allah au point de l'importuner par leurs questions ; il vint un jour devant eux, monta sur le minbar, et fortement irrité leur dit :

-Vous ne m'interrogez aujourd'hui sur aucune chose sans que je ne vous explique clairement ce qu'il en est !

---

<sup>345</sup> Cf. partie XVI pour les circonstances.

Les compagnons de l'envoyé d'Allah regrettèrent alors de ne pas avoir présentement une affaire à lui soumettre.

Anas ibn Malik précise : Que je me tournasse à droite ou à gauche, je ne voyais que des gens qui s'étaient enfouis la tête dans leur vêtement et pleuraient. Un homme connu sous le nom de Abd Allah ibn Hudhafal, que l'on avait déshonoré en prétendant qu'il était issu d'un autre que celui connu pour être son père, commença alors à poser une question en disant :

- Qui est mon père ?

L'envoyé lui répondit :

-Ton père est Hudhafa et l'irritation de l'envoyé d'Allah s'accrut.

Anas ajoute : Umar dit alors pour apaiser le prophète :

-Nous sommes satisfaits d'Allah comme seigneur, de l'islam comme religion et de Muhammad comme envoyé, en prenant refuge en Allah contre le mal des séductions.

L'envoyé d'Allah dit encore :

-Je n'ai jamais vu de jour comme celui-ci tant pour le bien que pour le mal. Le paradis m'a été représenté aujourd'hui ainsi que le feu<sup>346</sup> et je les ai vus comme si je les voyais devant ce mur.

À propos du même fait Zuhri<sup>347</sup> précise :

-À la suite de cela la mère de Abd Allah ibn Hudhafa dit à son fils :

-Je n'ai jamais vu d'enfant plus désobéissant que toi. Es-tu donc sûr que ta mère a commis ce que commettaient les gens de la jahiliyya au point de la couvrir d'opprobre devant tout le monde ?

Son fils lui dit :

-Par Allah ! même s'il avait fait remonté mon origine à un esclave noir<sup>348</sup>, je l'aurai accepté.

... Suddiyy précise à propos de cet événement que Hudhafa était issu des Quraysh du clan des Banu Sham, qu'on lui donnait le nom de Abd Allah ibn Hudhafa, que son honneur avait été attaqué, et que le prophète le rattacha à son père reconnu comme étant le sien.

-C'est alors rapporte Suddiyy que Umar se leva, embrassa les pieds de l'envoyé et lui dit :

-Ô envoyé d'Allah ! Nous sommes satisfaits d'Allah comme seigneur, de toi comme prophète, de l'islam comme religion et du Coran comme guide<sup>349</sup> ! fais-nous donc grâce, Allah te fera grâce !

Umar ne cessa de tenir de tels propos jusqu'au moment où le prophète fut satisfait.

C'est ce jour-là que le prophète a dit :

-L'enfant est au lit conjugal et la pierre est pour l'adultère.

<sup>346</sup> L'enfer.

<sup>347</sup> Une des autorités les plus anciennes.

<sup>348</sup> C'est-à-dire, au pire des hommes, selon les normes de ce temps.

<sup>349</sup> IMAM

... Abu Salih rapporte que Abu Hurayra a dit : Un jour, l'envoyé d'Allah alla vers les gens, irrité au point que son visage en était rouge, et monta s'asseoir sur le minbar<sup>350</sup>.

Un homme s'adressa alors à lui et lui dit :

-Où est mon père ?

Il lui répondit : Dans le Feu !<sup>351</sup>

Un autre homme s'adressa à lui pour lui demander qui était son père. Il lui répondit « Ton père est Hudhafa », Umar ibn Khattab se leva alors et dit<sup>352</sup> :

- Nous sommes satisfaits d'Allah comme seigneur, ô envoyé d'Allah! il y a encore peu de temps, nous étions attachés à la jahiliyya et au shirk<sup>353</sup>. Allah sait qui sont nos pères !

La colère du prophète se calma et c'est alors que fut révélé le verset :

Ô vous qui croyez ! ne posez pas de questions au sujet de choses qui, si elles vous étaient rendues manifestes, vous causeraient du tort.

### **(Bukhari, Sahih 64/12, 8).**

Ali ibn Husayn a raconté que son père Huseyn ibn Ali lui avait dit que son père Ali avait tenu le discours suivant : une vieille chamelle qui provenait de ma part dans le butin fait le jour de Badr ; c'était le prophète qui me l'avait donnée pour ma part du quint dont Allah l'avait gratifié alors. Quand je voulus célébrer mon mariage avec Fatima, la fille du prophète, je fis un arrangement avec un bijoutier des Banu Qaynuqa ; il devait venir avec moi chercher de l'idzkhir<sup>354</sup> que je voulais vendre aux bijoutiers afin de subvenir aux frais de mon repas de noces. Pendant que j'étais occupé à rassembler les bats, les sacs et les cordes pour mes deux vieilles chamelles, celles-ci étaient agenouillées à côté d'une cabane appartenant à un homme des Ansar. À peine avais-je fini de rassembler ces objets, que je m'aperçus qu'on avait coupé la bosse de mes deux chamelles et qu'on les avait éventrées pour en retirer le foie. Je ne pus contenir mes larmes à la vue d'un pareil spectacle et je demandai qui avait fait cela.

---

350 La chaire.

351 En enfer.

352 L'intervention d'Omar est judicieuse: Muhammad commet sans doute la pire parole pour un Arabe de son temps: maudire son père. Mais son père n'est quasiment personne ; cf. partie VIII.

353 L' "associationnisme".

354 La plante sert à polir le métal.

-C'est, me répondit-on, Hamza ibn Abd al Muttalib qui en est l'auteur, et il était dans cette maison à une ripaille de boisson que font les ansari avec une chanteuse et ses amis.<sup>355</sup> Cette femme chantait :

-Ô Hamza, allons, va aux chamelles grasses.

En entendant ces paroles, Hamza a bondi sur son sabre, tranché les bosses des deux chamelles, les a éventrées et en a pris les foies.<sup>356</sup>

-Aussitôt, reprit Ali, je me rendis chez le prophète et entrai chez lui, où il se trouvait avec Zayd ibn Haritha. Le prophète savait ce qui m'était arrivé.

-Qu'as-tu ? me dit-il.

-Ô envoyé d'Allah, lui répondis-je, je n'ai jamais vu chose pareille à celle qui m'arrive aujourd'hui. Hamza a mis la main sur mes deux chamelles et il leur a coupé la bosse et les a éventrées, et maintenant il est dans une maison avec un groupe de buveurs.

Le prophète demanda aussitôt son manteau ; il s'en revêtit et se mit en marche, suivi par moi et Zayd ibn Haritha. Arrivé dans la maison où était Hamza, il demanda la permission d'entrer ; on le fit entrer et alors il commença à adresser des reproches à Hamza sur ce qu'il avait fait. Hamza était ivre, les yeux rouges ; il se mit à toiser le prophète, descendant son regard jusqu'au genou de celui-ci, puis le remontant jusqu'à son visage, et s'écria :

- Qu'êtes-vous donc, vous autres, sinon les esclaves de mon père ?

En le voyant dans cet état d'ivresse, l'envoyé d'Allah revint sur ses pas à reculons et sortit. Nous sortîmes en même temps que lui.

### **(ibn Batta<sup>357</sup>, La Profession de foi 21).<sup>358</sup>**

Le prophète réprouvait les questions trop fréquentes et interdisait les propos qui induisent en erreur<sup>359</sup>. Il faut comprendre par ce dernier terme, dit-on, les questions par trop subtiles et difficiles.

Le prophète a dit :

-Laissez-moi tranquille tant que je ne vous demande rien.

Le prophète a dit :

<sup>355</sup> Les *ansar* boivent donc encore; le texte épargne les *muhajirun*, l'élite musulmane.

<sup>356</sup> L'acte est certainement rituel, mais déformé par la tradition musulmane ; le prélèvement du foie est une procédure oraculaire classique.

<sup>357</sup> Juriste hanbalite, mort vers 997.

<sup>358</sup> Ed. H. Laoust, Damas, 1958.

<sup>359</sup> UGHLITAT.

-Le musulman qui commet le plus grand crime<sup>360</sup> contre les musulmans est celui qui pose une question au sujet d'une chose qui n'avait pas été interdite et qui le fut précisément à cause de sa question.

**(Muslim, Sahih 43/4355).**

Abu Mûsa a dit : Comme on posait au prophète des questions qui l'offusquaient et que ces questions se multipliaient, il se mit en colère. Ensuite, il dit aux assistants :

- Interrogez-moi sur ce que vous voudrez.
  - Qui est mon père ?, demanda un homme.
  - Ton père, répondit-il, c'est Hudhâfa.
  - Et moi, reprit un autre, qui est mon père, ô envoyé d'Allah ?!
  - Ton père, répliqua-t-il, est Sâlim, l'affranchi de Shayba.
- 'Umar, ayant lu la colère sur le visage du prophète, lui dit alors :
- Ô envoyé d'Allah, certes nous nous repentons devant Allah.

**La réaction des Médinois.**

Muhammad doit laisser subsister un conseil des notables de Médine: le fait est rarement rappelé et il montre que son pouvoir n'est pas si absolu qu'il paraît et qu'il doit admettre des institutions précédentes. Le totalitarisme mohammédien n'a que faire d'institutions collectives de décision. Le conseil apparaît aussi pour endosser la responsabilité de la déroute, pour éloigner celle de Muhammad, qui en cas de victoire, est l'unique artisan. Abdallah ibn Ubayy ibn Salul est le chef des Khazraj, personnage noble, muni d'un patronyme et papponyme, mais dont le nom reste anonyme, dissimulé sous un Abdallah qui ne trompe plus personne. Il fait appel à l'Histoire et à la mémoire pour motiver ses concitoyens, et décide d'abord de la stratégie et Muhammad le suit. Il faut rappeler que celui-ci reste le responsable unique de la future bataille, puisqu'il avait décidé d'attaquer à Badr. Il fait preuve d'irresponsabilité, et ce ne sera pas la seule occasion. Il est ensuite convaincu par ses propres partisans de modifier son plan, et s'enferme dans sa décision.

---

<sup>360</sup> GHURM.

**(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 190).**

Lorsque le prophète reçut cette nouvelle, les gens de Médine furent dans la crainte ; car ils savaient que les incrédules venaient pour venger le sang versé à Badr. Le prophète ayant convoqué ses compagnons pour délibérer avec eux, Abdallah ibn Ubayy ibn Salul, chef des Khazraj, qui était un des munafiqun, présent dans l'assemblée, parla ainsi :

-Ô envoyé d'Allah, il faut que nous restions ici, que nous les laissions approcher jusqu'aux portes de la ville, dans laquelle nous nous enfermerons et où nous combattrons. Ici les femmes et les enfants, en lançant sur eux des pierres, pourront nous être utiles, et les ennemis se trouveront moins nombreux que nous. Mais si nous sortons à leur rencontre, leur nombre sera supérieur au nôtre ; car Médine ne fournira pas trois mille combattants. Nous n'avons pas souvenir que jamais, du temps du paganisme, du temps des Tobba<sup>361</sup> du Yémen, et même avant cette époque, quelqu'un ait attaqué la ville de Médine sans s'en retourner vaincu et ruiné.

Le prophète agréa ces paroles et dit :

-J'ai rêvé cette nuit que mon sabre était ébréché et que je mettais ma main dans une cuirasse. La cuirasse paraît signifier la ville de Médine, dans laquelle je m'enfermerai. Quelques-uns des compagnons du prophète, muhajirun et ansar, qui avaient assisté à la bataille de Badr, tels que Ali ibn Abu Talib, Omar ibn Khattab, Moadh et d'autres, dirent :

-Ô envoyé d'Allah, cela n'est pas juste. Jamais on n'est resté chez soi, l'ennemi étant aux portes, sans devenir, un objet de mépris. Conduis-nous hors de la ville, afin que nous combattions ; nous leur ferons voir un combat comme celui de Badr.

Le prophète répliqua :

-Préparez-vous, accomplissons la prière du vendredi et partons.

C'était le septième jour du mois de shawwal. Les hommes s'équipèrent, le prophète accomplit la prière, se revêtit de son armure, et, monté sur un cheval de noble race, il quitta sa maison à contre cœur. Lorsque les hommes remarquèrent l'hésitation du prophète, ils lui dirent :

-Ô envoyé d'Allah, si tu hésites à partir, nous nous soumettons à ta volonté ; reste, si tu le veux.

Le prophète répondit :

-Que ne le disiez-vous plus tôt ? Maintenant que j'ai revêtu mon armure, je ne veux pas reculer. Il n'est pas convenable, après avoir pris les armes, de les déposer sans avoir combattu.

**(ibn Hisham, Conduite de l'envoyé d'Allah 403).**

Les deux religieux ont parlé à l'apôtre d'Allah et lui a répondu :

-Soumettez-vous !

---

<sup>361</sup> Dynastie ancienne de l'Arabie du sud.

-Nous sommes déjà soumis, et bien avant toi.

-Vous mentez. Vos prétentions selon lesquels Allah a un fils, votre adoration de la croix et vos repas avec du porc vous écartent de la soumission.

Ils demandèrent alors :

-Mais qui est son père, alors, Muhammad ?

L'apôtre d'Allah resta silencieux et ne leur répondit pas.

### **(An Nawawi, Hadith 156).**

Selon Abu Hurayra, le prophète a dit :

-Ne m'interrogez pas sur les choses sur lesquelles je me suis tu. Ceux qui étaient avant vous les juifs n'ont péri qu'à cause nombreuses questions et leurs désaccords avec leurs prophètes ; quand je vous interdis une chose évitez-la et quand je vous ordonne une chose faites-en ce que vous pouvez.

### **(Muslim, Sahih 44/4412).**

'Omar ibn Al-Khattâb a dit :

-Allah (m'a inspiré) et était d'accord avec moi sur trois choses : la station d' Abraham ('Ibrâhîm), l'observation du voile et les captifs de Badr.

### **(Muslim, Sahih 44/4413).**

ibn 'Omar a dit : Lorsque 'Abdullâh ibn 'Ubayy ibn Salûl étant mort, son fils, 'Abdullâh ibn 'Abdullâh vint demander à l'envoyé d'Allah de lui donner sa chemise pour servir de linceul à son père. Le prophète le lui ayant donné, il lui demanda de faire la prière funéraire sur son père. Quand l'envoyé d'Allah se leva pour faire cette prière, 'Omar se leva et, saisissant l'envoyé d'Allah par son vêtement, s'écria :

-Ô envoyé d'Allah, le Seigneur t'a interdit de prier sur lui.

-Allah, répondit l'envoyé d'Allah, m'a seulement laissé le choix, en disant : Que tu demandes pardon pour eux, ou que tu ne le demandes pas. Et si tu demandes pardon pour eux soixante-dix fois... Eh bien ! je l'implorerai plus de soixante-dix fois.

-Mais c'est un hypocrite, reprit 'Omar. L'envoyé d'Allah fit néanmoins la prière et ce fut alors qu'eut lieu la révélation suivante : Et ne fais jamais la salâ sur l'un d'entre eux qui meurt et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe.

**(ibn Sad, Tabaqat II 121).**

L'apôtre d'Allah a sacrifié ses animaux sacrés et s'est rasé la tête. Khirash ibn Umayyah accomplit l'acte de rasage<sup>362</sup> de la tête. Ses compagnons sacrifièrent aussi les animaux, la majorité se rasa la tête, les autres se contentant de se nouer les cheveux. Alors, l'apôtre d'Allah dit trois fois :

-Qu'Allah soit favorable à ceux qui se sont rasés la tête !

On lui dit alors :

-Ô apôtre d'Allah, prie aussi pour ceux qui se sont noués les cheveux !

Il dit :

-Et à ceux qui se sont noués les cheveux.

**(ibn Maja, Hadith 13.3.4).**

Le messager d'Allah a fait la prière subh avec nous à Hudaybiyya après, il avait plu dans la nuit.

Quand il eut fini, il monta au peuple et dit :

-Savez-vous ce que votre Seigneur a dit ?

Ils ont dit :

-Allah et Son Messager le savent mieux.

Il dit :

-Certains de mes esclaves ont commencé le matin à croire en moi, et d'autres ont commencé à me rejeter.

**L'état de pureté rituelle.****(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 248).**

Après la conclusion du traité, le prophète donna l'ordre aux musulmans de se raser la tête et de renoncer à l'état de pénitence. Aucun d'eux ne répondit à son appel, qu'il répéta trois fois. Le prophète, très affligé, se rendit dans la tente de sa femme Umm Salama, qu'il avait amenée avec lui. Celle-ci lui ayant demandé la cause de son chagrin, il lui dit :

-Je leur ai ordonné trois fois de se raser la tête, personne n'a obéi<sup>363</sup>.

**(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 301-2).**

Ensuite il partagea le tout, et donna à chaque cavalier deux parts, et une part à chaque fantassin.

Il employa une partie du butin à faire des dons aux Mecquois (...) au nombre de dix, reçurent mille

---

362 TAQSIR.

chameaux ; chacun d'eux en eut cent ; c'étaient : Abu Sufyan et son fils Moawiya<sup>364</sup> ; Hakim ibn Hizam ; Nasr ibn Harith ; Ala ibn Haritha, des Banu Tha'qif ; Harith ibn Hisham, frère d'Abu Jahl ; Safwan ibn Omayya ; Suhayl ibn Amir ; Huwaytab ibn Abd al Uzza, et Uayyana ibn Hisn. Le prophète leur donna ces biens afin de faire naître dans leurs coeurs de l'attachement pour l'islam.<sup>365</sup> D'autres Quraysh, ainsi que quelques poètes<sup>366</sup>, reçurent des lots de cinquante chameaux. Abbas ibn Merdas ibn Sulaym, qui était aussi poète, refusa les cinquante chameaux que le prophète lui avait attribués et fit une pièce de vers contre lui.

Le prophète dit à Ali :

-Coupe cette langue qui s'attaque à moi<sup>367</sup>, c'est-à-dire donne-lui ce qu'il faut pour le satisfaire. Ali porta le nombre des chameaux à cent. La distribution se fit ainsi par cent et par cinquante chameaux, et par cent et par deux cents brebis. Un des muhajirun avait, sur la route, fait marcher son chameau à côté de celui du prophète et avait touché son pied avec les lourds souliers qu'il portait. Le prophète, qui en avait ressenti une vive douleur, lui avait donné un coup de fouet sur la cuisse, en lui disant :

-Va plus loin, tu m'as blessé au pied.

La douleur fit pousser des cris à cet homme, et il dit :

-Apôtre d'Allah, tu m'as brisé la jambe !

À la distribution du butin, le prophète lui donna cent brebis. Le prophète n'assigna aucune part aux ansar. Après avoir donné des lots de cent et de cinquante chameaux aux Quraysh, aux muhajir et aux bédouins, il acheva le partage en attribuant à chaque homme des Quraysh et des bédouins six chameaux et quarante brebis. Les ansar furent mécontents, se séparèrent de l'armée et allèrent camper à part, dans un enclos.

Un homme d'entre les Banu Tamim vint trouver le prophète et lui dit :

-Apôtre d'Allah, sois juste dans la répartition.

Le prophète répliqua :

-Qui donc serait juste si je ne le suis pas ?

L'autre répondit :

<sup>364</sup> Le futur calife, qui apparaît pour la première fois. Sa réputation étant médiocre pour l'historiographie islamique, il est évoqué le moins possible. Il est finalement le premier calife « mal guidé ».

<sup>365</sup> Il est remarquable que Muhammad soit contraint de corrompre avec des biens matériels ces gens, pour les attirer vers l'islamisme. La ferveur spirituelle ne semble pas efficace.

<sup>366</sup> Muhammad s'entoure de poètes à sa solde, qui doivent le louer et vilipender ses adversaires.

<sup>367</sup> C'est-à-dire : « empêche-le de se plaindre », en lui donnant ce qu'il veut. Muhammad a un sens aiguisé des métaphores tranchantes.

-Dans cette distribution, au moins, tu t'es montré injuste ; tu donnes à l'un cent, à l'autre dix et rien à un autre.

Omar voulut tuer cet homme ; mais le prophète lui dit:

-Ne le fais pas ; car cet homme aura des compagnons, des gens de sa descendance qui viendront après moi, et qu'on appellera Khawarj<sup>368</sup> ; ceux-ci rejeteront l'autorité des imam<sup>369</sup> et des princes, et ils s'élanceront en dehors de la foi comme la flèche part de l'arc ; ils ne conserveront rien de l'islam.

Saïd ibn Obada, ansar, chef des Khazraj<sup>370</sup>, se présenta devant le prophète et lui dit :

-Apôtre d'Allah, tous les ansar de Médine, Aws et Khazradj, qui sont dans l'armée veulent retourner à Médine.

-Pour quelle raison ? demanda le prophète.

-Que disent-ils ?

Sad répondit :

-Ils disent: Le prophète se détourne de nous et nous abandonne<sup>371</sup>, pour se tourner vers sa patrie et ses compatriotes, des gens dont le sang coule des pointes de nos sabres ; il leur donne ces biens, et ne nous en fait aucune part. Lorsqu'ils le forcèrent à sortir de La Mecque et qu'il chercha du secours, n'est-ce-pas nous qui sommes venus lui prêter serment ? Nous l'avons fait venir à Médine, nous lui avons offert nos biens, nous avons lutté contre les Mecquois à Badr et à Ohod, et nous lui avons fait le sacrifice de nos vies. <sup>372</sup> Lorsque, à Hunayn, l'armée prit la fuite, pourquoi

<sup>368</sup> On peut penser qu'il s'agit des Kharidjites, secte hérétique particulièrement violente et incontrôlable.

<sup>369</sup> Jurjani, *Livre des Définitions* 221, *al imam*. 'L'imam, le chef préposé. C'est un personnage qui détient l'autorité ultime dans les domaines religieux et temporel'. I. Yusuf, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. imam.

<sup>370</sup> C'est lui mènera la tentative de coup d'État des Médinois après la mort de Muhammad. Il est déjà le représentant des *ansar*, ce que l'autre récit omet de mentionner. Il est à leur tête depuis la mort d'ibn Ubayy ; cf. partie XI.

<sup>371</sup> Simplement en les frustrant du butin: l'affectif se mêle au rentable. Le discours respire l'hypocrisie, au sens moderne.

<sup>372</sup> Les reproches sonnent étrangement, du son étrange de la vérité: on pouvait croire les *ansar* heureux de mourir pour Allah et pour le prophète. Or, ils ont l'air d'y tenir à leur vie plus que supposé, et acceptaient le sacrifice pour des raisons plus prosaïques que prévu. De plus, c'est pour le « prophète » et non pour la divinité qu'ils ont le sentiment d'avoir combattu, comme si toutes les exhortations coraniques n'avaient pas du tout été entendues.

son oncle Abbas n'a-t-il pas appelé Abu Sufyan, Safwan ou Suhayl, ibn Amir ? Non, il a appelé les ansar !

-C'est là leur langage ? dit le prophète.

- Oui.

- Par Allah ! dit-il, si j'avais su qu'ils parleraient ainsi, je leur aurais donné le tout ! Mais j'avais pensé que l'islam était assez fortement enraciné dans leurs cœurs pour ne pas être ébranlé à cause des biens de ce monde.<sup>373</sup>

### **(Tabari, Histoire des Prophètes et des Rois III 304).**

Au moment où Malik partit de Jayrrana, le prophète n'avait pas encore fait le partage du butin, et les soldats craignaient qu'il n'en rendit encore une autre portion. Ils insistèrent donc auprès de lui pour qu'il fit la répartition en ce lieu même. Le prophète le leur promit. Puis ils mirent la main sur lui, en disant :

-Nous ne te laisserons pas partir que tu n'aies fait le partage.

Ils lui ôtèrent son manteau, et tous crièrent et firent des démonstrations grossières.<sup>374</sup>

Le prophète leur dit:

-Rendez-moi mon manteau. Je le jure par Allah, si le nombre des troupeaux eut été égal à celui des arbres du Tihama<sup>375</sup>, je vous les aurais donné sans hésitation ! Vous savez que j'ai droit à un cinquième de tout le butin. Eh bien, je vous abandonne cette part !

---

<sup>373</sup> L'attachement à l'islam n'est une chose si solide. Elle se renforce naturellement par l'octroi de biens matériels. Que serait devenu l'islam du XX<sup>e</sup> siècle sans les ressources pétrolières ? Une ruine spirituelle, des reliquats dans la géographie.

<sup>374</sup> Une démonstration d'irrespect envers le chef suprême, sceau des prophètes etc... Mais il n'est à ce moment qu'un chef de bande, en difficulté face à ses troupes qui se mutinent. Sous la pression, il cède aussi sa part personnel. Les grands hommes ont leurs petits moments.

<sup>375</sup> Région côtière de l'Arabie occidentale.

**La contestation de l'autorité, terrain des Kharijites**

Mouvement trop souvent oublié, mais fascinant à sa façon : il illustre la quintessence de l'islamisme, alors qu'il est présenté, comme d'ordinaire, comme sa perversion. Ils sont les plus fidèles à la trajectoire primitive, au mysticisme qui fait office de politique. Le Coran n'apportant aucune règle solide et précise de comportement politique, ils ont décidé de se passer d'autorité légitime. Ils seront bien entendu minoritaires, et combattus, comme les dissidents. Néanmoins combattifs et sûrs de leur fait.

## VII

### Au commencement était le fisc

### La fiscalité comme indice primitif de développement d'une religion

Attention : tout est anachronique. Rien ne s'est passé sur ce point à Médine entre 622 et 630. Muhammad n'a rien décidé de tout cela. Tout est faux, faux, faux. Mais la documentation est pléthorique, alors que faire, sinon la présenter.

Le mélange entre argent et religion pourrait en choquer plus d'un, mais il n'y a pas de quoi. Argent et religion ont toujours fait bon ménage, sous toutes les latitudes.

Ce qui compte ici, l'art et la manière de prendre l'argent des autres, les ressources des autres, au profit des plus puissants, sous tous les prétextes possibles.

En fait, en prêchant le faux, l'islamisme arrive au vrai. Voici pourquoi. Si vous lisez ces lignes, ou ces milliers de lignes pour les plus acharnés, c'est que la question, voire l'énigme des origines de l'islamisme vous intéresse. Jusqu'à présent, le discours tenu ici consistait le plus souvent à pilonner l'essentiel de tout ce qui a été dit ou écrit : l'intégralité des données était viciée et la recherche du vrai (« ce qui

s'est passé » comme disent les historiens allemands, avec un saine naïveté) est vaine, dans cet univers de forgeries. Ce n'est qu'en découvrant certains types alternatifs de documents que le chercheur peut enfin s'appuyer sur du solide. Ainsi, les informations issues de l'extérieur de l'Arabie. Mais aussi, pour les décennies postérieures à la mort supposée de Muhammad (soit l'arrêt de la phase prophétique, ladite révélation), des textes retrouvés par hasard, et hors d'Arabie, mais issus d'Arabes sans doute. Ils attestent bien sûr la période d'expansion militaire (toujours qualifiée de fulgurante). Ce sont des papyri, parchemins, monnaies, inscriptions. Or l'essentiel des informations est de nature fiscale. Les nouveaux venus se comportent de telle ou telle façon face aux populations, avant tout en leur prenant leurs richesses. Alors foin du prophète, du Coran, d'Allah, de la Kaba : l'islamisme se remarque d'abord par une fiscalité particulière et innovante.

De là à dire que l'islamisme est d'abord une fiscalité avant d'être une religion... Eh bien oui, du point de vue strictement documentaire. Car savez-vous, prendre des biens aux gens, cela ne se fait pas si facilement. Le percepteur doit se sentir puissant, sûr de lui. Il doit convaincre celui d'en face du bien fondé de ses exigences. Quoi de mieux alors que de s'inventer des justifications les plus élevées possibles, et si possible, la divinité derrière soi la plus forte, ou la seule?

Le mot fiscalité est presque inoffensif, pour nous, mais il ne l'est pas. Il s'agit d'une arme, à tous points de vues. Les taxes servent à convertir, à séduire, à corrompre, et elles permettent de faire la guerre. Impôt et guerre sont frère et sœur dans l'Histoire des États.

L'institution la plus connue, mais pas la plus claire, est la zakat, l'aumône, dite « légale ». Un extrait coranique en expose les grandes lignes. En termes religieux, zakat équivaut à une purification, qui s'opère en se faisant soutirer son bien.<sup>376</sup> Sur un plan plus doctrinal, la zakat se justifie comme une sorte de réparation de déséquilibres dans la répartition des biens offerts par Allah. Elle concerne donc la

---

<sup>376</sup> D. Gril, "De l'usage sanctifiant des biens en islam", *Revue d'Histoire des Religions* 215/1998

justice distributive. Alors, ceux qui méritent peuvent en profiter au détriment de ceux qui ne méritent pas. Dans le premier camp, les pieux, les guerriers, les descendants de Muhammad, dans le second, les impies, les infidèles, les riches. Un curieux pourrait demander pourquoi Allah qui est puissant et bon fait un partage injuste. Il ne fait pas bon être curieux.

Traduire Zakat par aumône est un pis-aller. Elle n'est pas destinée spécifiquement à satisfaire autrui, à lui apporter un bienfait. Non, il s'agit du contraire : d'une purification, destinée à enlever quelque chose à vous-même. La question de la générosité peut venir, mais ensuite. Purifier de quoi donc ? D'une impureté quelconque. Il est si facile dans notre monde d'en commettre.

La zakat serait annuelle, ou au moins un peu régulière. La sadaqa elle, qui veut dire à peu près la même chose, serait une aumône plus banale, et due à une initiative personnelle. la racine *sdq* évoque aussi la sincérité de celui qui se livre à cette opération.

Les infidèles, parlons-en un peu, même si ce qui les concerne sera promulgué bien plus tard. Une justification théologique permet de piller et de rançonner sans trop de scrupules. Il est dit donc que le monde a été créé par Allah. Il est dirigé par... Allah aussi. Il appartient à Allah, vous suivez. Il en donne l'usufruit à ses fidèles, comme il se doit. Mais alors il est scandaleux et absurde que des infidèles, qui ne le reconnaissent pas, en aient des parts de la propriété. Les taxes qui vont les frapper sont ainsi des compensations légitimes pour leur injustes possessions, et en plus, elles leur montrent en les humiliant, que leur propriété est soumise et temporaire.

Qui en sont les bénéficiaires ? En théorie, ceux qui en ont besoin. Les pauvres, mais pas tous les pauvres, car il ne faut pas qu'ils demandent, ce qui les avilirait.

Tableau du système qui sera édifié, sans que Muhammad en soit le moins du monde responsable, ni même le Coran. Personne ne peut édifier de doctrine fiscale à partir de versets rachitiques.

Principe : l'inégalité devant l'impôt. Les musulmans d'un côté, et les autres, de l'autre. Pour les premiers, la SADAQAT, et la ZAKAT.

Sadaqat : une aumône plus ou moins volontaire. Au moins, un fondement religieux.

### **La sadaqat par un juriste.**

**(Shafi, Kitab al Umm II, p. 53).<sup>377</sup>**

Shafi a dit (...) sur l'autorité d'Anas ibn Malik, qui disait :

-Voilà la sadaqa. Plus tard, on a laissé de côté le petit bétail et le reste, parce que les hommes abhorraient cela.<sup>378</sup> Au nom d'Allah, le miséricordieux, le riche en pitié ! C'est le devoir imposé aux musulmans par l'envoyé d'Allah sur l'ordre d'Allah. De qui (elle) est exigée conformément aux règles, il doit la fournir et de qui est exigé davantage, il n'a pas à fournir cela. Lorsqu'il y a 24 chameaux au moins, on exige du petit bétail, à savoir un mouton pour 5 chameaux. Si le nombre de chameaux ne dépasse pas 35, est dû le chamelon femelle d'une chamelle poulinière et s'il n'y a pas un tel chamelon, un chamelon mâle d'une chamelle laitière. Si le nombre ne dépasse pas 60, une chamelle de 3 ans qui peut être saillie par un chameau mâle. Si le nombre ne dépasse pas 75, un jeune chameau mâle. S'il ne dépasse pas 90, deux chamelons femelles d'une chamelle laitière. S'il ne dépasse pas 120, deux chamelles de 3 ans qui peuvent être saillies. Si le nombre est plus élevé, pour chaque quarantaine, un chamelon femelle d'une chamelle laitière, et pour chaque cinquante, une chamelle de 3 ans...

ZAKAT : un terme repris du syriaque, et présent dans les langues sémitiques ? (cause de la révolte de la RIDDHA). Idée d'une purification, mais ceux qui la subissaient ne l'ont pas comprise ainsi.

---

<sup>377</sup> Ed. Beyrouth 1973-4; trad. T. Nagel.

<sup>378</sup> Indice de l'adaptation de la loi aux doléances du contribuable: rien n'est religieux dans tout cela. Dans les faits, le fisc n'a pas besoin de transcendance.

La JIZYA est une compensation. Le principe est certainement emprunté aux Byzantins et aux Sassanides<sup>379</sup>, quand les envahisseurs arabes n'avaient aucune expérience administrative.

Elle a été organisée, en tâtonnant, au fil des conquêtes et elle servi aussi d'argument décisif pour convertir à tour de bras.

Le kharaj est le gros morceau, celui qui rapporte le plus, même s'il n'humilie pas assez. Il devrait être l'œuvre d'Omar, même si cela paraît un peu tôt. Mais on ne prête qu'aux riches, et Omar a bien le caractère à pondre des taxes et des interdits.

### **Le kharaj à l'époque d'Omar.**

**(Ibn Hajar, Tahdih XI, p.153-5, n°254).<sup>380</sup>**

Omar et les autres compagnons de l'envoyé d'Allah étaient unanimement d'avis qu'il fallait laisser les biens ruraux (des soumis) entre leurs mains, de sorte qu'ils les cultivent et versent pour les musulmans l'impôt foncier avec (leur produit). Si l'un d'entre eux devient musulman, on l'affranchissait de l'obligation de verser l'impôt foncier, tandis que ses terres et sa maison devenaient propriété des autres villageois (soumis) qui devaient verser l'impôt foncier qu'il avait payé jusque-là.<sup>381</sup> Ils remettaient en revanche (au converti) ses biens, les esclaves, les bêtes domestiques. On assigne (au converti) les dotations du diwan lui revenant de sorte qu'il ait les mêmes droits et les mêmes devoirs que les musulmans. (Ils) n'étaient absolument pas d'avis que le converti, même s'il était maintenant musulman, eût un droit de propriété avec ses compagnons (de l'autre religion), sa parenté, sur les terres qu'il possédait précédemment.

---

<sup>379</sup> Le nom viendrait du persan GAZIDAG.

<sup>380</sup> Ed. Le Caire, 1910; trad. T. Nagel.

<sup>381</sup> La décision porte en germe deux évolutions périlleuses: une conversion coûte cher puisqu'elle enlève un contribuable à l'État. Le converti n'a plus le droit de cultiver la terre, et il grossit la masse des improductifs. Il aurait été inconvenant qu'un musulman travaille de ses mains aux côtés des infidèles. Alors on aboutit à un étonnant effet pervers: le converti est expulsé de chez lui par les infidèles.

**(Q 2/117).**

Il est le Créateur des cieux et de la terre à partir du néant ! Lorsqu'Il décide une chose, Il dit seulement: < Sois >, et elle est aussitôt.

**(Q9/29).**

Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.

**(Q9/60).**

Les Sadaqats ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jongs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d'Allah, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret d'Allah ! Et Allah est Omniscient et Sage.

**(Q6/141).**

C'est Lui qui a créé les jardins, treillagés et non treillagés ; ainsi que les palmiers et la culture aux récoltes diverses ; [de même que] l'olive et la grenade, d'espèces semblables et différentes. Mangez de leurs fruits, quand ils en produisent; et acquittez-en les droits le jour de la récolte. Et ne gaspillez point car Il n'aime pas les gaspilleurs.